

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 61 Bijdragen

MARC A. WALCKIERS

SOURCES INÉDITES
RELATIVES AUX
DÉBUTS DE LA J.O.C.

1919 — 1925

1970

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

**PUBLICATIONS DU CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE**
**UITGAVEN VAN HET INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS**

ARCHIVES ECCLESIASTIQUES — KERKELIJKE ARCHIEVEN

- A. Simon, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957. (Cahiers-Bijdragen 2.)**
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- A. Simon, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957. (Cahiers-Bijdragen 3.)**
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- A. Simon, Inventaires d'archives. (Evêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij. Eglise Evangélique, Verviers) 1958. (Cahiers-Bijdragen 5.)**
fr. 80 (abonnement fr. 70.)
- A. Simon, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiessy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Béthune. 't Serstevens. Evêche de Liège.) 1960. (Cahiers-Bijdragen 14.)**
fr. 100 (abonnement fr. 85)
- A. Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1830-1867. Procès-verbaux. 1960. (Cahiers-Bijdragen 10.)**
fr. 260 (abonnement fr. 215)
- A. Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883. Procès-verbaux. 1961. (Cahiers-Bijdragen 17.)**
fr. 270 (abonnement fr. 230)
- A. Simon, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940). Sources d'Archives. 1961. (Cahiers-Bijdragen 21.)**
fr. 160 (abonnement fr. 135)
- Sources de l'histoire religieuse de la Belgique. — Bronnen voor de religieuze geschiedenis van België. 1968. (Cahiers-Bijdragen 54.)**
fr. 330 (abonnement fr. 280)
- Marc Walckiers, Sources inédites relatives aux débuts de la J.O.C. (1919-1925) 1970. (Cahiers-Bijdragen 61.)**
- Wouter Rombauts, Het Paasverzuim in het Bisdom Brugge (1840-1911). Bijdrage tot de geschiedenis van het kerkelijk leven in West-Vlaanderen. (ter perse) (Bijdragen-Cahiers 62.)**

PRESSE — PERS

- A. J. Vermeersch en H. Wouters, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers, 1830-1848. 1958. (Bijdragen-Cahiers 4.)**
Uitverkocht
- M. De Vroede, De Vlaamse Pers in 1855-1856. 1960. (Bijdragen-Cahiers 12.)**
fr. 120 (abonnement fr. 100)
- Jacques Willequet, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1877-1914. 1961. (Cahiers-Bijdragen 16.)**
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- Romain Van Eenoo en Arthur J. Vermeersch, Bibliografisch repertorium van de Belgische pers, 1789-1914. 1962. (Bijdragen-Cahiers 23.)**
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- J. Lory, Panorama de la presse belge en 1870-1871. 1963. (Cahiers-Bijdragen 32.)**
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- J. Leclercq-Paulissen, Contribution à l'histoire de la presse tournaise depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958. (Cahiers-Bijdragen 6.)**
fr. 110 (abonnement fr. 95)
- Romain Van Eenoo, De Pers te Brugge, 1792-1914. Bouwstoffen. 1961. (Bijdragen-Cahiers 20.)**
fr. 370 (abonnement fr. 315)
- Lode Wils, De liberale Antwerpse dagbladen : 1857-1864. 1962. (Bijdragen-Cahiers 26.)**
fr. 100 (abonnement fr. 85)
- M. De Vroede, De Belgisch-Limburgse pers van 1830 tot 1860. 1963. (Bijdragen-Cahiers 28.)**
fr. 350 (abonnement fr. 300)
- E. Voordeckers, Een bijdrage tot de geschiedenis van de Gentse pers in de negentiende eeuw. 1964. (Bijdragen-Cahiers 35.)**
fr. 1020 (abonnement 870 fr.)
- H. Liebaut, Repertorium van de pers in het arrondissement Aalst (1840-1914). 1967. (Bijdragen-Cahiers 41.)**
fr. 290 (abonnement fr. 245)
- Arthur J. Vermeersch, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. — Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (A-K) 1965. (Cahiers-Bijdragen 42.)**
fr. 740 (abonnement fr. 630)
- Helmut Gaus en Arthur J. Vermeersch, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. — Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (II, L-Z). 1968. (Cahiers-Bijdragen 50.)**
fr. 1150 (abonnement fr. 980)
- E. Voordeckers, Drukkers en pers in het arrondissement Roeselare (1847-1914). 1965. (Bijdragen-Cahiers 43.)**
fr. 320 (abonnement fr. 270)

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 61 Bijdragen

MARC A. WALCKIERS

SOURCES INÉDITES
RELATIVES AUX
DÉBUTS DE LA J.O.C.

1919 — 1925

1970

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

COMITE DIRECTEUR
DU CENTRE
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITE VAN HET
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

- † G. JACQUEMYS, Université Libre de Bruxelles, président.
R. DEMOULIN, Université de Liège.
H. HAAG, Université de Louvain.
J. DHONDT, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

AVANT - PROPOS

La « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » influença sensiblement la vie sociale et religieuse de la Belgique au cours de l'entre-deux-guerres. A peine constitué, le mouvement jociste se développa à l'étranger, et, après la dernière guerre, il s'étendit aux cinq continents. En 1965, le pape Paul VI donnait son approbation solennelle à la J.O.C. internationale en appelant au Sacré Collège son aumônier général, Monseigneur Cardijn. Les débuts du mouvement jociste ne sont donc pas sans intérêt pour l'histoire de l'Église et pour l'histoire sociale de notre pays.

Et pourtant, la J.O.C. ne fut guère l'objet des préoccupations des historiens. On publia certes de nombreux articles sur la fondation du mouvement, mais il s'agit surtout de souvenirs ou de réflexions personnelles. La biographie de Fernand Tonnet par Mademoiselle M. Fiévez (1) fut longtemps le seul travail bien documenté sur les débuts de la J.O.C. Cette biographie inspira d'ailleurs divers ouvrages plus généraux évoquant les premières années du mouvement jociste. La thèse de doctorat en sociologie du Père A. Dendooven (2) aborde également la fondation de la J.O.C., en exploitant un très grand nombre de sources imprimées; mais cet ouvrage, consacré à la branche flamande du mouvement, ne traite qu'accessoirement les débuts de la J.O.C., qui prit son premier essor en Wallonie.

Nous nous sommes donc efforcé de retrouver toutes les sources accessibles relatives aux débuts du mouvement jociste. Le cadre de ces recherches s'étend de la fondation du groupement originel, la « Jeunesse Syndicaliste », en 1919 à Bruxelles, à la réunion des évêques de Belgique le 27 juillet 1925 à Malines. C'est en effet à la réunion épiscopale de 1925 que fut reconnue l'existence de la J.O.C. aux côtés de l'A.C.J.B. et de la Ligue des Travailleurs chrétiens de Belgique. La J.O.C. s'était alors implantée dans tous les arrondissements industriels de Wallonie, et, lors de son premier congrès général, le 19 avril 1925 à Bruxelles, elle avait défini son programme, sa méthode et son organisation.

(1) FIÉVEZ, M., *La vie de Fernand Tonnet, premier jociste*, Bruxelles-Paris, (1947).

(2) DENDOOVEN, A., *Ontstaan, structuur en werking van de vlaamse K.A.J.* — *Een sociografisch overzicht*, Louvain-Anvers-Bruxelles, 1967.

Certes, la formation de la J.O.C. ne se comprend pas sans tenir compte du groupement de jeunesse syndicaliste d'Anvers « De Jonge Werkman », fondé en 1920. Mais celui-ci, de même que le groupe similaire de Louvain, était cependant bien distinct et différent du mouvement bruxellois; les groupements flamands et les jocistes bruxellois d'expression néerlandaise ne constituèrent d'ailleurs une organisation cohérente qu'à partir de 1925. L'appellation « Kristene Arbeidersjeugd » est de cette date, tandis que le programme et la méthode jocistes furent adoptés plus tard encore par la K.A.J. Il en va de même des branches féminines francophone (la J.O.C.F.) et flamande (la V.K.A.J.) qui ne se constituèrent en fédérations nationales qu'après les branches masculines. Les débuts du mouvement jociste sont donc ceux de sa branche aînée: la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne ».

*
* *

Au cours de nos investigations, nous avons pu accéder au *Fonds Mercier* de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, au *Fonds Fernand Tonnet* de l'Évêché de Tournai, prendre connaissance des papiers personnels du cardinal Cardijn, de Monseigneur Belpaire et de Monsieur Giovanni Hoyois, principalement. Les cinquante-huit pièces présentées dans cette édition sont inédites, et cinquante d'entre elles n'avaient pas encore été portées à l'attention des historiens (1). A huit exceptions près (2), nous les avons toutes reproduites in extenso. Les quinze documents du *Fonds Mercier* resteront inaccessibles, tandis que le *Fonds Fernand Tonnet* sera dorénavant ouvert aux chercheurs à la cathédrale de Tournai.

Quoique cet ensemble de pièces constitue une documentation de première main, il ne suffit pas à établir l'histoire des débuts de la J.O.C. Il faut parcourir les publications et la presse de l'époque pour interpréter les papiers personnels et les pièces d'archives. A partir de ces différents types de documents, et sans négliger les témoignages oraux et les travaux existants, nous avons pu dégager les grandes lignes de la formation du mouvement jociste. Comme il n'entre pas dans le cadre de ces *Cahiers* de retracer l'histoire des débuts de la J.O.C., nous nous sommes limité à présenter en intro-

(1) Les huit autres (N^{os} 18, 25, 30 et 45 à 49) ont été citées dans les ouvrages de M^{lle} M. Fiévez et du Père A. Dendooven ainsi que dans le mémoire du Père J. Dussart: *Les fédérations jocistes de Namur et Charleroi* (1924-1935), Louvain, 1969.

(2) N^{os} 13, 14, 26, 32, 33, 40, 51 et 58.

duction un exposé succinct des origines du mouvement. Nous espérons faciliter ainsi la bonne intelligence des textes et augmenter leur intérêt pour le plus grand nombre des lecteurs.

Aux sources inédites relatives à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, nous avons joint certaines pièces concernant le groupement de jeunesse syndicaliste d'Anvers : « De Jonge Werkman ». Il s'agit de documents émanant des directeurs des œuvres sociales du diocèse de Malines de 1920 à 1923, et des comptes rendus des premières séances du bureau national de la K.A.J. en 1924 et 1925. Ces documents témoignent du sort commun des deux organisations jusqu'en 1923, et du contraste entre le développement soudain de la J.O.C. en 1924 et l'unification progressive des différents groupements de jeunesse syndicaliste flamands.

Pour la publication des sources, nous avons groupé les pièces des différents fonds en deux parties : correspondances d'une part, notes, rapports et comptes rendus de l'autre. Le caractère très différent des témoignages provenant des correspondances par rapport à ceux des autres documents nous a conduit à cette division : dans une lettre, l'auteur manifeste ses préoccupations en fonction des réactions qu'il prête à son correspondant ; les autres écrits, par contre, sont conçus et rédigés pour un usage plus objectif. Les lettres constituent ainsi des documents vivants et personnels, tandis que les autres pièces nous rapportent souvent des faits plus précis et plus concrets. Nous avons donc réuni les lettres, et nous les avons présentées en ordre chronologique. Plusieurs fonds se trouvent ainsi mêlés, de même que les auteurs et les destinataires ; mais la succession chronologique de ces lettres évite les chevauchements et ménage les transitions. Nous avons par contre groupé les autres documents d'après leur objet, ce qui correspond le plus souvent à leur provenance.

A la suite de chaque texte, nous avons signalé le fonds d'archives d'où il provient ou la personne qui le détient. Le *Fonds Mercier* et les papiers personnels n'ayant pas été classés, nous n'avons pu mentionner de référence précise, mais nous avons donné une brève description codicologique de chaque pièce ; à trois exceptions près (1), il s'agit toujours de l'original. En outre, on trouvera avant chaque texte un résumé de son contenu relatif à la J.O.C., et, dans les notes en bas de page, les indications relatives aux annotations et autres particularités graphiques de ces documents, qu'ils soient manuscrits

(1) Pièces N^{os} 27, 50 et 54 (doubles d'originaux dactylographiés).

ou non. En bas de page également, nous avons justifié les attributions de dates et ajouté des notes explicatives, citant à l'occasion d'autres sources inédites. Vu leur intérêt, et contrairement aux habitudes, nous avons reproduit les en-tête des lettres, en leur réservant les petites capitales. Par ailleurs, nous n'avons transcrit en caractères italiques que les mots soulignés ou les titres de publications ; les noms d'organisations ou d'institutions ne se distinguent donc que par leurs initiales en grandes capitales. Enfin, le cas échéant, nous avons corrigé l'orthographe des textes publiés ; les quelques fautes éliminées manifestaient surtout l'inattention ou la précipitation des auteurs. En aucun cas, nous n'avons modifié le vocabulaire, les expressions ou le style. Quant aux documents de langue néerlandaise, nous les avons transcrits suivant une orthographe récente.

Nous avons ainsi tenté de reproduire ces cinquante-huit pièces de façon claire et fidèle à la fois. Notons cependant qu'aucune édition ne vaut l'examen des sources elles-mêmes : la couleur des écritures, la consistance du papier, les mentions figurant au verso des documents échappent généralement aux moyens de reproduction. En outre, la consultation de l'ensemble des dossiers ou des papiers personnels assure une meilleure connaissance du contexte des événements et du rôle des personnalités dont ils émanent. Signalons enfin l'intérêt tout particulier de la découverte des documents dans leur état et leur ordre originels, comme ce fut le cas pour le *Fonds Mercier*, les papiers personnels de Monseigneur Belpaire et de Monsieur Giovanni Hoyois.

A ces textes, d'un caractère souvent particulier et abstrait, nous avons joint une carte des sections locales du mouvement jociste dans l'ensemble du pays en avril 1925. Cette carte des sections locales et leur relevé fournissent d'intéressantes indications sur le milieu social et la répartition linguistique des effectifs du mouvement. Nous avons encore ajouté une nomenclature des dirigeants d'organisations sociales et de mouvements de jeunesse en 1925. Enfin, dans la bibliographie, nous avons donné un aperçu sommaire des fonds d'archives et des papiers personnels dont nous avons pu prendre connaissance ; nous y avons aussi indiqué les travaux consultés, les témoignages recueillis et les sources imprimées relatives à la J.O.C.

A la fin de ces *Cahiers*, on trouvera l'*Inventaire du Fonds Fernand Tonnet* établi par l'abbé Jean Dumoulin, archiviste de la cathédrale de Tournai. Les documents de ce fonds, d'un grand intérêt pour l'histoire de la J.O.C., dépassent largement l'histoire du mouvement

jociste. Cet inventaire, complété par de nombreux renseignements, reflète les principales étapes de la vie du président-fondateur de la J.O.C. ; il met en valeur l'aspect humain de la fondation du mouvement, point de vue qui échappe fatalement à des recherches limitées à une période de six ans. Cet inventaire ajoute ainsi une dimension humaine à cette édition de sources. Nous remercions Monsieur l'abbé Jean Dumoulin d'avoir bien voulu l'y joindre.

* * *

Nous n'aurions pu réaliser cette édition des sources relatives aux débuts de la J.O.C. sans les précieuses collaborations et les multiples encouragements que nous avons rencontrés de toutes parts. Aussi tenons-nous spécialement à exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien au cours de ce travail.

Nous évoquerons tout d'abord le souvenir de Son Éminence le cardinal Cardijn. Il nous avait autorisé à prendre connaissance de ses papiers personnels et, en mai 1967, nous avait confié ses souvenirs sur les premières années du mouvement jociste. Ce n'est donc pas sans émotion que nous avons vu disparaître, à peine deux mois plus tard, cette illustre figure du mouvement ouvrier chrétien.

Nous exprimons nos remerciements à toutes les personnes qui nous ont apporté leur témoignage sur les débuts de la J.O.C. Leurs déclarations nous furent très utiles pour situer les faits dans le contexte des années vingt. Notre gratitude s'adresse particulièrement à Monseigneur Belpaire et à Monsieur Giovanni Hoyois qui mirent spontanément à notre disposition leurs papiers personnels, si importants pour l'histoire de la J.O.C. Nous remercions aussi Messieurs Louis Dereau, Hubert Dewez et Jan Delbroek, pour les documents qu'ils nous ont communiqués, Monsieur le chanoine Joseph Dessain et Monsieur l'abbé Jean Dumoulin, qui nous ont ouvert des dossiers d'archives jusqu'alors inaccessibles, et Mademoiselle Marguerite Fiévez qui, avec une patience inlassable, nous apporta de multiples et précieuses indications.

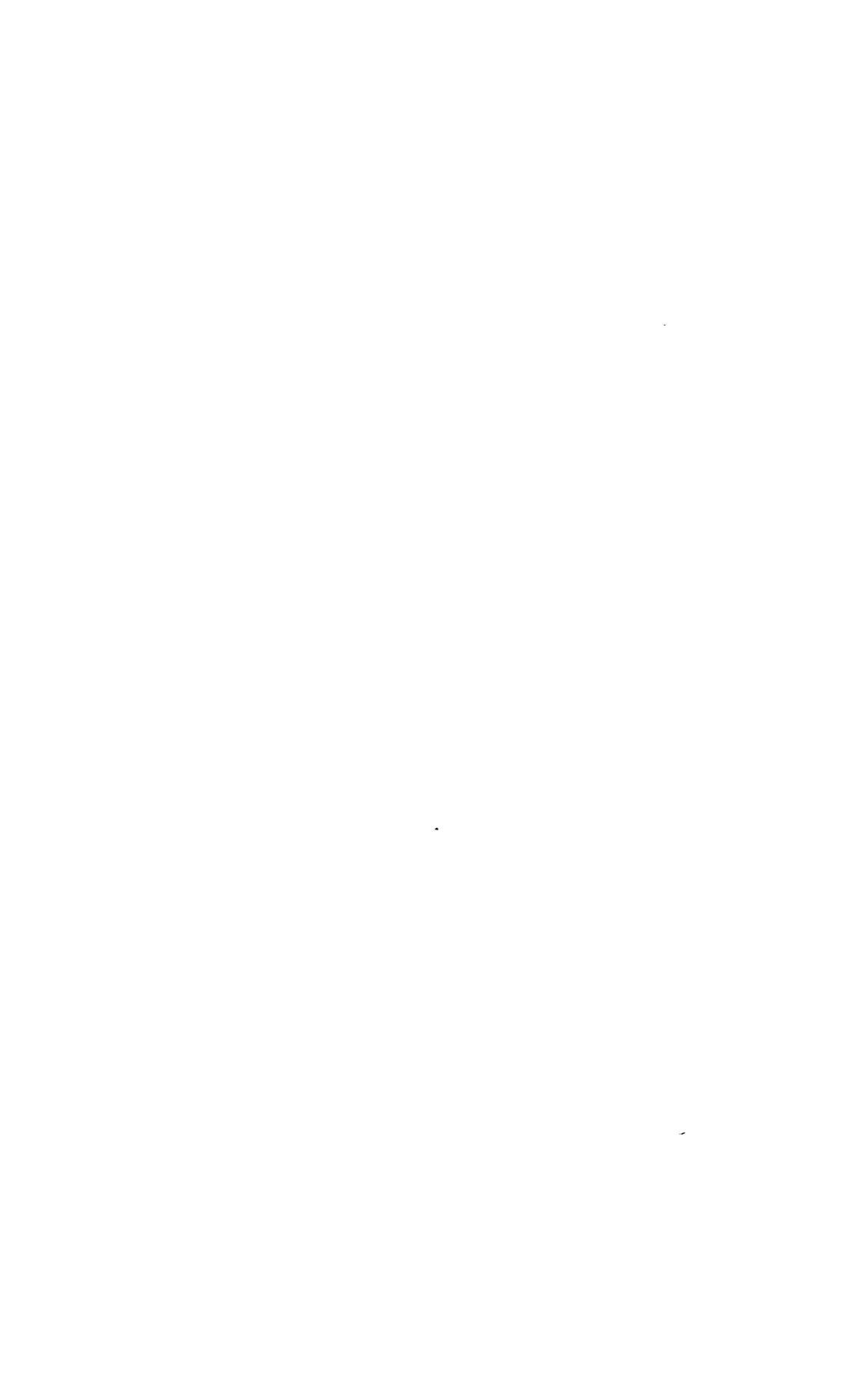
Mais notre gratitude s'adresse tout particulièrement à notre professeur, le chanoine Roger Aubert. Après nous avoir confié l'étude des origines de la J.O.C., il orienta de la façon la plus heureuse nos investigations ; il nous prodiga ses conseils et nous fit part de ses remarques à chaque étape de ce travail. Nous devons à sa direction et à ses encouragements de pouvoir présenter cette édition des sources relatives aux débuts de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

SIGLES

A.C.J.B.	Association catholique de la Jeunesse belge
A.C.J.B.F.	Association catholique de la Jeunesse belge féminine
A.C.J.F.	Association catholique de la Jeunesse française
C.S.C.	Confédération (nationale) des Syndicats chrétiens (et libres)
J.O.C.	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
J.O.C.F.	Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine
K.A.J.	Kristene Arbeidersjeugd
V.K.A.J.	Vrouwelijke Kristene Arbeidersjeugd

ABRÉVIATIONS

<i>Alg. Secr. K.A.J.</i>	Algemeen sekretariaat van de K.A.J.
<i>Arch. Mal.</i>	Archevêché de Malines-Bruxelles
<i>Év. Tournai</i>	Évêché de Tournai
<i>Fds F. Tonnet</i>	Fonds Fernand Tonnet
<i>Fds Mercier</i>	Fonds Mercier



INTRODUCTION

La naissance de la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » se situe au milieu des grandes mutations politiques, sociales et religieuses qui suivirent la première guerre mondiale en Belgique. Au cours des années 1919 à 1921, notre Parlement abandonna le suffrage plural pour le suffrage universel, et les socialistes accédèrent aux fonctions gouvernementales. Les gouvernements d'union nationale mirent un terme aux conflits confessionnels et firent adopter une importante législation sociale, dont la célèbre loi des huit heures. C'est à cette époque aussi que la démocratie chrétienne s'affranchit des tutelles paternalistes et obtint son autonomie au sein de l'Union catholique (1).

Après les privations des années de guerre, la reprise de la production rendit au pays une prospérité relative. Les autorités religieuses s'inquiétèrent cependant de l'irrégion des masses populaires, et spécialement de la jeunesse (2); elles encouragèrent les efforts des œuvres sociales chrétiennes et des mouvements de jeunesse catholique. Ces organisations étaient déjà en plein développement et en voie d'unification lorsque le pape Pie XI, dans son encyclique *Ubi Arcano Dei*, appela les laïques à collaborer à l'action du clergé dans les tâches de l'apostolat (3); il engageait ainsi les œuvres catholiques dans la voie de l'« Action catholique ». C'est dans ce contexte qu'un prêtre belge entreprit avec une poignée de jeunes laïques de répondre aux besoins de la jeunesse ouvrière du pays.

* * *

L'ABBÉ CARDIJN

Au cours des trois années qu'il passa comme vicaire à Laeken, l'abbé Cardijn (4) avait été confronté aux misères matérielles et

(1) VAN KALKEN, F., *Entre deux guerres*, Bruxelles, 1945, p. 17 à 19 et 35 à 37; aussi BAUDHUIN, F., *Histoire économique de la Belgique 1914-1939*, t. I, Bruxelles, 1914, p. 85 à 104.

(2) MERCIER, D. J., *Lettre pastorale de carême : Nos déceptions d'après-guerre; confiance quand même*, dans MERCIER, D. J., *Œuvres pastorales*, t. VII, Bruxelles-Louvain, 1928, p. 308 à 328.

(3) *Traduction de l'encyclique Ubi Arcano Dei de S.S. le pape Pie XI*, dans MERCIER, D. J., *ibidem*, p. 180 à 224.

(4) Léon Joseph Marie Cardijn est né à Schaerbeek (Bruxelles) le 13 novembre 1882. Ses parents, Henri Cardijn (†1903) et Louise Van Dalen (†1923), étaient alors concierges

morales du prolétariat urbain. Responsable des œuvres féminines de la paroisse, il mit sur pied plusieurs syndicats féminins, dont le « Syndicats des petites apprenties » en 1913 (1) ; il réunissait en outre les jeunes filles du patronage et des syndicats en cercles d'études pour leur assurer une formation plus complète (2). L'ardeur et le dynamisme de l'abbé Cardijn débordèrent naturellement le cadre des œuvres féminines de la paroisse : il participa à plusieurs reprises

à Bruxelles. Quelques années plus tard, ils s'établirent à Hal, ville d'origine de la famille Cardijn ; Henri Cardijn y fut détaillant en charbon jusqu'à sa mort en 1903. Après l'école primaire, Léon Joseph Cardijn fit ses études au petit séminaire, puis au grand séminaire de Malines ; il fut ordonné prêtre en 1906 par le cardinal Mercier. Le jeune abbé Cardijn passa l'année académique 1906-1907 à Louvain où il suivit les cours de Monseigneur Deploige et du professeur Victor Brants en candidature de Sciences politiques et sociales ; en 1907, il se rendit en Allemagne pour étudier l'organisation syndicale, et en France, à la Semaine sociale d'Amiens où le dynamisme du Sillon ne manqua pas de l'impressionner. Il passa ensuite plus de quatre ans à Basse-Wavre comme professeur au petit séminaire. En 1911, il se rendit en Angleterre pour une nouvelle enquête sur le mouvement ouvrier, et en avril 1912, il fut nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame de Laeken à Bruxelles. Responsable des œuvres féminines, il constitua pour les jeunes ouvrières un „syndicat des petites apprenties” et organisa des cercles d'études pour les jeunes filles des syndicats et du patronage. Nommé directeur des œuvres sociales chrétiennes de l'arrondissement de Bruxelles en août 1915, l'abbé Cardijn se consacra aux ouvriers victimes de l'occupation allemande ; en 1916, il s'opposa aux déportations d'ouvriers en Allemagne et fut, de ce fait, détenu six mois à la prison de Saint-Gilles (Bruxelles). Après la libération, il eut maille à partir avec les anciens dirigeants des œuvres sociales chrétiennes revenus du Havre, car les syndicats chrétiens de Bruxelles s'étaient affranchis des tutelles paternalistes. Au cours des années suivantes, l'abbé Cardijn développe une intense activité dans tous les secteurs du mouvement ouvrier chrétien à Bruxelles. En 1919, il mit sur pied, avec Fernand Tonnet et quelques jeunes du „Syndicats des apprentis” de Laeken, le groupement „La Jeunesse Syndicaliste” qui s'étendit à une dizaine de paroisses de Bruxelles. En 1924, le mouvement se diffusa dans tous les arrondissements industriels wallons sous la dénomination „Jeunesse Ouvrière Chrétienne” ; la J.O.C. tint son premier congrès général le 19 avril 1925 à Bruxelles, et elle fut reconnue la même année comme branche autonome de la Ligue nationale des Travailleurs chrétiens et branche spécialisée de l'Action catholique de la jeunesse. A partir de 1927, l'abbé Cardijn se consacra entièrement au mouvement comme aumônier national ; il fut nommé chanoine honoraire de Malines en 1929. Dès 1927, la J.O.C. s'était organisée en France ; en 1935, elle s'était constituée dans une vingtaine de pays, et après la seconde guerre mondiale, elle atteignait les cinq continents. Après la constitution du bureau international de la J.O.C. en 1946, l'abbé Cardijn traversa les trois Amériques et assista au premier congrès mondial de la J.O.C. en 1947 à Montréal. Il parcourut l'Afrique et l'Amérique du sud en 1948, l'Inde, le Japon et les U.S.A. en 1952. Camérier secret en 1950, prélat domestique en 1956, Monseigneur Cardijn fut consacré archevêque titulaire de Tusuro le 21 février 1965 et créé cardinal par le pape Paul VI le 25 février 1965. Monseigneur Cardijn visita encore l'Amérique en 1959 et l'Asie en 1967. Après une maladie de quelques semaines, le cardinal Cardijn est décédé à Louvain le 25 juillet 1967. (Notice biographique dans DENDOoven, A., *op. cit.*, p. 70 à 78 ; article nécrologique : SCHOLL, S. H., *Kardinaal Cardijn en de K.A.J.*, dans *Volksmacht*, 29 juillet 1967, p. 14, 8 et 9).

(1) CARDIJN, J., *L'ouvrière isolée*, dans *Revue sociale catholique*, février 1913, p. 97 à 113 ; *Syndicalisme féminin*, dans *La femme belge*, mars 1914, p. 358 à 359, et EATON, E. T., *The Belgian leagues of working-class women*, Washington, 1956, p. 91 et 92.

(2) EATON, E. T., *ibidem*, et TONNET, H., *Au berceau de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne*, Bruxelles, (1961), p. 17.

aux réunions de la « Jeune Garde catholique » de Laeken (1), et les aînés du patronage se rendaient fréquemment chez lui (2) : Fernand Tonnet (3), Jan Slagmuylder (4), Honoré Van Waeyenbergh (5), et d'autres encore. L'abbé Cardijn communiqua à ces collégiens et jeunes salariés le souci d'améliorer le sort de la plus grande partie

(1) TONNET, H., *Jeune Garde catholique de Laeken et Jeunesse Ouvrière Chrétienne* 1909-1914, Bruxelles, 1958, p. 24 à 30.

(2) FIÉVEZ, M., *La vie de Fernand Tonnet, premier jociste*, Bruxelles-Paris, (1947), p. 38 à 45.

(3) Fernand Henri Marie Joseph Tonnet, né le 18 juillet 1894 à Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles), était le troisième des quatre fils de Joseph Tonnet (†1934) et de Marie Vinck (†1918), originaires de la paroisse Notre-Dame de Laeken (Bruxelles), il fit la connaissance de l'abbé Cardijn dès son arrivée en avril 1911 lorsqu'il quitta Bruxelles pour Quiévrain, petite localité frontalière de la province du Hainaut, où son père avait été nommé sous-lieutenant au poste des douanes. Fernand Tonnet revint à Bruxelles à la fin de l'année 1911 et se fit employé de banque ; dirigeant du patronage de la paroisse Notre-Dame de Laeken (Bruxelles), il fit la connaissance de l'abbé Cardijn dès son arrivée en avril 1912. Celui-ci le guida dans l'étude de la doctrine sociale de l'Église et la lecture des catholiques sociaux français, de Montier en particulier. En août 1914, Fernand Tonnet s'engagea comme volontaire et passa la guerre au front ; à l'occasion de ses permissions, il rendit plusieurs fois visite à Edward Montier, directeur du patronage des Philippins à Rouen. Dès sa démobilisation en août 1919, Fernand Tonnet rejoignit l'abbé Cardijn ; celui-ci était devenu directeur des œuvres sociales de Bruxelles, et Fernand Tonnet devint son secrétaire. A Laeken, Fernand Tonnet trouva au sein du patronage le petit groupe du „Syndicat des apprentis” qui s'était constitué en 1915 avec Jan Slagmuylder et Paul Garcet. Avec l'appui de l'abbé Cardijn, le groupement s'étendit à une dizaine de paroisses bruxelloises sous la dénomination de „Jeunesse Syndicaliste” ; Fernand Tonnet multiplia alors les exposés dans les sections locales, et en septembre 1920, il lança l'organe mensuel du mouvement, *La Jeunesse Syndicaliste* (Il signait sous les pseudonymes Fernet, Nandton, Jean du Terril, Hugues le paveur, Pierre Manœuvre, L'ancien...). Fernand Tonnet suivit les cours de l'École sociale d'Heverlee en 1922-1923, année d'ouverture de l'école. Au cours de l'été 1924, Fernand Tonnet consacra tous ses efforts à l'extension du mouvement — devenu la „Jeunesse Ouvrière Chrétienne” — dans les paroisses populaires du sillon Haine-Sambre-Meuse. Au II^e congrès général de l'A.C.J.B. le 21 septembre 1924 à Charleroi, il présida la section ouvrière dont le succès inespéré assura la cohésion et la force du mouvement. Fernand Tonnet, Paul Garcet et Jacques Meert continuèrent la campagne de propagande jusqu'au premier congrès général de la J.O.C. le 19 avril 1925 à Bruxelles. Fernand Tonnet présida la J.O.C. de 1925 à 1934. Il devint alors propagandiste du mouvement ouvrier chrétien à Charleroi ; en 1938, il regagna Bruxelles où il fut le secrétaire de Monseigneur Picard jusqu'à son arrestation par les allemands en 1943. Déporté à Dachau avec Paul Garcet, il y mourut le 2 février 1945. (Biographie : FIÉVEZ, M., *op. cit.* ; voir aussi *Inventaire du Fonds Fernand Tonnet*, p. 169).

(4) Jean Baptiste Slagmuylder (1896-1963), de Laeken (Bruxelles), fit partie du „Syndicat des apprentis” constitué en 1915 pour les jeunes salariés du patronage de Laeken et participa aux débuts de la Jeunesse Syndicaliste en 1919. Il était magasinier et épousa (en 1921) Jeanne Evenepoel, couturière, de Laeken également.

(5) Honoré Van Waeyenbergh (1891-), entra au séminaire de Malines en 1912. Il rejoignait fréquemment Laeken où il aidait les dirigeants du patronage et participait au cercle d'études de l'abbé Cardijn en compagnie de Fernand Tonnet. Il fut brancardier au front pendant toute la guerre, et il y fut blessé. Ordonné prêtre le 28 décembre 1919, il fut nommé professeur au collège Saint-Gommaire à Lierre le mois suivant. Docteur en philologie classique, il devint vice-recteur de l'Université de Louvain en 1936 et recteur magnifique en 1940, après le décès de Monseigneur Ladeuze. Evêque auxiliaire de Malines depuis 1954, Monseigneur Van Waeyenbergh est depuis 1962 recteur magnifique honoraire de l'Université de Louvain et réside à Schaerbeek (Bruxelles).

de la jeunesse : la jeunesse ouvrière. Aux membres de ce petit cercle d'études, il apprit à observer la situation matérielle et morale des familles ouvrières, et il les initia à la doctrine sociale de l'Église, étudiant l'encyclique *Rerum Novarum* et lisant les catholiques sociaux français, Montier (1) en particulier (2). Mais lorsqu'éclate la première guerre mondiale, les aînés du cercle d'études partent au front et le petit groupe se disloque. L'activité des œuvres paroissiales ne faiblit pas pour autant : les jeunes salariés du patronage constituèrent en 1915 un « Syndicat des apprentis » (3). Il comptait une douzaine de membres, dont Paul Garcet (4) et Jan Slagmuylder.

Le 15 août 1915, l'abbé Cardijn fut nommé directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles. Trois ans à peine après son arrivée à Laeken, le voilà chargé d'une lourde responsabilité ; sans doute le cardinal Mercier (5) avait-il apprécié son activité et

(1) Edward Montier (1870-1954), avocat au barreau de Rouen, dirigea le patronage des „Philippins” de Rouen depuis 1895 ; il en fit une organisation d'éducation populaire intégrale, avec un large éventail d'activités. Ami de Marc Sangnier, il participa à l'action du „Sillon”, mais les „Philippins” conservèrent leur caractère propre. Edward Montier, qui fut président de l'Académie des Sciences, des belles lettres et des arts de Rouen, publia de nombreuses œuvres poétiques, des romans, des traités d'éducation ; citons en particulier *Les essais nouveaux* qui illustrent l'évolution des œuvres de jeunesse dans le cadre des „Philippins”. Edward Montier fit la connaissance de Fernand Tonnet pendant la guerre à Rouen ; il se rendit en avril 1922 à Bruxelles où il prit la parole au siège des œuvres sociales chrétiennes. (Notice biographique dans *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, T. IV, Paris, 1926, col. 1125).

(2) FIÉVEZ, M., *op. cit.*, p. 42 et déclaration de S. E. Mgr Van Waeyenbergh en 1967. (3) *Quelques notes d'histoire*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, n° 1, (septembre) 1920, p. 5 ; FIÉVEZ, M., *op. cit.*, p. 32.

(4) Paul Marcel Garcet, né le 6 janvier 1901 à Koekelbergh (Bruxelles), était l'enfant unique de Clément Garcet et Marie Hanicq, originaires du Brabant wallon. Madame Garcet habita seule avec son fils qui, après ses classes, devint employé de banque à Bruxelles. Pendant la guerre, il dirigea le „Syndicat des apprentis” qui groupait une douzaine de jeunes salariés du patronage de Laeken. En 1919, le groupement s'étendit à une dizaine de paroisses bruxelloises sous la dénomination de „Jeunesse Syndicaliste”, et Paul Garcet en fut président, après son service militaire, en 1923. Il travailla alors à la „Bourse du travail” sous la direction de l'abbé Cardijn au siège des œuvres sociales de Bruxelles. En 1924, la „Jeunesse Syndicaliste” s'intitula „Jeunesse Ouvrière Chrétienne” et s'entendit dans les arrondissements industriels wallons ; trésorier du mouvement, Paul Garcet fut avec Fernand Tonnet et Jacques Meert l'un des dirigeants les plus actifs. Il quitta la J.O.C. (en 1933) et épousa (en 1934) Jeanne Partous (1909-) d'Anderlecht (Bruxelles), militante du mouvement ouvrier chrétien féminin de Bruxelles depuis 1924. Ils habitèrent Jette (Bruxelles) et eurent trois enfants. Paul Garcet devint directeur de *La Cité nouvelle*, puis de *La Cité* ; il fut également échevin de la commune de Jette. Arrêté par les Allemands en 1943, il mourut à Dachau le 28 janvier 1945. (Voir HUGAERTS, Fr., *Paul Garcet (1901-1945)*, dans *Zij bouwden voor morgen*, Bruxelles, 1966, p. 177 à 188).

(5) Désiré Félicien Joseph Mercier (1851-1926), ordonné prêtre en 1874, devint professeur à l'Université de Louvain en 1882. Avec l'appui du pape Léon XIII, il fonda l'Institut supérieur de Philosophie à Louvain en 1888. Il fut nommé membre titulaire de l'Académie royale de Belgique en 1902. Le 25 mars 1906, il fut sacré archevêque de Malines et fut créé cardinal. Son patriotisme inébranlable sous l'occupation allemande le rendit célèbre dans le monde entier. (Voir SIMON, A., *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960).

l'audience qu'il trouvait dans les milieux populaires. L'abbé Cardijn se fit alors le catalyseur des travailleurs bruxellois dans le mouvement de résistance nationale. Il n'hésita pas à prendre la parole au cours de réunions publiques (1); il condamna en particulier les déportations d'ouvriers par l'occupant et fut, de ce fait, détenu six mois à la prison de Saint-Gilles à Bruxelles (2). L'attitude intrépide de l'abbé Cardijn pendant la guerre lui valut à coup sûr l'estime de nombreuses personnalités bruxelloises.

L'APRÈS-GUERRE

Mais lorsque sonne l'heure de la libération, le pays se trouve acculé à résoudre le problème social. Après plus de quatre années de guerre, les querelles religieuses et scolaires s'étaient estompées (3); quant aux revendications linguistiques, elles furent étouffées par la répression contre les « activistes » (4). Restait la question sociale, dominée par celle du suffrage universel pur et simple. Les années de guerre avaient accentué l'urgence de cette réforme du régime politique belge : sacrifice des travailleurs au front, déportations d'ouvriers par l'occupant, retentissement de la Révolution d'octobre dans l'Europe entière... avaient fait de la suppression du suffrage plural une obligation morale. Cette revendication des socialistes ne pouvait plus être repoussée (5).

Or, le mouvement ouvrier chrétien avait été complètement désorganisé par l'occupation, et les effectifs des syndicats chrétiens avaient fondu (6). De plus, sous l'impulsion du Comité national (7) et en l'absence des dirigeants de la Ligue démocratique belge, l'esprit des organisations sociales chrétiennes avait évolué. C'est ce que les

(1) A l'occasion de l'exécution de Gabrielle Petit, (1915), du décès de Godefroid Kurth (1916), etc. (Déclaration de Mr Kébers, 1968); en outre, son sermon du 8 octobre 1915 avait gravement indisposé le baron von Bissing. (MAYENCE, F., *La correspondance du cardinal Mercier avec le gouvernement général allemand pendant l'occupation 1914-1918*, Bruxelles-Paris, 1919, p. 128 à 134).

(2) Archives du Ministère de la Santé publique : l'abbé Cardijn fut arrêté le 6 décembre 1916 pour avoir protesté publiquement contre les déportations et avoir répandu des écrits prohibés; il fut libéré le 15 juin 1917. Il fut encore arrêté le 23 juin 1918 pour espionnage et fut libéré le 9 septembre 1918.

(3) VAN KALKEN, F., *Entre deux guerres*, Bruxelles, 1945, p. 15.

(4) HÖJER, K. H., *Le régime parlementaire belge 1918-1944*, Upsala, 1946, p. 37.

(5) VAN KALKEN, F., *op. cit.*, p. 11, et HÖJER, K. H., *op. cit.*, 79 et 82.

(6) La Confédération nationale des Syndicats chrétiens comptait 123.000 membres en 1914, et 65.000 en 1919 (Jean NEUVILLE, *Une génération syndicale*, Bruxelles-Paris, 1959, p. 151).

(7) Le Comité national de Secours et de Subsistance, présidé par Émile Francqui (1863-1935) tint lieu de gouvernement en Belgique occupée pendant la première guerre mondiale.

personnalités bruxelloises de la Jeune Droite ne semblent pas avoir compris à leur retour du Havre. En effet, les œuvres sociales chrétiennes de Bruxelles s'étaient muées en véritables groupements syndicaux ; nettement ouvriéristes et flamands, ces syndicats pouvaient difficilement être tolérés par les partisans de l'ancien catholicisme social. Après d'épiques démêlés, ils furent expulsés des locaux de la rue du Boulet (1). L'abbé Cardijn installa alors ses organisations ouvrières dans un immeuble de la place Fontainas, immeuble qu'il avait acquis non sans risque financier. Cette séparation corps et biens accentuait encore l'antagonisme entre les militants démocrates chrétiens et les hommes politiques catholiques de Bruxelles, et ceci, au moment où la vie politique belge allait reprendre sur une base nouvelle.

A la fin de la guerre, les membres du Comité national, le Roi et la plupart des membres du gouvernement de Sainte-Adresse étaient convaincus de la nécessité d'adopter le suffrage universel pur et simple. Suite à l'entrevue de Lophem, Léon Delacroix fut choisi par le Roi pour réaliser cette réforme (2) ; mais le gouvernement d'union nationale qui fut alors mis sur pied rencontra sur ce point l'opposition d'une grande partie de la majorité catholique au Parlement. Qu'ils fussent par principe hostiles au suffrage universel, ou qu'ils en redoutassent les conséquences en cas d'application immédiate (3), la plupart des parlementaires catholiques opposèrent à cette réforme l'exigence constitutionnelle de réunir au préalable une Constituante élue au suffrage plural. Par contre, les socialistes, soutenus par les milieux populaires et inquiétés par les progrès des communistes, refusaient catégoriquement de nouvelles élections au suffrage plural (4). De longues tractations aboutirent le 10 avril 1919 à l'adoption du suffrage universel masculin, et l'on put finalement procéder aux élections le 16 novembre 1919.

A Bruxelles, les groupements syndicaux chrétiens, dirigés par l'abbé Cardijn, refusèrent leur confiance aux hommes politiques catholiques. Avec le Boerenbond, ils constituèrent dans l'arrondissement de Bruxelles une liste catholique dissidente : le Parti populaire chrétien, dont le programme était nettement démocrate et flamand.

(1) Déclarations de S.É. le cardinal Cardijn et de Monseigneur Belpaire en 1967, et de Monsieur É. Kébers en 1968. Voir aussi RUTTEN, G., *La Ligue des travailleurs chrétiens*, dans *Revue belge*, juillet 1926, p. 9.

(2) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 88 à 90.

(3) SIMON, A., *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960, p. 125.

(4) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 91 à 98.

La liste recueillit 10% des voix, et deux sièges de députés (1). Comme prévu, ces premières élections au suffrage universel assurèrent le succès des socialistes ; quant aux catholiques, ils perdaient la majorité absolue qu'ils avaient obtenue sans interruption depuis 1884 (2). Le parti catholique avait affronté ces élections dans de mauvaises conditions ; sans doute les dissidences n'avaient-elles pas été nombreuses — Bruxelles et Alost seulement — mais l'ancien parti majoritaire souffrait de l'apaisement des querelles religieuses et des divergences entre ses membres sur les questions sociales en général, sur le suffrage universel en particulier (3).

Cette réforme fondamentale du système parlementaire belge avait complètement modifié les données de la politique belge : pour recouvrer une majorité, les catholiques se trouvaient dans l'obligation de rallier les voix ouvrières qui avaient massivement soutenu le parti socialiste. Or cela, seule la démocratie chrétienne pouvait le réaliser (4). Dès l'armistice, le Père Rutten (5) se mit à la tâche. Comme membre du Comité national pendant l'occupation, il avait gagné l'amitié de Francqui et il bénéficiait de toute la confiance du cardinal Mercier. Après la guerre, il s'installa à Bruxelles pour reconstituer la Confédération nationale des Syndicats chrétiens ; ses effectifs étaient passés de 123.000 affiliés en 1914 à 65.000 en 1919, tandis que les syndicats socialistes en comptaient près de 600.000 (6) ! Il se mit au travail avec René Debruyne (7) et Hendrik Heyman (8), hommes dont la confiance lui était assurée par des années de colla-

(1) Émile Van Dievoet (1886-1967), député 1919-1936, avocat du Boerenbond devenu professeur à l'Université de Louvain en 1918, et Herman Vergels (1887-1957), député 1919-1957, militant syndical chrétien de Bruxelles.

(2) VAN KALKEN, F., *op. cit.*, p. 15.

(3) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 43.

(4) SIMON, A., *Le cardinal Mercier, op. cit.*, p. 125 et *Le parti catholique, 1830-1945*, Bruxelles, 1958, p. 113.

(5) Georges A. (en religion Ceslas) Rutten (1875-1952), dominicain ordonné prêtre en 1898, obtint son doctorat en Sciences politiques et sociales à l'Université de Louvain en 1900. Il se consacra ensuite à l'action sociale chrétienne : il créa à Gand le Secrétariat des Unions professionnelles chrétiennes et lança en 1908 les Semaines sociales de Louvain ; en 1912, il mit sur pied la Confédération des Syndicats chrétiens. Après la guerre, il dirigea le Secrétariat national des œuvres sociales chrétiennes et fut sénateur coopté de 1921 à 1946 (*Nationaal biografisch woordenboek*, t. I, Bruxelles, 1964).

(6) Jean NEUVILLE, *Une génération syndicale*, Bruxelles-Paris, 1959, p. 151.

(7) Renatus Debruyne (1868-1941), député de Bruges de 1921 à 1939, président de la C.S.C. de 1919 à 1921 et de 1923 à 1932.

(8) Hendrik Heyman (1879-1958), député de 1919 à 1958, président de la C.S.C. de 1913 à 1920 et de la L.T.C. à partir de 1923.

boration syndicale. Il eut comme bras droit l'abbé Belpaire (1), directeur des œuvres sociales du diocèse de Malines. La Ligue démocratique, réformée, devint la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, avec Heyman comme président, tandis que la Confédération des Syndicats chrétiens fut présidée par René Debruyne, qui eut comme secrétaire général Henri Pauwels (2), ancien collaborateur de l'abbé Belpaire à Nivelles (3). Cette équipe devait assurer au mouvement ouvrier chrétien un développement remarquable entre les deux guerres; dès le congrès syndical chrétien de 1920, la reprise fut amorcée : la C.S.C. atteignait même les 200.000 membres en 1921 (4).

LA « JEUNESSE SYNDICALISTE »

Tous ces événements politiques et la lourde responsabilité des œuvres sociales de Bruxelles n'empêchèrent pas l'abbé Cardijn de rester en rapport avec ses anciens paroissiens; les plus jeunes d'entre eux lui restèrent attachés et lui apportèrent leur collaboration (5). C'est ainsi que les membres du « Syndicat des apprentis » de Laeken formèrent le noyau d'un groupe de jeunes syndicalistes affilié à la fédération bruxelloise des syndicats chrétiens. En août 1919, Fernand Tonnet (6) réapparut, après cinq années passées sous les drapeaux; à peine démobilisé, il rejoignit, l'abbé Cardijn dont il devint le secrétaire particulier. Fidèle à son idéal d'apostolat social et encouragé par l'exemple d'Edward Montier, il se consacra entièrement au relèvement de la jeunesse salariée (7). Pour y parvenir, il fallait autre chose qu'un syndicat limité à la défense des intérêts matériels des travailleurs, il fallait une éducation authentique, préparant les jeunes travailleurs aux exigences de la vie professionnelle et les armant

(1) Jean Théodore Belpaire (1881-) ordonné prêtre en 1904, licencié en Sciences politiques et sociales à l'Université de Louvain, fut nommé directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Nivelles en 1907. Il devint directeur diocésain des œuvres sociales en 1919 pour tout l'archevêché de Malines et collabora alors avec le Père Rutten à Bruxelles. Il fut ensuite aumônier national des Ligues ouvrières chrétiennes féminines et fut élevé à la prélature en 1952.

(2) Henri Pauwels (1890-1946), secrétaire général de la C.S.C. de 1920 à 1932, il en fut président de 1932 à 1946. Il mourut dans un accident d'avion à Gander (Canada).

(3) SCHOLL, S. H., *150 jaar katholieke Arbeidersbeweging in België, 1789-1945*, t. III, p. 292 et suivantes, et p. 326 et suivantes.

(4) Jean NEUVILLE, *Une génération syndicale*, Bruxelles-Paris, 1959, p. 151.

(5) FIÉVEZ, M., *op. cit.*, p. 93 et p. 106 à 109, et déclaration de M^{lle} S. Van der Yeugd, 1967.

(6) Démobilisé le 19 août 1919 (Archives des Services de l'État-Major général).

(7) FIÉVEZ, M., *op. cit.*, p. 93.

contre les dangers moraux qu'ils affrontaient dès la sortie de l'école (1).

C'est ainsi qu'en 1919, l'abbé Cardijn, Fernand Tonnet, Jan Slagmuylder, Paul Garcet et d'autres membres du « Syndicat des apprentis » de Laeken étendirent leur groupement à d'autres paroisses bruxelloises. Pour mettre sur pied ces « syndicats pour jeunes gens », l'abbé Cardijn et Fernand Tonnet firent appel aux dirigeants des patronages et aux directeurs d'écoles primaires ou professionnelles (2); mais ce furent surtout les vicaires de quelques paroisses populaires de Bruxelles qui leur permirent de mener à bien cette entreprise (3). De cette tentative naquit en novembre 1919 la « Jeunesse Syndicaliste ». L'organisation réunissait des jeunes salariés à partir de 14 ans; ils étaient groupés en sections locales paroissiales. La Jeunesse Syndicaliste s'assignait un rôle professionnel, social et moral (4); elle se constituait en syndicat de jeunes travailleurs affilié à la fédération bruxelloise des syndicats chrétiens; elle fixait ses propres barèmes de cotisations et d'indemnités de grève et de chômage (5). Outre les services de caractère professionnel rendus à ses membres, la « Jeunesse Syndicaliste » organisait régulièrement des activités culturelles et religieuses. Enfin, son « cercle d'études central » hebdomadaire réunissait les délégués des différentes sections locales à la « Centrale Chrétienne du Travail » (6). Au cours de l'année 1920, la Jeunesse Syndicaliste organisa plusieurs journées d'études pour ses membres et les sympathisants. En septembre 1920, elle lança son bulletin mensuel *La Jeunesse Syndicaliste*. Le mouvement comptait alors une douzaine de sections locales dans l'agglomération bruxelloise, et environ deux cents membres (7).

LE «JONGE WERKMAN»

La Jeunesse Syndicaliste n'était pas le seul groupement en son genre. En effet, les directeurs d'œuvres sociales et le clergé des paroisses

(1) GARCET, P., *Jeunesse Syndicaliste et syndicats ouvriers*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, janvier 1922, p. 2 et 3; voir également les réflexions de l'abbé Cardijn dans les pièces Nos 2, 3 et 6.

(2) *Quelques notes d'histoire*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, (septembre) 1920, p. 5.

(3) Déclaration de S.É. le cardinal Cardijn, 1967.

(4) *Statuts (de la Jeunesse Syndicaliste)*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, octobre 1920, p. 3 et 4.

(5) *Règlement d'ordre intérieur*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, novembre 1920, p. 5.

(6) Local des œuvres sociales chrétiennes de Bruxelles, 9, place Fontainas, transféré en octobre 1920 à l'ancien local des „Gezellenverein”, cédé par le cardinal Mercier à l'abbé Cardijn.

(7) Comptes rendus d'activités dans *La Jeunesse Syndicaliste*.

industrielles de tout le pays tentaient d'adapter, sous une forme ou sous une autre, leur apostolat aux besoins de la jeunesse ouvrière. A partir des patronages, on avait déjà tenté quelques expériences, et les cercles d'études pour jeunes salariés n'étaient pas rares.

A Anvers, notamment, l'abbé Bloquaux (1) avait constitué le 16 mai 1920 un groupement dénommé « De Jonge Werkman » (2); il s'était inspiré de l'organisation catholique du même nom qu'il avait connue dans le Limbourg hollandais pendant la guerre (3). Les mois suivants, il rassembla en sections paroissiales ou communales les jeunes salariés des patronages de l'agglomération anversoise; après un an, les effectifs du mouvement s'élevaient à plusieurs centaines de membres (4). Le Jonge Werkman poursuivait les mêmes buts que la Jeunesse Syndicaliste de Bruxelles; l'organisation accordait elle aussi des indemnités de grève et de chômage en contrepartie d'une cotisation syndicale; son bulletin, *De Jonge Werkman*, parut pour la première fois avec la date du 25 juillet 1920, et devint mensuel en octobre de la même année. Notons cependant que le Jonge Werkman ne conservait ses membres que jusqu'à 18 ans; par contre, ceux de la Jeunesse Syndicaliste ne quittaient l'organisation qu'après leur service militaire (5). Les membres du mouvement anversois et ses dirigeants étaient donc nettement plus jeunes que ceux de Bruxelles; moins bien préparés aux responsabilités, ils ne purent donner au Jonge Werkman le dynamisme et l'efficacité qu'acquit après quelques années la Jeunesse Syndicaliste à Bruxelles.

Les groupements de jeunes syndiqués de Bruxelles et d'Anvers étaient en rapports fréquents dès la fin de l'année 1920 (6), et ils envoyaient même des délégués à l'occasion de leurs congrès. Les réunions mensuelles des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de

(1) Joseph Bloquaux (1889-1967), ordonné prêtre à Malines en 1913, passa la guerre aux Pays-Bas et fut nommé adjoint du directeur des œuvres sociales de l'arrondissement d'Anvers en 1919.

(2) Voir p. 67, note 2.

(3) Fondé en 1912 dans le Limbourg hollandais sous l'impulsion de Mgr Poels (1868-1948) pour assurer le passage des jeunes salariés de plus de seize ans des patronages aux syndicats ouvriers. En 1920, l'organisation comptait près de 3.000 membres répartis en 30 sections locales dans les évêchés de Roermond, Utrecht et Bois-le-Duc (VAN DEN BERG, I. H., *De historische groei der J.W. in Nederland*, dans *Dux*, Nimègue, 1932, t. VI, p. 52 à 55).

(4) DENDOOVEN, A., *Ontstaan, structuur en werking van de vlaamse K.A.J.*, Anvers-Louvain-Bruxelles, 1967, p. 63 et 64.

(5) *Wat wij willen*, dans *De Jonge Werkman*, novembre 1920, p. 1; pièce N° 38.

(6) Rubrique *Nieuws uit onze afdelingen*, dans *De Jonge Werkman*; *La Jeunesse Syndicaliste*, décembre 1920, p. 4.

Malines permettaient également d'entretenir les rapports entre les deux organisations de jeunesse syndicaliste ; même si l'abbé Bloquaux n'y participait pas régulièrement, elles étaient l'occasion d'une information mutuelle régulière et permettaient aux dirigeants de se concerter (1). En octobre 1920, il était déjà question d'uniformiser les groupements de Bruxelles et d'Anvers, et à la fin de l'année 1921 une commission avait été chargée de préparer leur extension à l'ensemble du pays avec la collaboration du mouvement ouvrier chrétien (2).

LA LIGUE NATIONALE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

De 1919 à 1921, la situation politique et sociale avait nettement évolué. Les socialistes des gouvernements Delacroix et Carton de Wiart avaient réalisé d'importantes réformes sociales : les lois sur la vente de l'alcool, la Société nationale d'habitation à bon marché, les pensions de vieillesse, la liberté syndicale et le droit de grève, enfin et surtout la célèbre loi des huit heures (3). Parallèlement, les questions religieuses s'étaient estompées : en 1919, l'État avait pris à sa charge le traitement du personnel des écoles adoptables, et, en 1921, il accordait la personnalité civile aux associations sans but lucratif, ce qui constituait une grande facilité pour les ordres religieux et les collèges catholiques (4). La déconfectionnalisation de la vie politique belge était donc bien réelle, et d'autant plus dangereuse pour le Parti catholique que les ouvriers ne voyaient d'autre défenseur que le Parti ouvrier belge ; cette évolution favorisait le rapprochement des socialistes et des démocrates chrétiens en butte à l'opposition constante de l'aile droite de leur propre parti. Les évêques s'en inquiétèrent vivement et réussirent à sauvegarder tant bien que mal l'union des catholiques (5).

Les élections communales du 24 avril 1921, au suffrage universel intégral, confirmèrent au plan local l'avance que le parti socialiste avait enregistrée en 1919 au Parlement : il obtenait la majorité absolue dans plus de 200 conseils communaux (6). Les élections législatives

(1) Pièces Nos 32 à 40.

(2) Pièce N° 32.

(3) VAN KALKEN, F., *op. cit.*, p. 16 et 17.

(4) *Op. cit.*, p. 14 et 15.

(5) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 42 et 43.

(6) 218, selon *Le Peuple* (24 avril 1921, p. 1), dont 28 de plus de 10.000 habitants (Archives du Ministère de l'Intérieur).

du 20 novembre 1921, par contre, apportèrent une appréciable victoire aux catholiques : l'Union catholique gagnait neuf sièges à la Chambre. Quant à la dissidence du Parti populaire chrétien de Bruxelles, elle remportait trois sièges au lieu de deux en 1919 (1). C'est en prévision des élections législatives de novembre 1921 que, le 14 septembre 1921, l'Union catholique avait été constituée; elle comprenait quatre branches autonomes : la Fédération constitutionnelle des Associations et des Cercles catholiques — à laquelle s'étaient ralliés la plupart des anciens hommes politiques catholiques —, la Fédération des classes moyennes, le Boerenbond et la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, qui obtenait ainsi sa liberté d'action (2).

Cette Ligue nationale des travailleurs chrétiens de Belgique (3) remplaçait l'ancienne Ligue démocratique belge; elle regroupait l'ensemble des organisations ouvrières chrétiennes, dont la Confédération nationale des Syndicats chrétiens et libres de Belgique, l'Alliance nationale des Mutualités catholiques de Belgique, la Fédération des ligues ouvrières féminines et les coopératives chrétiennes. Cependant, en 1921, la Ligue des travailleurs chrétiens ne constituait pas encore un ensemble cohérent; il était malaisé de mettre en place des structures qui satisfissent les diverses organisations qui s'étaient développées indépendamment jusqu'alors. Aussi, les statuts de la Ligue ne furent-ils adoptés que le 18 juillet 1923, et son bureau national ne fut élu que le 21 octobre 1923 par le Conseil central réuni alors pour la première fois (4).

Le second congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens eut lieu les 22 et 23 juillet 1922 à la Centrale Chrétienne du Travail de Bruxelles. L'une des trois sections du congrès était consacrée à l'organisation de la jeunesse ouvrière; le rapport, présenté par le député Edmond Rubbens (5) préconisait la constitution d'une Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens à partir des groupements d'Anvers et de Bruxelles (6). Le député Rubbens et d'autres dirigeants du mouvement

(1) DE SMET, R., et EVALENKO, R., *Les élections belges*, Bruxelles, 1956.

(2) VAN KALKEN, F., *op. cit.*, p. 33 à 35; HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 38 à 39.

(3) SCHOLL, S. H., *150 Jaar Katholieke Arbeidersbeweging*, t. III, Bruxelles, 1966, p. 292 à 315.

(4) III^e congrès de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens — *Programmes et rapports* — 18-19 octobre 1924, s.l.n.d., p. 7.

(5) Edmond Rubbens, (1894-1938), docteur en droit et en sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, député de Termonde de 1921 à 1936. Il présida la Ligue des travailleurs chrétiens de 1927 à 1934 et fut ministre de 1934 à 1938. CORDEMANS, M., *Edmond Rubbens (1894-1938)*, Gand, 1965).

(6) RUBBENS, E., *De organisatie van de Kristelijke Arbeidersjeugd*, dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, septembre 1922, p. 122 à 132.

ouvrier chrétien avaient donc apprécié les avantages qu'offraient pour la formation des jeunes travailleurs la Jeunesse Syndicaliste de Bruxelles et le Jonge Werkman d'Anvers ; peut-être avaient-ils aussi entrevu l'appui que procurerait à la Ligue une Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens : appui futur d'une élite de jeunes démocrates chrétiens d'une part, renforcement immédiat de la Ligue par la création d'une nouvelle et jeune fédération d'autre part. Les conclusions favorables du II^e congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens (1) conféraient ainsi aux abbés Cardijn et Bloquaux une autorité morale certaine, et à leurs groupements un rayonnement accru.

Au mois d'octobre suivant, Henri Pauwels, secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens, approuvait et confirmait l'orientation prise par la Ligue des travailleurs chrétiens : prenant la parole à la III^e Semaine sociale des Étudiants catholiques, il reconnut la nécessité d'une organisation de la jeunesse au sein du mouvement ouvrier chrétien ; il promettait même un barème de cotisations syndicales uniforme pour les différentes Centrales professionnelles et adapté aux rémunérations des jeunes travailleurs (2). Ces Semaines sociales des Étudiants catholiques étaient organisées par la « Jeunesse sociale catholique » ; c'était un groupe d'étudiants de Louvain, dont Jacques Basyn (3), désireux d'amener les jeunes intellectuels à prendre conscience des problèmes sociaux. Ils organisaient annuellement une Semaine sociale à Bruxelles avec la collaboration de l'abbé Cardijn ; ils bénéficiaient du concours de nombreux professeurs de l'Université de Louvain, et, en 1921, le cardinal Mercier y avait même prononcé le discours de clôture (4).

(1) Compte rendu de la séance de la section „Jeunesse” du II^e congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens dans *Le Démocrate*, 25 juillet 1922, p. 2.

(2) PAUWELS, H., *La place de la Jeunesse ouvrière dans les organisations syndicales*, dans *Le Démocrate*, 14 octobre 1922, p. 1.

(3) Jacques Basyn (1901-), docteur en droit à l'Université de Louvain en 1923 ; il fut collaborateur du Père Rutten et secrétaire de cabinets ministériels (1924-1926) avant de devenir commissaire royal aux pensions (1938-1940) et ministre en 1945-1946.

(4) MERCIER, D. J., *L'apostolat social de la jeunesse catholique*, Louvain, 1921.

L'ENQUÊTE SUR L'ADOLESCENCE SALARIÉE

La III^e Semaine des Étudiants catholiques, en octobre 1922, avait été consacrée aux problèmes de l'adolescence salariée. Les participants y examinèrent la formation professionnelle, les conditions de travail, la situation morale, l'éducation syndicale, et bien d'autres aspects de la vie des jeunes travailleurs (1). Lors de la dernière journée, un projet de grande enquête sur l'adolescence salariée fut exposé et commenté ; cette série de trente schémas d'enquête (2) envisageait tous les aspects de la vie des jeunes travailleurs. C'était l'aboutissement des investigations continues de l'abbé Cardijn depuis son arrivée à Laeken en 1912. Pendant des années, il avait parcouru les logements des familles ouvrières, il s'était informé des conditions de travail des jeunes gens et jeunes filles, il s'était inquiété de l'occupation de leurs loisirs et avait décelé les graves lacunes d'un enseignement technique dénué d'orientation professionnelle. Au cercle d'études de Laeken déjà (3), au cercle d'études central de la Jeunesse Syndicaliste ensuite, il avait communiqué cet esprit d'observation du milieu des jeunes travailleurs.

Ces schémas d'enquête manifestent un souci d'information des faits matériels poussé jusque dans les détails. Cette information concrète et détaillée était le premier élément de la méthode que l'abbé Cardijn inculquait aux membres de la Jeunesse Syndicaliste. Bien informés d'une situation, ils pouvaient prendre ensemble les moyens de la modifier. Naturellement cette enquête ne poursuivait aucun but scientifique ; elle était avant tout pour les jeunes travailleurs un moyen de formation et d'action dans leur milieu social. L'intérêt et l'originalité de cette méthode expliquent l'ardeur avec laquelle l'abbé Cardijn défendit par la suite la spécialisation de l'Action catholique selon les classes sociales ; il redoutait que cette méthode d'action ne se dilue dans un contexte trop large ou se dissipe dans un mouvement aux idées trop générales (4). Pour être efficaces, l'enquête et l'action devaient être adaptées au milieu de vie. Ainsi, la Jeunesse Syndicaliste constituait un groupement spécialisé, non seulement par son recrutement et ses activités, mais encore par sa méthode de formation et d'action.

(1) Programme de la III^e Semaine sociale paru dans la presse quotidienne catholique ainsi que dans *L'Effort* du 7 octobre 1922.

(2) *Dossiers de l'Action catholique*, octobre 1922, p. 1 à 14.

(3) FIÉVEZ, M., *op. cit.*, p. 41.

(4) Déclaration de Monsieur Basyn en 1968.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE BELGE

L'année 1922 fut marquée par d'importants événements pour les mouvements de jeunesse en Belgique. Les 12, 13 et 14 août, les Fêtes de la Jeunesse avaient rassemblé à Anvers plusieurs milliers de jeunes socialistes (1). Du côté catholique, une première grande manifestation eut lieu le 17 septembre à Gembloux : répondant à l'appel de l'Association catholique de la Jeunesse belge, dix mille jeunes gens y avaient acclamé le cardinal Mercier (2).

L'Association catholique de la Jeunesse belge était l'œuvre du chanoine Abel Brohée, président du Séminaire Léon XIII à Louvain et directeur du Secrétariat général des Œuvres apologétiques (3). En 1912 déjà, il avait organisé à Gilly (Hainaut) un congrès de jeunesse catholique, et, l'année suivante, lançait *L'Effort*, hebdomadaire destiné aux jeunes gens des cercles d'études de tout le pays. Mais c'est en 1920 qu'il put enfin réaliser un projet longuement mûri : secondé par l'abbé Louis Picard (4) et quelques anciens étudiants de Louvain — dont Giovanni Hoyois (5) —, il constitua l'Association catholique de la Jeunesse belge; celle-ci réunissait l'ensemble des organisations de jeunesse catholique de Wallonie. En fait, les activités de l'A.C.J.B. — ses organes de presse et ses congrès — en faisaient plus un mouvement d'idée que d'action. En 1921, les évêques approuvèrent les statuts

(1) *Le Peuple* et *Le Soir*, 14 et 15 août 1922.

(2) Presse catholique des 18 et 19 septembre 1922.

(3) Abel Brohée (1880-1947), brillant élève de Monseigneur Mercier à l'Institut supérieur de Philosophie thomiste à Louvain de 1887 à 1900, fut ordonné prêtre à Tournai en 1903. Il était vicaire à Gilly (Hainaut) lorsque en 1909 les évêques lui confièrent la direction du Secrétariat général des Œuvres apologétiques à Louvain. De 1910 à 1935, il fut président du Séminaire Léon XIII, institution fondée conjointement avec l'Institut supérieur de Philosophie par le cardinal Mercier. Il lança *Le Blé qui lève*, en 1910, *L'Effort* en 1913, et il mit sur pied l'Association catholique de la Jeunesse belge en 1920. (PICARD, L., *Le chanoine Brohée, un pionnier*, Paris-Bruxelles, 1950).

(4) Louis Picard, (1886-1955), séminariste au Collège belge à Rome et étudiant à l'Université grégorienne de 1907 à 1914, fut ordonné prêtre à Namur en 1912. Professeur au séminaire de Bastogne (province de Luxembourg) pendant la guerre, l'abbé Picard fut envoyé en 1919 à Louvain pour y seconder l'abbé Brohée. Il prit la direction de *L'Effort* à partir de 1920 et fut le premier aumônier général de l'Association catholique de la Jeunesse belge, officiellement constituée en 1921. Après une rapide expansion, le mouvement se spécialisa du fait de la croissance de la J.O.C. En 1936, Mgr Picard organisa l'Action catholique des hommes dont il fut aumônier jusqu'à sa mort en 1955 (Hoyois, G., *Aux origines de l'Action catholique, Monseigneur Picard*, Bruxelles, 1960).

(5) Giovanni Hoyois (1893-1969), fils de Joseph Hoyois, député de Tournai, mort en captivité en 1918. Docteur en droit à l'Université de Louvain en 1920, il participa à la fondation de l'A.C.J.B. et en fut le président de 1923 à 1935. Il présida le Parti catholique social en 1936, puis le Bloc catholique. Après avoir contribué à la fondation du Parti social chrétien en 1945, il rejoignit Mgr Picard à l'Action catholique des hommes.

de l'organisation. Le 17 septembre 1922, l'A.C.J.B. rassemblait à son premier congrès général à Gembloux une dizaine de milliers de jeunes gens ; elle se manifestait ainsi à l'opinion et s'insérait dans la vie religieuse et même politique du pays (1).

LA JEUNESSE SYNDICALISTE ET L'A.C.J.B.

Jusqu'en septembre 1922, la Jeunesse Syndicaliste et l'A.C.J.B. n'eurent pratiquement aucun rapport. Des divergences importantes séparaient les deux mouvements : la Jeunesse Syndicaliste entendait se constituer en fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens de Belgique et adhérer au mouvement ouvrier chrétien (2) ; l'A.C.J.B., au contraire, s'efforçait de rassembler toutes les organisations de jeunesse catholique dans une optique strictement religieuse et sans distinction de classe sociale (3). A l'occasion de leur premier congrès général, les dirigeants de l'A.C.J.B. avaient obtenu l'adhésion de pratiquement toutes les œuvres de jeunesse catholique. Cette adhésion, la Jeunesse Syndicaliste ne la refusa pas : elle délégua Fernand Tonnet au bureau de la section ouvrière du congrès de Gembloux. A la réunion de cette section (4), la discussion du rapport sur l'organisation de la jeunesse ouvrière et l'intervention d'Henri Pauwels permirent de préciser la nature des relations à établir entre les deux mouvements : la Jeunesse Syndicaliste adhérerait à l'A.C.J.B., tout en sauvegardant son autonomie et son appartenance au mouvement ouvrier chrétien.

Les conclusions de la section ouvrière du premier congrès général de l'A.C.J.B. restèrent cependant sans résultat concret. En fait, les cadres de l'A.C.J.B. furent inexistant à Bruxelles jusqu'en 1924 (5) et le problème de l'adhésion de la Jeunesse Syndicaliste ne se posa donc pas avant cette date.

Alors que la Jeunesse Syndicaliste souffrait des divergences de vue entre ses dirigeants et ceux de l'A.C.J.B., le Jonge Werkman subit une violente attaque de l'abbé Delmot, inspecteur des patronages de

(1) PICARD, L. et HOVOIS, G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge*, Louvain, 1924.

(2) Conclusions de la section „Jeunesse” du II^e congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens, dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, septembre 1922, p. 122 à 132.

(3) Pièce N^o 12.

(4) Compte rendu dans *L'Effort*, 30 septembre 1922, et *La Jeunesse Syndicaliste*, octobre 1922.

(5) *L'Effort*, 14 juillet 1924.

la province d'Anvers : dans un éditorial de six pages, du *Katholiek Patronaat*, celui-ci accusait les directeurs d'œuvres sociales de chercher la ruine du magnifique réseau de patronages du diocèse (1).

Le cardinal Mercier, fort attaché aux patronages, jugea nécessaire d'intervenir : en octobre 1922, il fit admettre par les autres évêques de Belgique de ne pas laisser enrôler les jeunes membres salariés des patronages dans des groupements « pré-syndicaux » (2). Il empêchait ainsi dans les paroisses la séparation des jeunes gens en groupes distincts suivant leur milieu social ; par là-même, il préservait d'une concurrence dangereuse les patronages et les autres œuvres générales, qui avaient sa préférence. S'il était soucieux de sauvegarder l'unité des paroisses, le cardinal Mercier n'arrêta cependant pas les activités des groupements de jeunesse syndicaliste de Bruxelles et d'Anvers. La Jeunesse Syndicaliste et le Jonge Werkman continuèrent donc, mais ils ne purent se constituer en fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens comme ils l'avaient espéré.

LA JEUNESSE SYNDICALISTE ET LA C.S.C.

Mais un autre coup allait les frapper : le VI^e congrès de la Confédération nationale des Syndicats chrétiens et libres de Belgique réuni les 19, 20 et 21 mai 1923 à Anvers. Les conclusions de ce congrès syndical (3) condamnèrent catégoriquement les principes d'organisation de la Jeunesse Syndicaliste : conformément au rapport présenté par le bureau national, les Centrales professionnelles réservaient à leurs sections locales le droit de recruter les jeunes travailleurs, de veiller à leur éducation syndicale et de percevoir les cotisations syndicales ; en outre, la Confédération refusait toute subsidiation des organisations de jeunesse. Ces conclusions trahissent l'hostilité des syndiqués adultes aux groupements de jeunes syndicalistes ; elles portèrent un coup dur à la Jeunesse Syndicaliste de Bruxelles et surtout au Jonge Werkman d'Anvers.

La réaction de l'abbé Bloquaux fut vive : il exprima son indignation dans *De Jonge Werkman* de juin 1923 : il annonça en outre son intention de conclure avec les principales Centrales professionnelles

(1) *Het Katholiek Patronaat*, octobre 1922, p. 1 à 6.

Philippe J. Delmot (1880-1946), ordonné prêtre à Malines en 1902, devint inspecteur général des patronages de la province d'Anvers en 1922.

(2) Pièce N^o 14.

(3) Pièce N^o 41 et KAYAERTS, F., *Organisation syndicale de la Jeunesse*, — Rapport au VI^e congrès, p. 6 et 7.

des syndicats chrétiens des accords assurant le fonctionnement de son groupement. L'abbé Cardijn, par contre, ne réagit pas ; mais *La Jeunesse Syndicaliste* de juin 1923 lança une campagne de souscription dont le succès résolut les problèmes financiers du groupement bruxellois. A la suite de ce VI^e congrès syndical chrétien, les abbés Cardijn et Bloquaux entreprirent effectivement des démarches auprès des différentes Centrales professionnelles. Seule la Centrale des métallurgistes semble avoir accepté à la fin de l'année 1923 l'accord qui lui fut présenté : la cotisation syndicale, fixée par la Centrale, devait être perçue par l'organisation des jeunes travailleurs ; celle-ci la transmettait entièrement à la Centrale qui lui accordait en échange une « ristourne » pour ses activités éducatives et son effort de recrutement (1). Ce projet offrait aux groupements de jeunesse syndicaliste des perspectives encourageantes ; mais limité aux jeunes métallurgistes, il ne revêtait pas une portée pratique très importante. Ce projet souleva d'ailleurs de longues discussions, et sa mise en vigueur n'apparaît pas clairement.

LA « JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE »

Après ce désaveu du VI^e congrès syndical chrétien de mai 1923, les dirigeants de la Jeunesse Syndicaliste semblent bien ne plus compter que sur eux-mêmes pour étendre leur groupement dans tout le pays. En juillet 1923, Fernand Tonnet, Paul Garcet et Jacques Meert sont enfin réunis et prêts à l'action (2). Ils entreprirent alors une campagne de propagande, diffusant leur bulletin *La Jeunesse Syndicaliste* dans les centres industriels de Wallonie et réussirent à constituer des sections locales à Namur, Liège et Charleroi (3).

A propos du bulletin de la Jeunesse Syndicaliste, un fait mérite d'être signalé : le numéro d'avril 1924 est muni d'un titre nouveau, *La Jeunesse Ouvrière*. Une note de la rédaction impute ce changement aux « conseils de tous ceux qui estiment que, dans beaucoup de régions du pays, il serait maladroit de vouloir recruter des jeunes travailleurs

(1) *Encore un pas*, dans *La Jeunesse Syndicaliste*, septembre 1923, p. 88, ainsi que MEERT, J., *Rapport moral au premier congrès général de la J.O.C.*, dans *La Jeunesse Ouvrière*, 20 avril 1925, p. 103.

(2) Fernand Tonnet avait passé l'année scolaire 1922-1923 à l'École sociale d'Heverlee ; les deux autres avaient accompli leur service militaire pendant la plus grande partie de l'année 1922. Jacques Meert (1900-), de Schaerbeek (Bruxelles), l'aîné des neuf enfants de François Meert, serrurier-poëlier, et de Marie De Vos ; il prit contact avec la Jeunesse Syndicaliste lors de la Journée d'études du printemps 1920 et devint le secrétaire général de la J.O.C. en 1925. Jacques Meert n'a pas cessé de se consacrer tout entier au mouvement ouvrier chrétien et réside à la „Centrale Jociste" à Anderlecht (Bruxelles).

(3) *La Jeunesse Syndicaliste*, janvier 1924 et *La Jeunesse Ouvrière*, avril 1924.

en se présentant à eux uniquement et entièrement en syndicalistes» (1). En effet, le mouvement était bien plus que syndicaliste, et après le désaveu du mouvement syndical chrétien, il ne tenait peut-être plus à conserver ce qualificatif trop restrictif. Mais le changement de titre répond aussi aux appréhensions que suscitaient dans les milieux ecclésiastiques l'étiquette syndicale : l'appellation « Jeunesse Ouvrière » était plus acceptable et plus exacte à la fois. La nouvelle dénomination s'appliqua rapidement au mouvement lui-même ; dès mai 1924, il s'intitula « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » (2). Ce changement facilita la diffusion du bulletin et la constitution de sections locales dans les paroisses industrielles de Wallonie.

Le rôle des directeurs d'œuvres sociales semble avoir été déterminant dans l'expansion de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Ils connaissaient bien l'abbé Cardijn, leur collègue de Bruxelles, et, suite à ses efforts pour l'extension de la Jeunesse Syndicaliste dans les diocèses wallons, ils avaient constitué quelques groupements similaires au début de l'année 1924 à Liège, Namur et Charleroi (3). Réunis aux journées sacerdotales des 19 et 20 mai 1924 à Fayt-lez-Manage (Hainaut) (4), ils semblent avoir adopté le projet de l'abbé Cardijn pour l'organisation de l'Action catholique dans la jeunesse ouvrière : la mise sur pied dans tous les arrondissements industriels wallons de fédérations régionales de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, constituant avec le groupement originel de Bruxelles une Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens, telle celle qui se dessinait dans les arrondissements flamands du diocèse de Malines (5). Peu après ces journées sacerdotales, le chanoine Douterlungne (6) recommandait de fédérer les œuvres de jeunesse et d'adapter l'Action catholique aux différents milieux sociaux en groupant les jeunes gens en Jeunesse ouvrière et Jeunesse agricole (7).

Mais c'est à la réunion sacerdotale du 10 juillet 1924 à Bruxelles que l'extension en Wallonie d'une Jeunesse Ouvrière Chrétienne autonome fut rendue irréversible. Cinquante-six prêtres wallons — directeurs d'œuvres sociales ou vicaires de paroisses industrielles — réunis

(1) *Notre nouveau titre*, dans *La Jeunesse Ouvrière*, avril 1924, p. 40.

(2) A la 10^e journée d'études en mai 1924 (*La Jeunesse Ouvrière*, juin 1924, p. 70).

(3) *La Jeunesse Syndicaliste*, janvier 1924 et *La Jeunesse Ouvrière*, avril 1924.

(4) Pièces N^{os} 18 et 52.

(5) A la réunion du 13 avril 1924 (Pièce N^o 45).

(6) Le chanoine Aloïs Douterlungne (1863-1945), ordonné prêtre en 1886, et directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournai depuis 1894.

(7) *Collationes dioecesis Tornacensis*, t. XIX, p. 328-331.

par l'abbé Cardijn adoptèrent en présence des abbés Picard et Belpaire le programme, les statuts et la dénomination définitive de Jeunesse Ouvrière Chrétienne; en outre, on prévoyait l'adhésion de la J.O.C. à l'A.C.J.B. comme fédération nationale autonome, de même que son appartenance au mouvement ouvrier chrétien (1). Le statut de la J.O.C. était donc fixé; restait à organiser la propagande parmi les jeunes salariés en vue du II^e congrès général de l'A.C.J.B. à Charleroi le 21 septembre 1924. Dans ce but, on convint alors de réaliser une série de journées d'études régionales dans la plupart des centres industriels de Wallonie.

Lancée en juillet 1924, l'expansion de la J.O.C. fut foudroyante: en quelques mois l'abbé Cardijn et son fameux trio — Fernand Tonnet Paul Garcet et Jacques Meert — réussirent à fonder une dizaine de fédérations régionales avec la collaboration du clergé local (2). Leurs efforts furent tels qu'ils rassemblèrent au congrès général de l'A.C.J.B. à Charleroi plus d'un millier de jeunes travailleurs. Réunis à la section « Jeunesse Ouvrière Chrétienne », ils approuvèrent avec enthousiasme le programme de la J.O.C. assurant la formation et l'action catholiques de la jeunesse ouvrière (3). La J.O.C. se constitua alors en Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens de Belgique, adhérant à la Ligue des travailleurs chrétiens et à l'A.C.J.B.

LA CONTROVERSE SUR L'ACTION CATHOLIQUE

La séance du Conseil général de l'A.C.J.B. du 20 septembre à Charleroi manifesta un vif désaccord entre les abbés Picard et Cardijn sur la notion d'Action catholique. L'A.C.J.B. avait pour mission d'organiser l'Action catholique dans toute la jeunesse masculine sous l'autorité des évêques; ceci impliquait l'adhésion effective de toutes les organisations de jeunesse se réclamant de l'Action catholique, ce qui était le cas de la J.O.C. Or, l'abbé Picard excluait de l'Action catholique toutes les œuvres dont l'activité n'était pas principalement religieuse; il frappait ainsi d'ostracisme l'ensemble des œuvres sociales chrétiennes, et la J.O.C. en particulier. Cette conception fut vigoureusement combattue par les directeurs d'œuvres sociales. L'abbé Cardijn, notamment, niait l'incompatibilité de l'adhésion à l'Action

(1) Pièce N° 52 et *Bulletin des dirigeants*, juillet 1924, p. 1.

(2) Rubrique *Action et propagande*, dans *La Jeunesse Ouvrière*, septembre et octobre 1924.

(3) *La Jeunesse Ouvrière*, octobre 1924, p. 120 et *Le Pays Wallon*, 22 septembre 1924, p. 2 et 3.

catholique et au mouvement ouvrier chrétien (1). Le désaccord resta entier. Le lendemain, le nombre et l'enthousiasme des douze cents jeunes travailleurs réunis à la section ouvrière furent tels que la J.O.C. s'imposa d'emblée partie intégrante et autonome de l'A.C.J.B. (2). Ce premier succès de la J.O.C. redoubla l'énergie de ses propagandistes, qui multiplièrent le nombre des sections locales au cours de l'automne 1924.

Près d'un mois après le congrès de Charleroi eut lieu à Bruxelles, les 18 et 19 octobre 1924, le III^e congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens. L'abbé Cardijn y présenta la J.O.C. comme Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens, branche autonome de la Ligue des travailleurs chrétiens. L'approbation tacite du congrès (3) mit fin au malaise provoqué par le VI^e congrès syndical de 1923. L'autonomie de la J.O.C. et son appartenance au mouvement ouvrier chrétien n'étaient plus contestées.

Cette évolution favorable de l'attitude du mouvement ouvrier chrétien ne fit qu'accentuer le différend relatif à l'Action catholique. Une nouvelle réunion sacerdotale (4) aurait eu lieu en octobre 1924 à Fayt-lez-Manage, sous la présidence de Monseigneur Laminne, vicaire général du diocèse de Liège (5). Cette réunion permit d'exposer une nouvelle fois les deux points de vue, mais elle resta sans résultat. L'abbé Cardijn engagea alors publiquement le dialogue ; il publia dans *L'Effort* du 22 novembre 1924 l'attitude de la J.O.C. vis-à-vis de l'A.C.J.B. : « L'A.C.J.B. ne peut plus exister sans une section de la J.O.C. Et là où la J.O.C. travaille, l'A.C.J.B. est certaine de trouver un écho enthousiaste ».

(1) Compte rendu dans *L'Effort*, 4 octobre 1924, et *La Libre Belgique*, 21 septembre 1924.

(2) *La Jeunesse Ouvrière*, octobre 1924, p. 120 et *L'Effort*, 28 septembre 1924.

S. Exc. Mgr G. A. Rasneur (1874-1939), consacra ce succès par sa lettre du 10 octobre 1924 au clergé du diocèse de Tournai ; il y recommandait l'organisation de Fédérations de Jeunesse Ouvrière et de Jeunesse Agricole, reprenant ainsi les consignes données quelques mois plus tôt par le chanoine Douterlungne (p. XXVII, note 7).

(3) III^e congrès de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens — Programmes et rapports — Bruxelles 18-19 octobre 1921, s.l.n.d.

(4) Déclaration de Monseigneur Cardijn en 1958.

(5) Monseigneur Jacques Laminne (1864-1924), ordonné prêtre à Liège en 1886 et professeur à l'Université de Louvain de 1904 à 1914, devint vicaire général du diocèse de Liège en 1914 et évêque auxiliaire en 1919. Il avait fait plusieurs exposés sur la question sociale en 1923 et 1924 ; il semble qu'il ait présidé une journée d'études de prêtres directeurs d'œuvres sociales après le II^e congrès de l'A.C.J.B. du 21 septembre 1924 ; il mourut subitement le 23 octobre 1924 à Liège (*Le Pays Wallon*, 25 octobre 1924, p. 1).

C'est dans cet esprit qu'après de longues tractations, l'acte d'affiliation de la J.O.C. à l'A.C.J.B. fut conclu; le 29 décembre 1924 à Louvain, les dirigeants de la J.O.C. et le Conseil général de l'A.C.J.B. se mirent enfin d'accord: la J.O.C. s'affiliait à l'A.C.J.B. à tous les niveaux — paroissial, régional, diocésain et national —, elle souscrivait à ses statuts et affirmait son indépendance à l'égard de tout parti politique; par ailleurs, l'A.C.J.B. reconnaissait l'autonomie de la J.O.C. en tant que fédération spéciale et elle acceptait son appartenance à la Ligue des travailleurs chrétiens; enfin, l'affiliation individuelle à la J.O.C. impliquait automatiquement l'affiliation à l'A.C.J.B., tandis que les questions d'insignes et de cartes de membre étaient laissées en suspens (1). Ces discussions lancinantes agitaient vivement les dirigeants de l'A.C.J.B., mais ne reflétaient guère l'état des rapports entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. au niveau local (2); elles manifestaient plutôt la tension qui opposait les ecclésiastiques partisans de l'A.C.J.B. d'une part, et de la J.O.C. de l'autre.

Le chanoine Brohée, en particulier, estimait que les activités et les préoccupations matérielles de la J.O.C. prendraient le pas sur son rôle religieux et provoqueraient au sein de l'A.C.J.B. une force centrifuge irrésistible; il redoutait surtout que les liens de la J.O.C. avec la Ligue des travailleurs chrétiens n'introduisent la lutte des classes au sein de l'A.C.J.B. elle-même (3). Par ailleurs, la création d'une Fédération nationale de la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine » suscita encore des réactions de la part de la Fédération des Femmes catholiques belges (4). Enfin, l'abbé Picard avait été piqué au vif à l'annonce du voyage à Rome de l'abbé Cardijn, lui qui se faisait l'exégète de l'enseignement pontifical sur l'Action catholique (5).

Bien qu'elles fussent pénibles par moment, ces discussions ne furent cependant pas stériles. L'insistance des aumôniers de l'A.C.J.B. pour une Action catholique générale — non spécialisée par classes sociales — mit en évidence le rôle religieux de l'A.C.J.B.; sans nul doute, l'abbé Cardijn fut-il amené ainsi à préciser le côté religieux de la méthode et de l'action de la J.O.C. (6). Par ailleurs, les dangers

(1) *L'Effort*, 17 janvier 1925, p. 20; *La Jeunesse Ouvrière*, 15 janvier 1925, p. 16. La couleur rouge et le sigle „J.O.C.” seuls différenciaient l'insigne de la J.O.C. de celui de l'A.C.J.B. Cette question rebondit d'ailleurs en mars 1925 (Pièces N^{os} 22, 23 et 51).

(2) Pièces N^{os} 20 et 26.

(3) Pièces N^{os} 19, 22 et 29.

(4) Pièces N^{os} 50 et 51.

(5) Pièce N^o 22.

(6) Déclaration de Monsieur Basyn en 1968.

signalés par le chanoine Brohée étaient bien réels ; le cardinal Mercier s'en préoccupa d'ailleurs vivement.

L'ABBÉ CARDIJN À MALINES PUIS À ROME

C'est ainsi que le cardinal Mercier réunit à Malines, en novembre 1924 probablement (1), les abbés Picard et Cardijn pour y défendre leur point de vue en présence de plusieurs personnalités ecclésiastiques et trancher la question. L'aumônier de l'A.C.J.B. reprochait à l'abbé Cardijn de provoquer la division de l'Action catholique ; celui-ci répondait que l'Action catholique dans la jeunesse ouvrière devait s'adapter à la situation sociale et aux besoins propres des jeunes travailleurs. Le cardinal aurait alors reconnu la réalité des faits avancés par l'abbé Cardijn, tout en affirmant la nécessité de l'unité de l'Action catholique (2). La confrontation de Malines, solennelle et discrète, resta sans résultat apparent ; mais peut-être contribua-t-elle à la conclusion de l'accord du 29 décembre 1924 entre la J.O.C. et l'A.C.J.B.

Après l'entrevue de Malines, l'abbé Cardijn composa l'*Avant-projet de programme général de la J.O.C.* (3). Ce programme de cinquante-sept pages dactylographiées devait être présenté et discuté au prochain congrès général de la J.O.C. (4). Mais le cardinal Mercier refusa l'*Imprimatur* à l'abbé Cardijn ; le recevant peu après, il l'aurait autorisé à poser la question à Rome (5). Quoique le cardinal Mercier ne paraît pas avoir eu l'initiative du voyage à Rome de l'abbé Cardijn, il est bien possible qu'il y ait été favorable. En 1925, vu la situation religieuse des masses ouvrières et la pression du socialisme matérialiste, nous pouvons présumer qu'il doutait moins de l'opportunité de la J.O.C. que de son appartenance à l'Action catholique telle qu'on la définissait alors à Rome. Sans doute faut-il voir là l'objet du voyage de l'abbé Cardijn : troublé par les mises en garde de l'abbé Picard et du chanoine Brohée, le cardinal aurait décidé de s'assurer à bonne source de la compatibilité de l'action sociale et de l'Action catholique recommandée par le pape Pie XI. En portant à Rome cette délicate question, il mettait un terme aux dissensions belges et évitait des

(1) Probablement après le décès de Monseigneur Laminne (26 octobre 1924) qui avait présidé la réunion sacerdotale de Fayt après le congrès de l'A.C.J.B. à Charleroi.

(2) Déclaration de Monseigneur Cardijn en 1958.

(3) Texte manuscrit et dactylographié parmi les *Papiers Cardijn* ; publié dans le *Bulletin des dirigeants*, février-mars 1925, p. 1 à 32, au retour de Rome de l'abbé Cardijn.

(4) Prévu pour décembre 1924, il fut reporté au 19 avril 1925 (*Bulletin des dirigeants*, septembre 1924, p. 3 et janvier 1925, p. 1).

(5) Déclaration de Monseigneur Cardijn en 1958.

mésaventures pareilles à celles du « Sillon » (1); enfin, il échappait à la controverse et pouvait ainsi se consacrer plus librement aux « Conversations de Malines », qui s'étaient engagées dans une phase difficile et décisive (2).

A Rome, le pape Pie XI reçut l'abbé Cardijn en audience privée, mais il ne semble pas s'être prononcé très nettement. Ses paroles bienveillantes — rapportées par l'abbé Cardijn — ne tranchent nullement la question (3). Le voyage de l'abbé Cardijn à Rome eut cependant un effet radical : l'annonce de l'audience privée accordée par le pape Pie XI à l'abbé Cardijn impressionna l'opinion, et l'on se soucia peu de la portée exacte des paroles prononcées par le souverain pontife. L'entrevue de Pie XI et de l'abbé Cardijn apaisa les esprits et mit un terme au conflit.

LE PREMIER CONGRÈS GÉNÉRAL DE LA J.O.C.

Les dirigeants de la J.O.C. purent alors se consacrer entièrement à l'organisation de leur premier congrès. Déjà le *Bulletin des dirigeants* de janvier et une circulaire de février 1925 (4) en avaient précisé les dispositions pratiques. L'*Avant-projet de programme général de la J.O.C.* (5) fut publié en mars 1925 au retour de Rome de l'abbé Cardijn. Enfin, les sections locales désignèrent leurs délégués au congrès général, qui eut lieu le 19 avril 1925 à Bruxelles. Les quatre cents participants y approuvèrent les statuts de la J.O.C., son acte d'affiliation à l'A.C.J.B., le programme général du mouvement ainsi que le rapport moral présenté par Jacques Meert (6). La J.O.C. comptait, selon ce rapport, treize fédérations régionales, 192 sections locales et quelque six mille adhérents (7). Son Conseil général, élu le 18 avril 1925, dési-

(1) Le Sillon : mouvement de jeunes catholiques fondé en 1894 à Paris par Marc Sangnier (1873-1950). Ce mouvement de catholiques laïques tentait de réconcilier l'Église et la République. Il poursuivait un idéal de démocratie et d'éducation populaire intégrale; il avait de multiples activités éducatives et des groupements de jeunesse. Le mouvement s'étendit à toute la France au cours des premières années du siècle et fut représenté à l'Assemblée nationale. Les évêques français s'étaient divisés sur l'attitude à adopter envers cette organisation qui échappait à leur autorité. Accusé de modernisme social, le Sillon fut condamné par le pape Pie X en 1910; les groupements de chaque diocèse se mirent alors à la disposition de leur évêque (Voir CARON, J., *Le Sillon et la Démocratie chrétienne* 1894-1910, Paris, 1967).

(2) AUBERT, R., *Les Conversations de Malines — Le cardinal Mercier et le Saint-Siège*, dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique — Classe de Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. LIII, 1967, p. 87 à 159.

(3) *La bénédiction du Pape*, dans *La Jeunesse Ouvrière*, 5 avril 1925, p. 1 et 2.

(4) Pièce N° 55.

(5) *Bulletin des dirigeants*, février-mars 1925, p. 1 à 32.

(6) *La Jeunesse Ouvrière*, 25 avril 1925, p. 93 à 109.

(7) *Ibidem*, p. 102.

gna le 3 mai un comité national présidé par Fernand Tonnet (1). Le congrès fut relaté dans la plupart des quotidiens catholiques d'expression française et la J.O.C. prit place dès lors dans la vie religieuse, sociale et même politique du pays.

En avril 1925, la J.O.C. était donc définitivement lancée, et son organisation était solidement établie. Les objectifs de la J.O.C. étaient bien précisés dans son programme : promotion de la jeunesse ouvrière par une formation et une action catholiques adaptées au milieu social des jeunes travailleurs. La J.O.C. disposait en outre des moyens nécessaires à réaliser ces objectifs : organes de presse largement diffusés, fédérations régionales dans chacun des centres industriels et dirigeants nationaux expérimentés. Assuré d'un nombre important d'adhérents, le bureau national de la J.O.C. consacra la fin de l'année 1925 à la formation de ses militants : il organisa les journées d'études de Fayt-lez-Manage du 24 au 27 septembre 1925 et y exposa systématiquement le programme et la méthode de la J.O.C. Enfin, il publia en octobre 1925 le *Manuel de la J.O.C.*

LA RÉUNION DES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

Le mois d'avril 1925, qui avait marqué l'aboutissement des efforts déployés par les propagandistes de la J.O.C., fut aussi le premier mois d'une longue et grave crise politique en Belgique. En 1924 déjà, la victoire électorale de la gauche française avait secoué l'opinion conservatrice belge, et la coalition catholico-libérale avait traversé les pires difficultés (2). Le 2 février 1925, les évêques belges avaient vigoureusement condamné, dans leur lettre collective *Paix et Fraternité* (3), le matérialisme et la lutte des classes, fondements de la doctrine socialiste. A l'approche des élections législatives du 5 avril 1925, l'Union catholique avait réussi, à grand peine, à assurer son unité. Elle ne perdit que deux sièges à la Chambre, les socialistes en gagnant dix aux dépens des libéraux qui ne conservaient plus que le tiers de leurs mandats. La victoire de la gauche était éclatante, et la coalition sortante n'était plus renouvelable. Profondément meurtri, le parti libéral se réfugia dans l'opposition ; quant au parti socialiste, il aspirait fortement au pouvoir et sollicitait les démocrates chrétiens. Mais les catholiques

(1) *Bulletin des dirigeants*, mai 1925, p. 43.

(2) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 143 et 144.

(3) *Lettre collective de l'Épiscopat belge „Paix et Fraternité” et mandement de carême*, 2 février 1925, dans MERCIER, D. J., *Œuvres pastorales*, t. VII, Bruxelles-Louvain, 1928, p. 480 à 530.

unanimement rejetèrent le programme trop socialiste que leur avait proposé Vandervelde. Finalement, après les refus obstinés des libéraux, l'Union catholique et le Parti ouvrier belge parvinrent à mettre sur pied le 17 juin 1925 le gouvernement Pouillet-Vandervelde, malgré l'opposition irréductible des catholiques conservateurs. La crise avait duré septante-trois jours (1).

L'atmosphère était donc relativement tendue à l'approche de la conférence des évêques belges des 27 et 28 juillet 1925. Réunis à Malines, ils examinèrent la situation politique, l'état des œuvres sociales chrétiennes, l'organisation de l'Action catholique dans la jeunesse et plus particulièrement les rapports entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. (2). Le succès de la J.O.C. et la réussite de son premier congrès général d'avril 1925 n'avaient pas découragé le chanoine Brohée et l'abbé Picard : ils s'étaient encore efforcés de convaincre le cardinal Mercier des dangers de l'Action catholique spécialisée appliquée par la J.O.C. (3). Les évêques ne s'attardèrent cependant pas à la question jociste que des problèmes plus vastes et plus inquiétants rejetaient à l'arrière-plan. Le procès-verbal de la réunion (4) nous apprend leur souci de maintenir une opposition fondamentale des catholiques au socialisme, tout en approuvant une coalition gouvernementale avec les socialistes ; ils cherchaient ainsi à sauvegarder l'intégrité de la doctrine et l'unité du parti catholique. Ils portèrent ensuite leur attention sur la réorganisation et le renforcement des œuvres sociales chrétiennes. Quant à l'Action catholique, ils maintinrent le principe de l'unité de son organisation, mais autorisaient en fait la J.O.C. à se développer dans les agglomérations. Il n'en fallait pas plus aux dirigeants jocistes pour répandre leur mouvement dans toute la jeunesse ouvrière du pays : la J.O.C. obtenait ainsi sa reconnaissance des évêques de Belgique.

LA «KRISTENE ARBEIDERSJEUGD»

Les événements qui se précipitèrent au cours de l'année 1924 pour aboutir à la formation de la J.O.C. nous ont détourné du mouvement anversois, le Jonge Werkman, qui suivit pendant cette période un tout autre cours. Alors qu'en 1922, les deux groupements attendaient de la Ligue des travailleurs chrétiens l'élargissement de leur

(1) HÖJER, K. H., *op. cit.*, p. 145 à 157.

(2) Pièces N^{os} 57 et 58.

(3) Pièces N^{os} 29 et 53.

(4) Pièce N^o 58.

organisation à tout le pays, l'attitude des évêques en octobre 1922 et les conclusions du VI^e congrès syndical chrétien de mai 1923 avaient ruiné leur projet de Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens. Profondément déçu par les milieux syndicaux, l'abbé Bloquaux tenta en 1923 et 1924 de constituer un secrétariat général des œuvres de jeunesse catholique flamande. Ses appels, lancés dans *De Jonge Werkman*, rencontrèrent un écho favorable (1), mais la tentative n'aboutit à aucun résultat effectif. Dans l'état de tension linguistique qu'avaient provoqué les tergiversations parlementaires à propos de la flamandisation de l'Université de Gand, les dirigeants des groupements de jeunesse catholique flamande déploraient l'absence d'une organisation flamande comparable à l'A.C.J.B. pour les francophones. L'initiative de l'abbé Bloquaux après le désaveu du mouvement syndical chrétien donna au Jonge Werkman une orientation plus culturelle; des articles pour l'adhésion au mouvement flamand parurent régulièrement dans *De Jonge Werkman* en 1924. On peut s'étonner de ce qu'une organisation de jeunesse syndicaliste prit l'initiative d'unifier les œuvres de jeunesse catholique flamande, mais il convient de rappeler que ces groupements comptaient moins d'étudiants que du côté wallon, du fait que l'enseignement supérieur était donné en français; l'absence de noyaux d'étudiants et de jeunes intellectuels — tels ceux qui formèrent en Wallonie l'armature de l'A.C.J.B. — donnait aux œuvres de jeunesse flamandes un caractère plus populaire qu'en Wallonie (2). Le rôle moteur du Jonge Werkman dans l'effort d'unification des organisations de jeunesse catholique flamande n'est donc pas étonnant. Cette unification ne s'opéra cependant pas avant plusieurs années.

Si le groupement anversoïis n'évolua guère, à Louvain, par contre, trois cercles d'études de jeunes salariés s'étaient fédérés le 8 septembre 1923, sous la direction des abbés Van den Heuvel et Becker (3). Ils adoptèrent la dénomination « Kristene Jeugdorganisatie — De Jonge Werkman » et reçurent le bulletin mensuel *De Jonge Werkman* d'Anvers (4). Quant aux membres néerlandophones de l'organisation bruxelloise, ils menèrent en 1924 dans les localités flamandes de l'ar-

(1) *De Jonge Werkman*, janvier 1924, p. 1.

(2) DENDOOVEN, A., *op. cit.*, p. 69.

(3) J. F. Van den Heuvel (1879-1940), ordonné prêtre en 1904, était directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Louvain et succéda à l'abbé Cardijn en 1927 à la direction des œuvres sociales de Bruxelles; A. Becker (1891-) était alors vicaire à Louvain et réside actuellement à Heverlee.

(4) DENDOOVEN, A., *op. cit.*, p. 85 et 86.

rondissement de Bruxelles une propagande fructueuse, quoique bien plus modeste que celle de leurs compagnons francophones en Wallonie (1).

C'est dans ces conditions que le 13 avril 1924 se réunirent pour la première fois les délégués et aumôniers des groupements de jeunesse syndicaliste d'Anvers, Bruxelles, Louvain et Malines, où un groupe était alors en formation (2). Ils décidèrent d'unifier leur action, s'érigèrent en « landelijk verbond », encore dénommé « de Jonge Werkman » ; ils constituèrent un bureau national provisoire qui fut présidé par Jan Schellekens (3), militant de la Jeunesse Syndicaliste de Molenbeek (Bruxelles) depuis 1919. Les trois groupements n'arrivèrent cependant pas à une coordination effective, et le bulletin mensuel *De Jonge Werkman* édité à Anvers constituait en fait le seul lien entre les trois fédérations régionales. Pourtant, le succès de la J.O.C. à la fin de l'année 1924 stimula les efforts d'extension en région flamande : réunion de propagande en novembre à Malines, et, en décembre à Saint-Nicolas et Eeklo où Jan Schellekens lançait les nouvelles fédérations régionales (4).

À la réunion du bureau national du 18 janvier 1925, l'organisation adopta la dénomination « Kristene Arbeidersjeugd », avec le sigle « K.A.J. », à l'image de celle de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. À la même réunion, on engagea Jan Schellekens comme propagandiste permanent de la K.A.J. ; quant à l'abbé Bloquaux, il renonçait pratiquement à devenir l'aumônier général de l'organisation flamande, laissant le champ libre à l'abbé Cardijn (5). Cette réunion de janvier 1925 marque une étape dans l'unification des groupements de jeunesse syndicaliste flamande. Mais ces dispositions ne suffisaient pas à assurer l'unité de la K.A.J., très composite de par sa formation : aux trois fédérations originelles s'étaient ajoutées celles de Malines et d'Eeklo, ainsi que les groupements préexistants de Turnhout et de Bruges ; en mai 1925, la fédération bruxelloise était la seule, avec celle d'Eeklo, à appliquer les principes d'organisation jocistes, car le programme et

(1) Rubriques *Action et propagande* dans *La Jeunesse Ouvrière* et *Nieuws uit onze afdelingen* dans *De Jonge Werkman*.

(2) Pièce N° 45.

(3) Jean Baptiste Schellekens (1900-), militant de la Jeunesse Syndicaliste de Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles) depuis 1919, devint employé à la Centrale chrétienne des Francs-Mineurs, au siège des œuvres sociales chrétiennes de Bruxelles. Président du bureau provisoire de la K.A.J. en 1924 et 1925 (Pièces N°s 45 et 46). Il épousa le 11 avril 1925 Joséphine Machiels, née en 1899 à Laeken. Il est actuellement domicilié à Jette (Bruxelles).

(4) *Nieuws uit onze afdelingen*, dans *De Jonge Werkman*, décembre 1924.

(5) Pièce N° 47.

la méthode de la J.O.C. n'avaient pas été adoptés par la K.A.J. dans son ensemble (1). Les divers groupements flamands apportaient certes à la K.A.J. leurs effectifs et leurs dirigeants, mais pas l'unité de conception et d'action qui avait donné à la J.O.C. son homogénéité et son dynamisme.

En juin 1925, sous la pression des directeurs d'œuvres sociales, le bureau national de la K.A.J. décida finalement de transférer le siège de son organisation d'Anvers à Bruxelles (2); cette mesure avait été exigée pour permettre à l'abbé Cardijn de coordonner l'action des secrétariats généraux des deux branches du mouvement (3). Sa forte personnalité allait assurer au mouvement jociste une unité d'action dans tout le pays. Le premier congrès de la K.A.J. eut lieu le 29 octobre 1926 à Gand; la branche flamande comptait alors, selon le rapport présenté, quatre mille membres répartis en quatorze fédérations régionales et 113 sections locales, soit les trois cinquièmes des effectifs de la J.O.C. un an et demi auparavant (4). Mais au cours des années, la K.A.J. allait combler ce retard.

Le succès de la J.O.C. semble donc avoir favorisé l'unification et l'extension de la K.A.J.; le programme et la méthode jocistes s'imposèrent ensuite au mouvement tout entier. Ceci est paradoxal quand on sait que le mouvement ouvrier chrétien était de loin plus puissant dans le nord du pays. Que la J.O.C., fondée à Bruxelles, ait trouvé dans les régions industrielles de Wallonie sa force et son dynamisme, voilà l'indice de ce qu'elle était un mouvement original par son programme et sa méthode, un vrai mouvement de combat pour l'Action catholique dans la jeunesse ouvrière.

(1) Pièce N° 48.

(2) Pièce N° 49.

(3) Pièce N° 30.

(4) *De Jonge Werkman*, septembre 1926, p. 156.

PREMIÈRE PARTIE

CORRESPONDANCES

1919 - 1925

1. CARDIJN à TONNET, (Cannes, 22? décembre 1919). (1)

De Cannes où il est en séjour de convalescence, l'abbé Cardijn donne à Fernand Tonnet quelques conseils pour la Jeunesse Syndicaliste; il lui confie aussi son très vif espoir de pouvoir rester dans le mouvement syndical de Bruxelles auquel il s'est consacré depuis quatre ans.

Lundi soir (2). Merci Fernand (3)! Votre lettre m'a mis du baume sur des plaies saignantes! Je revenais du cap et du phare d'Antibes. Je suis sorti toute la journée me baigner dans la lumière, les couleurs et les parfums! Quelle griserie! Mais je me sens si dépaysé! Je suis né pour travailler et je souffre tant d'être ici à ne rien faire! Le pays est plus que beau, il est rempli de souvenirs de tout ce que le monde a connu de plus grand après le Christ : Augustin, Madeleine et la Sainte Baume, les îles, les moines et l'abbaye de Lérins (4)... et tout cela dans une féerie de bleu, de rouge, d'or et de vert avec toutes les teintes et les demi-teintes de l'arc-en-ciel! Il faudrait être ici à deux, pour se retremper, pour refaire un plan d'ensemble et puis repartir... Je songe toute la journée à cela! Si c'était possible! Il y a encore tant à faire! Prions que le bon Dieu nous trouve dignes!... Quand vous allez chez

(1) Nous avons adopté comme intitulé de ces 31 lettres les noms d'auteur et de destinataire suivis des lieu et date. Par souci de clarté et de commodité, et pour éviter les confusions entre prénoms usuels et officiels, et entre les titres multiples et successifs, nous nous sommes limité aux noms de famille des auteurs et destinataires à l'exception de Mgr Rutten, évêque de Liège, qu'il convenait de ne pas confondre avec le Père Rutten, o.P., directeur du Secrétariat général des Œuvres sociales de Belgique (N^{os} 15 à 17).

(2) Souligné manus Cardijn. Dans le second paragraphe de cette lettre, l'abbé Cardijn fait part de son appréhension d'être écarté du mouvement ouvrier de Bruxelles, auquel il se consacre depuis quatre ans. La nomination de l'abbé Cardijn à la direction des œuvres sociales de Bruxelles datant du 15 août 1915, il faut sans doute situer cette lettre à la fin de l'année 1919, au moment où il était pour quelques semaines en convalescence à Cannes. Par ailleurs, l'abbé Cardijn fait allusion au sermon de la veille, relatif à „l'enfant-Dieu”; sa lettre serait proche de Noël 1919. Le „lundi soir” en question pourrait être celui du 22 décembre 1919, soit le lendemain du dernier dimanche de l'Avent. L'arrivée de l'abbé Cardijn à Cannes ne remonte en effet qu'à quinze jours avant la rédaction d'une lettre postérieure (N^o 2), [du 27 décembre 1919]; ceci correspond d'ailleurs à la date du 20 décembre 1919 figurant sur le visa du vice-consul belge à Cannes apposé sur le passeport de l'abbé Cardijn (*Papiers Cardijn*).

(3) Fernand Tonnet (1894-1945) était alors le secrétaire personnel de l'abbé Cardijn, directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles. Il était en même temps la cheville ouvrière de la Jeunesse Syndicaliste, fondée en novembre 1919.

(4) L'abbaye de Lérins : sur la plus petite des îles du même nom, à un kilomètre au large de Cannes; monastère cistercien de la congrégation de Sénanque.

le Père Rutten ou l'abbé Belpaire (1), apportez-leur un rapport succinct et concret de tout ce qui a été fait pour la Jeunesse Syndicaliste : réunions du cercle d'études central, réunions des sections locales, statuts, règlement d'ordre intérieur, etc. (2). C'est l'avenir, cela ! Et surtout de l'esprit d'apostolat, de conquête, d'audace : jeune et ardent ! Mon Dieu, si je pouvais m'y consacrer !! Si jamais le bon Dieu me demande ce sacrifice, ce sera rude !! Et pourtant, il ne faudra pas le refuser (3) !

Pourvu que les propagandistes et les chefs du mouvement bruxellois soient dignes et chics ! Je souffrirais tant de leur trahison (4) ! Je leur ai donné pendant quatre ans le meilleur de moi-même et n'ai reculé devant aucun sacrifice pour la cause ! Personne ne saura jamais combien j'ai aimé le mouvement, avec quelle passion je m'y suis attaché, combien je voulais le faire beau et grand et indépendant ! Que j'ai souffert de certaines souillures ! Vous comprendrez alors combien je souffrirais de devoir le quitter ! La classe ouvrière, c'est comme la personnification du Christ sur terre ! Et de la voir si abandonnée, si prostituée, si inconsciente de sa déchéance me déchire le cœur ! Et c'est à son relèvement que j'aurais voulu consacrer ma vie ! Mais cela ira bien, vous verrez. Il n'est pas possible que cela n'aille pas. En tout cas, faites ce qui est possible pour maintenir le bon esprit dans les hommes !

Où en est la documentation et la propagande ? Êtes-vous content ? Je viens de lire *Le Voyage du Centurion* de Psichari (5). Cela m'a fait du bien. Mais pas assez près du peuple, de la classe ouvrière, de ces milliers de jeunes gens et de jeunes filles, que nous cotoyons tous les

(1) Le Père Rutten, O.P. (1875-1952), était alors le conseiller moral du bureau de la Confédération des Syndicats chrétiens. L'abbé Belpaire avait été nommé le 1^{er} octobre 1919 directeur diocésain des œuvres sociales du diocèse de Malines ; il habitait au siège du Secrétariat général des Œuvres sociales chrétiennes de Belgique dirigé par le Père Rutten.

(2) Les statuts et le règlement de la Jeunesse Syndicaliste ont paru dans le second et le troisième numéros du bulletin mensuel *La Jeunesse Syndicaliste* (octobre 1920, p. 2-4 ; novembre 1920, p. 6-8). Cette lettre indique qu'en décembre 1919, la Jeunesse Syndicaliste était déjà bien organisée.

(3) L'abbé Cardijn était alors l'objet du mécontentement de personnalités catholiques de Bruxelles. Après le déménagement forcé des organisations syndicales chrétiennes de la rue du Boulet à la place Fontainas, le succès du Parti Populaire Chrétien (10 % des voix et 2 sièges de député) aux élections du 16 novembre 1919 n'avait pas dû apaiser les esprits hostiles aux démocrates chrétiens de Bruxelles.

(4) Les propagandistes du mouvement ouvrier chrétien de Bruxelles formulaient alors de vives réclamations à propos de leur traitement. (Voir p. 6, note 4).

(5) PSICHARI Ernest, *Le Voyage du centurion*, Paris, 1916.

jours et qui se perdent parce que personne ne les aide assez concrètement. On en rencontre ici aussi parmi tout ce monde qui s'amuse et qui s'ennuie. Je suis allé écouter hier un grand sermon! Église archibondée! Mais pas les mots qu'il fallait! Oh! non, pas les mots qu'il fallait! Aucune âme n'aura été remuée ni rapprochée de l'Enfant-Dieu! Quelle misère!

Au revoir! Tenez-moi au courant de tout. J'ai un mal de tête stupide depuis quelques jours! Au revoir! Des compliments à tous.

JOS. CARDIJN'

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B1; in-4 r^o, manus Cardijn).

2. CARDIJN à TONNET, (Cannes, ± 27 décembre 1919) (1).

L'abbé Cardijn conseille à Fernand Tonnet de maintenir la limite d'âge des membres de la Jeunesse Syndicaliste après le service militaire, « l'œuvre étant surtout éducative »; il lui confie encore sa crainte de ne pas revenir à la direction des œuvres sociales bruxelloises, « parce que certains s'y opposeront »; enfin, il émet un avis fort désabusé sur la vie à Cannes et souhaite aux « apôtres » de la Jeunesse Syndicaliste une sainte et heureuse année (1920).

Mon cher Fernand!

Merci mille fois; je reçois régulièrement le *Standaard* et *La Libre Belgique*, directement, je crois, de l'éditeur, et ensuite les paquets que vous m'envoyez! *Le Démocrate* (2) ne pourrait-il pas faire la même chose! Ainsi vous seriez débarrassés de cette corvée! Je crois que vous pouvez hardiment m'envoyer tout sans timbre. Je crois que tout me vient régulièrement. Et c'est autant d'épargné!

Pour la « Jeunesse Syndicaliste », je crois qu'il faut garder si

(1) L'abbé Cardijn, toujours à Cannes, attend d'être fixé sur son sort incertain de directeur des œuvres sociales de Bruxelles et souhaite à Fernand Tonnet une sainte et heureuse année. Cette lettre doit donc précéder celle du 3 janvier 1920. Par ailleurs, les réflexions de l'abbé Cardijn sur le sermon de Noël justifient une date postérieure au 25 décembre 1919, mais probablement antérieure au dimanche suivant. La date la plus probable, et en tout cas très rapprochée, serait donc le samedi 27 décembre 1919.

(2) *Le Démocrate* : organe quotidien de la démocratie chrétienne en Belgique, édité à Bruxelles, de 1919 à 1922.

possible la limite d'âge jusqu'après l'armée (1). Et surtout faites bien comprendre qu'il ne peut s'agir là d'une question de concurrence ni d'étroitesse d'esprit : l'œuvre étant surtout éducative, le Bureau de la Confédération et des différentes fédérations le comprendra, j'espère. Sinon ce serait désespérer du mouvement syndical !

Oui, renouvelez l'abonnement à la *Documentation catholique* (2), mais pas à la *Revue générale*. Nous remplacerons celle-ci par le *Katholiek sociaal weekblad* (3) de Hollande.

Pour tout, n'écoutez que votre cœur, il vous inspirera mieux que je ne pourrais le faire... de loin ! Mon Dieu, que je voudrais déjà être de retour ! Déjà quinze jours ici ! Cela n'avance pas, mon ami, malgré le beau temps et les paysages magnifiques ! Le cœur n'est pas ici, et alors...

Je crains que malgré tout, je ne pourrai pas revenir à la direction des œuvres bruxelloises. Non pas que ma santé s'y opposera — elle n'aura jamais été meilleure qu'à mon retour — mais parce que certains s'y opposeront (4). Enfin, le bon Dieu décidera ! Pourvu que les propagandistes et les meneurs fassent de la bonne besogne ! Et qu'un esprit syndical *réel* (5) règne dans nos rangs ! Cela me fait tant de mal de songer que les socialistes accapareront de plus en plus le mouvement !

(1) Article 6 des statuts de la Jeunesse Syndicaliste : „Les membres doivent être âgés de 14 ans au moins. Ils resteront à la Jeunesse Syndicaliste jusqu'après leur service militaire.” Cette disposition risquait de porter préjudice au recrutement des syndicats qui réclamaient sans doute l'abaissement de la limite d'âge.

(2) *Documentation Catholique* : hebdomadaire de la „Bonne Presse”, fondé à Paris en 1919.

(3) *Katholiek sociaal weekblad* : hebdomadaire hollandais fondé à La Haye en 1902.

(4) Il semble que les pressions exercées contre l'abbé Cardijn n'aient pas été négligeables : „Le Père Rutten et Belpaire ont voulu essayer pour voir si cela n'irait pas mieux avec l'abbé Van den Heuvel. Les ouvriers n'ont pas accepté. De là, la comédie de ces derniers mois” écrivait Cardijn à Mademoiselle Madeleine De Roo, militante du mouvement social chrétien féminin (Cardijn à De Roo, Cannes, 30 janvier 1920; *Papiers Cardijn*; 2 in-4° r°, manus Cardijn).

(5) Souligné deux fois, manus Cardijn. Dans sa lettre précédente et au second paragraphe de celle-ci, l'abbé Cardijn trahit un certain scepticisme à l'égard du mouvement syndical chrétien. Sa lettre du 30 janvier à Mademoiselle De Roo nous éclaire à ce sujet : „30-1-20. Merci de la lettre du 27. Je savais déjà les réclamations des propagandistes à propos de leur traitement. Tout cela est évidemment très triste et très regrettable et me peine profondément. Le pire, c'est qu'on n'y peut rien. Cela me prouve une fois de plus que l'œuvre principale est la formation ouvriers-apôtres et d'ouvrières-apôtres qui veulent se consacrer d'une manière exclusive au relèvement de leurs frères et sœurs de travail. Nous en sommes encore loin. Mais je n'en désespère pas. ...”. Ces réflexions montrent que l'abbé Cardijn attendait du mouvement ouvrier chrétien bien plus que la défense d'intérêts matériels auxquels les dirigeants syndicaux semblaient trop se limiter. C'est dans l'optique du relèvement matériel, moral et religieux — décrite dans la lettre du 3 janvier 1920 à Fernand Tonnet — que l'abbé Cardijn constitua la Jeunesse Syndicaliste.

Oh ! Si nous pouvions ! Pourvu qu'on soit sincère et loyal, le reste ira tout seul !

Ici, mon ami, pas un seul écho social ! Je me suis déjà informé s'il n'y a pas une œuvre, pas un groupement, à Cannes ou dans les environs. Jusqu'ici, je n'ai rien découvert ! Pays de jouisseurs, de fainéants et d'ennuyés ! Beau pays pourtant, et si riche en richesses matérielles et spirituelles ! Oh ! Si j'avais la cent-millionième partie de toutes les fortunes réunies ce soir à Cannes, quel bien nous pourrions faire ! Est-ce bien chrétien tout cela ? J'ai entendu un sermon horrible le jour de Noël ! Pourtant l'Église était bondée de tout ce monde cosmopolite à qui il aurait fait bon dire la vérité en un si beau jour ! Au revoir, soignez tout pour la ... (1). Si possible, faites-vous aider pour la documentation ! Mais surtout la Jeunesse Syndicaliste, des jeunes ardents, enthousiastes et convaincus ! De vrais apôtres ! Des compliments à tous ! S'il y a du nouveau, informez-moi, car je grille d'impatience ! Une sainte et heureuse année ! Dites, si la collaboration pouvait devenir ininterrompue, toujours plus intime et plus féconde ! Et droite, et honnête, et pure et vraie !! Au revoir ! Prions beaucoup.

JOS. CARDIJN.

Des compliments à Jan Slagmuylder (2).

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B2 : in-4° r°, manus Cardijn).

3. CARDIJN à TONNET, (Cannes), 3 janvier 1920.

Après cinq communications d'ordre divers, l'abbé Cardijn fait part à Fernand Tonnet de son enthousiasme pour l'apostolat qu'il espère pouvoir reprendre — « je parlerai à Son Éminence » — au grand dam des socialistes ; il l'engage à entretenir l'esprit apostolique de la Jeunesse Syndicaliste, à rester radicalement syndicaliste ; enfin il répond aux réflexions personnelles de Fernand Tonnet et lui confie son désir impatient de servir les plus déshérités.

(1) Illisible.

(2) Jan Slagmuylder (1896-1963) était alors un membre actif de la Jeunesse Syndicaliste ; il avait dirigé le „Syndicat des apprentis” à Laeken pendant la guerre.

Très cher Fernand,

3-1-20.

Encore et toujours un grand merci.

1° J'ai moi-même répondu à Thomas Braun (1). Il me sera probablement impossible de donner suite à son invitation. En tout [cas], réunissez les quelques notes qui me restent sur Kurth (2). Je vous écrirai s'il faut me les expédier.

2° Dites à Henri Lacroix (3), si vous le voyez, que j'ai rencontré son ami Fetwijs de Verviers, qui est au monastère de Lérins. J'irai y passer quelques jours la semaine prochaine, pour y respirer cette atmosphère de sainteté accomplie là pendant des siècles. Il y a de ces endroits privilégiés. Lérins est sûrement de ceux-là.

3° Prenez un abonnement au *Peuple*. Et pour la documentation des journaux, le plus pratique, si c'était possible, serait que vous marquiez au fur et à mesure les articles intéressants à conserver et que vous les fassiez découper par un ami désœuvré!!

4° Pour les souhaits de nouvel an, s'il y en a, envoyez-moi les noms qui vous paraissent intéressants!

5° Si je me souviens bien, j'ai donné la requête pour l'agent de police à Monsieur Van Dun (4). Voulez-vous la lui demander?

6° Chauffez-moi bien Haguinet (5) et les autres : il y a là quelques belles âmes ; si on pouvait les gagner entièrement à l'apostolat ! Il n'y a que cela qui puisse nous sauver ! Brûler tous ses vaisseaux et se donner sans retour : vous verriez au bout de peu de mois le recul des socia-

(1) L'avocat Thomas Braun (1876-1961) et l'abbé Cardijn auraient été les deux orateurs d'une réunion organisée en 1916 à la salle Patria à Bruxelles à la mémoire de Godefroid Kurth. (Déclaration de Me Émile Kébers).

Thomas Braun était le fils de Conrad Alexandre Baun (1847-1935), sénateur de Bruxelles de 1900 à 1929, qui était intervenu en faveur de l'abbé Cardijn après son arrestation de 1916.

(2) Godefroid Kurth (1847-1916), historien, professeur à l'Université de Liège, était décédé en janvier 1916. Les organisateurs de la VII^e Semaine syndicale de Fayt-lez-Manage lui avaient confié le discours de clôture prévu pour le 27 septembre 1914 (NEUVILLE J., *Aux origines des „Semaines Sociales” belges*, p. 23, dans *Dossiers de l'Action Sociale Catholique*, janvier 1958).

(3) Henri Lacroix (1889-1964), originaire de Verviers, avait fait connaissance de l'abbé Cardijn comme militant syndical chrétien avant la guerre. Au front pendant la guerre, il était resté en rapport avec Fernand Tonnet. Il fut ordonné prêtre à Tournai en 1922.

(4) L'abbé Van Dun (1878-1943) était alors l'adjoint de l'abbé Cardijn à la direction des Œuvres sociales de Bruxelles.

(5) Georges Haguinet (1886-), alors employé de banque, marié et domicilié à Etterbeek, était propagandiste du syndicat chrétien des employés de Bruxelles.

listes ! Oh ! oui, prions pour que le Seigneur suscite douze apôtres, mais là, de vrais, de saints, d'entiers. Tous ces compromis, ces demi-mesures, ces programmes édulcorés, ces affirmations vagues et indé-cises (1), tout cela nous fait plus de mal que de bien ! Pouvoir et puis oser ! Quand je reviendrai, je parlerai à Son Éminence (2) ! Oh ! prions beaucoup, beaucoup, et incitez tous les amis à prier et à persévérer pour que la lumière luise bientôt et resplendissante, réchauffante et éclairante.

7° Pour la Jeunesse Syndicaliste ne laissez passer aucune occasion sans faire un nouvel appel à l'esprit d'apostolat ! C'est l'âme qui doit vivifier et déborder. Et tous les moyens doivent être employés pour la créer : conversations isolées, récits, lectures, causeries, promenades, peut-être parfois un apôtre étranger. Honoré (3), Lacroix, Verdoodt (4), mais surtout *syndicaliste*, n'est-ce pas ! Intransigeant sur ce point ; un vrai syndicaliste autonome ; la « chose » des jeunes, pas de congrégation ou de patronage. De grâce faites attention. Que pas un vicaire, ni un curé de paroisse ne puisse s'y tromper ! Il faut être radical sous ce rapport !

Et voilà... je viens de faire ce matin une plus belle promenade sur le bord de la mer : des vagues bleues, un soleil d'or, des montagnes neigeuses, de la verdure, de la lumière, de l'espace... Dieu ! Tenez, mon ami, ne faites pas les choses à moitié ! Donnez-vous tout à fait ! Écoutez l'appel divin, il n'y a que cela qui reste ! L'amour ne devient vraiment beau qu'à ce niveau-là ! Oh pour savoir aimer tout à fait,

(1) Allusion probable à la campagne électorale de novembre 1919 et aux tractations avec le Parti catholique.

(2) L'abbé Cardijn a toujours eu la plus grande confiance dans le cardinal Mercier. Celui-ci lui avait permis de passer une année à Louvain après son ordination en 1906. En 1915, il l'avait nommé à l'importante fonction de directeur des œuvres sociales de Bruxelles. Il semble aussi que la cérémonie du 8 novembre 1915 à Sainte-Gudule à Bruxelles et les neuf mois d'emprisonnement de l'abbé Cardijn en 1917 et 1918 aient beaucoup rapproché les deux hommes. (Voir MAYENCE F., *La correspondance de Son Éminence le Cardinal Mercier avec le gouvernement général allemand pendant l'occupation, 1914-1918*, p. 128-134). A la libération, le cardinal maintint l'abbé Cardijn dans ses fonctions malgré l'opposition violente de MM. Renkin et Crokaert. Il ne semble pas lui avoir tenu rigueur de la dissidence du Parti populaire chrétien aux élections de 1919 et de 1921. Enfin, le cardinal consentit à lui céder l'immeuble du „Gesellenverein”, abandonné par les catholiques allemands, pour y fixer en octobre 1920 le siège des organisations ouvrières chrétiennes de Bruxelles.

(3) L'abbé Honoré Van Waeyenbergh était un ancien du cercle d'études de Laeken ; il avait passé la guerre au front comme brancardier et fut ordonné prêtre le 28 décembre 1919 à Malines.

(4) Probablement l'abbé André Verdoodt (1894), ordonné prêtre le 28 décembre 1919 à Malines.

à fond, il faut avoir beaucoup souffert et il ne faut pas faire les choses à moitié. J'ai souvent fait le rêve que vous me confiez : s'enfouir à 45 ans dans une Trappe ou une abbaye quelconque pour se taire tout à fait et expier... Mais voilà, laissez-vous conduire par le bon Dieu, mais donnez-vous tout à fait, et devant les attirances humaines parfois inévitables, ouvrez-vous à quelqu'un qui mérite votre confiance... (1)! Il ne faut pas s'ouvrir à beaucoup de personnes parce que peu en sont dignes; quand on a trouvé un ami, on peut être heureux! Et tous les autres on les aime passionnément comme des frères en N.-S., mais on ne leur demande rien. Et ce sont les plus misérables, les plus pauvres, les déguenillés qu'il faut aimer davantage, non pas comme un pharisien, mais comme un domestique, qui est fou de joie de pouvoir les servir, comme un poète qui découvre en eux toujours de nouvelles beautés, comme un autre Jésus qui veut les sauver, les élever, les ennoblir, les transporter jusqu'à Dieu. Et il faut vouloir les embellir, à tout point de vue, au point de vue social, matériel, intellectuel, moral, esthétique autant qu'au point de vue social! Je n'ai jamais compris comment on pouvait séparer ces choses : ne sommes-nous pas essentiellement un, et les sources d'émotions les plus nobles ne sont-elles pas imbibées de beauté! Au revoir! Je pense continuellement à vous tous! Pourquoi faut-il être un « malade »? Allons, bon! Priez pour moi comme je prie pour vous! Et soutenez-vous tous mutuellement dans la foi en notre œuvre commune! Et édifions-nous les uns les autres par un dévouement sans borne et une donation complète! Ayons même l'ambition de convertir les socialistes à la beauté de notre doctrine! Mais pour cela, encore une fois, soyons purs de tout alliage, éclatants de vérité! Quand donc tous ces problèmes financiers seront-ils résolus? Au revoir! Je prie pour vous tous et vous aime plus que vous ne le soupçonnez.

3-1-20

Jos. CARDIJN.

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B4 : 3 in- 4^o r^ov^o, manus Cardijn).

(1) Deux mots illisibles; peut-être „Vae soli”.

4. CARDIJN à TONNET, Cannes, (3-12 janvier 1920) (1).

L'abbé Cardijn demande à Fernand Tonnet de lui envoyer ses notes sur Godefroid Kurth. Il lui fait part de son maintien probable à la direction des œuvres sociales bruxelloises. Enfin, il rassure ses jeunes collaborateurs sur l'avenir du mouvement « malgré les politiciens et les financiers ».

HÔPITAL MILITAIRE BELGE

VILLA ALBERT I^{er}

CANNES

FONDATION DE SON ALTESSE ROYALE

MADAME LA DUCHESSE DE VENDÔME

Cher Fernand,

Monsieur l'avocat Braun me demande ma conférence sur Kurth pour la seconde moitié de février. Voici : voulez-vous m'envoyer en *recommandé* les notes que vous trouverez à ce sujet : il y a des extraits de *Saint Boniface* (2) et des conférences qu'il fit aux Congrès eucharistiques. Envoyez-moi aussi la brochure bleue. Je ne sais pas si j'en sortirai. Si je pouvais trouver ici quelques livres, cela me sauverait ! Mais hélas, ce n'est pas une région de richesses littéraires ou historiques ! Enfin, je ferai ce que je pourrai !

J'apprends que votre brochure sur de Lalieux est finie (3). En êtes-vous content ? Je suis désolé de ne pouvoir en prendre connaissance !

Il paraît que le sort en est jeté et que je resterai à la direction [des œuvres sociales de Bruxelles]. Quelle sinistre comédie ! Si la classe ouvrière n'était pas là, tendant les bras, il y a longtemps qu'on aurait eu un haut-le-corps et qu'on aurait tout vomi ! Maintenant par amour pour le bon Dieu et pour tous ces malheureux et ces malheureuses, on s'attellera avec plus de joie que jamais à la tâche.

(1) Dans sa lettre datée du 3 janvier, l'abbé Cardijn avait demandé à Fernand Tonnet de rassembler ses notes sur Godefroid Kurth ; dans celle-ci, il demande de les lui envoyer ; celle-ci est donc postérieure. Par ailleurs, dans sa lettre datée du 26 janvier, l'abbé Cardijn annonce qu'il a envoyé son manuscrit à l'avocat Braun ; elle lui est donc antérieure. Enfin, l'abbé Cardijn annonce dans cette lettre qu'il gardera la direction des œuvres sociales, tandis que dans les lettres datées des 12 et 26 janvier il semble considérer cette décision comme acquise, et dans celles de décembre 1919 et du 3 janvier 1920, il appréhende de ne plus pouvoir la reprendre. Cette lettre doit donc être située entre celles du 3 et du 12 janvier 1920.

(2) *Saint Boniface*, par Godefroid KURTH, dans la collection „Les saints”, Paris, 1902.

(3) *Un Belge de vingt ans : Louis de Lalieux de la Rocq*, par F. TONNET, Bruxelles, 1920.

Voici, mon ami, restons, nous, bien fidèles, tirons à la même barque et à la même corde, et la mer furieuse ne parviendra pas à l'engloutir ! Quand je lis certaines lettres, il me semble qu'il y a parfois comme une immense anxiété qui prend certaines âmes sur le sort de notre mouvement. Oh ! mon ami, soyez-en bien convaincu, malgré les politiciens et les financiers, le mouvement réussira s'il est entraîné par des convaincus et par des saints. Certes les opérations financières qu'on est en train de faire ne me plaisent pas du tout (1), mais on renverse tout cela comme un jeu de cartes, du moment qu'on a les ouvriers derrière soi ! Ne permettez donc pas que personne se décourage : tous ceux qui veulent atteindre les sommets doivent passer par la « nuit obscure » de l'épreuve ! Mais de grâce, qu'on veille plus que jamais aux convictions, à la formation, à l'âme des propagandistes. Plus fort que le diamant, mais plus tendre qu'une mère ! Qu'on ne l'oublie ! Rassurez donc Partous (2) et tous les autres, mais demandez-leur plus que jamais de l'abnégation, de l'amour, du dévouement !

Au revoir, mon bien cher ami, n'oubliez pas de m'envoyer immédiatement tout ce qui se rapporte à Kurth. Le Père Charles Fetwijs me demande pour l'île de Lérins *L'Église aux tournants de l'histoire* de Kurth ! Ajoutez-le au reste ! Merci d'avance. Le temps est superbe, mais il y a un mistral de tous les diables ! Oh ! si on pouvait être ici tous ensemble, perchés en rond sur une pointe de rocher devant l'immensité de la mer, des montagnes et des cieux, comme toutes les mesquineries auraient peu de prise sur nos âmes ! Au revoir ! Il n'y a que l'amour qui reste, l'amour désintéressé, infini et éternel, l'amour de cette beauté idéale dont nous voulons rapprocher les créatures, de cette Bonté substantielle dont nous voulons nourrir tous les affamés et qui doit nous presser bien fort sur son cœur pour que nous ne sentions plus les meurtrissures, les trahisons et les bassesses d'ici-bas ! Au revoir, je vous bénis très affectueusement.

Jos.

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B3 ; in-8° r^ov^o, manus Cardijn).

(1) L'abbé Cardijn est plus explicite dans sa lettre du 30 janvier 1920 à M^{lle} De Roo : „Je trouve que la solution financière acceptée par le Père Rutten est vraiment malheureuse. D'après moi, c'est un recul de plusieurs années. On répond que le Père Rutten était obligé de choisir entre le refus de subsides ou l'acceptation des conditions imposées par les financiers. Moi, j'aurais refusé en expliquant les motifs de mon refus, et j'ai peine à croire que Son Éminence et les financiers catholiques auraient accepté les conséquences du désastre : je trouve que le Père Rutten ici a manqué d'énergie.” (Cardijn à M^{lle} De Roo, Cannes, 30 janvier 1920 ; Papiers Cardijn ; 2 in-4° r^o, manus Cardijn).

(2) Frans Partous (1888-), propagandiste de la fédération bruxelloise des syndicats chrétiens ; il fut conseiller communal d'Anderlecht (Bruxelles) de 1921 à 1958.

5. CARDIJN à TONNET, (Cannes), 12 janvier 1920.

L'abbé Cardijn confie à Fernand Tonnet son souci de faire des membres du « Comité Central » de la Jeunesse Syndicaliste de vrais apôtres et d'organiser une conférence pour les étudiants de Louvain. Il souhaite rassembler une cinquantaine de jeunes ouvriers convaincus et dévoués former un bon noyau avoir dix bonnes sections locales, grouper un millier de membres, réaliser une grande manifestation et réorganiser les œuvres de jeunesse.

12-1-20.

La carte est bien ! Malheureusement il y a une faute : siège centrale (1). Surtout, soignez le *Comité Central* ; que là, il y ait des apôtres, des vrais ! Pour Louvain, il faudrait pouvoir aller faire là une grande conférence qui secoue toute cette jeunesse, mais attirons-les de n'importe quelle manière pourvu qu'ils ne se laissent pas vivre et qu'ils montent au lieu de descendre (2) ! C'est la même chose pour notre Jeunesse Syndicaliste ! Avoir quelques jeunes ouvriers, une cinquantaine qui soient épris de l'idéal, et qui ne reculent devant rien, et qui aillent à la conquête de toute leur âme, et qui fassent don de tout, de tout ce qu'ils ont, de tout ce qu'ils sont, de leur cœur pour aimer, de leur intelligence pour comprendre, de leurs bras pour lutter, de leur argent s'ils en ont pour tout mettre en commun. Prions beaucoup pour cela ! Quand un mouvement mérite d'avoir ce bonheur-là, il est victorieux ! Regardez le Sillon (3) ! Et puis le nôtre est plus vrai,

(1) Le « e » final est barré.

(2) L'abbé Cardijn manifeste ici son intention de répondre aux aspirations d'étudiants de Louvain désireux de se consacrer à un « apostolat social » comme l'illustre bien la lettre de Jacques Basyn à Fernand Tonnet (N° 7). C'est ainsi qu'il organisa avec la Jeunesse Sociale Universitaire les premières Semaines sociales des Étudiants catholiques (Voir N° 8, note 7).

(3) Le Sillon : mouvement de jeunes catholiques fondé en 1894 à Paris par Marc Sangnier (1873-1950) et condamné par Pie X en 1910 (Voir p. XXXII, note 1).

La Jeunesse Syndicaliste citait très fréquemment les écrits ou les discours d'anciennes personnalités sillonnistes. L'abbé Cardijn invita même Marc Sangnier à prendre la parole à Bruxelles en février 1921 ; son allocution de bienvenue mérite d'être citée ici : « Depuis des années, je ne cesse dans les cercles d'études, dans les conférences, dans les conversations intimes de citer en exemple la vie, l'amitié, l'apostolat, l'idéal Démocratique du Sillon et de son fondateur. ...C'était il y a 18 ans que je lis la vie, les discours, les écrits de Marc Sangnier, et l'histoire du Sillon qu'il avait fondé. Oh ! Il faudrait avoir sondé la capacité d'amour d'un cœur virginal de vingt ans pour comprendre l'explosion d'enthousiasme que de telles lectures peuvent provoquer dans l'âme d'un jeune séminariste ! Quand plus tard, à Lille et à Roubaix, nous eûmes la joie d'assister à des réunions de cercles d'études du Sillon, quand nous vîmes ces jeunes gens, ces étudiants, ouvriers et employés, s'aimant plus que des frères, s'entraînant à affiner leur conscience et à exercer leurs responsabilités, quand à la Semaine sociale d'Amiens, au banquet du Sillon, il me fut donné de lire sur le visage de centaines de Sillonnistes le reflet de chacune de vos pensées, l'écho de chacun de vos sentiments, la réponse à chacun de vos appels nous avons compris qu'on pourrait vous combattre, et à l'occasion vous frapper, mais que toute épreuve quelque pénible qu'elle fût, ne serait jamais pour vous l'occasion d'une mort, mais

il est plus ouvrier, il est plus pauvre! Surtout de la sincérité, du désintéressement, de la pureté, de l'audace! Oui, un sacerdoce laïque. Connaissez-vous *Pierre Poyet, le Chrétien et l'apôtre* par L. Rouzic, Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris. Je crois que ce serait à acheter pour les étudiants de Louvain. Je viens aussi d'acheter [de] Julien Laurec, *Le Renouveau catholique dans les lettres*, Paris, rue Bayard, 5 (1). C'est bien. Tous ces livres-là aussi, nous devrions les avoir pour orienter nos syndicats d'instituteurs et d'institutrices. Avez-vous déjà parlé au fiancé de S.V. (j'oublie son nom)? Avez-vous tâché de tâter cette âme, pour voir s'il y loge de l'apostolat? Et Jan Slagmuylder, comment va-t-il? Et ce malheureux Jan Robberechts (2) vit-il encore? Que d'espairs il nous donnait! S'est-il tout à fait embourgeoisé? De grâce, secouez-le, car il nous manque des bras, des cœurs, des mains et des bouches. De grâce, ayez-en une cinquantaine qui puissent parler, écrire, aimer et lutter! Oh! que je brûle d'envie d'être là! En avant, mon cher ami! De grâce, formons ce noyau-là, et bousculons alors cette rédaction du *Démocrate*, qui nous donne de plus en plus sur les nerfs. Mais ayons d'abord 10 bons noyaux de *jeunesses syndicalistes*. Avez-vous déjà été à Uccle? Et à Forest? Et à Schaerbeek (3)? Une milice de 1000 jeunes gens! Et alors une manifestation imposante! qui fasse parler d'elle! Pour Pâques! De grâce qu'on s'y mette. Il faudra trouver aussi un bel insigne, et quelques beaux chants enlevants, conquérants, et des pièces pour une grande soirée. Ne restons pas à mi-chemin. J'y vois le noyau de toute une réorganisation de nos œuvres de jeunesse. Mais ne montrons pas encore le bout de l'oreille. D'abord partout des sections! Après, le reste suivra de lui-même. Au revoir, je vous bénis! Hier, j'ai excursionné tout seul, toute la journée sur la pointe des montagnes, et j'ai diné d'air, de lumière, de soleil, de beauté! Et j'ai pleuré de joie! Et j'étais éreinté comme une vieille bique et j'ai la nostalgie de tout ce qui m'attend là-bas! Au revoir! Des compliments à tous et à toutes.

JOS. CARDIJN.

(*Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B5 ; in-4° r^ov^o, manus Cardijn*).

source d'une inspiration... » (Allocution de bienvenue de Cardijn à Marc Sangnier, Bruxelles, février 1921; *Papiers Cardijn*; 2 in-4° r^o, manus Cardijn).

(1) Abbé Louis ROUZIC, *Pierre Poyet, Le Chrétien et l'apôtre*, Paris, 1914.

Abbé Julien LAUREC, *Le Renouveau catholique dans les lettres*, Paris, 1918.

(2) Jan Robberechts (1894-), employé de Laeken, second des quatre enfants d'A. Robberechts († 1919).

(3) Il n'y eut pas de section locale de la Jeunesse Syndicaliste à Uccle ni à Forest; la première section locale créée à Schaerbeek date de 1920, peu après la Journée d'études du printemps 1920, à l'occasion de laquelle Jacques Meert fit son entrée dans le mouvement.

6. CARDIJN à TONNET, (Cannes), 26 janvier 1920.

L'abbé Cardijn confie à Fernand Tonnet ses réflexions sur un « ordre laïc » d'« apôtres-ouvriers » et lui demande conseil à propos de son retour.

Mon cher Fernand,

26-1-20.

Comment vis-tu ? Existes-tu encore ? J'ai envoyé le manuscrit de Kurth à l'avocat Braun. Je vois que tu deviens l'ami de Haguinet et cela me fait un grand plaisir : inspire-lui surtout le désir du sacrifice, même de tout si c'est nécessaire. Je le crois capable de comprendre ce langage. Parfois je rêve d'un ordre laïc : les apôtres-ouvriers, qui se consacraient entièrement à leurs frères de travail, qui aimeraient les ouvriers de cet amour insensé du Sauveur qui ne reculait devant rien pour les relever. Car c'est bien cela qu'il faut : faire monter les ouvriers, leur faire gravir la montagne sainte de l'Idéal, leur donner la conscience de cette ascension nécessaire. Cette besogne est lente, car il s'agit de changer complètement l'âme de l'ouvrier : c'est celui-ci qui doit affiner son propre esprit, son propre cœur, son propre goût. Il faut avoir confiance en lui pour s'atteler à cette œuvre de rédemption populaire, de manière à créer un jour le véritable mouvement de ceux qui non seulement voudront gravir la montagne, mais qui voudront entraîner leurs frères à monter.

Voici, réponds-moi par retour du courrier : y a-t-il un inconvénient à ce que je rentre le mois prochain ? De plusieurs côtés, on me conseille de rester jusqu'en avril. Pour quoi faire ? Ma santé ne sera pas meilleure alors que maintenant. Un séjour prolongé ne peut guère me faire du bien, *j'en suis sûr*. Je suis rétabli. Alors pourquoi rester ? Je pensais assister le 15 février à un congrès social à Lyon. J'avais même eu l'idée un instant de passer par Poitiers, Tours, Chartres, Orléans, ... En tout cas, je serais peiné de devoir rester exilé plus longtemps. Ecris-moi bien sincèrement ton avis (1).

Et comment va la Jeunesse Syndicaliste ? Attention à l'esprit, à l'âme. C'est tout. Leur âme de conquérants, d'apôtres, de purs ! Oh ! mon Dieu, si on pouvait en former une douzaine, de tout à fait *surnaturels*, de ces ambitieux fous pour Notre-Seigneur, le pendant

(1) Absent à la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 6 février 1920, l'abbé Cardijn était présent à celle du 5 mars 1920 (*Papiers Belpaire*; Comptes rendus des réunions des directeurs d'œuvres sociales des 6 février et 5 mars 1920).

des *apôtres-ouvrières*; prions beaucoup dans ce but. Et tout le reste? Comment cela va-t-il? J'ai entendu que les propagandistes sont mécontents à cause de l'insuffisance de traitement? Dis-moi ton avis sur tout, tout.

As-tu lu *Pour la Russie*, dans le genre de *Clarté*?

J'étouffe ici, mon ami, à voir ces riches, ces paresseux, ces inconscients... Mon sang bouillonne quand je les rencontre et que je songe à ces malheureuses tuberculeuses qu'on ne parvient pas à caser.

Au revoir. Je te bénis!

JOS. CARDIJN.

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B6; in-4° r°, manus Cardijn).

7. BASYN (1) à TONNET, Bruxelles, 2 juillet 1920.

Jacques Basyn remercie Fernand Tonnet de la biographie de Louis de Lalieux qu'il lui a dédiée, et il l'en félicite. Il lui fait part de son ardent désir de partager son apostolat social; comme beaucoup d'autres jeunes gens, il n'attend que le moyen de s'y consacrer.

Mon très cher Fernand,

Bruxelles, 2-7-20.

Je viens d'achever la lecture de l'ouvrage (2) que tu m'as envoyé hier. Je te remercie sincèrement et amicalement de l'aimable dédicace; je vois là une page de plus de notre jeune mais fervente amitié; j'aime à croire que c'est là un lien de plus qui anime nos efforts communs dans les futures luttes sociales. Tu souhaites que je sois un « militant social »; je le suis, mon cher Fernand, sinon d'action, du moins de cœur, et c'est déjà énorme quoique pas assez. Beaucoup de jeunes gens, et j'en suis Dieu merci, veulent se dévouer au prochain, à l'ouvrier surtout, mais ne savent pas comment s'y prendre. Ce sera à toi de nous guider, de nous ouvrir des horizons, de nous faire faire du bien. C'est un apostolat sublime, mais, tu dois t'en rendre compte difficile: il n'est pas toujours facile de prendre un jeune homme parfois un peu vaniteux. Mais je n'ai pas à te faire la leçon à ce sujet, bien au contraire.

(1) Jacques Basyn était alors étudiant en candidature de droit à l'Université de Louvain.

(2) *Un Belge de vingt ans : Louis de Lalieux de la Rocq*, par Fernand TONNET, Bruxelles, 1920.

Je tiens à te féliciter de l'initiative que tu as eue en nous faisant connaître un *Belge* de 20 ans. Comme tu le fais remarquer, il n'y a pas que la France qui eut ses héros. Un de Lalieux — et ils sont légion les héros de sa trempe — vaut les plus purs héros français ; tu es le premier — je suis sûr — qui ait livré au grand public belge, un Belge, et c'est de ça que je te félicite du fond du cœur.

En retour de cette gentille attention, mon cher Fernand, je te prierais de songer à moi, et j'ose le dire à nous, quand tu pourras nous occuper dans tes œuvres. Je te le répète, il y a une foule de jeunes gens qui n'attendent pour agir que l'occasion et le moyen (1).

Je t'envoie ce petit mot — trop littéraire — en te priant de croire à mon entière et forte affection.

Jacques BASYN.

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, A21 ; in-8° r^ov^o, manus Basyn).

8. CARDIJN à TONNET, s.l. (14 mai? 1921) (2) .

L'abbé Cardijn transmet à Fernand Tonnet quelques indications au sujet des œuvres féminines, du prochain numéro de La Jeunesse Syndicaliste, et de la Semaine sociale des Étudiants catholiques.

Cher Fernand,

Le numéro de *La Jeunesse Syndicaliste* est très bien... L'article aussi. Encore un peu plus jeune!! du « ni vu, ni connu!! ». Plus de sainte audace! Plus de sainte ambition! Le monde ne sera sauvé que par cela! Ici n'arrivent que *La Nation belge* et le *Laatste Nieuws*. C'est toute la nourriture spirituelle de nos « Jass » d'ici (3)! J'ai déjà cru

(1) L'abbé Cardijn aida par la suite Jacques Basyn et quelques autres étudiants de Louvain, groupés dans la « Jeunesse Sociale Catholique », à réaliser les Semaines sociales pour Étudiants catholiques, organisées annuellement à Bruxelles à partir d'octobre 1920.

(2) Cette lettre doit être postérieure au 25 mars 1921, date du premier numéro de la *Revue catholique des Idées et des Faits* citée ici ; par ailleurs, la Semaine sociale des Étudiants catholiques évoquée par l'abbé Cardijn eut lieu du 11 au 15 octobre 1921 et l'article sur « les affiches » parut dans le numéro d'octobre 1921 de la *Jeunesse Syndicaliste*. Si la « fête de demain » était bien celle de la Pentecôte — « Que le Saint-Esprit vous illumine tous » — cette lettre aurait dû être écrite le 14 mai 1921. Cette date est d'autant plus probable que la présence de l'abbé Cardijn à Bruxelles est signalée par plusieurs documents au cours de tous les autres mois de l'année 1921.

(3) « Jass » : terme couramment utilisé à l'époque en Belgique pour désigner les miliciens. Sans doute l'abbé Cardijn se trouve-t-il à nouveau dans un hôpital militaire, comme au cours de l'hiver 1919-1920.

écrire quelques articles virulents dans *Le Démocrate*. Mais ce sera pour plus tard ! Mademoiselle Ectors m'a écrit ses appréhensions. Comment n'a-t-elle pas été directement chez Madame Carton et chez Wauters (1). Vous verrez, ce sont tous ces intermédiaires qui empêchent une solution. Elle doit apprendre à aller droit au but au lieu de prendre tous ces détours ! Mon Dieu ! Que ces temps derniers elle a été fatiguée... pour ne pas dire plus ! J'espère que la fête de demain lui fera du bien, comme à nous tous ! Plus de donation entière, absolue ! Oh ! oui, plus de sainte audace et de sainte ambition ! Mais nous devons encore beaucoup souffrir et pour cela être généreux dans l'acceptation de la souffrance ! Que le Saint-Esprit vous illumine tous ! Merci de votre bonne lettre et des quelques mots d'Alice (2) ! Il est évident que tout ce que je vous écris compte aussi pour elle. J'espère que vous parviendrez malgré tout à me ramener le petit Jean. Pour cela notre vie devrait encore pouvoir être autrement conditionnée ! Le P. ... (3) Enfin, on verra ! Prions beaucoup et soyons pleins d'espoir. Aujourd'hui, j'ai eu de la fièvre ! Cela ira mieux demain ! N'oubliez pas un article sur « les affiches » dans votre prochain numéro de *La Jeunesse Syndicaliste* (4) ! *La Revue catholique des Idées et des Faits* ne vous parvient plus sans doute ! Quand toutes les réponses pour la Semaine sociale seront rentrées, refaites un programme définitif avec la liste des professeurs (5). Qu'Alice continue ses enquêtes et n'oublie pas d'annoter tous les jours quelques détails. Montons de plus en plus dans

(1) Dames de la bourgeoisie de la paroisse Notre-Dame de Laeken : Madame Julien Carton, née Bellina Van Laere, et Madame Paul Wauters, née Mathilde de Locht.

(2) Alice Willems, née en 1898, avait été membre du « Syndicat des petites apprenties » à Laeken avant la guerre ; ancienne lingère, elle devint propagandiste du « Syndicat des ouvrières de fabriques » de l'arrondissement de Bruxelles après la guerre. Pour exposer concrètement la situation de la jeunesse salariée, elle donna à la Semaine sociale des Étudiants catholiques en octobre 1921 les résultats d'une série d'enquêtes effectuées selon les indications de l'abbé Cardijn. Alice Willems avait ainsi vivement frappé les participants à cette Semaine sociale (Déclarations de Monsieur Jacques Meert, du professeur J. Lavalleye, et de Mademoiselle S. Van der Jeugd en 1967).

(3) Illisible.

(4) L'article parut dans le numéro d'octobre 1921 en première et seconde pages sous le titre *La guerre aux saletés*.

(5) Il s'agit de la seconde Semaine sociale des Étudiants catholique, organisée annuellement par la « Jeunesse Sociale Catholique ». Plusieurs professeurs de l'Université de Louvain y participèrent, et c'est le cardinal Mercier qui prononça le 15 octobre 1921 l'allocution de clôture (MERCIER, D. J., *L'apostolat social de la Jeunesse catholique*, Louvain, 1921, in-16°, 16 p.).

cette vie de complète absorption par l'apostolat. Au revoir ! Bien des compliments lundi à tous les jeunes syndicalistes (1).

Cordialement à vous.

JOS. CARDIJN.

(Év. Tournai, Fds F. Tonnet, B7; in-4° r^ov^o, manus Cardijn).

9. PICARD à HOYOIS (2), Louvain, 10 novembre 1921.

L'abbé Picard fait part de quelques communications à Giovanni Hoyois, et il lui expose son point de vue sur l'attitude de l'abbé Van Haudenard envers la rédaction de L'Effort.

Louvain, le 10 novembre 1921.

Mon Cher Giovanni,

Vous allez recevoir, si ce n'est déjà fait, le *Bulletin fédéral de l'A.C.J.B.* (3) Il vous rappellera que vous êtes rapporteur, sur un très important sujet, à notre prochaine réunion, et que le résumé et les conclusions de votre rapport seront publiés tout au début de décembre. Pour ce faire, je dois les recevoir dans quinze jours. Excusez-moi d'être pressant et catégorique.

M. le Président (4) me prie de vous saluer amicalement de sa part et de vous remercier de la bonne lettre que vous lui avez adressée il y a quelque temps déjà. Il est, concernant les relations de la J.S.C. (5) et de l'A.C.J.B., d'accord avec vous.

M. Van Haudenard (6) m'a écrit une lettre plutôt aigre constatant que ses articles paraissent dans *L'Effort* en « Tribune libre », bien que

(1) La Jeunesse Syndicaliste tenait tous les lundis soirs depuis sa fondation son « Cercle d'Études central », et il était rare que l'abbé Cardijn n'y fût pas.

(2) L'abbé Picard était alors l'aumônier général de l'A.C.J.B. tandis que Giovanni Hoyois devait accéder à la présidence en octobre 1923.

(3) *Bulletin fédéral de l'A.C.J.B.*, Louvain, 30 octobre 1921, 1^{er} année, 1^{er} numéro, in-12°, 12 p. Il s'agit d'un résumé imprimé des rapports présentés au Conseil général de l'A.C.J.B. du 10 octobre 1921 (*Papiers Hoyois*). Ce numéro est le seul connu et peut-être le seul publié.

(4) Le chanoine Abel Brohée, président du Séminaire Léon XIII à Louvain.

(5) « Jeunesse Sociale Catholique » : groupe d'étudiants de Louvain en rapport avec l'abbé Cardijn. (Voir p. 17, notes 1 et 2, et p. 18, note 5).

(6) L'abbé René Van Haudenard (1889-1946) alors directeur des œuvres sociales de Charleroi; il dirigeait les *Dossiers de l'Action catholique*, mensuel qu'il avait lancé en mars 1921 après l'arrêt de *l'Action catholique* qui avait paru en 1920 sous la direction de l'abbé Picard.

l'indication n'y soit pas, et personne, pense-t-il, ne s'y trompe. Nous n'avons pas de doctrine sociale. *L'Effort* risque de devenir une « soupe », comme la *Revue catholique des Idées et des Faits*. Je lui répondrai très aimablement que *L'Effort* et l'A.C.J.B. ne sont pas faits exclusivement pour les convaincus de la doctrine sociale des Syndicats chrétiens de Belgique dans toute son intégralité. Car comme telle, elle n'a pas encore été imposée d'autorité à tous les catholiques. Cependant nous considérons toujours cette doctrine comme la doctrine officielle du mouvement social catholique. Nous continuerons à lui donner une place d'honneur. Jamais nous ne l'avons reléguée en « Tribune libre ». Mais nous ne condamnerons pas au nom de l'Évangile et de *Rerum Novarum* des opinions de très nombreux et excellents catholiques qui entendent servir également, en défendant ces opinions, et l'Évangile et l'Église et la vraie démocratie chrétienne. Ne rétrécissons pas, même si toute la vérité sociale, très invraisemblablement, était d'un seul côté, le catholicisme et la doctrine catholique.

Vous m'aviez parlé d'articles sur les raisons d'apprendre le flamand pour les wallons cultivés. Y pensez-vous encore ? On pourrait les publier après les élections. De même, la conférence de M. Gollier, candidat démocrate chrétien (1).

Je viens d'apprendre quelques faits d'aberration flamingante invraisemblable. Je vous les raconterai à notre prochaine entrevue. Espérons qu'ils sont très exceptionnels.

Votre ami en N.-S.

LOUIS PICARD.

(*Papiers Hoyois*; in-8° r^ov^o, manus Picard).

(1) Théophile Gollier (1878-1954), vice-consul à Tokyo de 1900 à 1905; docteur en droit de l'Université de Bruxelles, docteur en sciences politiques et sociales et docteur en philosophie thomiste de l'Université de Louvain, il donnait un cours libre depuis 1905 à l'Université de Liège. Domicilié à Saint-Gilles, il avait été élu député de Bruxelles aux élections législatives du 20 novembre 1921, comme troisième candidat de la liste « Parti populaire chrétien ».

L'abbé Picard écrivait cinq jours plus tôt à son sujet : « Comme j'annonçais joyeusement à M. le Président que vous alliez nous envoyer la conférence de M. Gollier, à mon grand étonnement, il fit la mine, me dit que l'Université de Louvain n'avait pas voulu de ce Monsieur, qu'il s'est compromis dans je ne sais trop quelle affaire financière, qu'il a besoin de se refaire une virginité et que ce n'est pas à nous de lui en fournir les moyens. Tout cela ne me convainc pas que sa conférence serait déplacée dans *L'Effort*. » (Picard à Hoyois, 5 novembre 1921; *Papiers Hoyois*; in-8° r^o-v^o, manus Picard).

10. BROHÉE à HOYOIS, Louvain, 10 juillet 1922.

Le chanoine Brohée prie Giovanni Hoyois d'assister au second congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens : le député Edmond Rubbens y présente un rapport sur l'organisation de la Jeunesse ouvrière.

Louvain, le 10.VII.1922.

Mon cher Giovanni,

Le dimanche 23 juillet aura lieu à Bruxelles le Congrès Démocratique (1). La fameuse question de l'organisation des jeunesses syndicaliste et sociale (2) y sera traitée par le député qui a écrit sur la jeunesse flamande dans la *Revue catholique des Idées et des Faits* (3). J'aimerais que vous y assistiez avec Mr Picard et Mr Daumont : voulez-vous me faire savoir si cela vous est possible? Mr l'abbé Delcourt (4) y sera également (5).

Bien affectueusement en J. & M.

A. BROHÉE.

(*Papiers Hoyois ; carte postale, dactylographiée.*)

(1) Second congrès de la Ligue nationale des Travailleurs chrétiens, les 23 et 24 juillet 1922. L'une des trois sections de ce congrès était consacrée à l'organisation de la jeunesse ouvrière.

(2) Jeunesse sociale : la „Jeunesse Sociale Catholique” ; ce groupe d'étudiants de Louvain était en rapport avec l'abbé Cardijn, mais n'avait aucun rapport avec la Jeunesse Syndicaliste.

(3) Edmond Rubbens, député démocrate chrétien de Termonde, avait écrit les articles *Notre Jeunesse catholique flamande*, dans *La Revue catholique des Idées et des Faits* des 7 avril et 12 mai 1922 (p. 6 à 8 et p. 10 à 12) en réponse aux articles de Luc Hommel *Notre Jeunesse catholique* dans la même revue les 3 mars et 14 avril 1922 (p. 6 à 8 et 11 à 13). Dans son rapport à la section « Jeunesse » du second congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens le 24 juillet 1922, il avait préconisé une Fédération nationale des jeunes Travailleurs chrétiens de Belgique (*De organisatie van de Kristelijke Arbeidersjeugd*, dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, septembre 1922, p. 122-132).

(4) Fernand Daumont (1885-1953), avocat à Bruxelles, était président de l'A.C.J.B. et l'abbé Joseph Delcourt (1887-1956) était directeur des œuvres de jeunesse de Namur.

(5) Les projets des démocrates chrétiens inquiétaient naturellement le chanoine Brohée : une fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens aurait menacé l'unité de l'A.C.J.B. à la veille de son premier congrès général du 17 septembre 1922 à Gembloux. Le compte rendu de la séance de la section « Jeunesse » du congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens (paru dans *Le Démocrate* du 25 juillet en page 2) nous rapporte les interventions de Jacques Meert et Jean Bodart, et des abbés Picard et Cardijn ; alors que l'abbé Picard avait demandé l'adhésion des groupements de jeunesse ouvrière à l'A.C.J.B., l'abbé Cardijn, revendiquant une autonomie complète pour la jeunesse ouvrière, fut « frénétiquement applaudi ».

II. BODART (1) à (PICARD), Marchienne-au-Pont, 3 août 1922.

Jean Bodart avertit l'abbé Picard qu'il ne peut accepter la présidence de la section sociale du congrès général de l'A.C.J.B. à Gembloux le 17 septembre 1922.

JEAN BODART
AVOCAT

MARCHIENNE-AU-PONT, le 3 août 1922.
2, RUE CLAUTRIAU (GRAND'PLACE).

Monsieur l'abbé,

Il y a, je pense, un malentendu. Il était convenu que notre ami Giovanni devait voir Jacques Basyn au sujet de la section sociale. Il me serait personnellement très difficile de prendre la présidence et la responsabilité de l'organisation de cette section parce que :

- 1) je dois faire le rapport général sur l'enquête (2),
- 2) organiser la propagande dans l'arrondissement de Charleroi et l'arrondissement de Thuin,
- 3) prendre la parole au congrès de Soignies (3),
- 4) donner une leçon à la semaine sociale de Fayt (4).

sans compter l'une ou l'autre conférence dans l'arrondissement de Charleroi et que tout cela entame terriblement mes vacances.

Votre bien dévoué.

J. BODART.

(*Papiers Hoyois*; in-8° r°, manus Bodart) (5).

(1) Jean Bodart (1895-1964), alors président de la fédération régionale de l'A.C.J.B. de Charleroi et vice-président du comité général de l'A.C.J.B. Député de Charleroi de 1929 à 1933, il devint une personnalité marquante du mouvement ouvrier chrétien durant l'entre-deux-guerres.

(2) Recensement des groupements de jeunesse catholiques, dont un résumé parut dans le *XX^e siècle* du 18 septembre 1922 en première page.

(3) Congrès régional de la Jeunesse catholique de l'arrondissement de Soignies, le 3 septembre 1922 à Soignies; il était organisé par l'abbé Scarmure (1879-1960), directeur des œuvres sociales et des œuvres de jeunesse de l'arrondissement de Soignies, et Émile Decoster, employé d'Enghien; Jean Bodart, Fernand Tonnet et Henri Pauwels, secrétaire général de la C.S.C., prirent la parole à la section de ce congrès consacrée à « L'organisation de la jeunesse salariée ». (Voir p. 27, note 3).

(4) Semaine syndicale de Fayt-lez-Manage (La Louvière) du 8 au 10 septembre 1922, sous la présidence du chanoine A. Douterlungne (1863-1945), directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournai.

(5) „Giovanni, si vous preniez la présidence de la section sociale?“. Cette apostille figure sur la lettre de Jean Bodart du 3 août 1922 (N° 11); l'écriture est manifestement celle de l'abbé Picard.

C'est de la section ouvrière du congrès général de l'A.C.J.B. du 17 septembre 1922, que devait venir la réponse de l'A.C.J.B. aux conclusions du II^e congrès de la Ligue des

12. BROHÉE à MERCIER, Louvain, 4 septembre 1922.

Le chanoine Brohée communique au cardinal Mercier ses prévisions sur la participation au congrès général de l'A.C.J.B. à Gembloux le 17 septembre 1922. Il lui rappelle les objectifs de l'organisation : l'unification des œuvres de jeunesse catholique, l'accentuation de la formation catholique et l'extension de leur influence. Il dénonce ensuite la désunion des œuvres de jeunesse catholique et insiste pour que le cardinal exprime dans son discours à Gembloux sa volonté d' « union des forces de la Jeunesse » ; enfin, il lui fait part de son appréhension d'une opposition des Jeunesses Syndicalistes, qui, selon lui, ne peuvent refuser d'adhérer à l'A.C.J.B.

AFFILIEZ-VOUS A

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE
DE LA JEUNESSE BELGE

Louvain, 4 septembre 1922

PAR LA VIE SURNATURELLE, PAR L'ÉTUDE, PAR L'ACTION, LA JEUNESSE CATHOLIQUE ENTEND DEVENIR UNE ÉLITE CONQUÉRANTE QUI FERA L'AVENIR AUSSI BEAU, PLUS BEAU MÊME QUE NOS PÈRES ONT FAIT LE PASSÉ. „BELGIQUE AU CHRIST !” VOILA SA DEVISE. C'EST PLUS QU'UN SYMBOLE, C'EST PLUS QU'UN PROGRAMME, C'EST UN ÉVANGILE. HIER CET IDÉAL ÉTAIT CELUI DU PRÊTRE ; AUJOURD'HUI IL EST AUSSI CELUI DES JEUNES GENS. FERNAND DAUMONT.

NOS ORGANES :

L'EFFORT

TOUS LES JEUNES GENS CATHOLIQUES DE PLUS DE 16 ANS S'ABONNENT A L'EFFORT.

LES DOSSIERS

DE L'ACTION CATHOLIQUE

DOCUMENTATION POUR CERCLES D'ÉTUDES

LE BLÉ QUI LÈVE

HEBDOMADAIRE POURS NOS AVANT-GARDES DE

12 A 16 ANS

126, RUE DE TIRLEMONT, LOUVAIN.

COMPTE-CHÈQUES 9776

TÉLÉPHONE : LOUVAIN 355

Travailleurs chrétiens du 23 juillet 1922 à Bruxelles ; or, début août, sa préparation n'était encore nulle part. Peut-être Jacques Basyn avait-il refusé de présider cette section, car il devait organiser la III^e Semaine sociale des étudiants catholiques à Bruxelles en octobre ; peut-être aussi le chanoine Brohée et l'abbé Picard ne lui faisaient-ils pas confiance, car les dirigeants de l'A.C.J.B. ne laissaient rien au hasard : „Il serait peut-être avantageux de laisser à ce comité une apparence d'influence sur le programme des travaux. — Le reste du

Éminence,

Je m'empresse de communiquer à Votre Éminence quelques notes qui pourraient lui être utiles pour son discours de Gembloux.

I. *Allure générale du congrès.* Votre Éminence semble penser qu'il s'agit exclusivement d'un congrès d'étudiants. Non, Gembloux sera un congrès de toute la Jeunesse catholique belge d'expression française, *convoquée* par l'A.C.J.B. (Association catholique de la Jeunesse belge).

En fait, nous espérons réunir le 17 septembre près de 5.000 jeunes gens de plus de 16 ans. D'après les renseignements que nous avons, nous pouvons être moralement certains d'atteindre ce chiffre.

De ce nombre, il n'y aura certes pas plus de 1000 étudiants de collège, d'université et des séminaires. Le reste sera composé par des paysans, ouvriers, employés.

II. *Les idées que nous voulons émettre.*

L'idée maîtresse du congrès, dans notre pensée, est celle-ci : *Faire connaître l'A.C.J.B. :*

avec 1^o) *son organisme central : le cercle d'étude, qui peut se définir : un séminaire de formation d'apôtres laïques.*

2^o) *ses éléments composants : qui sont toutes les œuvres paroissiales de Jeunesse catholique : patronages, gymnastiques, troupes de scouts, estudiantines de vacances, sociétés de football, de préparation militaire, de dramatiques, de Saint-Vincent de Paul, de Jeunesse Syndicaliste, etc...*

3^o) *son but, qui est :*

a) *de grouper toutes ces forces éparses.*

b) *de les rapprocher, et par conséquent de les empêcher de s'opposer (ex. : groupes démocratiques et Action Française).*

comité devrait être formé suivant le principe que la majorité nous appartienne. — Ce n'est pas dans les sections de congrès, où l'on discute, qu'il faut laisser mettre en cause (je ne dis pas : affirmer) nos principes d'organisation, car les majorité chaotiques de pareilles assemblées peuvent nous réserver de pénibles surprises" écrivait Hoyois à Brohée en juillet 1922; et celui-ci de renchérir : „Point important : il faut que nos jeunes gens y soient" (Hoyois à Brohée, 17 juillet 1922 et annotation manus Brohée; Papiers Hoyois; in-4^o 1^o-v^o, manus Hoyois et annotation manus Brohée).

La présidence de la section fut finalement confiée à l'abbé Scarmure (p. 22, note 3) qui avait réussi à concilier les points de vue de l'A.C.J.B. et de la Ligue des Travailleurs chrétiens à la section ouvrière du congrès régional de l'A.C.J.B. de Soignies le 3 septembre 1922.

- c) d'accentuer leur formation catholique : doctrinale et apostolique.
- d) enfin par un effort combiné d'atteindre cette multitude de jeunes gens, encore catholiques, qui sont déjà loin de tout centre efficace religieux, et les entraîner dans un courant vivifiant de vie catholique.

Si Votre Éminence veut bien parcourir les statuts ci-joints (1), elle pourra se rendre compte que c'est bien là l'idée foncière, trop peu connue encore, de l'A.C.J.B.

Alors que les socialistes travaillent fortement leurs organisations de Jeunesse (2), par la Centrale d'éducation populaire et toutes ses ramifications, — et pendant que notre Jeunesse, assez généralement, est puissamment attirée par le plaisir, les fêtes, les sports, etc., etc., — toutes nos œuvres à nous, destinées à la Jeunesse, sont exposées à travailler trop isolément, lorsqu'on évite je ne sais quel esprit de compétitivité et de rivalité.

Il importe, Éminence, que vous insistiez beaucoup sur l'union des forces de la Jeunesse. Il faut affirmer que l'Épiscopat — je demande pardon pour ma formule, c'est évidemment une simple suggestion — souhaite cette collaboration, la désire, la veut. Un catholique qui veut travailler dans la soumission à la volonté des Pasteurs de l'Église de Belgique doit travailler dans ce sens et être prêt à des sacrifices d'amour propre et autres pour l'union : une des notes de l'Église.

Or, l'A.C.J.B. — nous a-t-il semblé — offre à toutes les troupes jeunes cette cohésion, cet élément de centralisation et par conséquent d'union et de force, tout en respectant l'autonomie nécessaire et désirable de tous les groupements particuliers (cfr les art. 5, 17 et 18 des statuts, et page 5 : commentaire).

Nous sommes en bonne marche pour faire pénétrer cette idée dans divers groupes (Fédération des patronages, d'étudiantines, d'universitaires), mais nous allons, je le crains, rencontrer quelque opposition de la part des groupements démocratiques qu'on veut commencer à fonder, ce qu'ils appellent des Jeunesses syndicalistes, en opposition s'ils le peuvent avec les groupes de l'A.C.J.B.

(1) Parus dans PICARD L. et HOYOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge*, Louvain, 1924, p. 231 à 241.

(2) Congrès extraordinaire de la Fédération des Jeunes Gardes Socialistes du 25 juin 1922 à Bruxelles, Fêtes de la Jeunesse les 12, 13 et 14 août à Anvers (défilé de 20.000 jeunes gens), et constitution d'un Comité central de Jeunesse conformément aux conclusions du Congrès socialiste des 15, 16 et 17 avril 1922.

J'ai déjà écrit dans ce sens à Votre Éminence. Il y a là, au fond, une idée qui n'est pas chrétienne et qui est socialiste : *l'idée de classe* — le groupement syndicaliste de la Jeunesse est certes légitime, tant qu'il reste sur le domaine de l'organisation professionnelle; il s'oppose, à mon sens, à l'Évangile et à l'Église s'il revendique son autonomie au point de refuser d'entrer dans un organisme plus large de jeunesse catholique où il fraterniserait profondément avec les autres groupes de jeunesse catholique.

J'expose tout cela à Votre Éminence, non pas pour qu'Elle parle de ces détails à Gembloux, ce qui serait néfaste; mais pour qu'elle puisse nuancer sa pensée.

Nous voudrions, en un mot, obtenir à Gembloux la ratification officielle et publique des approbations qui nous ont été données (p.4 des statuts)(1)—l'accentuation de la cohésion qui semble s'affirmer entre les œuvres diverses de Jeunesse catholique. L'A.C.J.B. est d'ailleurs un fait considérable! La mobilisation de Gembloux en sera la preuve.

Le mouvement de Jeunesse belge est à un moment important; le coup de barre décisif doit nous venir de ses Évêques vénérés (art. 2 des statuts).

L'idée est aussi à développer que c'est la condition à laquelle la Jeunesse catholique sera une force pour la Patrie et pour l'Église.

Un mot d'approbation de *L'Effort* serait utile si Votre Éminence le juge bon.

Voilà brièvement, Éminence, ma pensée ou mieux notre pensée. Nous voulons être les premiers à nous soumettre aux moindres désirs du chef vénéré de l'Épiscopat.

Daignez agréer, Éminence, l'humble hommage de la profonde vénération avec laquelle j'aime à me dire, de Votre Éminence,

le fils obéissant et attaché en N.-S. A. BROHÉE.

P.S. (2) 1 Le discours de Votre Éminence devrait être, à nos yeux, comme la charte de l'A.C.J.B. Il sera sténographié, et soumis à Votre Éminence, pour la publication (3).

2 Il y aura dans la salle une certainement, et peut-être plusieurs délégations flamandes.

(Arch. Mal. Mercier; in-4^o r^{ov}o, manus Brohée).

(1) Approbations des statuts de l'A.C.J.B. par les évêques de Malines, Liège, Namur et Tournai en 1921 (PICARD L. et HOYOIS G., *op. cit.*, p. 204 à 208).

(2) Ce post-scriptum figure dans la partie supérieure droite de la première page, à droite de l'en-tête imprimé de la lettre.

(3) MERCIER D. J., *La mission du jeune homme catholique*, Louvain, 1922.

13. BOULIER à (PICARD), Enghien, 18 septembre 1922 (1).

Le Père Boulier, jésuite français du collège d'Enghien, félicite l'abbé Picard de la réussite du congrès général de l'A.C.J.B. à Gembloux. Il compare longuement l'A.C.J.B. à l'A.C.J.F., dont les objectifs sont plus particuliers. A la fin de sa lettre, il propose à l'abbé Picard, pour « adapter l'A.C.J.B. à la jeunesse ouvrière », de tenter un essai limité à l'arrondissement de Soignies : il donnerait carte blanche à l'abbé Scarmure, directeur des œuvres sociales ET des œuvres de jeunesse de l'arrondissement ; en cas de réussite, l'expérience servirait de modèle pour les régions où l'A.C.J.B. compte moins d'ouvriers.

Maison St Augustin

Enghien, le 18 septembre 1922.

Révérénd Monsieur,

Après la magnifique journée d'hier, permettez-moi de vous adresser mes respectueuses félicitations et de vous remercier du spectacle et des émotions inoubliables de ce Congrès de Gembloux, qui, je l'espère de tout cœur, marquera la « première » étape d'une marche en avant qui ne s'arrêtera plus.

.

Je vois, hélas ! que cette lettre s'allonge au-delà de toute mesure. Admiratio facit versus. J'aurais encore, cependant, bien des choses à vous dire. En particulier, je voudrais vous causer longuement de l'adaptation de l'A.C.J.B. à la jeunesse ouvrière et de ses rapports avec la Jeunesse Syndicaliste et les Centrales Chrétiennes du Travail. M. Bodart et M. Desmet (2) vous auront raconté ce qui s'est dit à la section ouvrière (3) de Gembloux. A mon avis, un grand pas a été fait. Mais bien des difficultés subsistent. Je voudrais vous proposer cette solution. Faire cette année à Soignies un essai d'adaptation qui

(1) Annotation manus Picard, en haut de la 1^{re} page :

* Communiqué à M. l'avocat Helbig, de Liège. Prière de retourner ce document au Secrétaire général de l'A.C.J.B. L.P. ».

Léon Helbig de Balzac (1892-), alors délégué des patronages de Liège au Conseil général de l'A.C.J.B., était chargé de présenter au Conseil général du 30 octobre 1922 un rapport sur « L'A.C.J.B. et les organisations ouvrières ». (Voir p. 43, note 2).

(2) L'abbé Joseph Desmet (1896-) était alors directeur des œuvres de jeunesse du Brabant wallon.

(3) Compte rendu dans *L'Effort* du 30 septembre 1922 et dans *La Jeunesse Syndicaliste* d'octobre 1922 : suite aux interventions convergentes de MM. Bodart et Pauwels, le principe de l'affiliation des groupements de jeunes travailleurs à l'A.C.J.B. fut admis de même que leur autonomie et leur appartenance au mouvement syndical.

pût valoir, une fois rectifié et remis au point, pour l'A.C.J.B. toute entière. Et pour ce, donner carte blanche à M. Scarmure, qui travaillera avec vous au Comité Général et avec M. Pauwels à la Confédération des Syndicats. Voici les raisons qui me paraissent valoir examen. M. Scarmure (1) est peut-être le seul directeur d'œuvres sociales qui ne soit pas absorbé par les œuvres ouvrières et qui peut consacrer beaucoup de temps aux œuvres de jeunesse. C'est un ami personnel de H. Pauwels, d'où relations très aisées et très amicales avec les Centrales du Travail. C'est un démocrate convaincu et en même temps un prêtre très prudent et profondément surnaturel à l'esprit d'apôtre, au cœur vibrant d'instinct avec la jeunesse, qui le lui rend d'ailleurs chaudement. Enfin, dans notre arrondissement de Soignies, il n'y a aucune grande ville : l'A.C.J.B. se compose presque uniquement de ruraux et de jeunes ouvriers. D'où conditions très favorables pour engager — un peu à l'écart du mouvement « bourgeois » et universaire — une action ouvrière qui, si elle échoue, ne fera pas beaucoup de bruit, et, si elle réussit, pourra, après expérience, servir de modèle à l'action à engager, sur un terrain plus difficile, là où l'A.C.J.B. groupe déjà l'élément étudiant et universitaire en forte proportion et jusqu'ici peu d'ouvriers, du moins groupés sur le terrain social. Il me semble que vous allez être à Louvain un peu débordés, cette année, par le succès même de Gembloux et la tâche de pénétration dans les œuvres déjà organisées qui désormais s'ouvrent à vous toutes grandes. Cette tâche particulière de conduire les jeunes ouvriers, par l'A.C.J.B., jusqu'aux syndicats chrétiens serait mieux conduite par quelqu'un qui n'aurait pas d'autre but, et qui aurait assez à faire s'il arrive à surmonter toutes les difficultés dont je vois sa route hérissée.

En vous renouvelant encore une fois mes félicitations les plus vives, permettez-moi, Révérend Monsieur, de me dire bien affectueusement,

votre serviteur en J.-C.

Jean BOULIER, S.J.

Papiers Hoyois ; 6 in-4^o r^o, manus Boulier).

(1) L'abbé Paul Scarmure (1879-1960) était directeur des œuvres sociales et des œuvres de jeunesse de l'arrondissement de Soignies qui ne comptait aucune grande ville et dont la population était principalement ouvrière et agricole.

14. MERCIER aux évêques belges, Malines, 6 octobre 1922.

Le cardinal Mercier propose aux cinq autres évêques de Belgique quatre dispositions ; la seconde déplore que des directeurs d'œuvres sociales tentent d'enrôler les jeunes gens dans des formations « pré-syndicales », au détriment des organisations paroissiales. Tous les évêques marquèrent leur accord en signant, sans réserve, à la suite du cardinal.

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES

6 oct. 22.

Prière de faire suivre.

Chers et Vénérés Collègues,

.

2. Plusieurs directeurs d'œuvres sociales (1) voudraient enrôler des adolescents des patronages, des scouts, etc., dans des formations « pré-syndicales ». Je trouve cette tendance déplorable (2). Pourquoi ne pas laisser ces enfants et petits jeunes gens — et jeunes filles — dans des organisations paroissiales où enfants d'ouvriers et enfants de la bourgeoisie voisinent amicalement et apprennent la charité chrétienne et la vie de famille ? Pourquoi à 14 ans, à 16 ans, les opposer les uns aux autres dans des classes et des syndicats ? Je comprends et je souhaite qu'avant de quitter ces premières œuvres de jeunesse, ils aient une certaine notion déjà de leurs devoirs sociaux, qu'ils sachent ce que sont les syndicats où les fils d'ouvriers

(1) C'était le cas des abbés Cardijn et Bloquaux à Bruxelles et à Anvers.

(2) Le cardinal déplorait-il l'existence de la Jeunesse Syndicaliste ? Voulait-il sa suppression ? Il semble plutôt avoir voulu empêcher à ce moment la constitution d'une fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens telle que l'avait recommandée le II^e congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens le 23 juillet 1922. Le cardinal avait certainement à cœur la défense des patronages et le succès de l'A.C.J.B. qui venait de tenir son premier congrès général à Gembloux. Il donnait sa préférence à ces œuvres de jeunesse catholique générales par leur recrutement. L'abbé Delmot, inspecteur des patronages de la province d'Anvers, et le chanoine Brohée n'avaient pas manqué de manifester leur hostilité à la Jeunesse Syndicaliste (*Katholiek Patronaat*, octobre 1922, p. 1-6, et *Fonds Mercier*, Brohée à Mercier, Louvain, 4 septembre 1922, N^o 13).

Il semble donc que le cardinal Mercier ait voulu favoriser le développement des œuvres de jeunesse catholique sur une base paroissiale et sans distinction de classe sociale. Il aurait ainsi découragé la constitution d'une fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens et empêché l'extension de la Jeunesse Syndicaliste en dehors de l'agglomération bruxelloise. Il n'a cependant pas entravé l'activité de la Jeunesse Syndicaliste à Bruxelles ni du Jonge Werkman à Anvers ; dans ces deux grandes agglomérations, une organisation de jeunesse catholique spécialement adaptée aux jeunes travailleurs était sans doute jugée nécessaire et moins susceptible de concurrencer les autres œuvres de jeunesse.

seront invités à entrer : mais de là à en faire des syndiqués ou des « pré-syndiqués », il y a de la marge.

Je serais bien reconnaissant à mes vénérés collègues de bien vouloir me dire s'ils sont d'accord sur ces différents points ou s'ils désirent que je modifie sur tel ou tel point ma manière de voir et d'agir.

Votre tout dévoué in Christo,
+ D.J. Card. MERCIER, Arch. de Mal.

D'accord	D'accord	D'accord
Bruges, le 7 Sbre 1922	Namur, 8 oct. 1922	+ M. H. Rutten,
+ G.T. Év. de Bruges	+ Th. Louis, Év. de	Év. de Liège
	Namur	Liège, le 11 oct. 1922

D'accord	D'accord
+ Am. M. Év. de Tournay	+ Em. J. Év. de Gand
Tournay, 13 oct. 1922	Gand, 14 oct. 22 (1)

(Arch. Mal., Fds Mercier; in-8° r^{ov}°, manus Mercier).

15. VAN ROEY (au Père RUTTEN), Malines, 7 octobre 1922.

Monseigneur Van Roey transmet au Père Rutten les directives du cardinal au sujet des Jeunesses Syndicalistes.

ARCHEVÊCHÉ
DE MALINES

7 octobre 1922.

Mon Révérend Père,

Monsieur Belpaire me fait savoir qu'il sera absent lundi et qu'il regretterait beaucoup de manquer ma visite. Je la retarderai donc de quelques jours.

Son Éminence désire que vous disiez encore ceci aux Directeurs des œuvres sociales : on ne peut encourager l'effort que quelques-uns

(1) Mention, date et signature autographes des cinq autres évêques de Belgique disposées au bas et dans la marge de la quatrième page; les mentions « D'accord », les dates et les signatures figurent sans aucune autre annotation.

veulent tenter pour arracher la jeunesse des patronages, des scouts, etc., etc., à l'organisation paroissiale; il faut s'y opposer (1).

Votre tout dévoué,

E. VAN ROEY, vic. gén.

(Papiers Belpaire; in-8° r°, manus Van Roey).

16. Mgr RUTTEN à MERCIER, Liège, 30 octobre 1922 (2).

L'affiliation des jeunes gens des patronages aux syndicats chrétiens devant être évoquée à une réunion syndicale, l'évêque de Liège demande au cardinal si l'on ne contrevient pas ainsi à sa lettre du 6 octobre. Il lui transmet à ce sujet une note des prêtres directeurs des œuvres sociales de son diocèse.

ÉVÊCHÉ
DE LIÈGE

Éminence,

Dimanche prochain, il y aura une réunion syndicale à Liège. Au programme figure la question de faire entrer les jeunes patronnés dans un syndicat chrétien afin d'être plus certain de les mettre à l'abri des socialistes. Or nous avons récemment signé une lettre de Votre Éminence où il était exprimé un avis contraire à l'introduction des syndicats dans les patronages. J'ai demandé aux prêtres directeurs d'œuvres sociales une note sur ce point (3) de savoir si on ne va pas à

(1) Cette directive de Monseigneur Van Roey au Père Rutten, directeur du Secrétariat général des œuvres sociales chrétiennes de Belgique, concrétisait la disposition proposée par le cardinal Mercier aux autres évêques de Belgique dans sa lettre du 6 octobre 1922 (N° 14). Il semble que cette mesure visait moins les groupements de jeunesse syndicaliste existant à Anvers et à Bruxelles depuis plusieurs années que la diffusion de ce type d'organisation dans l'ensemble du pays, selon les conclusions du II^e congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens de Belgique du 23 juillet 1922 (Voir p. 29, note 2).

Monseigneur Van Roey écrivait encore le mois suivant : « Je viens de recevoir le numéro d'octobre du Katholiek Patronaat dans lequel je signale à votre attention l'article de M. Delmot dirigé contre les idées de votre secrétariat sur l'organisation de la jeunesse. Il y a beaucoup de vrai dans cet article. » (Van Roey à Belpaire, 24 novembre 1922; Papiers Belpaire; in-8° r°-v°, manus Van Roey).

(2) Annotation manus Mercier : « J'ai répondu que nous nous en tenions à l'accord marqué dans une lettre du 6 oct. et j'ai prévenu les directeurs des œuvres sociales de Bruxelles. † D.J. ». Voir Mercier aux évêques, 6 octobre 1922 (N° 14) et Mercier (au P. Rutten), 31 octobre 1922 (N° 17).

(3) Voir Note des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Liège d'octobre 1922, (N° 36).

l'encontre de l'avis de Votre Éminence partagé par les autres Évêques. J'ai l'honneur d'envoyer cette note à Votre Éminence avec prière d'avoir *avant dimanche si possible* son avis.

Mes hommages très respectueux.

Liège, le 30 oct. 1922.

+ M.H. RUTTEN, Év. de Liège.

(Arch. Mal. Fds Mercier; in-8° r°, manus Rutten).

17. **MERCIER** (au Père **RUTTEN**), (Malines), 31 octobre 1922 (1).

Le Cardinal transmet au Père Rutten le texte du second paragraphe de sa lettre du 6 octobre, signée par les cinq autres évêques de Belgique; ce texte déplore la tendance des directeurs d'œuvres sociales à constituer des « formations pré-syndicales » au détriment des œuvres paroissiales.

Saintes Vêpres de Toussaint.

LE CARDINAL MERCIER
ARCHEVÊQUE DE MALINES

Mon Cher Père,

Je crois utile de vous donner connaissance d'un texte sur lequel tous les évêques se sont mis d'accord et qu'ils ont signé.

Bonne fête de Toussaint.

Votre très dévoué in Christo,

+ D.J. Card. MERCIER, Arch. de Mal.

(Papiers Belpaire; carte de visite, manus Mercier).

18. **CARDIJN** à **DOUTERLUNGNE**, Bruxelles, 26 avril 1924 (2).

L'abbé Cardijn demande au chanoine Douterlungne, directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournai, de pouvoir exposer à ses collègues du diocèse de Tournai son projet de fédération de la jeunesse ouvrière.

(1) On trouve joint à cette carte de visite, le texte dactylographié du paragraphe 2 de la lettre de Mercier aux évêques belges, du 6 octobre 1922 (N° 14).

(2) Cette pièce est signalée par le Père Joseph Dussart dans son mémoire de licence en histoire des temps modernes : *Les fédérations jocistes de Namur et de Charleroi (1924-1935) Contribution à l'histoire de la J.O.C.*, Louvain, 1969, p. IV.

CENTRALE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

RUE PLETINCKX, 19, BRUXELLES — TEL. B. 154,44 ET B. 122,04

SYNDICATS OUVRIERS
COOPÉRATIVES OUVRIÈRES
LIGUES OUVRIÈRES
BOURSE DU TRAVAIL
BANQUE OUVRIÈRE
MUTUALITÉ INTERSYNDICALE
BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE
ŒUVRES DES IMMIGRANTS
SECRÉTARIAT SOCIAL
POUR JEUNES GENS
CERCLES D'ÉTUDES
DOCUMENTATION ET
RENSEIGNEMENTS SOCIAUX
L'ART POUR LE PEUPLE

BRUXELLES, LE 26 avril 1924.

Monsieur le Chanoine,

Excusez-moi de venir vous importuner. Mais je voudrais si possible me concerter avec mes collègues du diocèse de Tournai sur l'organisation

de notre jeunesse ouvrière. Une formule vient d'être adoptée pour le pays flamand et une grande fédération est en train de se montrer (1).

On a demandé à la « Jeunesse Syndicaliste » de Bruxelles de se charger de la propagande dans le pays wallon (2). Vous savez que notre groupement vient de changer son titre et s'appellera désormais « La Jeunesse Ouvrière » (3).

S'il y avait moyen de nous réunir le plus tôt possible, je pense que nous pourrions arriver en peu de temps à des résultats consolants. Vous connaissez même mieux que moi la détresse morale et religieuse de nos jeunes ouvriers. Un mouvement d'adultes n'est pas adapté à leur âge, et un mouvement général de jeunesse ne tient pas assez compte de leur mentalité et de leurs besoins spéciaux. « La Jeunesse Ouvrière » d'ailleurs s'entendra avec ces deux mouvements.

(1) Les délégués des groupements flamands de jeunesse syndicaliste du diocèse de Malines s'étaient réunis le 13 avril 1924 à la Centrale chrétienne du Travail à Bruxelles; ils avaient convenu d'unifier leur mouvement en constituant un bureau national provisoire (N° 45). Mais les groupements flamands de jeunesse syndicaliste n'arrivèrent à une unification effective qu'au cours de l'année 1925 (N°s 47 à 49).

(2) Lors de la réunion du 13 avril 1924, l'abbé Cardijn avait expressément demandé la constitution de deux secrétariats généraux flamand et francophone autonomes. Ainsi les dirigeants francophones du groupement bruxellois avaient la responsabilité exclusive de l'extension du mouvement en Wallonie, où quelques sections locales de la Jeunesse Syndicaliste avaient déjà été fondées au cours des mois précédents (N° 45).

(3) *La Jeunesse Syndicaliste*, organe officiel de la Jeunesse Syndicaliste de Bruxelles, devint *La Jeunesse Ouvrière* en avril 1924; quant au groupement lui-même, il s'appela la Jeunesse Ouvrière Chrétienne à partir de la Journée d'études du mois de mai 1924. Cette nouvelle appellation correspondait mieux à la nature et aux objectifs du mouvement; elle devait surtout faciliter son extension dans les diocèses wallons. Quant à l'appellation néerlandophone *Kristene Arbeidersjeugd*, elle ne fut adoptée qu'en 1925 (N° 47).

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Chanoine, si vous vouliez ne pas trop retarder cette réunion (1).

Daignez agréer, Monsieur le Chanoine, avec mes remerciements (sic) anticipés, l'hommage de mon plus profond respect.

(JOS. CARDIJN)

Directeur des Œuvres Sociales
de l'Arrondissement de Bruxelles

(Papiers Cardijn; in-4° r°, double de la lettre dactylographiée) (2).

19. BROHÉE à MERCIER, Louvain, 27 septembre 1924.

Quelques jours après le second congrès général de l'A.C.J.B. à Charleroi, le chanoine Brohée expose au cardinal l'attitude du chanoine Douterlungne, et des abbés Picard et Van Haudenard dans les discussions sur l'Action catholique. Il rapporte aussi la position de Monseigneur Laminne et de l'abbé Cardijn à propos de la dépendance de la J.O.C. à l'égard des Ligues ouvrières; enfin, il donne au cardinal son appréciation sur son allocution relative à l'Action catholique.

(1) La concertation souhaitée eut lieu aux journées sacerdotales des 19 et 20 mai 1924 à Fayt-lez-Manage (N° 52).

(2) Ce double dactylographié, provenant des papiers personnels du chanoine Scarmure, est joint à une lettre manuscrite de CARDIJN à SCARMURE, datée du lendemain : „Bruxelles, le 27-4-1924. Mon cher confrère, Je viens d'envoyer à Monsieur le Chanoine Douterlungne la lettre ci-jointe. Poussez à la charrue si possible. Respectueusement vôtre, Jos. CARDIJN" (Papiers Cardijn, in-8° r°, manus Cardijn). L'abbé Scarmure (1879-1960), qui connaissait la Jeunesse Syndicaliste depuis plusieurs années, était directeur des œuvres sociales et des œuvres de jeunesse de l'arrondissement de Soignies et habitait alors La Louvière (Voir p. 22, notes 3 et 5 et p. 27, note 3).

LOUVAIN, LE 27 septembre 1924.

Éminence,

J'ai l'honneur de Vous transmettre, ci-joint, deux listes qui aideront peut-être Votre Éminence à souligner l'influence obtenue par le Séminaire Léon XIII.

Au sujet de l'Action catholique (1), je ne crois pas qu'il y ait l'ombre d'une divergence entre ma façon de penser et celle de Monsieur l'abbé Picard. Toutes les idées que je puis avoir à ce propos, je les emprunte aux lumineux exposés que Monsieur Picard nous fait souvent ici.

La seule chose que je reproche à Monsieur Picard, c'est de manquer de netteté *dans la discussion*. Ce qui arrive souvent, c'est que, après un exposé fait par un contradicteur, exposé assez nettement divergent de sa pensée, Monsieur Picard, négligeant les détails, marque son accord d'une manière trop générale, en disant par exemple : « Je suis entièrement d'accord avec X ou Y » ; alors beaucoup de gens ne voient plus clair. C'est ce qui s'est passé à Fayt (2) et aussi à Charleroi. Et c'est ce qui fait que Messieurs Douterlungne, Cardijn, etc, ont l'impression d'être en plus grand accord avec Monsieur Picard qu'avec moi. Mais au fond, il n'en est rien.

Je ne saisis pas très bien la pensée de Monsieur Cardijn. Des discussions que j'ai eues avec Monsieur Douterlungne, il me semble que je puis souligner les divergences suivantes :

1) Monsieur Douterlungne semble ne pas saisir l'importance qu'il y a à distinguer dépendance directe et dépendance indirecte. Il

(1) Le mardi 23 septembre 1924, surlendemain du second congrès général de l'A.C.J.B. à Charleroi, le chanoine Brohée confiait ses impressions au cardinal Mercier en ces termes : « L'accord avec les œuvres sociales (jeunesse ouvrière) n'est pas parfait. Monsieur Douterlungne lui-même ne comprend pas nettement. Discussions assez vives en petit comité, le soir du samedi : Monseigneur Laminne et Monseigneur Ladeuze nous ont bien soutenus » (Brohée à Mercier, 23 septembre 1924 ; *Fonds Mercier, Arch. Mal.* ; in-4° r^o-v^o, manus Brohée). La veille du congrès, à l'occasion de la réunion du conseil général le samedi après-midi, le désaccord entre l'abbé Picard et l'abbé Cardijn sur la conception de l'action catholique avait éclaté au grand jour. Mgr J. Laminne (1884-1924) était vicaire général de l'évêché de Liège et Mgr P. Ladeuze (1870-1940) recteur de l'Université de Louvain.

(2) Journées sacerdotales des 19 et 20 mai 1924 à Fayt-lez-Manage : l'autonomie de l'action catholique de la jeunesse ouvrière semble y avoir été admise, ce qui devait ouvrir la voie à la J.O.C. en Wallonie.

lui semble que du moment qu'une œuvre est dominée par les principes catholiques, elle est d'action catholique. C'est la raison pour laquelle il place les syndicats chrétiens dans les œuvres d'action catholique. C'est pourquoi aussi, dans la discussion, il ne parvient pas à montrer pourquoi les partis politiques catholiques sont exclus de l'action catholique. Il serait amené d'ailleurs à placer toutes les activités d'un chrétien dans l'action catholique, puisque la théologie et la morale commandent tous nos actes.

2) Au cours de nos discussions, Monsieur Douterlungne a été amené à faire une distinction entre les syndicats d'adultes — qui ceux-là seraient *principalement* professionnels — et les syndicats de la Jeunesse ouvrière qui, ceux-là seraient *principalement* d'action catholique.

Cette distinction serait, à mon avis, conforme à la pensée des encycliques : du moins si je comprends bien l'attitude des syndicats belges, qui se déclarent indépendants du clergé en matière professionnelle.

Mais, à mes côtés, Monsieur Van Haudenard affirmait que les papes plaçaient tous les syndicats dans l'action catholique, marquant ainsi une divergence avec Monsieur Douterlungne. Je crois que Mademoiselle Cappe placerait aussi ses syndicats sous l'autorité directe de l'Épiscopat et ainsi les concevrait comme principalement d'action catholique.

Bref, ces Messieurs ne semblent pas avoir là-dessus une idée nette et commune. Or, tout dépend, évidemment, de l'objet formel assigné à leurs œuvres. Le critère « dépendance directe et formelle du clergé » est excellent pour discerner cet objet formel.

3) Je regrette vivement pour ma part que Monsieur Cardijn n'accepte pas que les Jeunesses ouvrières ne soient pas rattachées organiquement ni directement aux Ligues Ouvrières. S'il proclamait cette indépendance, la collaboration avec nos organismes serait bien plus facile et intime (1).

L'inconvénient que j'y vois, c'est de placer les Jeunesses ouvrières sous deux autorités : inconvénient d'autant plus grand, qu'en réalité, les ligues ouvrières sont en même temps des organismes politiques. Je sais bien qu'on cherche à éviter cette accusation en disant

(1) Selon l'article 3 de ses statuts, parus en août 1924 dans *La Jeunesse Ouvrière*, la J.O.C. reconnaît « l'autorité générale de la Ligue des Travailleurs chrétiens ».

qu'au sein de la ligue ouvrière, il y a une section politique. En fait, la distinction n'a guère de fondement, c'est du moins fort à craindre.

D'autre part, Monsieur Cardijn n'a rien à redouter de cette indépendance, car il est bien évident que les Jeunesses ouvrières pourront avoir leurs sympathies, comporter des jeunes gens affiliés individuellement à la section politique des Ligues, etc., etc. : ou même être un organisme pré-syndical, etc., tout en restant très indépendant. Monseigneur Laminne, qui semble avoir sur ce sujet des idées très claires, et qui, au cours de la discussion privée — où ne se trouvait pas Monsieur Cardijn — se tenait manifestement à nos côtés, Monseigneur Laminne donnait à ce propos un exemple typique dans les écoles professionnelles : organismes dépendant directement de l'Évêque — et même exclusivement — organismes qui ont cependant bien la prétention d'être une œuvre pré-syndicale.

4) Enfin, je redoute toujours un peu que, à la base des Jeunesses ouvrières, on ne place cette conception de l'organisation des classes.

Voilà tout ce que je trouve d'essentiel à noter. Tout cela me fait aimer beaucoup la façon de présenter l'action catholique adoptée par Votre Éminence dans son allocution (1). Elle met en grand relief le fait que l'Action catholique est une extension de l'activité sacerdotale et d'où il dérive de suite que, normalement, elle aura un caractère paroissial. Cette idée éclaire bien des choses.

S'il m'était permis, cependant, de dire ma pensée tout entière, bien filialement, comme Votre Éminence aime à m'y autoriser, j'ajouterais que cette manière de présenter l'action catholique offre un inconvénient, facile du reste à éviter — à supposer toutefois que mon impression soit exacte, ce que je n'oserais affirmer avec une certitude absolue. L'inconvénient me paraît consister en ceci que l'administration des sacrements par exemple, et l'enseignement du catéchisme, bref, toute l'activité pastorale est rangée, en premier chef, dans l'action catholique. Or, il semble bien que le terme « action catholique » — très général de sa nature — prend de plus en plus dans la littérature un sens technique de plus en plus précis, et qui désigne un ensemble d'activités qui vont se déterminant toujours davantage. Cet ensemble d'activités et d'initiatives ne sont pas encore rigidelement déterminées, elles ne le seront vraisemblablement jamais, l'Église étant essentiellement vivante; mais un caractère néanmoins est saillant, et précis,

(1) Discours non identifié.

et net : c'est que l'action catholique désigne, dans la littérature pontificale, l'action *des laïcs*.

Votre Éminence le signale sans doute, ce sens technique, à la fin de son allocution. Mais d'une manière, à mon humble avis, trop peu marquée, si bien que l'impression d'ensemble demeure, comprenant toute l'action pastorale, sous ce terme d'action catholique.

Cette observation n'a peut-être pas grande valeur. Je la sou mets cependant à Votre Éminence, pour ce qu'elle vaut.

Daignez agréer, Éminence, le très humble hommage de la profonde vénération avec laquelle je suis heureux de me dire,

de votre Éminence,
le fils soumis et dévoué en J. & M.
A. BROHÉE, Prés.

(Arch. Mal., Fds Mercier; 2 in-4° r^ov^o, manus Brohée).

20. WERBROUCK(1) à HOYOIS, Heverlee, 18 novembre 1924.

Ferdinand Werbrouck propose à G. Hoyois un changement d'ho raire de la réunion de fondation de la Fédération régionale de l'A.C.J.B. de Mouscron, où il avait été invité à prononcer une allocution; suite à sa visite au Secrétariat général de la J.O.C., la fédération régionale de la J.O.C., dont il appréhendait l'abstention, a annoncé sa participation à cette réunion et promis un orateur en la personne de Fernand Tonnet.

Monsieur Giovanni Hoyois
Président de l'A.C.J.B.
à Bruxelles

Héverlé, le 18-11-24.

Monsieur le Président,

Dans la dernière réunion du comité provisoire s'occupant de la fondation de la Fédération régionale de l'A.C.J.B. à Mouscron, il nous a semblé qu'il serait utile pour le succès de la réunion (2) d'adopter une légère modification à l'horaire prévu antérieurement : c'est cette modification que je me permets de venir vous proposer.

(1) Ferdinand Werbrouck (1900-), de Mouscron, ingénieur civil en 1925 à l'Uni versité de Louvain; actuellement domicilié à Uccle (Bruxelles).

(2) Réunion de fondation de la fédération régionale de l'A.C.J.B. de Mouscron, le 30 novembre 1924.

C'est qu'en effet la situation est tout à fait changée : en particulier pour ce qui regarde l'attitude de la J.O.C. Je vous ai fait part, je crois, lors de la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire le samedi 8, de mon intention de passer par le bureau de Monsieur Cardijn pour lui demander d'obtenir du bureau de la J.O.C. régionale de ne pas entraver notre action en s'abstenant de donner son adhésion (1). C'est cette heureuse intervention qui nous a valu les résultats insoupçonnés que nous avons la joie d'enregistrer aujourd'hui : car non seulement nous avons maintenant leur adhésion sans réserve, mais nous trouvons chez leurs membres un enthousiasme qui ne le cède en rien au nôtre. Cela nous facilite singulièrement la tâche.

Seulement il nous faudrait pour cela remettre la séance prévue pour onze heures, à deux heures et demi de l'après-midi. La réunion de l'association des anciens élèves du collège aurait alors lieu à cinq heures et demi au lieu de cinq heures. Il est évident que ce n'est là qu'un vœu que nous formulons, car nous n'aurions rien osé décider sans vous avoir consulté préalablement.

Je vous avoue, Monsieur le Président, qu'il ne nous a pas échappé que c'est vraiment vous mettre effrontément à contribution, mais malgré nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à une combinaison plus pratique.

Seulement, pour ne pas trop vous fatiguer sans abrégier le plaisir de ces Messieurs de l'association qui ont vraiment hâte de pouvoir vous applaudir pendant les trois quarts d'heure de conférence que Monsieur le Principal (2) a cru pouvoir leur promettre, vous pouvez hardiment écourter un peu votre causerie à l'A.C.J.B.

J'oubliais de vous annoncer que le conseil de la J.O.C., non content désormais d'assister à notre réunion, nous a également offert un orateur délégué par le comité central, en la personne de Monsieur Fernand Tonnet probablement (3).

Quant aux précisions que vous m'avez demandées sur le sujet de votre conférence du soir, Monsieur Morel vous présente par exem-

(1) Il y avait une section locale de la J.O.C. à Mouscron depuis août 1924. La fédération régionale de la J.O.C. de Mouscron avait été constituée le 24 septembre 1924 et comptait huit sections locales en novembre 1924.

(2) Abbé Joseph Morel, principal du collège de Mouscron de 1913 à 1930.

(3) Fernand Tonnet et Giovanni Hoyois participèrent effectivement à la réunion (*La Jeunesse Ouvrière*, décembre 1924, p. 160); quelques jours après, Hoyois écrivait à ce sujet à Picard : „Bonne réunion à Mouscron dimanche. *La Jeunesse Ouvrière s'est magnifiquement rangée dans l'A.C.J.B.*” (Hoyois à Picard, Bruxelles, 3 décembre 1924; *Papiers Hoyois*; in-8° r^o-v^o, manus Hoyois).

ple de parler du devoir des catholiques dans la situation politique actuelle, en insistant peut-être un peu sur la nécessité pour les catholiques d'action de conformer leur vie aux idées qu'ils représentent. Ils pourraient en tirer un si grand profit !

Ce déplacement d'horaire que nous vous proposons ne nous ôtera pas, j'espère, le plaisir de pouvoir vous attendre pour le dîner : nous nous en voudrions vraiment s'il en était autrement.

En vous priant de nous excuser de cette témérité qui n'est que trop de notre âge, nous nous permettons de formuler le voeu que rien ne vous empêchera de nous donner un « oui » sur toute la ligne.

Dans l'impatience de vous lire, agréez, Monsieur, avec l'expression de notre haute considération, l'assurance de notre profond et sincère dévouement dans le Christ.

Ferd. WERBROUCK.
61, Chaussée de Wavre
Héverlé (Louvain).

(Papiers Hoyois ; in-8° r^ov^o, manus Werbrouck).

21. CARDIJN à BELPAIRE, Bruxelles, 3 janvier 1925.

L'abbé Cardijn envoie sa note de frais de déplacements à l'abbé Belpaire; il lui demande en même temps de pouvoir prendre l'initiative pour la Jeunesse ouvrière en pays flamand.

CENTRALE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL
RUE PLETINCKX, 19, BRUXELLES — TEL. B. 15444 ET B. 12204

BRUXELLES, LE 3 janvier 1925

SYNDICATS OUVRIERS
COOPÉRATIVES OUVRIÈRE
LIGUES OUVRIÈRES
BOURSE DU TRAVAIL
CAISSE D'ÉPARGNE
MUTUALITÉ INTERSYNDICALE
BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE
ŒUVRE DES IMMIGRANTS
CERCLES D'ÉTUDES
DOCUMENTATION ET
RENSEIGNEMENTS SOCIAUX
RESTAURANT ÉCONOMIQUE
L'ART POUR LE PEUPLE

+ Cher Jean,

Ci-joint le relevé de mes frais de déplacement. J'aurais dû doubler les chiffres... mais enfin !

Je vous souhaite une sainte et heureuse !

Nous devrions nous mettre d'accord pour la Jeunesse ouvrière.

Puis-je prendre l'initiative nécessaire pour le pays flamand ou vaut-il mieux attendre (1) ?

Cordialement à vous.

JOS. CARDIJN.

(*Papiers Belpaire*; in-4° r°, manus Cardijn).

22. BROHÉE à MERCIER, Louvain, 24 février 1925.

Le chanoine Brohée transmet au cardinal une copie de sa note au chanoine Douterlungne relative à la J.O.C. et l'A.C.J.B.; il lui fait part de la vive réaction de l'abbé Picard à l'annonce du voyage à Rome de l'abbé Cardijn.

Louvain, 24 février 1925.

Éminence,

Voilà plusieurs jours que je désire transmettre à Votre Éminence la note (2) ci-jointe, adressée à mon ami Monsieur le chanoine Douterlungne. Elle dira à Votre Éminence que nos discussions ne sont pas finies — est-ce vraiment dans la nature des choses vivantes ? — peut-être (3); toujours est-il que cette fois j'en souffre vraiment comme si un mal se réalisait et que je me voyais forcé d'y collaborer.

Cette impression doit être fausse, en partie du moins. Il n'empêche que je l'éprouve. D'autant plus que je ne puis me défendre contre je ne sais quelle accusation de manque de loyauté et de droiture à l'égard des dirigeants des œuvres sociales, de certains d'entre eux tout au moins. Un incident récent, à propos de l'insigne de l'A.C.J.B. (4) — incident qui sera vraisemblablement porté au tribunal de NN. SS. les Évêques — confirme encore hélas ! mes appréhensions.

(1) Le bureau national de la K.A.J., réuni le 28 octobre 1924 à Anvers en l'absence de l'abbé Cardijn aurait reconnu l'abbé Bloquaux comme aumônier général et adopté un insigne différent de celui de la J.O.C. (Déclaration de Mr Jan Schellekens, 16 juillet 1968). Ces décisions devaient être mises en cause à la réunion suivante du 18 janvier 1925 (N° 47).

(2) Voir Note de Brohée à Douterlungne, février 1925 (N° 50).

(3) Le compte rendu du conseil général de l'A.C.J.B. du 22 février 1925 signalait : « Longue discussion et des plus animées à propos du Statut d'affiliation (de la J.O.C. à l'A.C.J.B.). Bref, M. Picard rédigea un nouveau texte tenant compte des modifications apportées à l'ancien ». (*Papiers Hoyois*; in-4°, r°, dact.).

(4) Voir Rapport de l'abbé Desmet, mars 1925 (N° 51).

J'ai soumis mon texte à Monsieur Picard. Il a noté *par écrit* ceci : *complètement d'accord* sauf sur une question de fait (passage où je relevais les déclarations de Monsieur Cardijn sur l'esprit de classe et sa préoccupation au sujet des revendications matérielles des œuvres sociales même de jeunesse).

Monsieur Douterlungne vient de me répondre longuement. Je transmettrai copie de ce factum à Votre Éminence si Elle le désire, en même temps que les observations que je compte opposer à Monsieur Douterlungne.

Monsieur Cardijn vient de nous faire savoir qu'il se rend à Rome. J'ai eu quelque plaisir — un peu méchant — à voir l'inquiétude de nos amis, y compris Monsieur Picard, qui tient pourtant à sa réputation de grand ami de Monsieur Cardijn (1). Tous, y compris Monsieur Picard, m'ont supplié, à diverses reprises, d'avertir Votre Éminence de peur que N.S.P. le pape n'accorde à Monsieur Cardijn une approbation sans réserve qui rendrait plus difficile encore l'union qui doit exister entre la Jeunesse ouvrière et l'A.C.J.B. (2).

Pour la première fois peut-être en ma vie, je me suis mis dans la peau d'un jésuite!!! et bien que je fusse décidé depuis le premier moment à signaler le voyage de Monsieur Cardijn à Votre Éminence — qui ne doit d'ailleurs pas l'ignorer — j'ai cependant déclaré que le rôle qu'on voulait me donner revenait à l'aumônier général de l'A.C.J.B. Je tiens en effet à ce que Monsieur Picard se rende mieux compte de la gravité de son attitude, à mon sens trop apparemment favorable à la J.O.C. — alors qu'en réalité, il pense exactement comme moi et éprouve les mêmes appréhensions que moi. Quand il aura sur la conscience la démarche qu'il fera, je l'espère, sans tarder, je crois bien que ce fait nuancera quelque peu sa manière à l'égard de la Jeunesse ouvrière.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je suis heureux de vous dire, Éminence, la joie que m'a causée la lecture de votre Pastorale ré-

(1) Il semble que l'annonce du voyage de l'abbé Cardijn à Rome ait piqué au vif l'abbé Picard, qui se faisait l'exégète de l'enseignement pontifical sur l'action catholique; le chanoine Brohée, qui déplorait auparavant sa passivité vis-à-vis de la J.O.C., se réjouit de ce raidissement; il tente de le rendre public pour confier à l'aumônier général de l'A.C.J.B. le rôle d'antagoniste de l'abbé Cardijn, rôle qu'il se voyait forcé de jouer lui-même jusqu'alors.

(2) Note manus Brohée en bas de page : « Oserais-je ajouter qu'il me paraît assez dans la manière des directeurs des œuvres sociales de tenter l'obtention d'une approbation papale avant d'avoir obtenu celle de NN.SS. les Évêques! Je deviens méchant, n'est-ce pas, Eminence? C'est vrai, je ne me sens pas bienveillant et j'en demande pardon. »

cente (1). Comme je me sens en harmonie de pensée avec Votre Éminence; et rarement Votre Éminence a atteint le je ne sais quoi d'apostolique, de surnaturel, d'entraînant, de convaincant, de paternel qui font le prix inappréciable de ces pages. Puissent-elles se répandre largement, partout, dans tous les milieux. Je ne dois pas dire que nos organisations font l'impossible pour leur assurer une large diffusion.

Daigne, Votre Éminence, agréer le très humble hommage de la profonde vénération avec laquelle j'ai le bonheur de me dire,

de Votre Éminence,

le fils attaché et dévoué en Jésus.

A. BROHÉE.

(Arch. Mal., Fds Mercier; in-4° r^{ov}°, manus Brohée).

23. HELBIG à HOYOIS, Liège, 15 mars 1925.

Ayant appris que la J.O.C. fera approuver l'acte d'affiliation à l'A.C.J.B. à son congrès général du 19 avril, Léon Helbig demande à Giovanni Hoyois de fixer, à la prochaine réunion du comité général de l'A.C.J.B., une position sur la question de la carte et de l'insigne de la J.O.C. toujours en suspens.

LÉON HELBIG (2)

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL
RUE DES AUGUSTINS, 36
LIÈGE

LIÈGE, LE 15 mars 1925.

COMPTE-CHÈQUES POSTAUX 48220
TÉLÉPHONE SERAING 513
DE 3 H. 1/2/A 6 HEURES

Mon cher Giovanni,

Je viens d'apprendre que la J.O.C. avait mis à l'ordre du jour de son Congrès général, organisé à la date du 18 et du 19 avril, l'approbation des conventions intervenues avec l'A.C.J.B.

(1) Lettre collective de l'Épiscopat belge *Paix et fraternité* du 2 février 1925 dans MERCIER, D.-J., *Œuvres pastorales*, T. VII, p. 480 à 530; cette lettre condamnait le socialisme et encourageait l'Action catholique.

(2) Membre du comité général de l'A.C.J.B. depuis octobre 1923; en 1922, il représentait les patronages liégeois au conseil général de l'A.C.J.B. et avait été chargé de présenter un rapport sur « L'A.C.J.B. et les organisations ouvrières » au conseil général du 30 octobre 1922. Monsieur Léon Helbig de Balzac est actuellement domicilié à Etterbeek.

J'estime dans ces conditions, qu'il serait urgent de mettre à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du comité, de ce dimanche, la question de la carte et de l'insigne unique (1).

En effet, il serait plus difficile dans la suite de revenir sur une décision prise que si nous parvenions à nous mettre d'accord une bonne fois sur la position que nous comptons prendre dans cette question.

Croyez, je vous prie, à l'expression de mes sentiments dévoués.

L. HELBIG.

(Papiers Hoyois ; in-4° r°, dactylographié).

24. PICARD à HOYOIS, Louvain, (15?avril 1925) (2).

L'abbé Picard demande à Giovanni Hoyois de le remplacer à la réunion d'une association paroissiale un mercredi à Liège: il doit en effet se rendre au même moment à une « réunion de directeurs » à Malines, réunion convoquée par le cardinal et consacrée à la J.O.C.

LA BELGIQUE AU CHRIST

ASSOCIATION CATHOLIQUE

DE LA

JEUNESSE BELGE

LOUVAIN, LE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

126, RUE DE TIRLEMONT, LOUVAIN

TÉLÉPHONE : LOUVAIN 355

COMPTE-CHÈQUE : 9776

Mon Cher Giovanni,

Je suis engagé à parler à Liège (St Christophe) mercredi à 7 h. 1/2 des associations paroissiales.

(1) L'acte d'affiliation de la J.O.C. à l'A.C.J.B. (dans *L'Effort* du 17 janvier 1925, p. 20 et 21, et dans *La Jeunesse Ouvrière* du 15 janvier 1925, p. 16) conclu par les dirigeants de la J.O.C. et le conseil général de l'A.C.J.B. le 29 décembre 1924 à Louvain, avait laissé en suspens la question de l'insigne et de la carte de membre de la J.O.C. Les cartes de membre de la J.O.C. étaient en circulation depuis octobre 1924; quant à l'insigne de la J.O.C., il ne différait de celui de l'A.C.J.B. que par la couleur rouge et le sigle « J.O.C. ».

(2) Cette lettre non datée fut trouvée dans le sixième dossier (1924-1925) des papiers personnels de Monsieur Hoyois, lesquels se trouvent placés dans un ordre chronologique rigoureux. Les deux documents voisins sont datés du 10 avril et du 15 avril 1925; cette lettre pourrait donc bien avoir été écrite entre ces deux dates, et dans cette hypothèse, la « réunion de directeurs » à Malines aurait eu lieu le mercredi 15 avril 1925, soit quatre jours avant le congrès général de la J.O.C.

D'autre part, Son Éminence m'invite à une réunion de directeurs concernant la J.O.C., à 3 h., Archevêché.

Il faudrait que vous me remerciez à l'une de ces réunions, de préférence celle de Liège. Si cela vous est impossible, voudriez-vous me télégraphier ? Sinon, envoyez-moi une carte que je recevrai demain matin. Ou de préférence, téléphonez-moi entre six et sept heures ce soir.

Ci-joint une lettre de Mgr Mosterts, qui s'excuse. Il doit voter pour M. Marx le 29 et est encore empêché un autre jour. Il enverra un délégué pour un des jours — précisément le jour de travail — de la réunion internationale (1).

En N.-S.

Louis PICARD

(Papiers Hoyois; in-4° r°, manus Picard).

25. TONNET à DEREAU, Bruxelles, 26 mai 1925 (2).

Un mois après le congrès général de la J.O.C., Fernand Tonnet entre en rapport avec Louis Dereau; il lui rappelle les grands objectifs de la J.O.C. et l'interroge sur ses intentions.

LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

19, RUE PLETINCKX, 19

BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 15444

CHEQ. POST. . 105.963 (P. GARCET)

BRUXELLES, LE 26.5.1925.

Mon bien cher ami,

Je ne te connais pas, mais j'ai été si heureux de recevoir les quelques lignes rapides dans lesquelles tu me signales l'activité religieuse

(1) Ce paragraphe est relatif à la réunion du comité international de la Jeunesse catholique qui fut réuni à Louvain à la fin d'avril 1925. Ceci confirme la date attribuée à cette lettre; Monseigneur Mosterts (1873-1926) était l'aumônier de la Jeunesse catholique allemande.

(2) Les deux premiers paragraphes de cette lettre de Fernand Tonnet à Louis Dereau ont été cités par M^{lle} M. FIÉVEZ dans *Fernand Tonnet, premier jociste*, Bruxelles, 1947, p. 148.

Louis Dereau (1907-), jeune ouvrier métallurgiste, aîné d'une famille de quatre enfants de Jolimont, était membre actif de la fédération régionale de la J.O.C. de La Louvière depuis sa fondation en automne 1924; il devint l'un des militants jocistes les plus dyna-

des Jocistes de Jolimont, que vraiment il me semble que tu es mon ami depuis toujours.

Oui, dans le dur effort que nous avons à mener pour que la J.O.C. s'étende et groupe la *majorité* de nos jeunes ouvriers, il faut que nous demandions l'aide à Notre-Seigneur. Quelle vision d'avenir que celle où nos jeunes ouvriers, mieux traités et plus respectés au travail, pourront remplir leurs devoirs religieux chaque matin s'ils le veulent. Ce jour-là, le socialisme aura vécu, l'idéal chrétien guidera à nouveau les foules ouvrières du XX^e siècle. *Prions tous les uns pour les autres*, mon brave ami. Les progrès des sections dépendent de cela et d'ailleurs nous n'existons que pour allumer la Foi dans les cœurs où elle est éteinte.

Que fais-tu ? Quels sont tes projets d'avenir ? Tes rêves d'apostolat, ta famille ?

As-tu lu beaucoup ? Veux-tu des livres ? Je t'en prêterai bien volontiers. Formons-nous par la lecture, l'étude acharnée, parlons en public, devenons des chefs ! Veux-tu bien m'écrire plus longuement afin que notre amitié devienne plus intime et plus avvertie, et que sous le regard du Christ, nous nous aidions.

Remets aux Jocistes communiants de Jolimont l'assurance de mon admiration émue et dis leur que leur pauvre président ne les oublie pas.

Fernand TONNET.

(*Papiers Dereau*; in-4^o r^ov^o, manus Tonnet).

26. JURDANT (1) à HOYOIS, Bois-de-Breux, 2 juin 1925 (2).

René Jurdant, délégué liégeois au conseil général de l'A.C.J.B., répond aux questions de Giovanni Hoyois sur la participation de l'A.C.J.B. à la manifestation de « Rerum Novarum » à Liège.

miques. Il est actuellement secrétaire général de la C.S.C. Quoique Louis Dereau ait participé au premier congrès général de la J.O.C. le 19 avril 1925 à Bruxelles, Fernand Tonnet ne le connaissait pas encore personnellement ; les « quelques lignes rapides » sont peut-être celles d'un rapport d'activité que les fédérations régionales devaient envoyer mensuellement au Secrétariat général de la J.O.C.

(1) René Jurdant (1902-), alors étudiant en doctorat de droit à l'Université de Liège et domicilié à Bois-de-Breux, était délégué de la fédération liégeoise de l'A.C.J.B. au conseil général de l'A.C.J.B.

(2) Annotation manus Hoyois dans le coin supérieur gauche : « Répondu : vaudrait mieux, à l'avenir, ne pas faire cause commune avec un organisme politique. »

Mon cher Président,

Je viens de recevoir votre billet demandant quelques précisions au sujet de la manifestation « Rerum Novarum » du 24 mai dernier à Liège. Je veux y répondre de suite, afin que l'équivoque ne subsiste pas plus longtemps.

— Et tout d'abord, réponse à vos deux questions :

1. La manifestation était-elle politique à l'évidence ?

— Je ne l'ai pas vue, ne pouvant abandonner pour cette cause mon patronage paroissial. Mais il suffit pour s'en convaincre de savoir que le « clou » de la manifestation était la bénédiction du drapeau de la Fédération régionale de la J.O.C. Il y avait cérémonie à la cathédrale, puis cortège en ville — composé du millier de membres que les Jocistes possèdent dans l'arrondissement — puis certains groupements d'A.C.J.B. qui avaient répondu à notre appel, et près de deux milliers d'autres groupes professionnels, — syndicats, mutuelles, cercles catholiques —. Tout cela n'avait assurément rien de politique : réaliser le programme social de Léon XIII, telles étaient les indications des cartels et l'opinion des participants.

Les discours de l'assemblée générale ? Pas de politique non plus — l'abbé Cardijn a expliqué le programme de la J.O.C. pendant près d'une heure, paraît-il — Notre député Delacolette (1) a remercié ses camarades des marques de sympathie reçues à l'occasion de son élection tardive et il ne fut guère long —. Puis Monseigneur Rutten a remercié et offert des fleurs à tous selon sa coutume (Néanmoins, ce dernier a commis une confusion très regrettable en opposant l'A.C.J.B. et le congrès de 1923 (2) à la J.O.C. et la manifestation du jour !).

(1) Julien Hubert Delacolette (1892-), ancien ouvrier métallurgiste et député de Liège de 1922 à 1936, domicilié à Ougrée. Il devint député par suppléance le 22 décembre 1922, après la démission de Paul Tschoffen (1878-1961), élu en 1921. Paul Tschoffen était devenu ministre de l'Industrie et du Travail le 11 mars 1924 et sénateur coopté le 6 novembre 1924. L'« élection tardive » du député Delacolette est du 20 mai 1925, les pouvoirs de Monsieur Donnay ayant été invalidés suite à une erreur de dépouillement lors des élections législatives du 5 avril 1925 dans l'arrondissement de Liège (Voir *Annales parlementaires, Chambre, 1924-1925*).

(2) Congrès régional de l'A.C.J.B. de Liège.

Il n'y avait dans tout cela rien que de très légitime et Monsieur l'abbé Sianne et Monsieur Dôme (1) qui y participaient pourront mieux vous en témoigner encore. Aussi est-ce avec surprise que je vois refléter cette opinion par un Liégeois.

2. Participation de l'A.C.J.B. — et raisons ?

Il fut décidé en groupe de propagande (qui faisait fonction jusqu'à présent de Régionale) que l'on soutiendrait le succès du 24 mai parce que :

- a C'était marquer notre volonté d'exécuter le programme social du pape. L'A.C.J.B., surtout depuis sa déclaration de décembre 1922 (2), se doit de soutenir les efforts réalisés dans ce sens.
- b La manifestation sociale était conjointe à une manifestation de jeunesse : la bénédiction du drapeau de la J.O.C. Et vous savez combien est scellée à Liège la fraternité de ceux qui travaillent plus spécialement à la cause dans l'un ou l'autre groupement (3) !

Pratiquement, le groupe lança à tous les directeurs d'œuvres une circulaire les invitant à envoyer une délégation et pressant tous les propagandistes paroissiaux d'être au poste. Ce fut donc librement et tout à fait officiellement que nos groupes furent nombreux dans les rangs du 24.

Ensuite, il y a eu à l'université une invitation spéciale. Depuis trois ans existe à Liège un cercle universitaire « L'Action Démocratique » qui exerce son activité par l'étude du programme de la Démocratie chrétienne : études religieuses, sociales et politiques. L'esprit religieux y est très sévère et il a fait beaucoup de bien à certains de nos camarades universitaires.

Cette année, ce groupement décida, pour répondre à une affiche qu'avaient apposée les socialistes à l'occasion du premier mai dans les locaux universitaires, de lancer une invitation publique pour la manifestation « Rerum Novarum ».

(1) L'abbé Jean Sianne (1886-1963) était directeur des œuvres de presse à Liège depuis 1923.

Monsieur Maurice Dôme (1902-), de Beyne-Heusay, étudiant ingénieur à l'Université de Liège, était un membre actif de l'A.C.J.B. et de la J.O.C. liégeoise.

(2) Déclaration de l'A.C.J.B. concernant le mouvement social chrétien, dans *L'Effort* du 16 décembre 1922 et dans PICARD L. et HOYOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge*, Louvain, 1924, p. 235-238.

(3) Cette affirmation concorde avec une déclaration faite au congrès de la J.O.C. du 19 avril à Bruxelles (*La Jeunesse Ouvrière*, 5 mai 1925, p. 109).

Mais le Recteur de l'université ne partagea pas cette idée et se borna à laisser passer une simple convocation pour cette réunion. C'est alors que nous vint l'idée de soutenir le mouvement de nos camarades — et puisque l'affiche maintenait uniquement la convocation — il était de bonne propagande de collaborer à son succès. C'est ce que quelques universitaires A.C.J. Bistes résolurent. Et en conséquence l'invitation fut patronnée par l'Action Démocratique et l'Association catholique de la Jeunesse belge.

Il ne faut pas oublier que diverses tentatives de pénétration du public universitaire de Liège par les idées de l'A.C.J.B. ont été tentées cette année et que nous comptons l'an prochain nous rallier en bloc l'union des étudiants. Pour cela, il faut que les universitaires sentent que l'A.C.J.B. sert à quelques chose.

Et ce fut dans ce sens que l'affiche *Rerum Novarum* fut accueillie dans les milieux estudiantins : l'A.C.J.B. soutenant le mouvement social et invitant les universitaires à se joindre à elle.

.

Telle est, mon cher Président, la situation dans tous ses détails. Je vous serais reconnaissant, au nom de mes amis, de nous dire si nous nous sommes écartés de quelque façon du programme de notre chère A.C.J.B. Au préalable, recevez l'assurance de tout notre dévouement.

René JURDANT.

(*Papiers Hoyois*; in-8° r^{ov}°, manus Jurdant).

27. MERCIER à CARDIJN, Malines, 7 juin 1925.

Le cardinal Mercier invite l'abbé Cardijn à prendre du repos; il souligne le caractère paroissial de l'Action catholique, et l'adaptation nécessaire de la J.O.C. à la paroisse; en attendant l'avis des autres évêques, le cardinal réserve sa décision.

Malines, 7 juin 1925.

Cher ami,

Prenez hardiment du repos. Vous l'avez largement mérité.

Je voudrais, ne fût-ce qu'en vue de ce renouvellement de force qui vous est si nécessaire, vous ôter de la tête et du cœur tout sujet d'inquiétude, mais en vérité, en conscience, je ne le puis. L'action

catholique doit avoir son centre dans la paroisse (1). La paroisse est la famille de tous les fidèles, à quelque profession sociale qu'ils appartiennent. Le mouvement de jeunesse ouvrière tel que vous le comprenez sera inévitablement particulariste. L'adaptation de ce mouvement à la paroisse et à l'action catholique a besoin d'être étudiée et précisée.

Lors de notre dernière réunion à Malines, Monsieur l'abbé Picard nous a promis un rapport (2) sur ces conditions et moyens d'adaptation. En possession de ce rapport, je me proposais de consulter nos collègues de l'Épiscopat en vue d'une action unanime (3). Tant que cela n'est pas fait, je ne puis, cher Ami, approuver votre A.J.O., je dois me réserver.

En attendant, abandonnez-vous à la Providence, priez-la de vous éclairer et prenez du repos. Ne brûlez pas la chandelle par les deux bouts.

Votre tout dévoué in Christo,

+ D.J. Card. MERCIER, Arch. de Malines.

(Arch. Mal., Fds Mercier ; in-4° r°, double de la lettre dactylographiée).

28. TONNET à DEREAU, Bruxelles, 14 juin 1925.

Fernand Tonnet répond à Louis Dereau et l'engage à observer « les causes de la lamentable situation » des jeunes travailleurs pour mieux pouvoir y remédier.

LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

19, RUE PLETINCKX, 19

BRUXELLES

BRUXELLES, LE 14-6-1925.

TÉLÉPHONE : 15444

CHÈQ. POST. : 105963 (P. GARCET).

Mon cher ami,

Je suis en retard pour te répondre à ta longue et bonne lettre,

(1) A ce sujet l'abbé Cardijn publia en septembre 1925 son rapport à la Semaine liturgique du Mont-César (Louvain) du 4 août 1925 : J. CARDIJN, *La J.O.C. et la paroisse*, Bruxelles, 1925, Éditions jocistes.

(2) Il s'agit probablement de la note de l'abbé Picard de juin 1925 (N° 53), transmise par le chanoine Brchée au cardinal le 26 juin 1925 (N° 29).

(3) Réunion des évêques les 27 et 28 juillet 1925 à Malines (N° 58). Peut-être le cardinal voulait-il amener l'abbé Cardijn à postposer la réunion sacerdotale interdiocésaine consacrée à la J.O.C. qu'il avait annoncée pour le 9 juillet 1925 (N° 56)?

fleurant bon la grande et claire amitié chrétienne qui doit devenir une des caractéristiques de notre chère J.O.C.

Tu es un privilégié du bon Dieu au point de vue spirituel. Il faut maintenant te dire que tu dois bien étudier les causes de la lamentable situation de tes compagnons, puis ces causes dépistées, mettre tout en branle pour appliquer les remèdes.

J'attends quelques détails sur ton usine, tes compagnons, leurs idées, leurs distractions, après nous pourrons échanger des lettres plus adaptées aux diverses activités que la J.O.C. devra promouvoir pour essayer de les sauver.

Je reste ton ami bien fraternellement uni en Notre-Seigneur.

Fernand TONNET.

(*Papiers Dereau*; in-4° r°, manus Tonnet).

29. BROHÉE à MERCIER, Louvain, 26 juin 1925.

Le chanoine Brohée transmet au cardinal une note de l'abbé Picard sur les relations entre la J.O.C. et l'A.C.J.B.; il signale les insuffisances qu'il y a relevées.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN

SÉMINAIRE LÉON XIII

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN, 26 juin 1925.

Éminence,

Monsieur Picard me prie de transmettre à Votre Éminence la note (1) qu'il vient enfin d'achever. Elle n'a pas encore été soumise à Monsieur l'abbé Cardijn; mais les points qui sont de nature à lui plaire moins ont été tellement minimisés par Monsieur Picard que je ne doute pas de l'adhésion du créateur de la Jeunesse ouvrière.

Quoi qu'il en soit, je vais transmettre un exemplaire de cette note à Monsieur Cardijn en l'avertissant que pour gagner du temps elle a déjà été envoyée à Votre Éminence.

(1) N° 53.

Je continue à prier à cette intention. Ce qui me plaît moins dans l'exposé de Monsieur Picard, c'est qu'il n'a pas mis en suffisant relief, à mon gré, la *raison fondamentale* d'où découle la nécessité d'œuvres générales. Monsieur Picard parle beaucoup d'unité et d'unification, etc, mais montre-t-il assez que cette unité est un corollaire déjà ? C'est parce que la vie surnaturelle que nous communique Jésus-Christ est foncièrement une et dépasse toutes nos divergences accidentelles, que l'action catholique — qui n'est autre chose qu'une participation des laïcs à la mission *surnaturelle* de l'Église (Pie XI) et le discours synodal (1) de Votre Éminence le montre avec une telle évidence — doit être sincèrement, loyalement, effectivement et foncièrement une.

Cet aspect de vie unifiée, qui est le lien, la caractéristique de l'Église, de la paroisse, de la vie de la grâce, me paraît primordial et à maintenir avant tout au premier plan. C'est « l'essentiel » dirait Monsieur van den Hout (2).

La note de Monsieur Picard ignore tous les *dangers* des œuvres spécialisées *par classes* ; elle laisse de côté aussi cette conception de l'État ouvrier qui domine et trouble tout le problème, surtout en raison de sa fonction politique.

Je conviens que si l'on veut obtenir la signature de Monsieur Cardijn, il faille passer tout cela sous silence. Mais il importe de ne pas se laisser leurrer. Ce qui importe dans la J.O.C. c'est le but où l'on tend : où va-t-elle nous mener ? Les prêtres qui ont commencé le mouvement flamand voulaient eux aussi sauver le peuple : où a-t-on abouti ?

Je prie à cette intention. Pour moi, la solution n'est pas seulement à chercher dans les idées, mais aussi dans les réalisations. Si on veut éviter tous les dangers — plus facilement tout au moins — il importe, Éminence, de ne pas nous refuser des hommes qui travaillent à l'œuvre générale. Si l'on traite cette question à la réunion de NN. SS. les Évêques (3), Votre Éminence aura une occasion excellente d'appuyer les démarches que je tente à Liège en ce sens.

(1) Discours d'ouverture du Synode diocésain de Malines, le 13 mai 1924 à la cathédrale Saint-Rombaut (traduction française dans PICARD L. et HOVOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge*, Louvain, 1924, p. 242 à 251).

(2) Abbé René van den Hout (1886-1968), directeur de *La Libre Belgique* clandestine en 1917 et 1918, était professeur à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles ; il dirigeait alors la *Revue catholique des Idées et des Faits*, hebdomadaire qu'il avait fondé en 1921.

(3) Elle eut lieu les 27 et 28 juillet 1925 à Malines (N° 58).

Daigne, Votre Éminence, agréer le très humble hommage de la profonde vénération avec laquelle je suis heureux de me dire,

de Votre Éminence,

le très attaché et très dévoué serviteur en J. et M.

A. BROHÉE.

(Arch. Mal., Fds Mercier; in-4° r^{ov}°, manus Brohée).

30. BELPAIRE à (SCHELLEKENS) (1), Bruxelles, 27 juin 1925.

L'abbé Belpaire fait savoir aux membres du bureau national de la K.A.J. que le Secrétariat général des Œuvres sociales estime nécessaire le transfert du Secrétariat national de la K.A.J. à Bruxelles, pour permettre à l'abbé Cardijn de suivre le fonctionnement de l'organisation en Flandre comme en Wallonie.

ALGEMEEN SECRETARIAAT
DER
CHRISTENE SOCIALE WERKEN
VAN BELGIE
TEL.: 303,20

BRUSSEL, 27 juni 1925.
14, RENAISSANCE LAAN

Waarde vriend,

Daar ik te laat verwittigd ben, kan ik aan het verlangen van E.H. Cardijn niet beantwoorden, om de vergadering van uw middenraad der jeugdorganisatie, bij te wonen. Ik ben in Antwerpen op het congres van het Verbond der Pensioenkasen. Nu, als E.H. Cardijn ook niet op de vergadering aanwezig is, zoudt gij a.u.b. aan de bestuursleden willen te kennen geven, dat het verlangen van P. Rutten en van het Algemeen Secretariaat is :

om eenheid te brengen in de Jeugdbeweging, om aan E.H. Cardijn aangesteld te dien einde, toe te laten regelmatig de werking te volgen zowel in Vlaanderen als in Wallonië, schijnt het ons noodzakelijk dat het vlaams verbondssecretariaat, zijn zetel hebbe in Brussel.

(1) Cette lettre doit avoir été adressée à Jan Schellekens, alors président du bureau national de la K.A.J. C'est en effet Jan Schellekens qui en donna lecture à la réunion du bureau national de la K.A.J. du 28 juin 1925 à Bruxelles (N° 49). Cette pièce est signalée dans DENDOoven, A., *op. cit.*, p. 104.

Wij vragen dan ook dat het bestuur een beslissing zou willen nemen in die zin.

Ik denk wel dat uw leden het daarmee eens zullen zijn. Zeker zou E.H. Cardijn gelast zijn, in naam van P. Rutten, dit besluit te verdedigen, was hij aanwezig geweest op uw vergadering. Daar ik geen ander middel heb, om u dat mee te delen, laat ik het u met deze brief weten.

Op voorhand hartelijk dankend, bied ik aan u en aan de vrienden, mijn meest genegen groeten.

J. BELPAIRE
dir. adj.

(Alg. Secr. K.A.J.; in-8° r^ov^o, manus Belpaire).

31. CARDIJN à MERCIER, Bruxelles, 17 juillet 1925.

L'abbé Cardijn transmet au cardinal sa réponse à la note de l'abbé Picard; il fait remarquer l'inutilité de ce débat et annonce son intention de préparer les journées d'études de la J.O.C. à Fayt et la propagande pour les enfants quittant l'école.

CENTRALE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

RUE PLETINCKX, 19, BRUXELLES — TEL. B. 15444 ET B. 12204

SYNDICATS OUVRIERS
COOPÉRATIVES OUVRIÈRES
LIGUES OUVRIÈRES
BOURSE DU TRAVAIL
CAISSE D'ÉPARGNE
MUTUALITÉ INTERSYNDICALE
BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE
ŒUVRE DES IMMIGRANTS
CERCLES D'ÉTUDES
DOCUMENTATION ET
RENSEIGNEMENTS SOCIAUX
RESTAURANT ÉCONOMIQUEE
L'ART POUR LE PEUPLE

BRUXELLES, LE 17 juillet 1925.

Éminence,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe la réponse que j'ai envoyée à Monsieur l'abbé Picard à la note (1) qu'il a envoyée à Votre Éminence et qu'il m'a communiquée.

J'avoue très humblement à Votre Éminence que cette note m'a déçu. Si l'A.C.J.B. ne « conteste en aucune façon les raisons d'être »

(1) Note de Picard (juin 1925), N° 53. Voir également la réponse de Cardijn, 17 juillet 1925, N° 54.

de la J.O.C. et « les avantages irremplaçables de cette forme d'organisation », est-il donc si difficile de se mettre d'accord sur le mode de collaboration ? Comment discuter si longtemps sur un principe qui n'a jamais été contesté et pourquoi ne pas passer loyalement à essayer de le mettre en pratique dans tout le pays ? Pendant que nous perdons notre temps à discuter, les socialistes s'emparent de plus en plus de notre jeunesse ouvrière.

Je serais très reconnaissant à Votre Éminence de m'appeler chez Elle si Elle avait encore la moindre appréhension sur la J.O.C. Nous avons au mois de septembre des journées d'études à Fayt (1) pour toute la Wallonie et il est plus que temps de préparer la propagande parmi les élèves qui quittent l'école pour commencer leur vie du travail.

Si Votre Éminence pense que nous devons continuer notre action sans attendre d'approbation, nous nous soumettons humblement à sa décision.

Daigne, Votre Éminence, agréer l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis,

de Votre Éminence,

le plus humble serviteur,

Abbé Jos. CARDIJN.

(Arch. Mal., Fds Mercier ; in-4° r°, manus Cardijn).

(1) Journées d'études de la J.O.C. du 24 au 27 septembre 1925 à Fayt-lez-Manage.

SECONDE PARTIE

**COMPTES RENDUS, NOTES
ET RAPPORTS**

1920 - 1925

32. Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 1^{er} octobre 1920 à Bruxelles.

Discussion pour l'unification de la cotisation des groupements de jeunesse syndicaliste, et création d'une commission pour l'unification des organisations de jeunesse du diocèse.

VERSLAG VAN DE VERGADERING DER BESTUURDERS TE BRUSSEL OP VRIJDAG 1 OKTOBER 1920.

Aanvang te 10 uren.

— Aanwezig E.P. RUTTEN, EE.HH. BELPAIRE, CARDIJN, VAN NOTEN, VAN DEN HEUVEL, LAMBRECHTS, TUYAERTS, LANGLET en schrijver (1).

— E.H. Belpaire deelt mede dat E.P. Claes, bestuurder der sociale werken van 't arrondissement Leuven, ontslag genomen heeft.

— E.H. Cardijn handelt over de twee volgende punten :

1) Welke houding wordt geraadzaam geacht tegenover de werklieden die dreigen tot staking over te gaan indien zij de professionele taks moeten betalen ?

2) 't Vakverbond van Brussel klaagt dat er over zijn werkbeurs niets vermeld staat in 't verslag van 't A.C.V.

Voor 't eerste punt wordt verzonden naar de dagorde die door 't bureel van 't A.C.V. op de vergadering van aanstaande dinsdag zal voorgesteld worden.

— E.H. Belpaire zegt enige woorden over 't voorbereiden van de algemene vergadering der werkliedenbonden op 10 oktober aanstaande. Men zal trachten de ontworpen standregelen tijdig naar de plaatselijke werkliedenbonden toe te zenden.

— Jeugdorganisatie. E.H. Van Noten wenst dat men zou streven naar meer eenheid. Men kan opvatten een stelsel van eenvormige bijdrage van al de leden of 't stelsel van verschillende bijdrage voor verschillende stielen. Men kan een aansluiting opvatten enkel bij de vakverenigingen en bij de mutualiteiten.

Inzake verzekeringen tegen ziektesluit Mechelen heel de familie aan maar doet volgens de risico's afzonderlijk betalen voor ieder persoon der

(1) Nous n'avons pas pu identifier l'auteur de ces comptes rendus. On trouvera la liste des directeurs d'œuvres sociales à la p. 146.

familie. Men beslist aan EE.HH. Cardijn, Bloquaux en aan M. Tonnet te vragen een commissie te willen uitmaken tot bevordering der eenheid van de jeugdorganisaties in 't Aartsbisdom (1).

.....

(*Papiers Belpaire*; in-4° r^ov^o, dact.).

33. Rapport présenté par l'abbé Belpaire à la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines le 13 janvier 1922 à Malines(2).

Aux environs de 14 ans, les jeunes travailleurs quittent en grand nombre les patronages; De Jonge Werkman veut les former selon les principes chrétiens, ce qui nécessite l'action du prêtre.

LA DIRECTION DIOCÉSAINNE DES ŒUVRES SOCIALES

Elle fonctionne comme Comité spécial des Directeurs, depuis le 12 octobre 1912. Aujourd'hui sa 33^e assemblée mensuelle (3).

.....

JONGE WERKLIEDEN

In de patronages is zeker niet 1/10 van de katholieke jonge werklieden.

(1) Dans les comptes rendus des réunions ultérieures, il n'est plus question de cette commission ni de groupements de jeunes syndicalistes avant octobre et décembre 1921 : « Jeugdorganisatie. Op voorstel van EE.HH. Cardijn en Bloquaux wordt beslist een commissie samen te stellen om die organisatie te bestuderen. Zij zal bestaan uit vertegenwoordigers van 't werkersverbond, van 't Vakverbond, en van EE.HH. Janssens (Turnhout), Delmotte, Cornelis, Dubois, Desmedt, Cardijn, Bloquaux. Men zal eerst voor ons bisdom vergaderen. » (*Papiers Belpaire*, Vergadering der bestuurders, 7 octobre 1921, in-4° dact.); et « De Studiecommissie voor jeugdorganisatie in de vorige vergadering ontworpen, wordt volledig door bijvoeging van MM. Verbist en Tonnet. Eerste samenkomst te Brussel in de Pletinckxstraat op 19 januari aanstaande te 2 uren. » (Vergadering der bestuurders, 23 december 1921, *Papiers Belpaire*, in-4° dact.).

(2) Il s'agit d'un rapport d'activité très général rédigé à l'occasion de cette réunion du 23 janvier 1923, à laquelle assistait exceptionnellement le cardinal Mercier. Seul le début de ce rapport est rédigé en français; nous n'avons reproduit que les premières lignes et le paragraphe relatif aux groupements de jeunesse syndicaliste, le compte rendu de cette réunion (*Papiers Belpaire*; 2 in-4° r^o, dact.) résume ainsi l'exposé de ce rapport : „E.H. Belpaire toont de priesterlijke zending aan der bestuurders van maatschappelijke werken”.

(3) Cette réunion des directeurs d'œuvres sociales était annoncée dans le compte rendu de la réunion précédente tenue à Bruxelles le 23 décembre 1921, (*Papiers Belpaire*, 2 in-4° r^o, dact.). Elle était bien la 33^e si l'on se réfère au cahier manuscrit relatant les réunions tenues depuis 1912 (*Papiers Belpaire*; 8 in-4° r^o-v^o, manus Belpaire).

Eens 12, 13, 14 jaar geworden, verlaten de jongens in groot aantal de patronages. Dat is een feit.

Dus, op de ouderdom van 14 tot 18 jaar, die zo gevaarlijk is, komen de jongens bijna niet in aanraking met de priester.

En zo komt het dat wij op 18-, 19-jarige ouderdom die jongens terugvinden in socialistische bonden en socialistische werken.

De Jonge Werkman wil die jongens opleiden in de Katholieke beginselen. Daartoe is de actie van de priester noodzakelijk.

.
(*Papiers Belpaire*; 5 in-4^o r^o, dact.).

34. Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 7 juillet 1922 à Bruxelles.

Il est convenu que les œuvres de jeunesse dépendent des directeurs des œuvres sociales et que l'abbé Desmet n'a pas à s'occuper des organisations de jeunes travailleurs; l'après-midi, longue discussion sur le rapport consacré à l'organisation de la jeunesse que Monsieur Rubbens présentera au prochain congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens.

VERSLAG DER VERGADERING VAN DE EE. HH. BESTUURDERS GEHOUDEN TE BRUSSEL OP 7 JULI 1922.

Aanwezig: EE.HH. BELPAIRE, CARDIJN, VAN DEN HEUVEL, VAN NOTEN, BLOQUAUX, TUYAERTS, LAMBRECHTS, CORLUY, LANGLET; E.H. BRUYNSEELS, Pastoor van O.L.V. ter Sneeuw, Borgerhout, woonde als ere-lid de vergadering bij (1).

1) Na lezing van het verslag werd een bespreking gehouden over ZAKEN VAN BESTUURLIJKE AARD, betreffende de opvolging van E.H. Bruynseels, en het benoemen van een leerling-propagandist der Hogeschool van propagandisten tot secretaris dier instelling (2).

(1) L'abbé Bruynseels A. (1880), directeur des œuvres sociales d'Anvers depuis 1914, fut nommé curé de Borgerhout le 18 mai 1922. Il fut remplacé par l'abbé Danis P. (1885-) le 16 août 1922.

(2) Fernand Tonnet fut en 1922-1923 le secrétaire de l'École sociale d'Heverlee, fondée cette année-là; il en suivait également les cours.

2) Verder wordt gehandeld over de VERHOUDING TUSSEN DE BESTUURDERS DER MAATSCHAPPELIJKE WERKEN EN DE WERKING DER JEUGDORGANISATIE VAN E.H. DE SMEDT (1). Deze zou niet hoeven te werken op de jongere arbeiders- en arbeidstersorganisaties; zij zouden onder het gezag der bestuurders hoeven te staan.

3) Door E.H. Van den Heuvel wordt de kwestie der ORGANISATIE VAN DE ONDERWIJZERS opgeworpen. Daar het onderwijzersverbond van M. De Bruyne niet meer in betrekking is met het A.C.V., en het huidig bestuur van het A.C.V. zich niet bijzonder gelegen laat met het organiseren der onderwijzers, ware het best een onderwijzerssyndicaat per arrondissement in te richten; misschien is het voor het ogenblik het voordeligst, in aansluiting met de Centrale der Openbare Diensten. Over de Centrale der Kerkbedienden wordt terloops een woord gezegd.

4) PRIESTERS mogen het ambt van SCHATBEWAARDER ener maatschappelijke instelling niet aanvaarden zonder bijzondere toelating van de bestuurder der sociale werken van het arrondissement. Best dat zij zich daar zo spoedig mogelijk van ontlasten eens dat anderen dit werk doen kunnen.

5) Een lange bespreking in de namiddag over het verslag dat M. Rubbens over JEUGDORGANISATIE zal voordragen op het aanstaande Congres van het Algemeen Christen Werkersverbond (2). De gedachten der vergadering zullen op het Congres worden voorgebracht door de zorgen van E.H. BELPAIRE. (3)

De vergadering wordt rond 4 1/2 uur gesloten.

(*Papiers Belpaire*; in-4° r^ov^o, dact.).

(1) Sic. L'abbé Joseph Desmet (1896-), ordonné prêtre à Malines en 1919, avait été nommé directeur des œuvres de jeunesse du Brabant wallon en 1921, après avoir passé deux ans à Louvain. Il dépendait directement du cardinal, comme en témoigne son abondante correspondance conservée à Malines (*Fonds Mercier*). Dans les autres arrondissements et diocèses, il était habituel de grouper les responsabilités des œuvres de jeunesse et des œuvres sociales.

(2) Rapport du député de Termonde Edmond Rubbens (1894-1938) présenté à la section « Jeunesse » du second congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens le 24 juillet 1922 à Bruxelles. Les conclusions de ce rapport (*De organisatie van de Kristelijke Arbeidersjeugd*, dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, septembre 1922, p. 122-132), qui préconisait une fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens, furent approuvées par le congrès (*Le Démocrate*, 25 juillet 1922, p. 2).

(3) Le compte rendu de ce congrès, donné par *Le Démocrate* du 25 juillet 1922 en page 2, ne signale pas d'intervention de l'abbé Belpaire, mais celles de Jacques Meert et de l'abbé Cardijn (Voir p. 21, note 5).

35. **Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 11 août 1922 à Bruxelles.**

L'abbé Belpaire est chargé de faire savoir à l'abbé Picard que les conclusions du dernier congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens doivent être respectées, et à l'abbé Desmet qu'il ne peut convoquer de congrès sans l'accord du directeur des œuvres sociales; on envisage de verser toute la cotisation des Jeunesses Syndicalistes aux Centrales syndicales, et que celles-ci subsidient les Jeunesses Syndicalistes; enfin, on estime qu'il faut réformer les patronages pour en faire un corps d'élite de la grande organisation de jeunesse.

A.M.D.G.

VERGADERING DER BESTUURDERS
OP VRIJDAG 11 AUGUSTUS 1922.

Aanwezig EE.HH. BELPAIRE, DANIS, de nieuwbenoemde bestuurder voor Antwerpen, CARDIJN, VAN NOTEN, VAN DEN HEUVEL, LANGLET, LAMBRECHTS, TUYAERTS, BLOQUAUX en schrijver.

1. Naar aanleiding van een jeugdcongres of sociale dag door A.C.J.B. voor priesters te Nijvel ingericht (1) zonder erkenning van de plaatselijke bestuurder van sociale werken, gelast zich E.H. Belpaire:

- over te maken aan EE.HH. De Smedt (*sic*) en Picard dat de besluiten van het laatste Congres van het A.C.W. moeten doorgevoerd worden (2),
- E.H. De Smedt te waarschuwen dat hij zonder erkenning van de bestuurder der sociale werken geen congres zou bijeenroepen, vermits deze de opleider is der priesters op alle sociaal gebied (3).

2. Een lange bespreking wordt gehouden over de verhoudingen tussen jeugdorganisaties enerzijds en werkersverbond alsmede patronaten anderzijds — verder over de verhoudingen tussen de syndicale organisatie der jeugd enerzijds en de vakverenigingen alsmede de algemene organisatie anderzijds. Men komt overeen dat de syndicale organisatie der jeugd best zal bevorderd worden indien

(1) Journée d'études sacerdotale consacrée à l'organisation des œuvres de jeunesse organisée par l'abbé Desmet, avec la collaboration de l'abbé Cardijn, le 10 août à Nivelles.

(2) Voir p. 62, note 2.

(3) Voir p. 62, note 1.

- a) heel de bijdrage der syndicale organisatie gaat naar de Centrale en
b) de Centralen hunnerzijds de jonge syndicalisten subsidiëren (1).

Het wordt best gevonden de patronaten niet van meet af te laten wegvallen, maar ze te hervormen tot een keurbende van de grote jeugdorganisatie — de geest der leiders en leidsters in die zin te richten en de jeugdorganisatie te aanschouwen als afdeling der werkersverbonden of vrouwengilden.

3. Er wordt mededeling gegeven der toelagen door het Ministerie (afdeling Dienst van na-schoolse-werking) in de toekomst toegekend aan voordrachtkringen — waarvan uitgesloten zijn die kringen die een bepaalde strekking nastreven. Aanvragen van toelage voor reeksen lessen in onze Studiekringen moeten voor 1 september in al onze arrondissementen geschieden.

4. Aansporen van al onze propagandisten om deel te nemen aan de Vlaamse Sociale Week.

5. Moeilijkheden ontstaan in verscheidene arrondissementsbonden (Antwerpen, Mechelen, Turnhout) worden besproken.

6. Ontwerpen worden medegedeeld betreffende het stichten van een maatschappij zonder winstbejag voor het bezit van gebouwen voor sociale instellingen.

De vergadering sluit te 5 uren.

(*Papiers Belpaire*; 2 in-4° r°, dact.).

36. Note des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Liège d'octobre 1922 (2).

Nécessité d'affilier aux syndicats chrétiens les jeunes travailleurs membres des patronages.

1. Les syndicats socialistes sont nettement antireligieux. Non seulement leurs théories sociales et leurs méthodes sont antichrétiennes,

(1) Les directeurs d'œuvres sociales attendaient donc des subsides pour les groupements de jeunesse syndicaliste d'Anvers et de Bruxelles; il est possible qu'ils les aient obtenus, peut-être sans qu'ils leur soient officiellement accordés. Les dépenses occasionnées par les organisations de jeunesse syndicaliste furent en tout cas un des motifs de l'hostilité du VI^e congrès de la C.S.C. en mai 1923 à l'égard de ces groupements.

(2) Voir la liste des directeurs des œuvres sociales du diocèse de Liège dans la Nomenclature p. 145. La réunion syndicale en prévision de laquelle cette note avait été rédigée (Voir lettre de Mgr Rutten à Mercier, 30 octobre 1922, N^o 16) ayant lieu à Liège, il faut sans doute attribuer ce texte à l'abbé Cardolle, directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Liège et conseiller moral du bureau national de la C.S.C.

mais encore, dans leur sein, les membres sont constamment en butte à une propagande antireligieuse et souvent immorale. Le danger d'affiliation à ces syndicats est encore plus grand pour les jeunes gens, moins affermis dans la foi et la vertu, que pour les adultes.

2. En fait actuellement, bon nombre de jeunes gens de nos patronages, scouts, etc., sont enrôlés chez les socialistes. Ceux-ci d'ailleurs ont leurs sections spéciales de « jeunes » où ils inscrivent même ceux qui ne sont pas encore au travail.
3. Si les jeunes gens des patronages et des autres œuvres de jeunesse ne sont pas affiliés aux syndicats chrétiens ils seront enrôlés par les socialistes souvent même avant leur entrée à l'atelier. L'expérience montre que dès qu'ils entrent à l'usine, ils sont sollicités d'entrer au syndicat socialiste et que, s'ils refusent, ils sont victimes de brimades de tout genre malgré leur jeune âge. Non syndiqués dans les organismes chrétiens, ils n'ont personne pour les défendre.
4. Lorsque les jeunes gens quittent le patronage ou l'œuvre avant d'être affiliés au syndicat chrétien, il devient beaucoup plus difficile de les atteindre.
5. Il ne s'agit pas d'enlever les jeunes gens aux patronages, mais de profiter de leur présence dans ces œuvres pour les amener, sans acte de pression, à faire partie des sections de jeunes gens existant dans les syndicats chrétiens et de les y attacher par des cotisations et des avantages.
6. Plusieurs jeunes gens des patronages sont déjà ouvriers et semblent donc devoir être dans les syndicats chrétiens pour ne pas les voir entraînés dans les syndicats socialistes.

(Arch. Mal., Fds Mercier ; in-4° r°, dact.).

37. Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 13 janvier 1923 à Bruxelles.

Comme il y a relativement peu de jeunes gens de la classe ouvrière dans les patronages, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'on crée une organisation pour la masse de la jeunesse ; les jeunes au travail seront affiliés aux syndicats ou à une organisation de jeunes syndicalistes et la nouvelle organisation collaborera avec les patronages.

VERGADERING DER BESTUURDERS VAN SOCIALE WERKEN
GEHOUDEN TE BRUSSEL OP VRIJDAG 13 JANUARI 1923.

Aanvang te 10 uren. Aanwezig EE.HH. BELPAIRE, CARDIJN, LAMBRECHTS, DANIS, VAN NOTEN, TUYAERTS, LANGLET, VAN DEN HEUVEL, BLOQUAUX en CORLUY.

1. Na uiteenzetting van enkele plaatselijke moeilijkheden heeft een bespreking plaats over jeugdorganisatie. Geen standsorganisatie vooralsnog in de patronaten ingezien het karakter van deze instelling. Daar betrekkelijk weinig grote jongens uit de werkende stand deel-maken van de patronaten, is er geen bezwaar in dat men een jeugd-organisatie inrichte voor de massa. De op stiel zijnde leden der patro-naten zal men aansluiten in vakverenigingen of organisatie van jonge syndikelieden (1).

De nieuwe jeugdorganisatie zal geen strijd voeren tegen de patro-naten, maar ze omsluiten in een algemeen plan van jeugdorganisatie voor de massa der jonkheid van de werkende stand. Die jeugdorga-nisatie zal niet meer gebouwd staan op de patronaten, maar deze zullen er in medewerken.

Er wordt een gedachtenwisseling gehouden over de richting welke een jeugdorganisatie scheidt op basis van de bestaande jeugdwerken, als patronaten zijn, en op de richting welke, met het oog op ver-overing, de buitenstaanders aansluit.

Van de geest der leiders en leidsters hangt alles af.

2. E.H. Van den Heuvel geeft verslag over de werking zijner vrouwelijke jeugdorganisatie te Leuven.

3. Een algemeen overzicht wordt gegeven van de toestand der mutualiteitsbeweging in de verscheidene arrondissementen.

De vergadering sloot te 4 uren.

(*Papiers Belpaire*; in-4^o, dact.).

(1) Les directeurs des œuvres sociales définissent ainsi leur position au sujet des groupements de jeunesse syndicaliste après la communication au Père Rutten des directives du cardinal Mercier (N^{os} 14, 15 et 17). Ils dénoncent l'insuffisance des patronages en ce qui concerne la jeunesse salariée, et ils entendent y remédier par leur organisation de jeunesse.

38. Rapport d'activité de l'abbé Bloquaux pour l'année (1922) (1).

« *De Jonge Werkman* » a créé quelques nouveaux cercles d'études et son nombre de membres reste inchangé; il a réalisé plusieurs journées d'études et un grand congrès de jeunes travailleurs le 15 octobre; le mouvement a des sections locales dans 20 communes anversoises et son journal paraît tous les mois à 3.000 exemplaires.

BESTUUR DER
KATHOLIEKE SOCIALE WERKEN
VOOR HET
ARRONDISSEMENT ANTWERPEN

ANTWERPEN, DEN
TELEFOON 1169

NATIONALESTRAAT, 109
BUREEL OPEN : ALLE WERKDAGEN
UITGENOMEN 'S ZATERDAGS EN
'S WOENSDAG, VAN 10 TOT 12 U.
EN VAN 2.30 TOT 4.30 U.

JEUGDORGANISATIE

Gesticht in 1920 blijft DE JONGE WERKMAN (2) steeds zijn doel zoveel mogelijk betrachten : meer kristelijke overtuiging te brengen in de arbeidende jeugd. Als voornaamste middel hebben wij daarvoor de Studiekringen. We hebben er enkele nieuwe tot stand gebracht, te Hemiksem, Mortsel, Kontich, Brasschaat, enz.

Ons ledenaantal is bijna onveranderd gebleven, niettegenstaande dat wij dit jaar circa 300 mannen hebben moeten afstaan aan de grote vakverenigingen.

(1) Ce rapport doit avoir été rédigé au mois d'avril 1923, comme les rapports d'activité des autres directeurs d'œuvres sociales conservés, qui couvrent la période d'avril 1922 à mars 1923.

(2) De Jonge Werkman : groupement de jeunesse syndicaliste fondé à Anvers par l'abbé Bloquaux le 16 mai 1920. On possède le cahier manuscrit des comptes rendus de la section locale d'Anvers du Jonge Werkman, depuis sa fondation jusqu'en 1926. Il était entre les mains du regretté chanoine S. H. Scholl († 1968).

Il est intéressant de citer à ce sujet la déclaration de l'abbé Bloquaux à Monsieur Delbroek le 28 janvier 1966 : « Een van de eerste vergaderingen die ik bijgewoond heb als bestuurder van sociale werken, in Brussel, met Pater Rutten... Daar sprak Cardijn over de jeugdorganisatie en op de terugreis heb ik met Bruynseels daarover gesproken. En dan ben ik direct begonnen, dat was in 1919, 1920 dus, met een blad uit te geven. Zogezegd blad was De Jonge Werkman. En dan ook een afdeling in Antwerpen ben ik begonnen. Dat blad kwam uit de 25ste juli 1919, 1920; dat announceerde dus de vergadering in Antwerpen in de Nationalestraat. »

Le premier numéro du *Jonge Werkman* était daté du 25 juillet 1920 et annonçait la réunion de propagande du même jour; c'était une réunion destinée à élargir le groupement fondé au mois de mai précédent.

We hebben getracht meer degelijk werk te verrichten. Verschillende Studiedagen werden ingericht in de hoofdplaatsen van de verschillende kantons. Een grote jeugddag ingericht op 15 oktober 22 (1) bracht vier of vijf duizend jonge werklieden samen die defileerden door de grote straten van Antwerpen met voorop een spanbord met de leuze : « DE JEUGD AAN CHRISTUS. CHRISTUS AAN DE JEUGD ». Die stoet heeft veel belangstelling gehad.

Het jeugdblad : « DE JONGE WERKMAN » verschijnt regelmatig alle maanden op 3.000 nummers.

In 20 gemeenten van het arrondissement hebben wij nu afdelingen tot stand gebracht. Dit jaar hadden wij wederom een gesloten retraite in het retraitenhuis van Lier. Een 35-tal jonge werklieden hebben daar drie dagen in retraite doorgebracht.

We mogen zonder overdrijven zeggen dat we op die drie jaar werken zeker een twintigtal apostels hebben voortgebracht die later hun invloed zullen doen gelden ten goede.

BLOQUAUX.

(Papiers Belpaire ; in-4° r°, dact.).

39. Rapport d'activité de l'abbé Cardijn pour l'année 1922 (2).

Parmi les lourdes responsabilités de l'abbé Cardijn aux œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles, la Jeunesse Syndicaliste ne prend qu'une petite place ; le groupement compte 200 membres répartis en 12 sections locales.

ŒUVRES SOCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. 1922.

1° RÉORGANISATION DU LOCAL DE LA RUE PLETINCKX. Le café-restaurant atteignait en 1922 un chiffre d'affaires de 148.922,81 fr. La salle des fêtes servit tous les dimanches et plusieurs fois en semaine à des

(1) Cet important rassemblement de jeunesse catholique anversoise dépassait le cadre du *Jonge Werkman*. Signalons à titre de comparaison que le défilé des Fêtes de la jeunesse (socialiste) des 12, 13 et 14 août 1922 à Anvers avaient réuni 20.000 jeunes gens.

(2) Ce rapport a dû être rédigé en avril 1923, car l'auteur rend compte des activités, des trois premiers mois de l'année 1923. Nous l'avons reproduit intégralement, vu l'intérêt qu'il présente pour se rendre compte des activités de l'abbé Cardijn.

représentations et des fêtes. Le local pourtant ne peut couvrir ses frais, qui atteignent pendant cette année 55.450,26 fr. (non-compris le café-restaurant).

2° BOURSE LIBRE DU TRAVAIL CONCORDIA fut complètement réorganisée en 1922. Ses opérations durant l'année furent : 4.569 demandes d'emploi, 4.760 offres et 1.925 placements effectués. Durant les 3 premiers mois de cette année-ci, elle atteint 1.828 demandes, et 1.198 offres et 687 placements. La Bourse Libre du Travail fut jusqu'ici une lourde charge financière. Si les subsides officiels sont maintenus, cette charge financière disparaîtra.

3° FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES SYNDICATS CHRÉTIENS. L'arrondissement de Bruxelles comptait fin 1922, 5.699 syndiqués chrétiens payant une cotisation. Malheureusement tous ne sont pas affiliés à la Fédération.

L'année 1922 fut surtout consacrée à fonder et à rendre vivantes les sections et les fédérations syndicales locales et cantonales. Cette tâche est difficile. A cette fin des journées et des soirées d'études furent organisées en différents endroits. Dans 19 communes nous réussîmes à fonder des sections locales vivantes, et une Fédération cantonale à Hal.

Le service de perception et la comptabilité furent réorganisés.

4° LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES compte 28 Liges ouvrières avec 3.000 membres cotisants. Elles livrent de la bonne besogne. Il existe encore un grand nombre d'anciens cercles ouvriers que nous ne parvenons pas à influencer.

5° LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LA CENTRALE ÉCONOMIQUE » a atteint en 1922 un chiffre d'affaire de 1.199.573,61 fr. Fin décembre 1922 elle comptait 15 succursales et 3.019 coopérateurs. De longues et pénibles négociations traînèrent toute l'année entre la « Centrale Économique » et la société coopérative « Ons Volk » de Hal, qui compte 7 succursales. Elles aboutirent à la fusion des deux sociétés. Ce sera un grand progrès pour le mouvement coopératif.

Au sein de la « Centrale Économique » existe une Caisse d'Épargne ouvrière. Fin 1922, 1.089.011,92 fr. d'épargne étaient déposés par 22 sections et 1.300 épargnants (1). Cette Caisse d'Épargne sera

(1) Le texte dactylographié en français indique, erronément sans doute, 1.089.92 fr. alors que nous trouvons 1.089.011.92 fr. dans le même rapport (*Papiers Belpaire*; 2 in-4°, r°, dact.) dactylographié en néerlandais. Ce dernier chiffre est plus vraisemblable et doit être confronté à un tableau des versements des sections de la caisse d'épargne selon lequel il y aurait eu 773.317 francs versés en 1922, contre 411.526 en 1921 et 1.252.343 en 1923 (*Papiers Cardijn*; in-4° r°, manus Cardijn).

transformée incessamment en une *Caisse Centrale d'Épargne et de Crédit*, société anonyme.

7° LA JEUNESSE SYNDICALISTE réalise un essai de formation syndicale, morale, et religieuse de jeunes travailleurs. Elle compte 200 membres dans 12 sections. Elle édite un bulletin mensuel : *La Jeunesse Syndicaliste*.

8° CERCLES D'ÉTUDES. Il existe une trentaine de cercles d'études pour ouvriers et une dizaine de C.É. pour adolescents ouvriers, affiliés à notre mouvement. D'autres C.É. sont affiliés à l'A.C.J.B.

Il y a 5 cercles d'études pour prêtres.

Cette année, nous avons essayé d'organiser dans différentes communes des *soirées éducatives*, avec conférences illustrées de *projections lumineuses* et de films cinématographiques. Cet essai a réussi.

8° MUTUALITÉS. Les mutualités chrétiennes de l'arrondissement sont affiliées à la *Fédération Saint Michel* qui comptait 97 mutualités et 11.215 membres fin 1921. Cette fédération et un grand nombre de ces mutualités avaient peu de rapports avec notre mouvement; ces rapports deviennent plus fréquents et meilleurs. La mutualité *Inter-syndicale* qui a son siège à la Centrale Chrétienne du Travail groupe surtout des syndiqués et compte 686 membres.

9° LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES. Les tentatives nombreuses faites pour grouper toutes les organisations sociales ouvrières en une *Confédération Ouvrière Catholique* viennent d'aboutir. Mais la Confédération n'a pas encore pu manifester sa vitalité.

10° ŒUVRES DE JEUNESSE. L'arrondissement de Bruxelles compte un grand nombre de patronages, de Boy-Scouts, de sociétés de gymnastique et autres œuvres de jeunesse. Il existe également des *écoles* et cours professionnels; malheureusement ces œuvres de jeunesse ont peu de rapports avec le mouvement social chrétien. La même constatation s'impose pour les écoles primaires.

11° RERUM NOVARUM. La manifestation de l'Ascension 1922 eut un plein succès.

VOEUX : 1° Plus de collaboration de la part de clergé.

2° Plus d'autorité.

3° Plus d'unité.

(*Papiers Belpaire*; 2 in-4° r°, dact.).

40. Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 14 septembre 1923 à Bruxelles.

Pour s'assurer l'affiliation des élèves de l'enseignement professionnel à leurs organisations ouvrières, les directeurs d'œuvres sociales souhaitent que l'enseignement social soit donné par des prêtres appartenant au mouvement social, que les élèves constituent des sections de jeunes syndicalistes, et que l'on parle des syndicats; ils décident d'inviter à leur prochaine réunion l'inspecteur de l'enseignement professionnel.

VERGADERING DER BESTUURDERS VAN SOCIALE WERKEN
GEHOUDEN TE BRUSSEL OP VRIJDAG 14 SEPTEMBER 1923.

Aanvang te 9.30 uren. Aanwezig EE.HH. BELPAIRE, LAMBRECHTS, VAN NOTEN, CARDIJN, TUYAERTS, DANIS, LANGLET, VAN DEN HEUVEL en CORLUY.

1. Er wordt voorgesteld een recollectiedag voor propagandisten te houden te Lier op 28 oktober.

2. Er wordt medegedeeld dat de Sociale Week voor bestuurders van sociale werken die eerst was gesteld op einde september, slechts na de vakantie zal gehouden worden .

3. Een bespreking gehouden over de houding aan te nemen tegenover het Christen Onderwijzersverbond C.O.V. leidt tot het volgende besluit : zolang het C.O.V. niet is aangesloten bij het A.C.V., gaat men met het pas gesticht christen syndicaat voor onderwijzers voort zonder evenwel het C.O.V. aan te vallen. De bedoeling is het C.O.V. te bewegen om aan te sluiten bij het A.C.V. Voetstappen zullen aangewend worden bij de geestelijke overheid om haar te vragen dit niet te willen beletten.

4. Betrekkelijk de taak der vakschool tegenover de sociale beweging wordt de vraag gesteld : Wat is er mogelijk te doen inzake de bevordering der opleiding tot en aansluiting bij onze syndicaten voor wat betreft de leerlingen der vakscholen (1) ?

(1) Les rapports entre les directeurs des œuvres sociales et les responsables de l'enseignement professionnel n'étaient guère fréquents. Ils ne devaient pas avoir sur les questions sociales des conceptions rapprochées; à preuve, ces deux phrases d'introduction de la rubrique de l'enseignement professionnel dans l'*Annuaire catholique de Belgique* de 1928 : « L'école professionnelle forme l'élite de nos ouvriers de demain. Elle les rend capables de devenir des travailleurs autonomes des classes moyennes » (*Annuaire catholique de Belgique*, 1^{re} édition, Bruxelles, 1928, p. 153); le mouvement syndical chrétien avait même

Tot hiertoe is men het hierover eens :

- a) de vrije vakscholen zullen er op werken dat de lessen van maatschappijleer gegeven worden door priesters die in de sociale beweging staan, en alzo praktische ervaring hebben,
- b) men wenst dat de jongens der vakscholen een afdeling jonge syndicalisten vormen,
- c) ten einde de syndicaten te doen kennen zal men, minstens het laatste jaar, daarover spreken. Om echter moeilijkheden te vermijden vanwege het Ministerie van Arbeid en Nijverheid, zal een afdeling gesticht worden niet in de school of haar lokalen maar daarnevens tussen de jongens.

Op aanstaande vergadering zal E.H. Verpoorten uitgenodigd worden om een bespreking over jeugdorganisatie in betrekking met de opleiding in de vakschool bij te wonen.

.
(Papiers Belpaire; 2 in-4° r°, dact.).

41. Compte rendu de la séance du bureau de la Confédération des Syndicats Chrétiens du 3 avril 1923 (1).

Dans les conclusions qu'il soumettra au prochain congrès syndical chrétien, le bureau de la C.S.C. confie aux Centrales syndicales des différentes professions la responsabilité de l'éducation syndicale des jeunes travailleurs et laisse à la « standsorganisatie » leur éducation sociale générale qu'elle devra elle-même financer; il prévoit l'affiliation des jeunes aux Centrales syndicales dès l'entrée dans la profession.

manifesté son mécontentement à l'égard de l'enseignement professionnel catholique en 1924 dans *Programme des Syndicats ouvriers chrétiens*, Charleroi, 1924, p. 56. Malgré de multiples efforts, la Jeunesse Syndicaliste n'était pas arrivée à constituer de sections locales dans les écoles professionnelles de Bruxelles. Par la suite, il ne fut plus question dans les comptes rendus de réunions de directeurs d'œuvres sociales de relations avec les dirigeants de l'enseignement professionnel.

L'abbé Verpoorten P. M. (1878) était inspecteur de l'enseignement professionnel de l'archevêché; il semble n'avoir jamais participé aux réunions des directeurs d'œuvres sociales de l'archevêché.

(1) En 1922, on postposa à deux reprises (28 mars 1922 et 26 septembre 1922) l'examen des rapports entre la C.S.C. et la Jeunesse Syndicaliste; le bureau n'en traita effectivement que le 3 avril 1923.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE BELGIQUE
SÉANCE DU BUREAU DU 3 AVRIL 1923.

Présidence de VAN QUAQUEBEKE.

Présents : PAUWELS, VERHEEKE, VERDELLEN, OVERMEIRE, LAMPE, WALLEYN, J. ELSOCHT, KAYAERTS, CARELS, M. l'abbé BELPAIRE.

Fête RERUM NOVARUM 1923.

Il sera demandé aux Fédérations régionales de mettre en vente, lors des fêtes de *Rerum Novarum*, les fleurs mises à leur disposition par la Confédération.

Congrès 1923. ORGANISATION SYNDICALE DE LA JEUNESSE.

Le bureau décide de soumettre au comité les conclusions suivantes :

1° Dès que les jeunes gens se rendent au travail, ils seront affiliés à la Centrale de leur métier pour la défense de leurs intérêts professionnels et pour l'assurance contre le chômage et la grève.

2° Les élèves des écoles professionnelles, qui ne gagnent encore aucun salaire, doivent également avoir la faculté de s'affilier à la Centrale de leur profession à une cotisation réduite, comme c'est le cas pour les membres qui font leur service militaire.

3° Les différentes classes de cotisation doivent être fixées par la Centrale, de façon à permettre aux jeunes gens de s'affilier à une catégorie en rapport avec leur capacité de paiement.

4° Il est désirable que les cotisations des jeunes soient unifiées autant que possible dans les différentes Centrales.

5° L'éducation sociale générale des jeunes ouvriers et ouvrières se fera le mieux dans les sections de jeunesse de l'organisation d'état (standsorganisatie), qui devra assumer elle-même la charge pécunière de cette éducation.

6° Il appartient aux Centrales de prendre les dispositions nécessaires en matière d'éducation syndicale de la jeunesse.

7° Le recrutement et l'éducation syndicale des jeunes gens se fera par les sections locales des Centrales et subsidiairement par les Fédérations régionales, suivant les directives données par les Centrales et la Confédération.

8° Les sections locales des Centrales, et subsidiairement les fédérations régionales, tendront à conclure des conventions avec les différentes

œuvres de jeunesse, afin d'organiser la reprise des jeunes gens dans leurs organisations (1).

SITUATION FINANCIÈRE.

Le Bureau décide d'insister auprès des Centrales en retard pour le paiement de leur cotisation pour qu'elles se mettent en règle. Il leur sera communiqué en même temps que dorénavant la Confédération se verra dans l'obligation de demander un intérêt de 6 % sur les cotisations arriérées.

Le Rédacteur,

CARELS (2)

(C.S.C.; 2 in-4° r°, dact.).

42. Convocation de la réunion du comité général de l'A.C.J.B. du 8 octobre 1922.

Deux semaines à peine après le congrès général de Gembloux, le comité fédéral de l'A.C.J.B. est convoqué pour examiner « la question des Jeunesses ouvrières ».

Louvain, 30 sept. 1922.

Le comité fédéral de l'A.C.J.B. se réunira au séminaire Léon XIII (3) à Louvain le 8 octobre.

Ordre du jour : 1 : Préparation du conseil fédéral (4).

(1) Ces conclusions furent reprises par le VI^e congrès de la C.S.C. des 19, 20 et 21 mai 1923 à Anvers; la huitième conclusion fut remplacée par des deux suivantes :
* 8^o La Confédération a pour devoir de veiller à ce qu'il ne se crée pas d'institution qui pourrait nuire à l'unité et donc à la force du mouvement syndical chrétien en Belgique.

* 9^o Le Comité de la confédération des Syndicats Chrétiens et celui de la Ligue Démocratique Chrétienne se réuniront au plus tôt pour étudier la réalisation pratique de ces conclusions * Ces dernières conclusions accentuaient l'opposition du mouvement syndical à l'égard de la Jeunesse Syndicaliste.

(2) René Carels (1897-1928), membre du bureau exécutif et responsable des services de presse de la C.S.C. depuis 1920.

(3) Le chanoine Brohée, fondateur de l'A.C.J.B., étant président du Séminaire Léon XIII à Louvain, l'A.C.J.B. y tint la plupart de ses réunions jusqu'en 1926.

(4) Léon Helbig de Balzac, délégué des patronages liégeois au conseil général de l'A.C.J.B. y présenta le 30 octobre 1922 un rapport sur « l'A.C.J.B. et les organisations ouvrières » dont devait sortir en décembre 1922 la déclaration de l'A.C.J.B. concernant le mouvement social chrétien, parue dans *L'Effort* en décembre 1922 et dans PICARD L. et HOVOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge*, Louvain, 1924.

2 : Discussion de l'attitude à prendre pour la question des Jeunesses ouvrières. Chacun doit préparer à ce sujet, selon l'engagement, un rapport écrit (1).

3 : Question financière.

(Papiers Hoyois; carte postale, dact.).

43. Accord ou projet d'accord entre les dirigeants de l'A.C.J.B. et de la « Jeunesse Ouvrière », (mai 1924) (2).

La « Jeunesse Ouvrière » adhère à l'A.C.J.B. tout en gardant une « réelle autonomie »; elle maintient ses relations avec la Ligue des travailleurs chrétiens et la Confédération des Syndicats chrétiens; les comités de rédaction des organes de l'A.C.J.B. et de la « Jeunesse Ouvrière » collaboreront au rapprochement des groupements de leurs lecteurs respectifs.

1. La Jeunesse Ouvrière est, avant tout, un groupement destiné à promouvoir l'éducation intégrale, à base religieuse, des jeunes ouvriers. Elle n'est nullement un organisme politique.

2. Pour remplir sa mission auprès des jeunes ouvriers, elle a besoin d'une réelle autonomie. Les jeunes gens de la classe ouvrière doivent avoir la fierté de travailler eux-mêmes au progrès religieux, moral et intellectuel de leurs compagnons; mais ils doivent acquérir l'esprit de collaboration des classes. C'est pourquoi la Jeunesse Ouvrière tient à conserver sa place dans les rangs de l'A.C.J.B., dont elle accepte les statuts. Elle désire beaucoup amener à cette association la masse des jeunes ouvriers qu'elle aura groupés.

3. La Jeunesse Ouvrière doit avoir un programme social vraiment catholique et vraiment ouvrier. Elle doit préparer ses membres à

(1) Cette procédure est exceptionnelle; peut-être trahit-elle la tension que suscitaient parmi les dirigeants de l'A.C.J.B. l'indépendance de la Jeunesse Syndicaliste et les conclusions de la section ouvrière du congrès général de l'A.C.J.B. du 17 septembre 1922 à Gembloux.

(2) Annotation manus Hoyois : « mai 1924 »; l'annotation est peut-être tardive, mais elle doit être exacte. Dans ce texte, stencilé et sans en-tête, le groupement de jeunes salariés est en effet dénommé « La Jeunesse Ouvrière », d'après le titre adopté par son bulletin depuis le mois d'avril 1924. Or, dès le mois de juin 1924, l'appellation « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » fut utilisée par les dirigeants comme un leitmotiv pour se faire reconnaître « d'Action catholique »; en outre, le 10 juillet 1924, un projet de statuts plus développé que cet accord était admis par 56 prêtres réunis par l'abbé Cardijn. Ce texte d'accord doit donc dater de mai 1924.

faire partie de toutes les œuvres ouvrières catholiques et doit conserver un contact intime avec la Confédération des Syndicats chrétiens et avec la Ligue des travailleurs.

4. La Rédaction du journal *La Jeunesse Ouvrière* veillera à ce que ses articles restent toujours dans les bornes de la charité et de la modération; d'autre part, la Rédaction de *L'Effort* et du *Blé* aura soin d'éviter les articles qui pourraient blesser les jeunes ouvriers; elle s'efforcera de développer chez ses lecteurs l'esprit social chrétien. Les rédacteurs de *L'Effort* et du *Blé* et les rédacteurs de *La Jeunesse Ouvrière* se verront périodiquement et ils échangeront leurs observations. *La Jeunesse Ouvrière* tiendra ses lecteurs au courant de la vie de l'A.C.J.B. et réciproquement *L'Effort* et le *Blé* informeront leurs abonnés de l'activité et des progrès des groupes de jeunes ouvriers.

5. Les écoles régionales organisées par l'A.C.J.B. et celles qu'organiserait le Secrétariat de la Jeunesse Ouvrière se prêteront un concours complet.

(Papiers Hoyois; in-4° r°, stencilé).

44. **Projet d'acte d'affiliation entre la Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B. et les fédérations spéciales de jeunesse catholique de Bruxelles, (novembre 1924) (1).**

Modalités de collaboration entre la fédération spéciale et l'A.C.J.B. pour la réalisation de l'Action catholique dans la jeunesse, et formalités de l'affiliation.

L'A.C.J.B. ET LES FÉDÉRATIONS SPÉCIALES

PROJET PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU DE LA FÉDÉRATION BRUXELLOISE DE L'A.C.J.B.

La Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B., désirant resserrer les liens entre les fédérations locales d'Associations paroissiales et le

(1) Mention manus Hoyois : « Nov. 1924 ». Ce projet peut être dû à l'abbé J. Desmet, aumônier de la fédération bruxelloise de l'A.C.J.B.; ce projet pouvait s'appliquer aux diverses fédérations spéciales de jeunesse catholique qu'il essayait d'affilier à la fédération bruxelloise de l'A.C.J.B., notamment les fédérations de troupes scoutes. Sans doute l'abbé Desmet tenta-t-il de conclure cet accord avec la J.O.C. au niveau bruxellois avant les pourparlers de Louvain au niveau national. C'est le 29 décembre 1924 que l'acte d'affiliation définitif de la J.O.C. à l'A.C.J.B. fut conclu par les dirigeants de la J.O.C. d'une part, par le conseil général de l'A.C.J.B. de l'autre; il fut publié dans *La Jeunesse Ouvrière* du 15 janvier 1925, p. 16 et *L'Effort* du 17 janvier 1925, p. 20 et 21.

bureau de l'A.C.J.B. d'une part, et les fédérations spéciales de l'agglomération bruxelloise d'autre part, soucieuse de préciser les relations et la position respective de l'A.C.J.B. et des fédérations spéciales, définit comme suit la nature et les conditions d'affiliation des fédérations spéciales de Bruxelles à la Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B. :

I. NATURE DE L'AFFILIATION :

1) *Nature* : l'affiliation d'une fédération spéciale est un traité d'amitié et d'aide réciproques entre la Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B. et cette fédération spéciale,

2) *Extension* : le comité de la fédération spéciale n'est lié par cette affiliation que dans la limite de ses attributions : l'affiliation n'engage donc pas nécessairement les groupes composant la fédération spéciale.

3) *But* : l'affiliation a pour but d'harmoniser les activités de la fédération spéciale avec celles de l'A.C.J.B. en vue de réaliser l'Action catholique dans la jeunesse, c'est-à-dire :

a) intensifier la propagande de l'A.C.J.B.

b) organiser plus complètement les cadres régionaux et paroissiaux de l'A.C.J.B.

c) introduire les activités de formation religieuse dans la fédération spéciale et généraliser leur emploi,

d) procurer à la fédération spéciale l'appui de l'organisation générale de la jeunesse catholique.

II. CONDITIONS :

1) *La fédération spéciale* atteindra ces fins :

a) en recommandant et en appuyant officiellement par son influence propre l'A.C.J.B. elle-même, sa propagande et ses campagnes,

b) en apportant aux délibérations du comité de l'A.C.J.B. les conseils et les renseignements de son délégué, qui y aura voix délibérative,

c) en recommandant instamment à ses groupes et à ses membres d'adhérer à l'A.C.J.B. par leur entrée dans l'association de leur paroisse et, là où il n'existe pas d'association paroissiale, de s'en faire les promoteurs,

d) en engageant *ses membres* à participer dans la mesure du possible aux initiatives et aux campagnes de l'A.C.J.B.

2) *La Fédération bruxelloise* de l'A.C.J.B., de son côté, fera pour la fédération spéciale tout ce que celle-ci s'engage à faire pour l'A.C.J.B. :

a) elle recommandera et appuiera de son influence la fédération spéciale et dans la mesure du possible, ses propagandes et ses programmes,

b) le comité bruxellois de l'A.C.J.B. pourra se faire représenter au comité de la fédération spéciale moyennant l'agrément de celle-ci.

L'affiliation d'une fédération spéciale, tout en manifestant l'adhésion de cette fédération aux statuts de l'A.C.J.B., garantit l'autonomie absolue de cette fédération dans son domaine propre. Réciproquement, la responsabilité de l'A.C.J.B. ne pourra être engagée dans les conflits qui pourraient surgir au sujet du domaine propre de chaque fédération spéciale.

III. MODALITÉS :

1) l'affiliation doit être notifiée par écrit au président de la Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B. et signée par le président, le secrétaire et l'aumônier ou le directeur-prêtre de la Fédération spéciale,

2) la lettre d'affiliation reprendra point par point les conditions énumérées ci-dessus ; elle fera connaître les organismes responsables de la fédération spéciale, ainsi que leur composition. Un exemplaire des statuts de la Fédération spéciale sera joint,

3) la fédération spéciale rendra son affiliation publique par un article inséré dans son organe propre sous la rubrique « Bruxelles ». Cet article exposera la nature et les conséquences de l'affiliation,

4) de son côté, le comité bruxellois annoncera dans *L'Effort* l'affiliation de la fédération spéciale en y indiquant la nature et les conséquences,

5) à défaut d'observer l'ensemble de ces conditions, durant six mois, la fédération cesse d'être affiliée à l'A.C.J.B.

Le bureau de la Fédération bruxelloise de l'A.C.J.B.

(*Papiers Hoyois*; 3 in-4° r°, texte manuscrit stencilé).

45. Compte rendu de la première réunion du bureau national provisoire de la K.A.J. tenue à Bruxelles le 13 avril 1924 (1).

Les délégués et directeurs-prêtres des groupements de jeunes travailleurs d'Anvers, Malines, Louvain et Bruxelles se réunissent à Bruxelles pour fixer les grandes lignes d'une organisation nationale des jeunes travailleurs, destinée à défendre leurs intérêts religieux, moraux et sociaux; cette organisation groupera les différentes fédérations d'arrondissement, aura son secrétariat général à Anvers et diffusera son journal De Jonge Werkman à grande échelle. Sur proposition de l'abbé Cardijn, on constituera deux secrétariats généraux, francophone et flamand, le bureau provisoire n'étant compétent que pour la région flamande. La composition du bureau provisoire est fixée et l'on convient de ne plus se réunir avant un mois.

STICHTINGSVERGADERING VAN DE ORGANISATIE
DER KATHOLIEKE ARBEIDENDE JEUGD (2).
BRUSSEL 13 APRIL 1924

Een eerste vergadering voor afgevaardigden van verschillende bestaande jeugdwerklidengroepen werd te Brussel op 13 april gehouden met het doel te komen tot een centralisatie en ordening der bestaande krachten, door de grondlijnen vast te leggen ener algemene en landelijke organisatie van Kristene jonge werklieden.

Op de vergadering waren aanwezig : vertegenwoordigers van de groepen Antwerpen, Leuven, Mechelen en Brussel, E.H. Van den Heuvel, Blocqueaux (sic) en Cardijn (3).

(1) Les comptes rendus des réunions du bureau national provisoire de l'organisation des jeunes travailleurs chrétiens — devenue en 1925 la K.A.J. — ont été signalés par le Père A. Dendooven dans sa thèse de doctorat en sociologie à l'Université de Louvain : *Ontstaan, structuur en werking van de vlaamse K.A.J. — Een sociografisch overzicht*, Louvain-Anvers-Bruxelles, 1967, p. 95, note 19.

(2) La dénomination « KATHOLIEKE ARBEIDENDE JEUGD » est exceptionnelle : elle n'apparaît que dans le titre de ce compte rendu dactylographié, et la convocation de la seconde réunion du bureau provisoire d'août 1924 use de la dénomination « DE JONGE WERKMAN » pour désigner l'organisation nationale.

La même remarque doit être faite pour le compte rendu de la seconde réunion du bureau provisoire du 3 août 1924 : l'auteur de ce compte rendu — également dactylographié — adopte la dénomination « KRISTELIJKE ARBEIDERSJEUGD ». Quant à la dénomination définitive, « KRISTENE ARBEIDERSJEUGD », elle ne fut adoptée qu'à la réunion du bureau national le 25 janvier (N° 47). Ces deux dénominations de 1924 ne semblent pas avoir été d'usage courant; elles trahissent la volonté d'appliquer à la branche flamande la récente dénomination de la J.O.C. Il n'est pas sûr du tout qu'elles aient été ajoutées au texte original à l'occasion d'une dactylographie postérieure comme l'indique le Père Dendooven (*op. cit.*, p. 95).

(3) « Turnhout was verwittigd doch had verzuimd een afgevaardiging te sturen ». Cette phrase fut barrée, peut-être à l'occasion de la lecture du compte rendu à la réunion suivante.

E.H. Blocqueaux leidde de bespreking nopens de standregelen in en wees er op dat de organisatie heden tot stand te brengen, zou worden de organisatie (standsorganisatie) der werkliedenjeugd.

E.H. Van den Heuvel wenst als doel der organisatie te zien bepalen *de behartiging der godsdienstige, zedelijke en sociale belangen der jonge werklieden*.

Het verbond zou worden NATIONAAL of LANDELIJK, samengesteld uit arrondissements- en niet uit provinciale verbonden, zoals voorzien werd in het ontwerp der standregelen. Dit om praktische moeilijkheden te vermijden.

De samenstelling der arrondissements- en plaatselijke groepen dient door reglementen (1) geregeld te worden.

De praktische inrichting werd hierna ernstig besproken. Een mid-densecretariaat (Antwerpen) (2) dient gesticht, een propagandist aangesteld en het blad *De Jonge Werkman* op groter schaal verspreid.

E.H. Van den Heuvel stelde voor de bijdrage aan het landelijk verbond niet te hoog (3) te stellen, om verdere uitbreiding der werking niet te belemmeren. Na lange en grondige gedachtenwisseling werd vastgesteld dat iedere arrondissementsgroep aan het landelijk verbond een bijdrage van 0,10 fr. per lid en per maand zou betalen. Het blad zou aan de arrondissementsgroepen tegen 0,15 fr. het nummer afgestaan worden; deze zorgen ook voor ruime verspreiding van het orgaan in hun gewest (Door verkoop b.v.).

Vervolgens werd overgegaan tot de samenstelling van het voorlopig bestuur. Het principieel der vertegenwoordiging van de arrondissementsgroepen naar evenredigheid van het getal leden werd in overweging genomen doch niet aangenomen voor het voorlopig bestuur. E.H. Cardijn stelde voor *twee landelijke secretariaten* tot stand te brengen, een Waals (4) en een Vlaams, en dus ook twee besturen. Het voorlopig bestuur thans samen te stellen zou enkel staan voor de Vlaamse gewesten. Dit om moeilijkheden van allerlei aard te vermijden. Contact tussen de twee landelijke groepen kan bewerkstelligd worden (Bijv. door de twee secretarissen). Dit voorstel werd aangenomen.

(1) « van inwendige orde » barré.

(2) Voir N^o 49.

(3) « klein » barré; « hoog » manuscrit dans la marge.

(4) « fransch » barré; « waalsch » manuscrit dans la marge.

L'abbé Cardijn semble avoir voulu sauvegarder l'autonomie nécessaire au groupement bruxellois pour son expansion en Wallonie (N^o 18).

Werden vervolgens aangesteld tot voorlopige bestuursleden: voor Antwerpen: Van den Plas en Koopman; voor Leuven: J. Francotte en Laur. Mathijs; voor Mechelen: De Petter; voor Brussel: A. Bourdinon en J. Schellekens (1); voor Turnhout niet vertegenwoordigd zijnde, kan ook geen afgevaardigde in het Bestuur aangesteld worden.

De vergadering werd hierna gesloten met het gebed. Tot na de Rerum Novarum-feesten zou geen nieuwe vergadering meer plaats hebben.

J. VAN DEN HEUVEL (2)

(Alg. Secr. K.A.J.; 2 in-4^o r^o, dact.).

46. Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. tenue à Bruxelles le 3 août 1924. (3)

Les délégués des fédérations d'arrondissement d'Anvers, Malines, Louvain et Bruxelles mettent au point les statuts de l'organisation nationale; ils précisent que, pour assurer l'unité de la jeunesse ouvrière de Belgique, ils constitueront une fédération nationale avec deux branches ayant chacune son bureau, son secrétariat général et son administration propre; ils admettent enfin la possibilité d'accord avec d'autres groupes de jeunesse et précisent les conditions d'admission.

VERGADERING VAN HET VOORLOPIG BESTUUR VAN DE KRISTELIJKE ARBEIDERSJEUGD VAN ZONDAG 3 AUGUSTUS 1924 (4)

De vergadering werd om 10 1/2 geopend met het gebed. Zij had plaats in het arrondissementssecretariaat van Brussel. Waren vertegenwoordigd: de arrondissementsverbonden van Antwerpen, Mechelen, Leuven en Brussel.

E.H. Bloquaux leidde de kwestie der standregelen in.

(1) Les deux convocations de réunions du bureau provisoire d'août et octobre 1924 (Alg. Secr. K.A.J.) sont datées de Bruxelles et signées par Jan Schellekens; il semble avoir été nommé président du bureau national de la K.A.J. à la réunion du 28 octobre 1924; il était un militant de la Jeunesse Syndicaliste de Bruxelles depuis 1919. Il habitait Molenbeek-Saint-Jean et est actuellement domicilié à Jette (Bruxelles).

(2) La signature de l'abbé J. Van den Heuvel, directeur des œuvres sociales de Louvain, apparaît au verso de la seconde page.

(3) Le compte rendu de la réunion suivante du bureau national de la K.A.J. est perdu. Nous en connaissons la date — Anvers, le 28 octobre 1924 — par la convocation dactylographiée et signée par Jan Schellekens (Alg. Secr. K.A.J.).

(4) Voir p. 79, note 2.

Art. 1 werd na grondige bespreking zo opgesteld dat de eenheid onder de arbeidersjeugd van België én van het Vlaamse land én van het Waalse land gevrijwaard bleef. Er zou één landelijk verbond ingericht worden met twee vertakkingen, en die beide een eigen bestuur, secretariaat en administratie zouden hebben.

Uit de bespreking bleek verder het volgende : Par. 2 van art. 3 omtrent het aangaan van overeenkomsten met groepen of verbonden die hetzelfde of een soortgelijk doel nastreven, doelt op de turnfederaties, padvindergroepen en dergelijke groeperingen. Bij art. 4 zouden de speciale belangen der jonge werklieden opgesomd worden. Art. 7 omtrent de voorwaarden van aansluiting doelt op de nieuw aan te sluiten groepen. Art. 7 omtrent de samenstelling van het bestuur werd eveneens gewijzigd. De basiscijfers tot het berekenen van het aantal afgevaardigden van een arrondissement werden verhoogd. De afgevaardigden dienen steeds dezelfde te zijn, dit in het belang zelf der werking van het bestuur.

Verder werd nog besproken de kwestie der propaganda en de benoeming van een propagandist. Dit laatste punt werd voorlopig uitgesteld.

De vergadering werd geheven rond 12 u.

(Alg. Secr. K.A.J.; in-4° r°, dact.).

47. *Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. tenue à Anvers le 18 janvier 1925.*

L'abbé Bloquaux avertit le bureau qu'on ne peut le nommer aumônier de la fédération nationale. Ensuite, le bureau engage Jan Schellekens comme propagandiste. La dénomination « Kristene Arbeidersjeugd » est adoptée, mais la décision relative à l'insigne est postposée. Le bureau traite de questions d'organisation et décide l'impression de 2.000 cartes de membre. Enfin, le bureau rompt ses pourparlers avec la Centrale des Métallurgistes à propos de la cotisation des élèves de l'enseignement technique.

KRISTENE ARBEIDERSJEUGD - LANDBOND BESTUURSVERGADERING VAN ZONDAG 18de JANUARI 1925.

BEGIN OM 10 U. 'S MORGENS MET GEBED
ONDER VOORZITZERSCHAP VAN M. J. SCHELLEKENS

Waren vertegenwoordigd : arrondissementen Antwerpen, Brussel, Leuven, Mechelen, en Eeklo. Turnhout was afwezig.

De voorzitter nam het woord, en verwelkomde de afgevaardigden der verschillende arrondissementen, vooral aan de afgevaardigde van Eeklo.

Nadien werd het verslag voorgelezen der vorige bijeenkomst. De erwaarde heer Bloquaux deed ons opmerken, dat de Landsbond hem niet kan aanstellen als proost, maar dat die aanstelling moet gebeuren door het bisdom (1).

Het budget 1925 wordt besproken : na lange discussie wordt het volgende aangenomen : Leuven en Mechelen houden het vorige regiem van betaling aan de Landsbond, n.l. 25 centiemen per maand en per lid d.i.z. 10 centiemen aan de Landsbond en 0,15 fr. voor gazet. Antwerpen en Brussel zullen van nu af 10 centiemen per week en per lid betalen aan de Landsbond. De arrondissementen die zouden bijkomen zullen hetzelfde aanbetaling doen, als deze laatst opgenoemde arrondissementen.

Aanstelling van een propagandist : niettegenstaande dat de toestand der kas nog niet toelaat een propagandist aan te stellen, wordt de Heer Jan Schellekens (2) aangesteld als propagandist. Het arrondissement Antwerpen wil op zich nemen voor dit eerste jaar, het gebeurlijke tekort te dekken ; laat ons hopen dat het volgende jaar ons ledental, dank aan de werking van onze propagandist, genoeg zal gestegen zijn, om onze onkosten te dekken.

De gelden gestort voor het Steunfonds en de abonnementen, worden rechtstreeks gezonden naar de algemene kas van de Landsbond te Antwerpen. Prijzen der abonnementen 3, 5, en 10 franken (aangenomen).

Uitbreiding der beweging : Antwerpen gaat stillekensaan vooruit. Brussel in snelle tempo. Mechelen gaat goed en hetzelfde voor Leuven. Benaming van de Landsbond zal wezen « Kristene Arbeidersjeugd » in plaats van het voorstel Werkersjeugd.

(1) L'abbé Bloquaux avait dû être désigné comme aumônier général de la K.A.J. lors de la réunion précédente du bureau, le 28 octobre 1924 à Anvers, en l'absence de l'abbé Cardijn ; son désistement doit être attribué à la volonté des directeurs d'œuvres sociales d'assurer l'unité de la fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens reconnue le 19 octobre 1924 par le III^e congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens ; l'abbé Cardijn allait ainsi pouvoir coordonner les branches flamandes et francophones du mouvement jociste (N^o 30).

(2) Jan Schellekens, président du bureau national de la K.A.J., fut engagé comme « permanent » de la K.A.J.

Herkenningssteken : men zal nog eens te rade gaan bij bevoegde personen (1).

Voorstel van controle uit te oefenen op de onderscheidene afdelingen, uitgaande van het bestuur van het arrondissement, wordt aangenomen.

Om 1 uur werd het gemeenschappelijk middagmaal genomen. Woordje van lof aan E.H. Bloquaux die ons een uitstekend middagmaal heeft bezorgd.

Te 2 uur werd de zitting hernomen.

De afgevaardigden van Leuven stelden voor, van de volgende keer de vergadering te houden op een zondag te Brussel. De afgevaardigde van Mechelen diende ook een voorstel in om de bijeenkomsten der leden in kleine gemeenten, waar verscheidene gehuchten somtijds aangehecht zijn, alle samen te houden. Antwoord hierop door de voorzitter luidde dat dit mocht gebeuren volgens plaatselijke omstandigheden. Voorzitter stelde voor van inschrijvingsbulletin in te voeren voor het arrondissementsverbond, alsook ledenkaarten. Onmiddellijk zullen 2.000 kaarten gedrukt worden, alsmede het kasboek die aan iedere afdeling zal uitgereikt worden; steekkaarten en zegels.

Aansluiting bij andere centralen : onderhandelingen met het verbond der metaalbewerkeren dat in kwestie van aanbetalingen der leerlingen der vakscholen ons niet tevreden stelt, wordt afgekeurd. Men zal er verder moeten over inwijden met het gewestelijk verbond (2).

Laatste wens van E.H. Becker (3) van een klein congres te houden.

De vergadering werd in de beste voorwaarden besloten te 4 ½ uur.

De Schrijver : E. COLIN (4)

De Voorzitter : J. SCHELLEKENS

(Alg. Secr. K.A.J.; 2 in-4° r°, manus E. Colin).

(1) Il semble qu'à la réunion précédente, on ait convenu d'un insigne propre à la K.A.J. et différent de celui de la J.O.C. Comme la désignation de l'aumônier, cette décision fut remise en question; elle ne fut cependant pas réglée avant plusieurs mois: l'insigne de la J.O.C. (avec le signe K.A.J.) fut adopté à la réunion du 28 juin 1925; il ne fut cependant pas porté avant plusieurs mois par les Anversois (N° 49).

(2) L'accord avec la Centrale des Métallurgistes remontait à l'été 1923, peu après le désaveu du VI^e congrès de la C.S.C. en mai 1923.

(3) L'abbé Becker A. (1891-) vicaire à Louvain, était l'aumônier de la fédération louvainiste de Jeunesse syndicaliste depuis sa fondation le 8 septembre 1923.

(4) Emiel Colin était président de la section locale de Hoboken et membre du conseil du Jonge Werkman de l'arrondissement d'Anvers.

48. **Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. tenue à Bruxelles le 17 mai 1925.**

Le bureau national de la K.A.J. examine l'état des fédérations d'arrondissements qui s'organisent dans les différents diocèses flamands.

KRISTENE ARBEIDERSJEUGD — LANDSBOND
BESTUURSVERGADERING GEHOUDEN DE 17de MEI 1925.

De vergadering begon om 10 1/4 u. met het gebed door Eerwaarde Heer Cardijn; onder voorzitterschap van M. J. Schellekens.

Vertegenwoordigd : Brussel, Antwerpen, Leuven, Mechelen en Brugge. Turnhout en Eeklo waren afwezig.

De voorzitter nam het woord en verwelkomde de afgevaardigden der verschillende arrondissementen. Nadien werd het verslag der vorige zitting voorgelezen en goedgekeurd. Vervolgens geeft onze voorzitter enige opmerkingen over de bloei van de Landsbond, hetwelk de uitslag niet heeft opgeleverd die men verwacht had, en die oorzaak ligt meestal te wijten aan de menigvuldige mistoestanden en wanbegrippen van sommigen onzer jeugdleiders. Vooruitzicht is beter, vooral hopen wij op het goede resultaat van de studiedag dewelke te Leuven gehouden wordt voor priesters, en waar er vooral over onze organisatie zal gesproken worden.

Uitbreiding der beweging :

Brugge : het ledenaantal voor Brugge zelf bedraagt een getalsterkte van ongeveer 1.300 leden voor het arrondissement. De stad telt er 350. Toekomstige maand zal men in gang schieten met het aanwerven van nieuwe leden in het omliggende van 't stad. Men zal er reeds voor zorgen te ontvangen de bijdrage der leden ten voordelen van de landsbond.

Eeklo : men heeft in de maand december een studiedag gehouden in het arrondissement voor de arbeidersjeugd. Principe der werking aangenomen gelijk te Brussel en bij de Walen. Kleine moeilijkheden worden er ondervonden in kwestie van leiderschap, die door te jonge elementen bestuurd worden (1).

(1) Ce paragraphe indique que les principes d'organisation de la J.O.C. n'étaient pas encore appliqués dans les fédérations flamandes à cette époque. Jan Schellekens avait contribué à la création de la fédération d'Eeklo lors d'une réunion de propagande en décembre 1924.

Turnhout : daar werd er een studiedag gehouden waar er 58 afgevaardigden aan deelnamen der verschillende gemeenten van het arrondissement. De bijdrage zal ons binnenkort toekomen.

Willebroek : werking getracht in te zetten bij de vereniging der Jonge Strijders aldaar, alsook in de catechismus van volharding. Men rekest op een aansluiting van een 60-tal leden.

Provincie Limburg : De Z.E. Heer kanunnik Broekx zal onze pogingen om de jeugdorganisatie te stichten steunen. Reeds heeft de bestuurder van de katholieke vakschool te Luik zijn Limburgse studenten aangezet om in de grote vakantie ons programma, ieder in zijn eigen gemeente ten uitvoer te brengen. Voorwaar het belooft voor het katholiek Limburg.

Mechelen : met de tweede Paasdag heeft men een congres belegd uitgaande van het werkersverbond, waarvan velen onder hen bezig houden met onze organisatie. Een mooie afdeling werd gesticht in de parochie van het H. Hart. Er bestaan in 't arrondissement Mechelen 6 groepen. Honderd vijf en twintig leden werden ingeschreven.

Antwerpen : de werking is hier opperbst. Gedurig aan worden er nieuwe leden opgeschreven, voornamelijk in de buitengewesten. De vergaderingen worden regelmatig gehouden waarbij wij steeds met vreugde kunnen betuigen dat deze altijd door veel leden worden bijgewoond. Verscheidene afdelingen gaven er openbare voordrachtavonden en toneelfesten. Men telt er ongeveer 40 afdelingen.

Leuven : acht afdelingen betalen er 10 centiemen per week aan de arrondissementsbond. Hier treft men driehonderd leden.

Na al deze belangrijke uiteenzettingen der afgevaardigden over hun arrondissementen, nam E.H. Cardijn het woord en gaf ons de zin aan die wij in acht moeten nemen in onze werking, hetwelk is centralisatie, organisatie; een bestendige propaganda hebben in de arrondissementsbonden; plaatselijke overeenkomsten zien te treffen met de vakverenigingen der metaal-, hout-, en bouwbewerders, enz... De datum voor de volgende bijeenkomst van de landsbond werd bepaald op zondag de 28ste juni 1925. Ook dient er meer gezorgd te worden voor het aanwerven van abonnementen en steunfonds.

Inrichting van de arrondissementsbond.

Deze voorname punt moet vooreerst betrek hebben op een stevige organisatie tussen verschillende afdelingen onderling, vandaar uit moe-

ten er sprekers uitgezonden worden om vergaderingen te beleggen, enz.

Tot stand brengen van een beroepssecretariaat, inrichten van retraites, studiedagen, enz ... is het werk der bestuursleden van de arrondissementsbond. Deze bestuursleden bestaan uit verschillende afdelingen en moeten minstens alle maanden bijeenkomen.

Om 1 uur werd het gemeenschappelijk middagmaal genomen. Woordtje van lof aan M. Schellekens die ons een uitstekend middagmaal bezorgd heeft.

Te 2 uur brachten wij een bezoek aan het bureel van beroepskeuze, waar wij alle met de meeste belangstelling de uitleg volgden van M.J. Schellekens.

Om 2 1/2 uur werd de vergadering hernomen, waarop een algemene bespreking volgde, en hoe wij best onze organisatie tot grotere bloei zouden brengen.

Te 3 1/4 uur werd de vergadering besloten met het gebed, en iedereen keerde voldaan naar huis weder.

De Schrijver :

E. COLIN

De Voorzitter :

(Alg. Secr. K.A.J.; 3 in-4° r°, manus E. Colin).

49. Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. tenue à Bruxelles le 28 juin 1925 (1).

Le bureau national de la K.A.J. décide de transférer son siège à Bruxelles tout en réaffirmant son indépendance. Il précise les modalités des prochaines élections de ses membres. Il adopte officiellement un insigne semblable à celui de la J.O.C.

(1) Il est intéressant de comparer ce compte rendu au rapport verbal donné par l'abbé Bloquaux à la réunion du Jonge Werkman d'Anvers le 1^{er} juillet 1925 : « *Verder maakte M. Bloquaux ons met de uitslag van het congres van Brussel bekend.*

1) *De zetel van J.W. is bij algemene goedkeuring naar Brussel overgebracht, nochtans zal een Antwerpenaar het voorzitterschap uitoefenen.*

2) *De herkenningstekens blijven dezelfde, nochtans is er een nieuw samengesteld dat mag gedragen worden.*

3) *De finanties : dit punt is uitgesteld tot een volgende vergadering.* » (Cahier manuscrit des comptes rendus des réunions de la section anversoise du Jonge Werkman de 1920 à 1926).

KRISTENE ARBEIDERSJEUGD — LANDSBOND
BESTUURSVERGADERING GEHOUDEN DE 28ste JUNI 1925.

De vergadering begon om 10 1/2 u. met het gebed door Eerwaarde Heer Bloquaux; onder voorzitterschap van Mr. Jan Schellekens. *Tegenwoordig*: Antwerpen, Brussel, Leuven, Mechelen en Brugge. Turnhout en Eeklo waren afwezig.

Nadien werd het verslag voorgelezen der vorige bijeenkomst, hetwelk in 't vervolg aan de verschillende arrondissementen zal overhandigd worden; telkens vóór iedere volgende vergadering van de landsbond.

De volgende punten worden besproken en goedgekeurd.

- I. Het voorstel tot verandering van art. I onzer statuten betreffende de zetel van de landsbond werd goedgekeurd, en hij zal overgebracht worden naar Brussel. Vervolgens las de voorzitter de brief van E.H. Belpaire (1), betreffende de samenwerking tussen de Jonge Werklieden van Wallonië en onze Vlaamse Jonge Werklieden. In alle geval men zal nog steeds zelfstandig werken, en wij keuren de houding van A.[C.]J.B. af.
- II. De datum van de toekomstige vergadering werd beslist op zaterdag het 1ste Augustus a.s. om 2 1/2 u. De verschillende arrondissementsbonden moeten voor die tijd hun kandidaat voorstellen voor het voorzitterschap waar te nemen van de landsbond. De schrijver blijft aan 't bestuur. De schatbewaarder moet van Brussel zijn.
- III. *Herkenningssteken*. het nieuwe herkenningsteken zal hetzelfde zijn als dat van de Walen met dit verschil dat de letters zullen verschillen: in plaats van J.O.B. zal het A.J.B. (*sic*). Als waarborg van de zelfstandigheid onzer werking met dit der Walen, zal het niet opgenomen worden in ons titelblad. Het herkenningsteken is officieel, maar niet verplichtend van het te dragen
- IV. De E.H. Bloquaux las vervolgens het rekenboek af. De
 - 1) Uitgaven van het Orgaan bedraagt 4.638,50 f.
 - 2) Inkomsten 2.671,35 f.Landsbond Uitgaven 4.675,00 f.
Inkomsten 2.671,35 f.

(1) N° 30.

— *Insuffisante* : parce que la vie surnaturelle ne peut ainsi s'enfermer dans les limites d'une classe. Il y a là quelque chose qui répugne à la conception même du christianisme : celui-ci s'adapte sans doute aux patries, aux conditions sociales, à la famille, à toutes les spécialisations que l'on voudra. Et même, c'est lui qui garantit mieux que toute autre chose les droits et l'accomplissement des obligations qui en découlent, les vertus qu'elles exigent. Mais il n'en n'est pas moins certain que la vie surnaturelle déborde toutes ces frontières.

Or il est nécessaire de maintenir cette notion. C'est elle qui constitue l'essence même de la vie chrétienne, c'est elle qui fonde notre unité dans le Christ, notre égalité devant notre Père, notre fraternité, et en outre, toutes les œuvres apostoliques quelles qu'elles soient.

Et puisque cette notion est primordiale, c'est celle qu'il faut souligner, maintenir et sauvegarder avant tout, sous peine de porter atteinte à l'une des notes fondamentales du Christianisme lui-même.

Voilà la nécessité profonde et impérieuse, de la nécessité d'œuvres communes, dont cette vie chrétienne et catholique, commune à tous, sera l'objet propre : et voilà la raison en même temps, de leur importance ; impossible donc de la reléguer au second plan, comme un accessoire ; en théorie comme en fait, c'est le premier rang qui lui revient par définition.

Qu'on ne dise pas : l'Église suffit pour cela.

Il ne s'agit pas de nier la réalité de cette vie religieuse paroissiale, au contraire. Tout ce qu'on fera pour l'intensifier sera extrêmement heureux et fécond en conséquences salutaires.

Mais on ne peut plus aujourd'hui s'y borner. Les circonstances où se déroule la vie de l'Église ont amené les Papes à faire appel, plus qu'en aucun temps, à l'apostolat laïc, confiant à ceux-ci, plus que jamais peut-être, « une participation à la mission surnaturelle de l'Église » (Pie XI).

Dès lors s'imposent les œuvres où les laïcs ont un rôle prépondérant, dont la place ne peut être l'église, qui doit être réservée aux prêtres et aux œuvres plus formellement religieuses.

La nécessité d'œuvres générales d'action catholique reste donc entière.

D'autres raisons, d'ailleurs, mettent en singulier relief cette nécessité primordiale des œuvres communes d'action catholique.

Car enfin, s'il est vrai que la vie surnaturelle et divine nous unit en un seul corps, dans une fraternité intimement supérieure à

toutes les diversités que peuvent engendrer les circonstances, les situations, les modalités passagères de la vie présente, n'est-il pas évident que, plus les circonstances spéciales exigeront de spécialisations légitimes, et plus il sera utile, voire même nécessaire et obligatoire, de sauvegarder dans les œuvres communes, ce caractère essentiel et fondamental du christianisme. Et puisqu'il est incontestable que c'est là un des points fondamentaux de notre sainte religion, plus la spécialisation s'imposera par certains côtés et plus aussi s'imposera l'obligation de faire de sorte que ces œuvres communes aient une vie pleine, riche et féconde.

Qui ne voit le danger que représenterait pour le christianisme, une œuvre prétendument chrétienne, dont la spécialisation nuirait à l'unité de vie, d'amour, de fraternité, d'apostolat qui doit caractériser l'Église ? « C'est à ce signe qu'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples ».

Or ce danger existe.

— *Dangereuse* : les intentions des prêtres, directeurs d'œuvres sociales, ne sont pas en cause. Ce sont des apôtres que tout le monde admire.

Encore faut-il que les œuvres auxquelles on s'adonne soient conformes en tous points aux principes chrétiens, et que même alors, on agisse avec prudence. Il serait ridicule de se jeter à corps perdu dans l'action apostolique, en niant bien haut les écueils auxquels on peut se butter.

Or, il est un écueil auquel, à mon avis, on doit être très attentif.

Une œuvre spéciale, parce que spéciale, présente toujours le danger d'accuser trop vivement son caractère spécial aux dépens de la vie d'ensemble. Cet inconvénient est particulièrement redoutable lorsqu'il s'agit des œuvres d'action catholique, dont le caractère d'unité est essentiel.

De plus, ce qui constitue l'aspect spécial des œuvres ouvrières, c'est un élément matériel : esprit de classe, revendications d'ordre temporel, etc., etc. ; cf. les déclarations de Monsieur l'abbé Cardijn (1).

Or il me semble qu'il y a un danger particulier dans toutes les œuvres où un aspect d'ordre temporel est intimement uni au côté religieux. L'intérêt matériel a toujours une tendance à prendre le pas sur l'intérêt spirituel. Si quelqu'un doutait des conséquences que la

(1) Note manus Brohée : « C'est ici que Mr l'abbé Picard fait une réserve ».

négarion de cette règle peut entraîner, qu'il veuille considérer le mouvement flamand. Les prêtres qui ont lancé le mouvement avaient certes l'intention de sauver le christianisme en Flandre. Où en est-on à l'heure présente ?

Le danger est d'autant plus à craindre au point de vue social que nos œuvres voisinent avec les œuvres socialistes, que celles-ci créent une atmosphère intellectuelle et morale païenne, et dès lors des déclarations au sujet des revendications matérielles émanant des prêtres courent le risque d'être comprises dans un sens absolument opposé à celui dans lequel elles ont été énoncées.

Notons encore un point que nous soulignerons encore plus loin en parlant de l'État ouvrier. C'est qu'au fond de ces conceptions il y a une exagération démocratique qui est opposée à l'Évangile, qui professe la subordination des classes. Tout en signalant ce qu'il y a de légitime dans le mouvement ascensionnel des individus, nos œuvres ouvrières devraient mettre en relief la volonté providentielle de la subordination des classes. Le rôle des classes dirigeantes, le rôle des intellectuels, de l'université, etc... On accuse trop dans l'État ouvrier et son autonomie et son indépendance. Cela n'empêche nullement d'exalter l'amour de sa condition, même subordonnée. Et cette considération encore mène directement à la nécessité des œuvres générales d'action catholique et à sa juste notion.

Ne faut-il pas ajouter que les directives données : atteindre la masse, englober la masse, faire œuvre de masse, et dans leur sein, on créera des œuvres d'élite de tout genre ; cela n'empêche que l'on cherche à atteindre la masse et qu'on donne comme ligne de conduite que l'absence de pratiques chrétiennes — telle la non-assistance à la messe du dimanche — n'est pas un obstacle à l'admission à la J.O.C.

C'est pourquoi j'estime que tout ce qui se fait pour assurer la pleine vitalité de l'œuvre commune sera fécond pour tous, groupes et individus, et ne trouvons-nous pas ainsi la solution de la question de carte de membre, de l'aspect paroissial (même avec son côté géographique), etc. ?

II. L'ÉTAT OUVRIER

Lors de la réunion de Bruxelles, tout le débat a été dominé par l'idée de l'organisation de la société, et dès lors, des paroisses, par classes. Ai-je tort de croire que la volonté manifeste des organisateurs des œuvres sociales est, en effet, de se réserver l'influence exclusive

et entière sur les classes ouvrières et agricoles, auxquelles ils adjoindront, dès qu'ils le pourront, la classe moyenne ? Ce qu'ils voudraient, me semble-t-il, c'est cantonner notre apostolat à la classe bourgeoise. Voilà à leur avis la mission de l'A.C.J.B. Cela fait, il resterait à ces divers organismes de traiter entre eux, sur pied d'égalité, de puissance à puissance.

Je ne cache pas que la déclaration initiale de l'abbé Cardijn — qu'il ne pourrait être question d'un accord entre Fédération des Femmes catholiques et Ligues ouvrières semblable à celui qui avait été conclu entre l'A.C.J.B. et la J.O.C. — m'a profondément surpris (1).

J'en ai conclu, à part moi, que l'accord entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. dans la pensée des chefs de la J.O.C. n'avait pas été déterminé par des principes, mais uniquement par des considérations de fait.

Car si c'est la nature des choses qui impose la forme de l'accord conclu entre A.C.J.B. et J.O.C., ces mêmes principes exigent le même accord entre Fédération et Ligue.

Si nous ne nous trouvons qu'en face d'un accord imposé par les circonstances, tout n'est-il pas à craindre pour l'avenir ? Et il en sera ainsi à mesure que leur plan d'ensemble se réalisera pour toutes leurs œuvres.

Si je comprends bien leur idée, désormais toute l'activité pastorale elle-même devra s'adapter à l'organisation de la société par classe sociale.

Nous sommes loin de l'ancienne conception qui se bornait à l'organisation des syndicats, mutuelles, coopératives et autres œuvres sociales ; il s'agit de mettre sur pied un État ouvrier autonome et se suffisant à lui-même ; que les autres États s'organisent, État agricole, moyen État, État bourgeois ...

Et ce faisant, M. Belpaire l'a déclaré nettement, on entend faire de l'action catholique et donc, on engage la hiérarchie, tout se fait sous l'autorité du curé. La paroisse doit donc être organisée selon ces cadres.

Je suis tout prêt à obéir dès que NN.SS. les Évêques auront parlé, mais avant d'aller plus loin, il me paraît nécessaire qu'ils parlent. Car enfin, il s'agit ici d'apostolat sacerdotal, et, sur le terrain paroissial,

(1) L'abbé Cardijn venait de lancer la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (J.O.C.F.) à la journée d'études du 1^{er} février 1925 à Bruxelles. L'aumônier de la Fédération des Femmes catholiques belges, le chanoine Fr. Cochetoux (1874-1947), curé de la paroisse Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, était, comme le chanoine Brohée, adversaire de la spécialisation de l'Action catholique d'après les classes sociales.

le curé doit tout de même voir nettement dans quel sens son ministère est à orienter.

Ce qui fait le malaise de la situation présente, c'est qu'on nous impose, sans mandat patent, des vues apostoliques qui ne concordent plus avec les directives que Nos Évêques nous ont données en nous chargeant d'œuvres. Il faut dire la même chose des curés au sujet de leur paroisse.

Il ne peut pas suffire de dire : Mais le curé est le chef incontesté de la paroisse, rien ne se fera sans lui ni son approbation. Cela ne suffit pas. Le curé est maître de la manière dont les applications des directives pontificales se feront dans sa paroisse. Mais jusqu'ici, il a toujours réclamé des directives. Or jusqu'ici, que je sache du moins, NN.SS. les Évêques n'ont pas encore déclaré que la constitution de l'État ouvrier est une œuvre d'action catholique, et qu'ils entendaient que l'action pastorale y collaborât directement, ce qui est l'essence de toute action catholique.

Ces directives épiscopales ne sont pas seulement nécessaires, parce qu'il s'agit d'action catholique et, au premier chef, puisque c'est l'apostolat sacerdotal lui-même qui en est la cause, mais leur nécessité s'impose d'autant plus qu'il s'agit d'un *mouvement général*, d'un mouvement d'ensemble. La conséquence fatale d'un mouvement de ce genre, c'est qu'il s'impose du dehors aux localités particulières et à leurs préposés. Si bien qu'il pourrait se faire que les belles proclamations de principe sur l'autorité du curé pourraient devenir de pures affirmations platoniques et sans valeur.

Je n'y vois pas d'inconvénient pour ma part, du moment que l'autorité aura parlé clair.

J'estime dès lors nécessaire que l'autorité déclare clairement que cette conception fait partie de l'Action catholique. Alors la cause sera entendue, et il sera infiniment plus facile de coordonner nos efforts. Car jusqu'ici, pour moi-même, j'éprouve une réelle répugnance à faire servir mon apostolat sacerdotal à réaliser l'avènement d'un État ouvrier, et je suppose que nombre de prêtres, et notamment de curés, sont dans mon cas.

III. ACTION CATHOLIQUE ET POLITIQUE

Ce n'est pas sans une grande surprise, et, je crains, cher Monsieur le Chanoine, que vous la partagiez un peu, que j'ai entendu les deux déclarations suivantes : 1) l'Union catholique n'est pas un organisme

politique; 2) il y a dépendance de nos Ligues ouvrières à l'égard de l'Union catholique, mais pas dépendance organique.

C'est la déclaration de M. Tonnet au comité général. Je ne discute pas ce point, je ne le condamne pas, je vois seulement l'intention des chefs; je dis seulement: *raison de plus d'être prudent et de bien voir le danger.*

Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit d'œuvres de Jeunesse, où la prudence est particulièrement requise. NN.SS.PP. les Papes ont souvent insisté sur ces points.

Bref, il paraît évident que les œuvres de classe, surtout telles qu'elles sont conçues par M. Cardijn, exaltant l'esprit de classe, et s'occupant beaucoup, sinon principalement, de revendications matérielles, sont de nature à engendrer une mentalité, un souci d'intérêts, etc., en opposition avec d'autres classes et d'autres intérêts. La tendance fatale sera vers l'opposition, la division, la séparation, plutôt que vers la fusion dans l'unité.

Il y aura en outre dans ces œuvres danger d'erreur, à force de tout envisager et juger sous un aspect spécial et forcément égoïste ...

N'est-il pas légitime après cela de conclure : Soyons tous bien d'accord pour reconnaître le danger. Entre nous, surtout prêtres, directeurs d'œuvres, voyons clairement la nécessité d'œuvres générales d'action catholique qui sont un important moyen, sinon le seul, d'éviter des conséquences désastreuses qui pourraient émaner de la nouvelle organisation, qu'imposent et le progrès de nos œuvres, et nos vues généreuses de conquêtes de la classe ouvrière et enfin l'espoir d'emprise plus forte et plus décisive que la spécialisation pourrait donner à notre sainte religion sur la Jeunesse ouvrière.

CONCLUSION

L'association paroissiale n'est donc pas à concevoir purement et simplement comme une fédération de groupes particuliers, comme si tout ce qui compte se réalisait au sein de groupes particuliers. Au contraire, l'Association paroissiale est à comprendre comme une œuvre propre; ayant son objet propre qui n'est autre que *l'Action catholique*, mais prise dans un sens plus élevé, plus dégagé de tout intérêt, de toute vue particulariste, et, par conséquent, dans un sens plus essentiel au christianisme, plus rapproché de l'Évangile, plus purement surnaturel, plus sincèrement et loyalement commun à tous les catholiques à quelque classe qu'ils appartiennent.

Cette œuvre propre, placée ainsi au cœur même du christianisme, doit être, comme on l'a dit, non pas une œuvre de surface, d'apparence, d'ordre secondaire, mais de par l'adhésion, l'activité et la collaboration de tous, être vivante et féconde.

Ces œuvres générales, vraies sections de la famille paroissiale, veilleront à assurer dans la paroisse tous les services de l'action catholique : œuvres de presse et de conférences, œuvres militaires, de l'école, de la moralité publique, des plaisirs et du cinéma ; œuvres de familles nombreuses, du secours des pauvres, du soin des malades, régularisation des mariages, de catéchisme d'adultes, organisation des processions, des manifestations, des missions, etc., etc., en un mot, elles s'efforceront d'étendre aussi loin que possible l'apostolat de l'Église dans la société contemporaine.

Ainsi comprise l'association paroissiale deviendra un des centres de la grande famille paroissiale ; la fusion des âmes s'y produira selon le vœu de Notre Seigneur, et l'apostolat qui en rayonne en sera incomparablement plus puissant. Chacun y collaborera de son mieux ; chacun y apportera sa part d'influence personnelle et familiale ; chacun mettra au service de la grande et unique cause de l'Église, toutes les forces dont il dispose.

C'est ainsi que la force des groupes particuliers, qu'on semblerait redouter, ne présentera plus les mêmes dangers ; au contraire, voici qu'elle s'est mise au service des intérêts supérieurs et communs à tous ; et dès lors, chacun désire qu'on en tire le plus large fruit possible. Mais qui ne voit que cette transformation, cette adaptation, cet apaisement, si l'on veut, n'est possible que si tous se pénètrent à fond de cette grande réalité, primordiale dans le christianisme, de la nature d'une œuvre générale d'action catholique ?

Et voilà pourquoi, pour le redire encore, il me paraît important de la considérer comme une œuvre propre, ayant son objet propre, sa mission propre, et qu'il y a un intérêt *supérieur* pour tous — même pour les œuvres spécialisées — de ne pas l'étrangler, ni la paralyser, ni lui rendre la vie difficile, ni la considérer comme superflue, en accentuant outre mesure le *bloc* des œuvres spécialisées.

N'est-ce pas le rôle et le but de l'Association paroissiale d'atténuer ce que pourrait avoir d'excessif les spécialisations ? N'est-ce pas sa mission propre d'incliner les âmes et les cœurs dans la lumière de la grande charité du Christ, aux sacrifices d'intérêts particuliers, même légitimes parfois, pour que tous prennent une conscience plus vive de notre unité de vie surnaturelle et divine, et par là même de cette

identité d'intérêts et de devoirs, infiniment supérieurs à tout autre, communs à tous les chrétiens, et trop oubliés de nos jours.

Le problème me paraît capital. Notre Seigneur lui-même a distingué les deux pouvoirs, et les derniers papes, tout spécialement, ont réaffirmé avec force la distinction des deux domaines. Nous avons le devoir de maintenir cette distinction sinon les plus grands maux en sortiront, et notre responsabilité me paraît gravement engagée dans cette question. Il ne faudrait pas oublier que le droit de vote sera de plus en plus largement donné aux femmes, et que des conséquences pratiques pourraient en résulter pour la vie religieuse des paroisses.

Tout le monde sera d'accord pour désirer, je l'espère, une situation claire, précise, écartant toute équivoque. À ce sujet, je me demande si l'observation suivante est justifiée.

Les Ligues ouvrières d'hommes ont une section politique. Cette distinction, pour le dire en passant, me semble difficile à introduire dans les œuvres de femmes ; mais laissons cela. Comment faut-il comprendre cette *section politique* ? J'ai entendu le R.P. Rutten déclarer à Fayt (1) : les syndiqués font de la politique, mais les syndicats ne font pas de politique.

Soit, on peut comprendre : et la distinction peut n'être qu'une pure apparence. Du moins admettez-vous, cher Monsieur le Chanoine, que nous du moins, prêtres, devons être sincères en cette matière, et ne pas mettre notre apostolat sacerdotal plus ou moins directement au service d'un parti ? Rien n'est plus sévèrement défendu par les papes.

Donc entre syndicats et syndiqués, la distinction peut se comprendre. Mais la question n'est pas là, même quand il s'agit de « Ligues ouvrières ». Car la « ligue », à moins que je ne fasse erreur, comprend une série de sections parmi lesquelles une section politique. C'est bien là un organisme de la ligue au même titre que les autres.

Qu'en pensez-vous ? De grâce cherchons ensemble une situation nette. Les chefs de l'Église veulent avec une énergie frappante que les organisations d'action catholique soient clairement indépendantes et séparées des organismes d'action politique. Leur parole se fait extrêmement grave dès qu'il y a le moindre danger de voir l'Action catho-

(1) Peut-être aux journées d'études sacerdotales des 19 et 20 mai 1924 à Fayt-lez-Manège, ou celle qui dut avoir lieu en octobre 1924, à Fayt également ; les abbés Cardijn et Picard y avaient défendu leurs points de vue à propos de l'Action catholique dans la jeunesse.

lique au service des intérêts d'un parti (1). Et qu'on remarque enfin que l'*Union catholique*, incontestablement véritable organisme politique, est du moins encore assez large pour réunir divers groupes. Les organismes politiques constitués par les Ligues ouvrières, au contraire, sont des partis politiques dans un sens beaucoup plus étroit et, dès lors, il est d'autant plus nécessaire que leur distinction d'avec les organismes politiques soit claire, évidente, loyale et sincère.

(Arch. Mal., Fds Mercier; 6 in-4° r°, double dact.).

51. Rapport de l'abbé DESMET sur les œuvres de jeunesse catholique de Bruxelles, mars 1925.

L'abbé Desmet, directeur des œuvres de jeunesse catholique de Bruxelles demande dans son rapport d'activité l'intervention du cardinal pour que la J.O.C. adopte un insigne identique à celui de l'A.C.J.B.

RAPPORT SUR LA FÉDÉRATION DE BRUXELLES, MARS 1922.

CONCERNANT LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

La J.O.C. a décidé de prendre comme insigne l'insigne de l'A.C.J.B.; mais avec la croix en rouge et l'inscription J.O.C. au-dessus (2).

Ce fait a provoqué un certain émoi, et beaucoup de discussions entre membres des deux organisations; la J.O.C. déclare signifier par là d'une part son adhésion à l'A.C.J.B., et d'autre part son autonomie.

En réalité, on y a vu une marque contraire à l'unité de la Jeunesse catholique, et beaucoup d'éléments demandent le remplacement des insignes rouges par un insigne à croix verte. Le Comité général a décidé d'en prier officiellement la J.O.C. C'est également mon avis personnel que la Jeunesse catholique devrait manifester par tous les moyens son unité.

(1) Voir HOYOIS G., *Aux origines de l'action catholique*, Monseigneur Picard, Bruxelles, 1960, p. 96.

(2) L'acte d'affiliation de la J.O.C. à l'A.C.J.B., conclu le 29 décembre 1924, ne prévoyait aucune disposition pour la carte de membre et l'insigne de la J.O.C.; cette question avait été laissée en suspens, les dirigeants jocistes ayant maintenu leur exigence d'un insigne et d'une carte de membre propres à la J.O.C. — celle-ci était en circulation depuis octobre 1924 déjà. A l'approche du premier congrès général de la J.O.C., les dirigeants de l'A.C.J.B. semblaient vouloir faire trancher la question (Voir Helbig à Hoyois, 15 mars 1925, N° 23).

Je souhaite que pour le diocèse de Malines, tous les jeunes gens affiliés à l'A.C.J.B. portent le même insigne, et je demande si Son Éminence appuierait une démarche en ce sens, en exprimant son désir.

Les raisons sont : que l'idée de classe ne doit pas s'introduire à l'intérieur d'un organisme d'Action catholique entièrement dépendant de l'Église; que la diversité de couleur favorise l'idée d'un séparatisme de l'action; met en danger l'unité de l'A.C.J.B. et donne lieu à des comparaisons et des comptes d'effectifs qui seraient néfastes; que ce fait est un précédent autorisant d'autres fédérations à l'imiter, ce qui tendrait à faire disparaître l'insigne historique et traditionnel de l'A.C.J.B. elle-même; que tout doit être évité, qui donne lieu à des discordes et des discussions.

Cette thèse se confirme par le fait que des groupements de jeunes filles ouvrières ont déjà pris l'insigne de l'A.C.J.B. en Bleu sans la moindre autorisation; le Comité général vient de mettre en demeure la J.O.C.F. de retirer cet insigne (1).

.....

(Arch. Mal., Fds Mercier; 3 in-4°, dact.).

52. Projet de note sur la J.O.C. (de CARDIJN, mars - avril 1925) (2).

Bref historique de la J.O.C.; composition, objectifs, structures, effectifs et réalisations du mouvement; examen des questions en litige entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. : les accords, l'Association paroissiale, l'insigne et la carte de membre de la J.O.C., et les liens de la J.O.C. avec l'« État ouvrier ».

(1) L'insigne de la J.O.C.F. fut l'objet de tractations entre M^{lle} Baers et les dirigeants de l'A.C.J.B. tout au long des mois de mars, avril et mai 1925. La J.O.C.F. avait été lancée par l'abbé Cardijn à la journée d'étude du 1^{er} février 1925 à Bruxelles.

(2) Il s'agit d'un brouillon, de 7 pages in-4° r°, écrit au crayon de la main de l'abbé Cardijn. Ce texte anonyme n'a pu être rédigé que par l'abbé Cardijn, en particulier l'„historique” et les derniers paragraphes qui sont à la première personne. La note, dont nous reproduisons ici un projet, était probablement la réponse de l'abbé Cardijn à celle que le chanoine Brohée avait adressée au chanoine Douterlungne le 18 février 1925 et communiquée au cardinal Mercier le 24 du même mois (Voir N^{os} 22 et 50); cette note est d'ailleurs citée et commentée à la fin de ce texte. La rédaction de ce texte doit se situer à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 1925 : l'abbé Cardijn se réfère en effet aux „paroles mêmes du pape”, qu'il a dû rencontrer lors de son voyage à Rome en mars 1925, et annonce que le „Congrès national [de la J.O.C.] des 18 et 19 avril promet d'être un grand succès”.

LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

I. Historique.

Commencé en 1912 (voir articles de la *Femme belge*) (1).

En 1919, réunions de prêtres de l'agglomération bruxelloise ; le mouvement s'étend sous le nom de « Jeunesse Syndicaliste ».

En septembre 1920, publication du bulletin *La Jeunesse Syndicaliste*.

En 1921-22-23-24, conférences sur le « mouvement de jeunesse ouvrière » dans les congrès syndicaux, les Semaines sociales, les Semaines universitaires, les Congrès d'A.C.J.B. (2). Fondation de sections locales dans les différentes provinces.

Aux journées d'études sacerdotales de Faily (sic) — 19 et 20 mai 1924 — l'organisation nationale est lancée en Wallonie (3).

Le 10 juillet 1924 réunion sacerdotale à Bruxelles : 56 prêtres de Wallonie y assistent. Le programme et les statuts de la J.O.C. y sont adoptés à l'unanimité. Le mouvement se répand immédiatement dans toutes les provinces wallonnes.

(1) En 1912, l'abbé Cardijn fut nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame de Laeken ; il y fut chargé des œuvres féminines, et publia à ce sujet *L'ouvrière isolée*, dans la *Revue sociale catholique*, février 1913, *L'adolescente ouvrière*, dans *La femme belge*, octobre 1919, et *Le syndicat des petites apprenties*, dans *La femme belge*, juillet 1921. C'est à son arrivée à Laeken, en 1912, que l'abbé Cardijn fit la connaissance des jeunes gens qui constituèrent en 1915 le « syndicat des apprentis » et en 1919 la Jeunesse Syndicaliste.

(2) II^e congrès de la Ligue des travailleurs chrétiens, 23 et 24 juillet 1922 à Bruxelles, rapport du député Rubbens à la section « Jeunesse » (Voir RUBBENS E., *De organisatie van de kristelijke arbeidersjeugd*, dans *De gids op maatschappelijk gebied*, septembre 1922, p. 122 à 132).

VI^e congrès de la C.S.C., 19-20-21 mai 1923 à Anvers, rapport de Franz Kayaerts sur l'éducation syndicale de la jeunesse.

III^e congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens, 18 et 19 octobre 1924 à Bruxelles, rapport de l'abbé Cardijn.

III^e Semaine sociale des Étudiants catholiques, du 9 au 14 octobre 1922 à Bruxelles, consacrée entièrement à l'adolescence salariée.

IX^e Semaine sociale flamande, du 27 au 30 août 1922 à Louvain, rapport de l'abbé Cardijn.

X^e Semaine sociale flamande, du 26 au 29 août 1923 à Louvain, rapport de l'abbé Cardijn.

XI^e Semaine sociale flamande, du 31 août au 3 septembre 1924 à Louvain, rapport de l'abbé Van den Heuvel.

Les congrès généraux de l'A.C.J.B. de Gembloux le 17 septembre 1922 et de Charleroi le 21 septembre 1924, ainsi que les divers congrès régionaux de jeunesse catholique en 1922, 1923 et 1924.

(3) Ces deux lignes constituent la seule source écrite sur ces journées sacerdotales de 1924 à Fayt-lez-Manage ; elles concordent avec les déclarations verbales de Monsieur Cardijn en 1958 et en 1967 ainsi qu'avec celles de Monsieur G. Hoyois en 1967.

La J.O.C. prend officiellement part au Congrès de Charleroi et y est la section la plus nombreuse et la plus enthousiaste.

Depuis lors, l'organisation a fixé définitivement son *but* et ses *cadres*.

2. *Membres de la J.O.C.*

A. *Les jeunes travailleurs* dès la sortie de l'école jusqu'après leur service militaire.

B. *Les élèves* des écoles professionnelles (1).

C. *Les élèves* du 4^o degré sur le point de choisir un métier.

3. *But de la J.O.C.* : Faire de l'*Action catholique* parmi et avec les jeunes travailleurs « *avec eux, par eux, pour eux* » :

A. *Leur apprendre* à agir en catholiques dans toutes les circonstances de leur vie de jeunes travailleurs : au logis, au travail, à la rue, dans leur vie privée et publique ;

B. *Les aider* à agir en catholiques dans toutes les circonstances ;

C. *Les organiser* de manière à faciliter et à généraliser cette formation et cette action catholiques.

Dans la *pratique*, ces trois choses : *formation, action et organisation* pour être efficaces, ne peuvent être séparées. Il faut former les jeunes travailleurs, c'est-à-dire développer leur intelligence et leur volonté en les faisant agir au sein d'une organisation qui facilite, généralise et fortifie leur formation et leur action. Cette organisation, cette action et cette formation devront être d'autant plus intensives et adaptées que les dangers courus par les jeunes travailleurs sont plus grands par leur *âge*, leur *travail* et leur *vie*.

4. *Cadres* : section *locale*, fédération *régionale*, fédération *nationale* :

A. *La section locale* — d'ordinaire primordiale — est la cellule de la J.O.C. Elle forme l'*élite* dans des *cercles d'études*, et des *comités d'action*, par le *Bulletin des Dirigeants*.

Elle forme la *masse* par des assemblées mensuelles, par différents services (orientation, mutualité, syndicat, épargne, journal, insigne, cotisation, service de renseignements, de documentation,

(1) La participation d'élèves de l'enseignement professionnel à la J.O.C. ne semble pas avoir été importante à Bruxelles (voir Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines du 14 septembre à Bruxelles, N^o 40).

de lecture, de jeux, par des soirées, des fêtes, des excursions, etc.)
B. *La Fédération régionale* fédère les sections locales d'une même région industrielle — d'ordinaire par arrondissement — avec sous-fédérations.

Elle forme *l'élite* par des cercles d'études, des journées d'études, des écoles régionales, des récollections trimestrielles, des retraites fermées.

Elle agit sur la *masse* par des assemblées, des manifestations, des requêtes, des démarches, des mouvements d'opinion.

C. *La Fédération nationale* fédère les fédérations régionales.

Son *action* doit être d'autant plus intense qu'elle doit donner au mouvement la *force, la compétence, la représentativité* nécessaires.

La Fédération nationale a à son service un *secrétariat* qui édite le journal bimensuel *La Jeunesse Ouvrière, Le Bulletin des Dirigeants*; il centralise la *documentation*, met au point les différents services : journées d'études, récollections, retraites, orientations, épargne, mutualité, syndicat, conférences, projections lumineuses, etc. Il envoie des propagandistes dans tout le pays; il fournit tout ce qui est nécessaire à l'*administration* des sections et des fédérations : fiches, cartes, timbres pour cotisation, bordereaux, cahiers, etc.

5. *Résultats obtenus* : 13 fédérations régionales, 200 sections (1), plus de 6.000 membres payant une cotisation hebdomadaire de 25 centimes au moins. Le journal *La Jeunesse Ouvrière* paraît tous les 15 jours à 8.000 exemplaires. Le *Bulletin des Dirigeants* paraît chaque mois à 1.000 exemplaires.

Chaque section a son cercle d'études; chaque fédération régionale a ses *récollections trimestrielles, ses journées d'études*; plusieurs ont déjà organisé des *retraites fermées*. La Fédération nationale a déjà organisé une *retraite fermée* au Mont-César.

Les *initiatives* les plus variées ont déjà été prises par les sections et par les fédérations régionales. Un grand nombre de vocations religieuses ont été obtenues. Le dévouement de certains dirigeants — tous jeunes travailleurs — a dépassé les espérances les plus optimistes.

(1) 192 sections, d'après le rapport moral de Jacques Meert au congrès général de la J.O.C. du 19 avril 1925 (*La Jeunesse Ouvrière*, 5 mai 1925, p. 104).

Le *Congrès national* des 18 et 19 avril promet d'être un grand succès par la présence des délégués (déjà plus de 150 délégués — jeunes travailleurs — inscrits pour le logement du samedi au dimanche) et 300 pour la journée de dimanche.

L'avant-projet de programme national (1), qui y sera discuté, rencontre les adhésions les plus enthousiastes. Le Père Vermeersch (2), le Père Dabin (3), le Père Arendt (4) ont écrit les approbations les plus élogieuses. Les autorités religieuses de tous les diocèses manifestent la satisfaction et l'approbation la plus entière.

6. *J.O.C. et A.C.J.B.* Les rapports entre la *J.O.C.* et l'*A.C.J.B.* ont été fixés par *accord écrit* :

A. à la suite d'une entrevue tenue à Louvain entre Mr le Chanoine Douterlungne, MM. Van Haudenard, Scarmure, et Cardijn, le Père Arendt et Monsieur le chanoine Brohée, MM. les abbés Picard et Gribomont (annexe 1) (5).

B. à la suite des discussions entre MM. Brohée, Picard, Desmet, Gribomont (6) et M. Hoyois, et MM. Tonnet et Meert, et l'abbé Cardijn (annexe 2).

Le 2^d accord écrit fixait :

- 1^o la *J.O.C.* est affiliée à l'*A.C.J.B.* à tous les degrés : paroissial, régional et national ;
- 2^o tout *J.O.Ciste* est un *A.C.J.Biste* ;
- 3^o l'insigne de la *J.O.C.* qui reproduit l'insigne de l'*A.C.J.B.* sert pour tout *J.O.Ciste* pour marquer la double affiliation ;
- 4^o la carte de membre de la *J.O.C.* mentionnant l'affiliation à l'*A.C.J.B.* remplace pour le *J.O.Ciste* la carte de membre de l'*A.C.J.B.* ;

(1) Paru dans le *Bulletin des dirigeants* de janvier 1925, numéro 6.

(2) Arthur Vermeersch (1858-1936), Jésuite, alors professeur de théologie morale et de philosophie du droit à l'Université Grégorienne; il était notamment l'auteur d'un *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique* (1^{re} édition, Bruxelles 1900).

(3) Paul Dabin (1891-1949), Jésuite, qui s'intéressait beaucoup aux questions relatives à l'Action catholique.

(4) Joseph Arendt (1885-1952), ancien ingénieur, s'était consacré à l'action syndicale avant d'entrer chez les Jésuites. Il enseignait alors à l'École sociale d'Heverlee mais n'était pas encore prêtre.

(5) Les annexes 1 et 2 étaient probablement les textes de ces deux accords; le premier pourrait être celui de mai 1924 (N^o 43), le second celui du 29 décembre 1924, publié dans *l'Effort* du 17 janvier 1925 et *La Jeunesse Ouvrière* du 15 janvier 1925.

(6) Alors secrétaire du Secrétariat général des Œuvres apologetiques à Louvain.

- 5° La J.O.C. paiera une cotisation à l'A.C.J.B. ;
- 6° L'A.C.J.B. s'engage à promouvoir partout la J.O.C.

7. *Association paroissiale et section locale de la J.O.C.*

- 1° la J.O.C. s'engage à promouvoir partout la création, l'extension et la vie de l'Association paroissiale ;
- 2° la J.O.C. reconnaît que l'Association paroissiale a un *but* propre : de mener une action catholique plus générale, d'amener une collaboration entre les catholiques de toutes les classes sociales ;
- 3° La J.O.C. pense que dans le formation de l'Association paroissiale, il faut tenir compte des circonstances de lieux et de temps. Elle pense que là où les groupes sociaux sont puissants, l'Association paroissiale sera plus vivante et plus agissante grâce à une *collaboration organique* de ces groupes avec l'Association paroissiale ;
- 4° les membres de l'Association paroissiale, tout en étant individuellement *affiliés* à l'Association paroissiale, peuvent très bien l'être par l'organe de leur groupe social.

La peinture de l'Association paroissiale peinte par M. Brohée me semble très belle, mais je songe toujours à (1).

8. *Insigne de la J.O.C.*

A. Un insigne distinct est nécessaire à la J.O.C. :

- 1° parce que l'A.C.J.B. refuse d'accepter la responsabilité du programme social de la J.O.C. ;
- 2° pour que les dirigeants et les membres — tous jeunes travailleurs — de la J.O.C. aient plus de fierté de leur mouvement, la conscience de leurs responsabilités, et l'ambition d'en être les propagandistes et les apôtres dans le milieu très difficile dans lequel ils travaillent et vivent.

B. Pour éviter deux insignes différents, il a été convenu de prendre l'insigne de l'A.C.J.B. et d'y ajouter une marque distinctive.

C. La transformation de l'insigne de l'A.C.J.B. en celui de la J.O.C. a été jugée une question accessoire.

(1) Note de Brohée à Douterlungne, février 1925, N° 50. Cette phrase inachevée fut rajoutée de la même main entre deux paragraphes.

9. *La carte de membre de l'A.C.J.B.*

Par un accord intervenu, on a voulu éviter deux cartes :

- 1^o pour éviter que dans la J.O.C. il n'y ait des A.C.J.Bistes et des non-A.C.J.Bistes ;
- 2^o pour éviter des difficultés d'administration ;
- 3^o pour obliger le comité de la J.O.C. à apporter une collaboration plus effective à la vie de l'Association paroissiale, et pour augmenter leur responsabilité quant à l'activité de celle-ci.

10. A mon sens, il serait très regrettable de changer quoi que ce soit à l'accord écrit intervenu quant à l'*insigne* et quant à la *carte*; l'effet en serait déplorable sur tous les membres de la J.O.C., qui y verraient comme une marque de défiance vis-à-vis de leur mouvement.

11. *J.O.C. et État Ouvrier* : il est impossible et il serait hautement nuisible de séparer la J.O.C. du mouvement ouvrier chrétien.

Le mot *État ouvrier* employé par quelques-uns pour désigner la *Confédération générale de toutes les organisations ouvrières chrétiennes* me paraît peu heureux. Mais personne ne peut nier la *nécessité* et l'*opportunité* de pareille *Confédération générale*. Plût au ciel qu'elle fût plus forte qu'elle ne l'est ! Elle seule apportera au mouvement ouvrier chrétien l'*unité*, la *discipline* et la *force* indispensables pour délivrer notre classe ouvrière de l'emprise du socialisme. Il faudrait ne rien connaître de la situation actuelle pour le nier. L'exemple du Limbourg en est la preuve la plus péremptoire. Si dans les autres provinces nous assistons à des échecs relatifs, c'est par le manque de cohésion entre les différentes organisations ouvrières — syndicats, mutualités, coopératives, ligues ouvrières — qui doivent se confédérer pour constituer l'*autorité* incontestée qui puisse imposer l'*unité* et la *discipline*.

Cette *Confédération générale* — qu'on l'appelle *État ouvrier* ou *Ligue des travailleurs*, peu importe — a certes l'ambition de réintroduire dans notre société une sorte de *réorganisation corporative* adaptée à notre situation sociale et économique présente. Si cette ambition est la cause de la crainte qu'elle inspire à quelques-uns au point de vue religieux, je le regrette, car l'histoire prouve abondamment que l'Église a aidé à l'introduction du ré-

gime corporatif du moyen âge. Et ce n'est pas le moindre de ses titres de gloire.

Quant au programme politique de cette Confédération générale, personne n'a jamais cru qu'il obligeait les membres à y adhérer sans réserve, pas plus que l'Église n'est obligée de le sanctionner. Sa mission à elle est de répandre dans toutes les sections de cet organisme — qui devrait petit à petit grouper toute la classe ouvrière, ce sont les paroles mêmes du Pape — d'y répandre, dis-je, le véritable esprit catholique, cette flamme d'apostolat indispensable à son efficacité tant temporelle que spirituelle.

Le lien organique entre la J.O.C. et la Confédération générale ouvrière chrétienne ne semble en rien contredire le point des statuts qui dit que la J.O.C. n'est pas un organisme politique. Si une seule section de la J.O.C. a un caractère politique, qu'on le signale au Secrétariat Général.

Tous les dangers signalés dans la note de Mr le chanoine Brohée sont exagérés d'une façon vraiment regrettable. Ils prouvent que malheureusement (1).

(*Papiers Cardijn; 7 in-4° r°*, manus Cardijn).

53. Note sur les rapports entre l'A.C.J.B. et la J.O.C. (de PICARD, juin 1925) (2).

La spécialisation des œuvres catholiques selon l'activité ou le milieu social affaiblit l'action d'ensemble; la fraternité entre chrétiens et les activités communes d'Action catholique rendent nécessaires les œuvres générales et, pour la jeunesse, l'Association paroissiale de jeunesse catholique; celle-ci doit être constituée dans toutes les paroisses, préalablement aux groupes spécialisés.

A.C.J.B. ET J.O.C.

Il est d'autant plus indispensable de concevoir nettement, et de faire concevoir nettement à tous les hommes d'œuvres, et particulièrement au clergé, les rapports réciproques entre l'A.C.J.B. et la J.O.C.

(1) Le texte s'interrompt ici; il prend fin avec la mention „Mgr Rutten : mouvement providentiel”, ajoutée à l'encre à la ligne suivante.

(2) Jointe à la lettre de Brohée à Mercier du 26 juin 1925 (N° 29).

que des rapports analogues devront s'établir entre les œuvres de jeunesse et l'organisme d'action catholique, lorsque celui-ci, selon les directives et les conseils de Notre Saint Père le Pape et de Nos Seigneurs les Évêques, sera constitué et fonctionnera dans les paroisses et dans les diocèses.

Commençons par bien délimiter l'objet de cette note. Il est très précis.

Et pour être facile et clair, distinguons trois sortes d'œuvres de jeunesse catholique. Celles, d'abord, qui s'adressent à une seule classe sociale ; par exemple : la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, les groupes de Jeunesse agricole catholique et même les Estudiantines ; nous les appellerons, si on nous permet ce néologisme, des œuvres « catégorisées ». En second lieu, celles qui se recrutent sans égard pour l'origine et la situation sociale de ses membres, mais qui sont cependant encore des œuvres spécialisées par leur objet ou par leur méthode, telles que les Patronages, les chorales, les dramatiques, les sociétés de gymnastiques, les clubs sportifs, beaucoup de cercles d'études, les cercles de préparation militaire, les cercles de conférences, les œuvres de retraites et recollections, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, etc. Enfin, l'œuvre générale, qui a l'ambition d'unir et d'organiser, sous le signe et en vue de l'Action catholique, toutes les jeunes énergies chrétiennes, de la paroisse, du doyenné, du diocèse, du pays.

Notre intention est de prouver que l'avènement des œuvres catégorisées ne supprime pas l'utilité et la nécessité des œuvres mixtes, ni de l'œuvre générale de Jeunesse catholique.

Nous ne voulons en aucune façon contester ou diminuer les raisons d'être des groupes catégorisés. Nous supposons au contraire bien démontrés les avantages irremplaçables de cette forme particulière d'organisation de la jeunesse. Mais il importe de rappeler aux dirigeants laïcs que cette formule ne suffit pas, que les œuvres mixtes ne doivent pas être abandonnées comme si elles étaient dépassées par le progrès de l'organisation, et que, surtout, il ne faut pas renoncer à la grande entreprise d'unification des forces et des groupes d'action catholique, ni oublier la fonction propre des œuvres générales, auxquelles aboutit cette unification.

DÉFENSE DES ŒUVRES MIXTES

Très souvent, les éléments et les chefs dont on dispose ne suffisent absolument pas à multiplier les œuvres d'éducation et d'apostolat au-

tant que le souhaitent les partisans de la spécialisation à outrance, ni même que le postulerait la nature des choses. Il est trop clair par exemple, qu'indépendamment des autres raisons que nous allons indiquer, pour le seul motif de simplicité et d'économie, une paroisse n'aura pas plusieurs patronages, ni plusieurs dramatiques, ni plusieurs chorales, ni plusieurs conférences de Saint-Vincent-de-Paul, etc. Il arrivera même que fréquemment, dans les petites paroisses, l'on devra se contenter en tout et pour tout, d'un groupe général de jeunesse catholique, à l'intérieur duquel fonctionnera un cercle d'élite qui en sera l'âme et le moteur.

Cette œuvre unique prendra les initiatives les plus diverses, et s'acquittera des tâches les plus variées. Et il faut rendre cet hommage à certain groupes de ce genre, qu'ils s'en tirent heureusement. Notons aussi que, même dans ce cas, il existe un moyen de faire bénéficier les jeunes gens des avantages de la spécialisation. Rien n'interdit d'inscrire les quelques ouvriers de ce groupe unique à la J.O.C. régionale, ni les étudiants à l'Estudiantine régionale, ni les agriculteurs à un centre de formation professionnelle chrétienne, ni, chaque année, ses miliciens à une œuvre de préparation militaire. Telle est donc la première raison de ne pas dédaigner les œuvres mixtes en l'honneur des œuvres catégorisées : limitation du nombre d'éléments, du temps, et des moyens dont on dispose. Mais il y a d'autres raisons, moins matérielles, plus intimes et plus importantes. Les œuvres catégorisées recrutent leurs membres d'après un critère social et économique. Or ce critère ne commande pas toute l'éducation ni tout l'apostolat, ni par conséquent, toute l'organisation des œuvres d'éducation et d'apostolat.

Pour prendre un exemple palpable, il est clair que ce critère économique-social n'ordonne pas la constitution et la vie d'une chorale, ou d'une dramatique. Le point de vue auquel il convient de se placer, c'est le point de vue des talents d'acteur et de chanteur. Pour la formation d'un club sportif ou gymnastique, c'est de l'âge, de la vigueur et de la souplesse qu'il faut tenir compte si l'on veut procéder rationnellement.

A ne pas tenir le compte voulu de cette raison, on risque les plus lamentables faillites. Voici un fait récent qui s'est passé dans un centre très peuplé cependant. L'A.C.J.B. organisait chaque année une retraite pour ses membres. Cette année, on voulut organiser une retraite spéciale pour la J.O.C. et une autre retraite pour le reste de l'A.C.J.B. Aucune de ces deux retraites ne réunit le nombre suffisant

de jeunes gens, et aucune ne put avoir lieu. Le beau résultat ! C'est le cas de rappeler que le mieux est l'ennemi du bien.

Autre exemple, d'un ordre plus élevé et plus spirituel : vous désirez mettre en rapport de fraternité et de collaboration les âmes d'élite de la Jeunesse d'une paroisse ? Votre choix doit être guidé par la valeur profonde et surnaturelle des jeunes gens. Or, qui ne sait que la hiérarchie des âmes ne correspond aucunement à la hiérarchie de culture, ou de situation sociale, et qu'il y a des cœurs faits par le bon Dieu pour les plus belles amitiés et les plus fécondes collaborations, en dépit de tous les cloisonnements économiques et de toutes les conventions mondaines. Entre les âmes d'élite d'une paroisse, ne devrait-il pas exister une fraternité tout spéciale, et ne faudrait-il pas détester les étroitesse de conception et d'organisation qui s'opposeraient à l'avènement et au rayonnement de cette fraternité ?

Ce sera encore une utilité des œuvres mixtes de mettre en contact, d'obliger en quelque sorte, à fraterniser et à collaborer, sur le terrain de la pensée, et des sentiments, et de l'action catholique, — où il n'y a, où il ne peut y avoir ni juif ni gentil, ni grec ni barbare, ni maître ni esclave, mais où il n'y a en tout et en tous que le Christ — des jeunes gens qui se trouvent, à tort ou à raison, en opposition sur le terrain économique ou politique. Plus passionnées sont ces divisions, et plus nous devons faire appel à l'efficacité pacifiante des œuvres mixtes.

* * *

Cette paix et cette clarté religieuse, cette fraternité et cette collaboration des esprits et des cœurs sont tellement essentiels au catholicisme, — Notre Seigneur en ayant fait la caractéristique de sa religion et de son Église — que les œuvres mixtes, si nombreuses et si florissantes que nous les supposons, ne peuvent pas nous suffire. *Ut sint unum*, a demandé le Christ à son Père pour ses apôtres et pour ses disciples. La vie catholique qu'elles ont pour tâche de favoriser et de développer, n'est autre que la vie du Christ lui-même. Ce n'est plus nous qui vivons, mais le Christ qui vit en nous. L'union et l'intimité doivent caractériser les œuvres catholiques. Une des principales fonctions de ces œuvres est de faire vivre l'unité du Christ. Il ne suffit pas d'enseigner, et d'affirmer cette unité. Nos jeunes gens doivent la pratiquer dans les œuvres. Les œuvres doivent être des symboles ou des facteurs d'unité. N'est-ce pas un mot d'ordre particulier des Souverains

Pontifes, à la suite des haines et des guerres civiles et internationales qui défigurent l'humanité rachetée par le Christ? N'est-ce pas le mot d'ordre sans cesse répété par Notre Saint Père Pie XI? Voilà pourquoi nous voulons des œuvres générales de Jeunesse catholique. Nous voulons que dans chaque paroisse, se crée et rayonne le foyer commun à toute la jeunesse catholique, de tous les jeunes gens catholiques, de tous les groupes de jeunesse catholique. Nous voulons *que cette association paroissiale de jeunesse catholique ait sa vie propre* (1), ses réunions, son activité, ses campagnes, ses chefs. Nous voulons que tous les jeunes gens éprouvent la fierté de lui appartenir et qu'ils en aient l'esprit de corps. Nous voulons *qu'ils vivent leur fraternité et leur unité ineffables*, dont il faut à tout prix leur donner conscience, et qui doivent être *plus réelles et plus efficaces que toutes les solidarités professionnelles, sociales et politiques*. Nous voulons qu'ils soient heureux d'acquérir ensemble et solidairement, dans une même famille spirituelle, le meilleur de l'esprit chrétien, heureux aussi de décider et de mener en commun de belles campagnes religieuses et sociales. Et ce que nous venons de dire des associations paroissiales, il faut l'appliquer et l'adapter aux fédérations régionales, diocésaines, nationale de Jeunesse catholique. Tous les jeunes gens, tous les groupes d'une région, d'un diocèse, du pays, doivent s'y sentir unis en une grande et indissoluble famille. D'autant plus que l'efficacité du mouvement de jeunesse catholique dépend pour une bonne part de l'harmonie, de la convergence, de l'unité puissante des efforts, de la communauté d'esprit, de l'élan général de propagande et d'action.

CONCLUSIONS PRATIQUES. Notre zèle à promouvoir les œuvres s'adressant à une catégorie spéciale de jeunes gens, tels que les ouvriers et employés, les agriculteurs, les étudiants, ne nous fera pas perdre de vue les raisons, que nous venons de rappeler, des œuvres mixtes et surtout des œuvres générales.

Lorsque dans une paroisse, le nombre de jeunes gens et de dirigeants sur lesquels nous pouvons compter n'est pas suffisant pour assurer la marche régulière et le bon rendement d'œuvres « catégorisées », nous devons nous contenter d'œuvres mixtes et du groupement général de jeunesse catholique, voire de ce seul groupement avec son cercle d'élite. Dans ce cas, les jeunes ouvriers, agriculteurs, étudiants,

(1) Souligné manus Mercier; cette annotation du cardinal est exceptionnelle et très significative.

pourront participer à la vie et à l'activité d'un groupe interparoissial « catégorisé ».

Dans toute paroisse, le plus tôt possible, sera constituée l'association de toute la jeunesse catholique.

Cette association paroissiale aura son activité propre. Elle ne doit pas être considérée comme une simple fédération de groupes particuliers. Les jeunes gens doivent participer directement et personnellement à sa vie et à son esprit, comme nous l'avons indiqué et démontré ci-dessus. *Le programme de l'Association paroissiale comprend les idées, les campagnes, les intérêts, qui sont communs à tous les jeunes gens de quelque classe qu'ils appartiennent.*

Une dernière remarque : à l'association paroissiale seront invités et bienvenus les jeunes gens qui n'ont été enrôlés dans aucun groupe particulier, soit que leurs occupations professionnelles ne leur en laissent pas le loisir, soit qu'ils manquent des dispositions et des talents nécessaires pour faire partie, par exemple, d'une dramatique, d'une gymnastique, d'un cercle d'études. Mais ils peuvent et doivent tenir à s'inscrire quand même à l'association paroissiale, à en suivre assidûment les réunions, et à participer avec zèle à ses campagnes d'ensemble et à ses manifestations.

(Arch. Mal., Fds Mercier; 6 in-4° r^o, dact.).

54. Réponse de l'abbé CARDIJN à la note de l'abbé PICARD (1) sur les rapports entre la J.O.C. et l'A.C.J.B., Bruxelles, 18 juillet 1925 (2).

L'abbé Cardijn répond à l'abbé Picard qu'il n'a jamais mis en cause le rôle propre de l'A.C.J.B., que par ses statuts la J.O.C. est affiliée à tous les niveaux à l'A.C.J.B., et qu'il a proclamé dans L'Effort sa volonté de collaborer à l'action de l'A.C.J.B.; il regrette par ailleurs que l'abbé Picard n'ait pas souligné la nécessité de propager la J.O.C. et se plaint de l'opposition de dirigeants de l'A.C.J.B. à l'extension de la J.O.C.

Cher Monsieur l'Aumônier Général,

Bruxelles, le 18 juillet 1925

Je vous remercie cordialement de votre bonne lettre et de votre profonde sympathie.

(1) N^o 53.

(2) Voir également Cardijn à Mercier, Bruxelles, 18 juillet 1925 (N^o 31).

Je regrette de n'avoir pu prendre connaissance de votre note à Son Éminence avant son expédition. J'y aurais sûrement changé le ton et ajouté quelques considérations.

1^o Le ton de votre note laisse sous-entendre que nous ne sommes pas d'accord sur la nécessité et le rôle propre à l'A.C.J.B. Or jamais il n'y a eu sous ce rapport la moindre contestation de la part de la J.O.C.

Dans les *statuts* de celle-ci, il est dit à l'article IV : « La J.O.C. voulant développer parmi les jeunes travailleurs le sens et l'action catholiques et l'esprit de collaboration des classes, s'affilie à l'A.C.J.B., dont elle accepte les statuts, et à l'action de laquelle elle participe fraternellement ».

Le règlement d'ordre intérieur des *sections* de la J.O.C. dit aux articles XV et XVI : « Participation à l'organisation de la Jeunesse catholique : A.C.J.B. — La section de la J.O.C. fait partie de l'Association paroissiale ou locale de la Jeunesse catholique et prend l'initiative de la constituer si elle n'existe pas. — La section de la J.O.C. est représentée au comité paroissial ou local de l'A.C.J.B., participe aux réunions d'ensemble de la paroisse, de la localité ou de la région et aux campagnes générales d'action catholique entreprises par l'A.C.J.B. ».

Le règlement d'ordre intérieur des *Fédérations Régionales* de J.O.C. dit aux articles XXII et XXIII : « participation à l'organisation de Jeunesse catholique — La fédération régionale de la J.O.C. fait partie de la fédération régionale de Jeunesse catholique : A.C.J.B. — La fédération régionale de J.O.C. est représentée proportionnellement à ses effectifs au sein du conseil et du comité régional d'A.C.J.B., assiste aux réunions régionales et participe aux manifestations, campagnes ou congrès organisés par l'A.C.J.B. dans la région ».

Ces statuts et règlements d'ordre intérieur ont été approuvés à l'unanimité par notre premier *Congrès National*.

Moi-même, je n'ai cessé de proclamer ce que j'ai écrit dans un article de *L'Effort* du 22 novembre 1924 : « Les J.O.Cistes veulent être partout les plus enthousiastes et les plus entreprenants des A.C.J.Bistes. Loin de les séparer des autres soldats de la Grande Armée de la Jeunesse catholique, leur organisation spéciale ne fera que les unir plus étroitement aux jeunes compagnons qui, sur d'autres terrains, luttent pour la même belle cause. Mais personne ne peut remplacer les jeunes travailleurs dans leur apostolat au travail, à l'usine, à la mine, dans leur milieu social. Sur ce terrain, ils doivent apprendre à reconquérir par eux-mêmes les positions que d'autres ont perdues.

Cette tâche est difficile ! Elle demande une formation, un apprentissage, une organisation spéciale et adaptée.

« Nous tâcherons dans les articles suivants d'expliquer ce rôle spécial de la J.O.C., et de montrer comment cette spécialisation, loin de porter atteinte à aucune organisation de Jeunesse catholique, ne peut que les vivifier et les féconder toutes. Nous remercions *L'Effort* de sa large hospitalité. Nous nous y sentirons de plus en plus chez nous. Et nous espérons que grâce à son puissant patronage, nous parviendrons à essaimer dans tous les milieux où l'A.C.J.B. est aimée et où la J.O.C. n'est pas encore connue. Partout où il y a des jeunes travailleurs — et où n'y en a-t-il pas ? — l'A.C.J.B. ne peut plus exister sans une section de J.O.C. Et là où la J.O.C. travaille, l'A.C.J.B. est certaine de trouver un écho enthousiaste à tous ses mots d'ordre et pour toutes ses campagnes.

« De cette confiance mutuelle, entière et inébranlable, allant du centre jusqu'à la périphérie, naîtra cette unité féconde, non seulement de toutes les sections de la J.O.C., mais de l'A.C.J.B. tout entière !! ».

Comment peut-on après cela laisser croire à Nos Seigneurs les Évêques que la J.O.C. n'est pas d'accord sur le rôle de l'A.C.J.B. ?

2° J'ai toujours demandé que les deux Secrétariats Nationaux d'A.C.J.B. et de J.O.C. s'entendent pour *préciser et concrétiser* cette collaboration dans toutes les régions et dans toutes les paroisses, d'après les circonstances locales différentes.

3° Je ne comprends pas votre note au bas de la page 3 sur une difficulté locale à propos de retraite. J'ai demandé à Monsieur Tonnet et aux autres membres du Secrétariat Général s'ils étaient au courant de ce cas. Tous me disent que c'est le premier mot qu'ils en entendent. Moi-même, je ne saurais dire où pareil malentendu aurait pu se produire. Pourquoi l'A.C.J.B. ne s'est-elle pas adressée au Secrétariat de la J.O.C., comme cela avait été entendu ? Comment peut-on apporter cet exemple devant Nos Seigneurs les Évêques pour prouver « qu'on risque les plus lamentables faillites » !!

4° J'aurais désiré que la note qui insiste tellement sur la nécessité de fonder partout des sections de l'A.C.J.B., insistât davantage sur la nécessité de propager partout où il y a des jeunes travailleurs les sections de J.O.C.

Personnellement vous êtes aussi convaincu que moi que l'A.C.J.B. est *absolument insuffisante* pour former et protéger les jeunes travailleurs, et c'est cette conviction que j'aurais voulu voir mise *plus en relief*

dans votre note qui y consacre trois lignes, quand elle consacre six pages à prouver la nécessité des sections locales d'A.C.J.B.

Hélas ! Combien de dirigeants locaux et régionaux de l'A.C.J.B. ne veulent pas comprendre cette nécessité et s'opposent par tous les moyens à l'extension dans leur commune et dans leur région !

5° J'ose soumettre bien simplement ces considérations. Je suis de plus en plus convaincu que si tous les membres du Secrétariat de l'A.C.J.B. voulaient la propagation de la J.O.C. aussi intensément que nous désirons celle de l'A.C.J.B., nous n'aurions pas besoin de l'intervention de Nos Seigneurs les Évêques de Belgique, non seulement pour nous comprendre mutuellement, mais pour collaborer le plus efficacement possible à l'épanouissement de l'« Action Catholique » parmi toute la jeunesse belge.

Je souhaite vivement que cette note mette fin aux discussions orales ou écrites et que nous ayons les uns dans les autres la confiance la plus grande pour nous aider dans la propagation de la J.O.C. comme de l'A.C.J.B.

Agréez, Cher Monsieur l'Aumônier Général, l'assurance de mes sentiments affectueusement dévoués.

JOS. CARDIJN.

(Arch. Mal., Fds Mercier ; 3 in-4° r^o, double de l'exemplaire dactylographié).

55. Circulaire préparatoire au premier congrès général de la J.O.C. des 18 et 19 avril 1925, (février 1925) (1).

Composition du congrès, inscription des délégués, ordre du jour, préparation ; en annexe, un agenda pour la communion perpétuelle de l'A.C.J.B.

LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

Secrétariat Général : 19, rue Pletinckx. Bruxelles

COMMUNICATIONS TRÈS IMPORTANTES

LE PREMIER CONGRÈS NATIONAL DE LA J.O.C.

A BRUXELLES LES SAMEDI ET DIMANCHE 18 ET 19 AVRIL 1925

La note parue dans le dernier *Bulletin pour Dirigeants* (2) a montré suffisamment l'importance très grande du Congrès qui doit donner à

(1) Plusieurs indices nous amènent à situer à la fin du mois de février la rédaction de cette circulaire : le calendrier de la « communion perpétuelle » qui débute le 1^{er} mars, la phrase « Le mois de mars doit être consacré... » et les dates des inscriptions au congrès fixées en mars 1925.

(2) *Bulletin des dirigeants*, janvier 1925, numéro 6 ; il était consacré à la préparation du premier congrès général de la J.O.C. du 19 avril 1925.

la J.O.C. sa structure définitive, officielle, et camper notre mouvement en plein jour devant l'opinion publique. Il sera avant tout une réunion d'étude et d'organisation, et non pas une manifestation comme certains pourraient le croire.

Pendant les quelques semaines qui nous séparent du Congrès, nous demandons à tous nos amis, un effort *extraordinaire* de dévouement. Le succès de notre Congrès, comme de toutes les entreprises de la J.O.C. doit être le fruit de la collaboration intelligente, disciplinée et enthousiaste de tous les J.O.Cistes.

Précisons ce qui reste à faire et puis ... que chacun prenne ses responsabilités.

A. DÉLÉGATIONS. Seront admis au Congrès :

1° *Les délégués officiels* de toutes nos sections (un par fraction de cinquante membres).

Ces délégués seront choisis parmi les comités des sections. La charge de délégué n'est pas une faveur, mais une lourde *responsabilité*. Il importe en conséquence que les camarades *plus capables* soient désignés, toute personnalité ou jalousie mise à part. Nous demanderons à ce que les comités s'en réfèrent au jugement de leurs directeurs-prêtres respectifs.

Ces délégués devront *dans toute la mesure du possible* être au poste dès le samedi soir. L'examen de l'ordre du jour qui suit montrera l'importance des points étudiés le samedi soir.

Une « *carte de délégué* » spéciale leur sera délivrée en arrivant. Cette carte donnera droit de vote aux réunions, participation aux repas (souper-déjeuner-dîner) et logement.

Les frais du voyage et de séjour des délégués officiels (20 fr + train) devront être couverts par la section. Dans les sections encore jeunes et peu nombreuses, c'est évidemment une lourde charge. Nous sommes *certain*, malgré cela, que *pas une* section ne manquera à son devoir et n'aura la fierté d'être officiellement représentée, fallût-il pour cela se cotiser spécialement pendant six semaines et donner ainsi une preuve de plus de notre entier dévouement à la J.O.C.

Dans beaucoup de cas d'ailleurs, on pourra organiser une séance publique, faire une collecte, etc.

2° *Les délégués libres* : Il est admis que des camarades se joignent aux délégués officiels. Ils devront à l'entrée de la salle du congrès présenter leur carte de membre en règle.

Les personnes qui voudraient participer au Congrès devront en faire la demande au Secrétariat Général avant le 10 avril. *L'Assemblée Générale du dimanche après-midi sera seule publique.*

La difficulté très grande du logement ne permet pas au Secrétariat Général de s'engager à en trouver pour les délégués libres.

Les prêtres qui désireraient loger à Bruxelles du samedi au dimanche, sont priés de nous avertir sans retard.

B. INSCRIPTIONS. Chaque section remplira le formulaire ci-joint suivant les indications qui s'y trouvent et l'enverra immédiatement à la fédération régionale.

Le 15 mars, les fédérations régionales enverront un rappel aux sections négligentes pour pouvoir *avant le 20* envoyer toutes les listes remplies au Secrétariat Général.

Les frais de séjour pour les délégués qui arrivent le samedi devront être adressés à la fédération régionale en même temps que la liste des délégués. Les fédérations régionales verseront le total des sommes reçues au compte de chèque postal du Secrétariat Général.

Le Secrétariat Général ne tiendra aucun compte des inscriptions non payées. Les délégués qui ne viennent que le dimanche, ne payent rien à l'avance et pourront *en arrivant* obtenir à la permanence du congrès un ticket pour le dîner au prix de 4 francs. Ils pourront également se munir de leur repas et trouveront sur place toutes les boissons désirables.

C. RÉDUCTIONS AU CHEMIN DE FER. Nous insistons vivement auprès des fédérations régionales pour qu'elles fassent les démarches nécessaires afin d'obtenir la réduction au chemin de fer. Tous renseignements sont fournis à ce sujet aux guichets des gares. Surtout qu'on s'y prenne à temps.

D. PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONGRÈS. Le mois de mars doit être consacré entièrement, dans les Cercles d'Études surtout, à l'étude du projet de programme général (*Bulletin des Dirigeants*, N° 7, qui paraîtra incessamment), des statuts (notice du journal d'août 1924), des règlements d'ordre intérieur des fédérations régionales (*B.D.*, N° 7) et des sections locales (*B.D.*, N° 4) (1).

(1) *L'Avant-projet de programme général de la J.O.C.* n'était pas encore publié; il parut dans le *Bulletin des dirigeants*, n° 7, février-mars 1925, p. 1-32.

Toutes les remarques, propositions ou objections devront parvenir au Secrétariat Général, par écrit, avant le 5 avril.

Aucun point ne sera admis en discussion au Congrès, s'il n'a été proposé à l'avance comme il est dit plus haut.

Avant le premier avril, les secrétaires fédéraux devront envoyer au Secrétariat Général un rapport complet et détaillé de l'activité de leur fédération, depuis le début. Ces rapports doivent servir à la rédaction du rapport général.

E. ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS.

Samedi à 5 1/2 heures précises :

- 1° Validation des mandats des délégués ;
- 2° Approbation des statuts ;
- 3° Constitution du comité national ;
- 4° Approbation des règlements d'ordre intérieur des fédérations régionales et des sections locales ;
- 5° Approbation des conventions avec : a) l'A.C.J.B. ;
b) les centrales syndicales ;
c) la fédération nationales des mutualités ;
d) les banques ouvrières ;

6° Nos organes : « *La Jeunesse Ouvrière* » ;

« *Le Bulletin pour Dirigeants* ».

A 8 heures : Souper en commun.

A 8 1/2 heures : Démonstration du nouveau procédé de conférences avec projections lumineuses.

Le dimanche à 8 heures : Messe de communion dialoguée et sermon.

A 9 heures : Déjeuner.

A 9 1/2 heures : Étude du « Programme Général de la J.O.C. » (1).

A 12 heures : Repas en commun.

De 2 1/2 à 5 heures : « Assemblée Générale » :

- 1° Rapport moral du mouvement ;
- 2° Rapport succinct des travaux du Congrès ;
- 3° Discours de circonstance.

(1) Voir p. 166, note 1.

F. LOCAL DU CONGRÈS. Toutes les réunions du Congrès auront lieu à « LA CENTRALE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL », 19, rue Pletinckx, Bruxelles. Nous attendons avec confiance ces journées de travail, [pleins] d'enthousiasme viril et de joie profonde. Ne seraient pas dignes de la J.O.C., les camarades qui ne partagent pas ces sentiments et ne travailleront pas avec acharnement pour le succès de notre premier Congrès National.

COMMUNION PERPÉTUELLE DE L'A.C.J.B. (1).

Elle a été instituée pour que chaque jour plusieurs communions soient offertes aux intentions de l'organisation générale de la Jeunesse Catholique. La J.O.C. est responsable de cette communion perpétuelle pendant le mois de mars. Le Secrétariat Général a réparti comme suit les responsabilités entre nos fédérations régionales :

1^e semaine (du 1 au 7) : Bruxelles — Namur — Nivelles ;

2^e semaine (du 8 au 15) : Centre — Mouscron — Tournai ;

3^e semaine (du 16 au 21) : Huy — Mons — Waremme ;

4^e semaine (du 22 au 31) : Liège — Verviers — Virton.

Chaque régionale répartira les jours de « sa semaine » entre ses sections suivant leur nombre et leur importance, leur adressant sans tarder les instructions à ce sujet.

Les sections feront spécialement rapport au Conseil Régional d'avril sur la façon dont elles ont assumé la communion perpétuelle et les fédérations régionales à leur tour adresseront un rapport détaillé au Secrétariat Général.

La communion en semaine est évidemment difficile ou même impossible pour la majorité de nos camarades. Il s'en trouvera pourtant dans chaque section au moins un ou deux, plus favorisés par leur travail ou plus courageux. Qu'en revanche les sections organisent un dimanche du mois une communion générale.

Tous nos camarades joindront à l'intention générale de la communion une intention spéciale pour le succès de notre premier Congrès National.

(*Papiers Cardijn* ; 4 in-4^o r^o, stencilés).

(1) Feuille in-4^o stencillée jointe en annexe à la circulaire préparatoire au congrès ; en annexe également une formule d'inscription au congrès national de la J.O.C. des 18 et 19 avril 1925 à Bruxelles (in-4^o stencilé).

56. Lettre circulaire de CARDIJN à ses confrères, Bruxelles, 6 avril 1925.

L'abbé Cardijn communique aux prêtres en rapport avec la J.O.C. les grandes lignes du congrès national des 18 et 19 avril 1925 ainsi que des consignes pour la représentation et la préparation des sections locales. Il les renseigne encore sur la composition du futur comité national et du conseil général; enfin il leur propose de se réunir en journée d'études sacerdotale le 9 juillet 1925.

Cher Confrère,

Bruxelles, le 6 avril 1925.

Quinze jours nous séparent du PREMIER CONGRÈS NATIONAL de la J.O.C. Je prie Dieu que cette première entrevue des délégués de toutes nos sections produise tous les fruits que nous en attendons pour notre organisation naissante. Il ne faut pas nous faire illusion; une besogne immense reste à faire : les *sections créées* doivent être raffermies et de plus en plus animées du véritable esprit de la J.O.C. ; de *nouvelles sections* restent à promouvoir dans un très grand nombre de paroisses.

L'approbation par le Congrès des *statuts*, des *règlements d'ordre intérieur* et de l'*accord avec l'A.C.J.B.*, la nomination régulière du *Conseil Général* et du *Comité National* ainsi que l'adoption du *programme national* donneront à notre mouvement une organisation définitive et une orientation plus précise.

Voilà pourquoi j'ose vous demander, Cher Confrère, de veiller aux points suivants :

- 1° que votre *section* soit sûrement représentée au Congrès par un délégué *officiel* et si possible par un ou plusieurs délégués libres ;
- 2° que chaque délégué apporte la *documentation* nécessaire pour pouvoir suivre les discussions (textes des statuts, règlements d'ordre intérieur, accord avec l'A.C.J.B., Avant-Projet de programme général) ;
- 3° que vous assistiez au Congrès, si possible au moins le dimanche ;
- 4° que les discussions au Congrès soient menées, dans la mesure du possible, par les délégués officiels, exclusivement, afin que les réunions donnent bien l'impression d'un Congrès de jeunes travailleurs. Nous vous prions de bien préparer vos délégués à ces discussions.

Le *Secrétariat Général* proposera au *Conseil Général*, constitué selon les statuts, de composer comme suit le *Comité National* : un représentant de *chaque Fédération Régionale* et trois de Bruxelles. Nous serions très reconnaissants aux *Fédérations régionales* de suggérer

à leurs délégués la candidature de l'un de leurs camarades au Comité National.

A ces quinze jeunes gens s'ajouteraient cinq délégués-prêtres, un par diocèse : Malines, Liège, Namur, Tournai, Bruges. Que les Directeurs diocésains des Œuvres Sociales veuillent bien les déléguer d'urgence (1).

Le conseil général serait donc composé suivant les statuts, mais aux délégués-jeunes travailleurs s'ajouteraient le Directeur-prêtre de chaque *Fédération Régionale* ou son délégué.

Je pense qu'ainsi composés, les *Conseils et Comité Nationaux* pourront s'acquitter facilement de leur mission.

Après le Congrès, je souhaiterais réunir en une *journée d'études spéciale*, les prêtres qui s'occupent de la J.O.C. Nous avons tant de questions à résoudre entre nous, et tant d'idées à mettre au point, que je suis convaincu que tous mes confrères sentiront la nécessité de pareille rencontre. Je propose provisoirement comme date le JEUDI 9 JUILLET. Si cette proposition rencontrait l'approbation de mes confrères, je leur demanderais de vouloir m'en avvertir et me suggérer les points à mettre à l'ordre du jour. J'enverrais alors d'avance aux participants un résumé des rapports qui y seraient discutés.

Comptant sur vos prières pour la réussite de notre congrès et sur votre collaboration pour l'expansion de la J.O.C., je vous prie d'agréer, Cher Confrère, avec mes remerciements (*sic*) anticipés, l'assurance de mon entier dévouement en N.-S.

JOS. CARDIJN.

DIRECTEUR DES ŒUVRES SOCIALES
DE BRUXELLES

(*Papiers Cardijn*; in-4° r° v°, stencilé).

57. Aide-mémoire personnel du cardinal MERCIER préparatoire à la réunion des évêques des 27 et 28 juillet 1925 à Malines (2).

Nécessité de la coalition gouvernementale avec les socialistes, et précarité de l'Union catholique du fait de la Démocratie chrétienne : tels sont les éléments de la situation générale dont le cardinal s'inspire dans son projet de lettre collective, qui doit rappeler l'autonomie de doctrine et de

(1) Directeurs diocésains des œuvres sociales : voir nomenclature p. 145.

(2) L'ordre du jour de la réunion (2 in-4° r°, dact.) figure parmi les documents conservés dans le dossier de la réunion des évêques de 1925; on y trouve quelques ajoutés de la main du cardinal Mercier. Le document reproduit ici doit être un aide-mémoire

programme des catholiques. Le Parti catholique étant délaissé par la grande majorité des ouvriers, l'unification de l'action sociale s'impose : projet de centralisation des œuvres sociales groupées en neuf branches — dont la Jeunesse Ouvrière — sous la direction du Secrétariat Général du Père Rutten secondé par le chanoine Broekx. On évoquera les points de vue du chanoine Brohée et de l'abbé Cardijn sur les relations entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. et on examinera un plan d'organisation des Associations paroissiales de Jeunesse catholique.

ARCHEVÊCHÉ

DE MALINES

RÉUNION DES ÉVÊQUES DES 27 ET 28 JUILLET 1925

Ordre du jour.

Lecture du procès verbal de la réunion des 25 et 26 août 1924.

1^o Situation générale : Projet de lettre collective (1).

Expl. Nous n'avons plus de majorité à la Chambre, et, humainement parlant, il semble qu'il y ait bien peu d'espoir de la reconquérir. Il fallait donc, pour gouverner, conclure une alliance temporaire. Le compromis catholico-socialiste était en fait le seul réalisable (2).

Mais le compromis ne va pas sans inconvénient : question de conscience qui nous est soumise : il importe de souligner la différence qu'il y a entre les doctrines du socialisme et du christianisme

personnel du cardinal, préparatoire à la réunion ; dans ces deux pages manuscrites, le cardinal Mercier semble avoir défini sa position sur les quatre premiers points de l'ordre du jour. Les documents auxquels ce texte fait allusion figurent parmi les documents préparatoires à la réunion et sont conservés dans le même dossier.

(1) *L'action sociale de vos évêques*, lettre collective du 18 août 1925 ; la précédente, *Paix et fraternité*, datait du 2 février 1925.

(2) La lettre collective *Paix et fraternité*, dans MERCIER, D.-J., *Œuvres pastorales* t. VII, p. 450-530, attaquait violemment le socialisme. Or, aux élections du 5 avril 1925, les socialistes avaient gagné dix sièges à la Chambre, les libéraux en perdaient dix et les catholiques deux ; dès lors, la coalition gouvernementale pouvait difficilement être maintenue. Les catholiques conservateurs s'étaient obstinément opposés à une alliance avec les socialistes tandis que les libéraux, qui avaient perdu le tiers de leurs mandats, se réfugiaient dans l'opposition. Les catholiques unanimes avaient cependant repoussé le programme de gouvernement que Vandervelde avait proposé aux démocrates-chrétiens. Après des tentatives de cabinet d'union nationale, de cabinet d'affaire et de gouvernement ministériel, Pouillet forma avec Vandervelde une majorité catholico-socialiste, malgré l'opposition irréductible de quelques députés catholiques conservateurs. Au cours de la crise qui avait duré septante-neuf jours, le retour aux urnes avait été envisagé.

et un accord pratique entre catholiques et socialistes sur un programme déterminé de gouvernement.

D'autre part, une alliance avec les libéraux, réputés « hommes d'ordre », semble devenue impraticable par suite de la défection du parti libéral. Elle ne semble pas d'ailleurs désirable, parce que la poussée générale est bien dans le sens démocratique et que nous ne pouvons favoriser le préjugé répandu dans les classes populaires, d'après lequel nous serions les alliés ou les esclaves du capitalisme (Larsimont) (1). J'ajoute que la longévité de l'« Union catholique » sur base d'une distinction de quatre groupes sociaux — Fédération de cercles catholiques — démocratie chrétienne — Ligue agricole — classes moyennes — est bien compromise. (Voir réunion des directeurs d'œuvres sociales : malgré nos instructions, la plupart estiment qu'à une élection prochaine, nous n'éviterons plus des listes séparées : ils les souhaitent) (2).

Monsieur van de Vyvere et Monsieur D--(3) se plaignent, d'autre part, de l'isolement où les tiennent avec intention les démocrates les plus avancés, ceux qui jouent le rôle d'entraîneurs. Les démocrates évitent, refusent le concours de ceux qui, démocrates de cœur, ne s'inclinent pas devant les exigences des ouvriers, n'entendent pas recevoir d'eux un mandat impératif.

Ce caractère exclusiviste des démocrates chrétiens s'accuse dans la tendance à faire des patronages et de la J.O.C. des écoles de formation pré-syndicale (4).

Telle est la situation générale dont je me suis inspiré pour élaborer le projet de lettre que je vais avoir l'honneur de soumettre à votre examen, et, s'il vous agrée, à votre signature. J'expose, d'abord, la cause occasionnelle de cette lettre — la situation générale considérée dans ses antécédents historiques — la nécessité d'un effort social de démocratie chrétienne — d'union de tous dans la fraternité catholique.

Mon but général est de montrer que si nous ne pouvons échap-

(1) Déclaration de l'abbé Larsimont J. (1885-1955), directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Mons, à la réunion des directeurs d'œuvres sociales de Belgique tenue à Bruxelles le 22 juin 1925; le compte rendu de cette réunion (15 in-4° r°, dact.) figure parmi les documents préparatoires à la réunion des évêques de 1925.

(2) Au cours des septante-neuf jours de crise qui suivirent les élections du 5 avril 1925, le retour aux urnes avait été envisagé.

(3) Illisible.

(4) Terme déjà employé par le cardinal Mercier en 1922: Mercier aux évêques belges, Malines, 6 octobre 1922 (N° 14).

per au compromis d'une alliance bipartite ou tripartite, nous devons maintenir avec fierté notre autonomie de doctrine et de programme (1).

2° L'unification de l'action sociale.

Expl. Des déclarations faites par les directeurs d'œuvres sociales du pays entier, il résulte que le Parti catholique est délaissé par la grande majorité des ouvriers dans le pays flamand et de la presque totalité dans le pays wallon. A Bruxelles, le nombre des ouvriers chrétiens organisés ne compte pas 7% des ouvriers organisables (2). Grande faiblesse de nos œuvres (pas de grand journal démocratique) (3).

Le Limbourg fait exception grâce à la puissance d'organisation déployée par le chanoine Broekx (4). D'une part, on voudrait plus d'unité dans l'action sociale, et une force plus puissante d'organisation des œuvres. Il faudrait unir le Père Rutten (direction des idées) et le chanoine Broekx (centralisation et puissance des œuvres) D'autre part, le chanoine Coppens (5) estime que l'on doit tenir grand compte de la mentalité propre à chaque diocèse.

Projet élaboré par feu le Baron Verhaegen en 1914 : *comités diocésains* qui : a) pourvoiraient à la création d'œuvres ouvrières éducatives ou économiques dans les communes où ces œuvres sont nécessaires et opportunes ; b) agiraient avec autorité auprès du clergé paroissial et prendraient la responsabilité des œuvres créées et à créer (Le mandat que sollicite le Père Rutten auprès du clergé pourrait difficilement lui être accordé) (6).

(1) Note marginale manus Mercier : « Vandervelde attribuait l'avance socialiste avant tout aux 4.000 conférences sur l'éducation socialiste données par ses propagandistes. Ajoutons-y l'organisation... secrète des noyaux communistes, qui pullulent partout dans le monde ouvrier. Et nous, n'avons-nous pas la prédication de l'Évangile ! »

(2) Dans ce paragraphe, le cardinal fait allusion aux déclarations des directeurs d'œuvres sociales de Belgique réunis à Bruxelles le 22 juin 1925 ; le compte rendu de cette réunion figure parmi les documents préparatoires à la réunion des évêques (15 in-4° r°, dact.).

(3) Le dossier des œuvres sociales du *Fonds Mercier* compte quelques documents relatifs au journal *Le Démocrate* disparu en novembre 1922.

(4) Le chanoine Broekx (1881-1968), sénateur provincial du Limbourg (1921-1953) et directeur des œuvres sociales de la province du Limbourg, avait constitué une puissante organisation de coopératives.

(5) A la demande du cardinal Mercier, le chanoine Coppens J. (1878), directeur des œuvres sociales du diocèse de Gand, avait établi un projet d'organisation des œuvres sociales de Belgique.

(6) Déjà le 14 août 1924, l'abbé Belpaire écrivait au cardinal Mercier : « *Pouvons-nous créer des œuvres sociales chrétiennes sans l'aide du clergé ou contre son désir? Cela paraît bien difficile. Certes l'autorité diocésaine approuve l'action sociale et les œuvres sociales, mais les*

Le secrétariat général représenterait tous les grands départements des œuvres sociales : 1) la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (Colens)

- 2) la confédération des syndicats chrétiens (Belpaire)
- 3) la fédération des coopératives qui n'y est pas représentée (chan. Broekx)
- 4) l'alliance nationale des fédérations mutualistes (l'abbé Eeckhout)
- 5) le secrétariat général des œuvres féminines.
- 6) le directeur des classes moyennes.
- 7) un délégué du Boerenbond.
- 8) l'école normale pour ouvriers chrétiens (Père Perquy)
- 9) la Jeunesse Ouvrière (?) (1).

Les directeurs principaux du secrétariat général seraient le R.P. Rutten et le chan. Broekx. Chaque trimestre, ils remettraient aux Évêques ou à un délégué de tout l'épiscopat (Mgr Van Roey?) un rapport succinct sur la marche de l'action et nous signaleraient les membres du clergé auxquels il y aurait des instructions à donner. Ces instructions rendraient inutile le mandat sollicité par le R.P. Rutten (2) .

membres du clergé paroissial qui ne font rien ou agissent de travers, ne sentent pas assez que la volonté de leurs supérieurs est claire et nette, et exige leur collaboration aux œuvres sociales officiellement reconnues et approuvées » (Belpaire à Mercier, 11 août 1924; 4 in-4° r°, dact.); Cette lettre est jointe aux documents préparatoires à la réunion des évêques de 1925.

(1) Cette énumération des départements du Secrétariat général des Œuvres sociales avait été proposée au cardinal dans une note confidentielle du 26 juin 1925 de l'abbé Tuyaerts P. (1882-), ami de l'abbé Cardijn et directeur des œuvres sociales féminines de Bruxelles; le cardinal y avait seulement ajouté les classes moyennes et le Boerenbond; quant à la J.O.C., l'abbé Tuyaerts écrivait : « *La Jeunesse Ouvrière devrait, me semble-t-il, être représentée elle aussi au Comité de direction. Mais l'abbé Cardijn n'ayant pas encore été nommé officiellement directeur de ce service par Nos Seigneurs les Évêques, la direction du Secrétariat ne l'invite qu'à titre officieux* » (Note de Tuyaerts à Mercier, 26 juin 1925; 7 in-4° r°, dact.); cette note est jointe aux documents préparatoires à la réunion des évêques de 1925.

(2) L'ordre du jour de la réunion des évêques de 1925 mentionnait au second point : « *Examen de quelques desiderata du R. P. Rutten et de ses collègues aux directeurs diocésains de l'action sociale. Le R.P. Rutten demande quelques précisions sur la mission des directeurs diocésains : il a exprimé le désir de venir nous en entretenir personnellement. J'ai cru bien faire de le convoquer pour lundi après-midi et d'inviter en même temps le chanoine Broekx à prendre part à cet entretien* » (Ordre du jour de la réunion des évêques des 27 et 28 juillet 1925 à Malines; 2 in-4° r° dact.); cet ordre du jour est joint à l'aide-mémoire et au procès-verbal.

A propos de la direction du Secrétariat général des Œuvres sociales de Belgique, l'abbé Tuyaerts avait, dans sa note confidentielle au cardinal Mercier, émis la suggestion suivante : « *Il manque au Comité de direction un chef énergique ayant une autorité incontestée. Un seul homme me paraît réunir toutes les qualités requises : le chanoine Broekx. On m'assure*

3^o *Œuvres de jeunesse* : relations entre l'A.C.J.B. et la J.O.C. (Brohée + Picard / Cardijn). Explications orales : réunion tenue à Malines (1) :

— Programme Brohée d'action catholique

— Méthode Cardijn de formation par l'ouvrier.

4^o *Organisation des associations paroissiales de l'action catholique.*

But : faire revivre l'esprit d'unité et de vitalité catholique, dans la paroisse d'abord, dans le doyenné ensuite, dans le diocèse enfin.

Méthode : commencer par en-bas au lieu de décréter d'en-haut ; créer toutes les œuvres paroissiales au sein de la paroisse ; les œuvres interparoissiales, diocésaines dans des unions plus générales ; adjoindre des membres individuels s'il y a lieu.

Rattacher la jeunesse des pensionnats, des collèges, d'écoles professionnelles à la paroisse : conférences à donner à l'Institut : on y laisse un sommaire entre les mains des professeurs. On remet à chaque élève un bulletin donnant le relevé des œuvres diverses auxquelles les élèves sont invités à collaborer après leur sortie de l'établissement : l'élève renvoie le bulletin en y marquant l'œuvre ou les œuvres auxquelles de préférence il désire se dévouer. Le bulletin, en double exemplaire : l'un communiqué à M. le Curé de la paroisse, l'autre est gardé à l'établissement.

qu'il renoncerait volontiers à son mandat de sénateur si la confiance des évêques lui conférait le titre et les fonctions de directeur général des œuvres sociales de Belgique. — Quant au P. Rutten, je me permets très respectueusement de confirmer l'opinion que j'ai exprimée à son sujet : l'éloigner complètement du Secrétariat général serait diminuer le prestige de celui-ci aux yeux de presque tous les hommes d'œuvres, tant laïques qu'ecclésiastiques, et plus encore aux yeux de l'étranger. Bien plus, l'écarter des œuvres sociales, ne serait-ce pas aggraver les inconvénients résultant de ses relations avec les hommes politiques et la société bruxelloise? Un fait tout récent me porterait à le croire. Ne serait-il pas possible de lui laisser, sous les ordres du directeur général, le titre de Secrétaire général préposé au département « Études et documentation »? » (Note de Tuyvaerts à Mercier, 26 juin 1925 ; 7 in-4^o r^o, dact.) ; cette note est jointe aux documents préparatoires à la réunion des évêques de 1925.

(1) Il s'agit peut-être de la „réunion de directeurs concernant la J.O.C.” signalée dans la carte de Picard à Hoyois en avril 1925 (N^o 24), ou de la confrontation entre les abbés Cardijn et Picard qui aurait eu lieu à Malines en novembre ou décembre 1924 sous l'arbitrage du cardinal Mercier et en présence de Monseigneur Van Roey, des chanoines Brohée, Douterlungne, et Cochetoux et du Père Rutten ; cette confrontation ne nous est connue que par le témoignage oral de Monseigneur Cardijn en 1958 ; elle était restée sans résultat ; le cardinal Mercier s'opposait à une division par classe sociale de l'action catholique mais reconnaissait les faits qui justifiaient la création de la J.O.C. ; après cette entrevue, l'abbé Cardijn aurait rédigé l'avant-projet de programme général de la J.O.C. (janvier 1925) ; n'obtenant pas l'imprimatur du cardinal, l'abbé Cardijn aurait été autorisé à se rendre à Rome (mars 1925).

Résultats à Herenthals, à Louvain, ...

Réunion des délégués des différents diocèses après que chacun eût étudié le meilleur plan d'organisation de l'Action catholique.

(Arch. Mal., Fds Mercier; 2 in-4° r°, manus Mercier).

58. Procès-verbal de la réunion des évêques des 27 et 28 juillet 1925 à Malines (1).

La coalition gouvernementale avec les socialistes ayant troublé de nombreux fidèles, le cardinal enverra à ses collègues un projet de lettre collective à ce sujet. Les propositions du Père Rutten, tendant à conférer plus d'autorité au Secrétariat général des œuvres sociales et aux directeurs diocésains, ne font l'objet d'aucune décision. A propos des relations entre l'A.C.J.B. et la J.O.C., l'unité des patronages est maintenue, mais les exceptions admises dans les grandes localités; enfin, bref aperçu du plan d'organisation de l'Action catholique de la jeunesse.

ÉVÊCHÉ DE
TOURNAI

Étaient présents, Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines, Son Excellence le Nonce apostolique, NN.SS. les Évêques de Bruges, Namur, Liège, Tournai et Monseigneur De Bock, vicaire général de Monseigneur de Gand empêché par une maladie grave de prendre part à la réunion.

Résumé des délibérations.

- 1° *Situation générale du pays* : Son Éminence l'expose en quelques mots : le parti catholique n'ayant plus la majorité et n'ayant pas un espoir sérieux immédiat de la reconquérir, il faut accepter la situation politique actuelle malgré ses inconvénients indéniables. Néan-

(1) Ce procès-verbal est écrit de la main de Monseigneur Rasneur, évêque de Tournai, le plus jeune des six évêques belges; il est joint à une brève lettre datée de Tournai le 6 août 1925. Le premier point de l'ordre du jour est corrigé de la main du cardinal Mercier, probablement en vue d'une rectification verbale à l'occasion de la lecture du procès-verbal à la réunion suivante.

moins, l'alliance de catholiques et socialistes au sein du gouvernement soulève chez un grand nombre de fidèles un problème de conscience, d'autant plus que le mandement collectif de carême avait formellement condamné le socialisme; les fidèles ne voient pas assez la différence qu'il y a entre un compromis temporaire imposé par les circonstances et une opposition de doctrines qui doit demeurer irréductible. Pour éclairer les consciences, Son Éminence propose l'envoi d'une lettre collective (1) qui aurait pour but de combattre de nouveau les doctrines libérales et socialistes, et d'encourager l'organisation sociale catholique (2). Le texte de cette lettre sera communiqué aux évêques, qui jugeront de son opportunité et y signaleront au besoin les détails à modifier.

2° *L'unification de l'action sociale.* Il s'est avéré que notre action sociale manque de direction ferme et d'autorité indiscutable. Pour remédier à cette situation, le R.P. Rutten, convoqué à la séance de lundi après-midi avec Monsieur le chanoine Broekx, fait les propositions suivantes :

a) jusqu'ici, le secrétariat général des œuvres sociales, établi à Bruxelles, ne jouit que d'une autorité morale dans la direction des œuvres; en fait, on suit plus ou moins ses directives, mais cette situation de *fait* devrait être changée en situation de *droit*. Dans ce cas, le secrétariat général serait composé du R.P. Rutten et des six directeurs diocésains.

b) il est aussi à désirer que les décisions prises par les directeurs diocésains soient reconnues comme obligatoires et qu'il ne soit plus loisible à *aucun* directeur local de n'en pas tenir compte.

N.B. Il n'est pas statué fermement sur ces desiderata.

Le R.P. Rutten déplore aussi l'insuffisance numérique des directeurs d'arrondissement et propose de leur donner comme auxiliaires des vicaires qui jouissent de certains loisirs. Il demande

(1) *L'action sociale de vos évêques*, lettre collective du 18 août 1925; la précédente, *Paix et fraternité*, datait du 2 février 1925.

(2) Monseigneur Rasneur avait écrit : « Son Éminence l'expose en quelques mots : le parti catholique n'ayant plus la majorité et n'ayant aucun espoir sérieux de la reconquérir avant longtemps, il faut bien se résigner à la situation politique actuelle, malgré ses inconvénients indéniables. Mais comme les Évêques, avant les élections, avaient donné le mot d'ordre contre le Socialisme, de nombreux fidèles éprouvent des troubles de conscience parce qu'ils ne saisissent pas suffisamment la distinction entre un compromis temporaire imposé et subi, et l'abandon des doctrines. Pour éclairer les consciences, Son Éminence propose l'envoi d'une lettre collective qui aurait pour but de combattre les doctrines libérales et socialistes, et d'encourager la démocratie chrétienne. Le texte de cette lettre... ».

enfin de pouvoir réunir périodiquement à Bruxelles les professeurs d'Économie sociale des Grands Séminaires, afin d'unifier leur enseignement.

3° *Œuvres de jeunesse. Relations entre l'A.C.J.B. et la J.O.C.* L'unité du patronage doit être maintenue autant que possible, à moins que, dans les grandes localités, on ne juge que le système opposé est préférable et n'est pas un obstacle à l'union catholique (1).

4° *Organisation de l'Action catholique en harmonie avec les décisions du Concile provincial* (2). L'action catholique doit commencer par le bas, c'est-à-dire s'étendre de la paroisse au doyenné, puis au diocèse.

La vie paroissiale doit être renforcée de toutes les manières et c'est vers elle que tout doit converger. A cet effet, selon un voeu émis au récent congrès de l'A.C.J.B.F., il serait éminemment utile de donner dans nos collèges et couvents, au 3^e trimestre de l'année scolaire, des conférences sur la vie paroissiale. De même on pourrait vers la fin de l'année distribuer aux élèves des bulletins signalant à leur intention les principales œuvres paroissiales. Les élèves seraient priés d'indiquer par écrit les œuvres auxquelles il voudraient se dévouer plus tard, et même pendant les vacances. Ces bulletins seraient remis à leurs curés respectifs.

.

(Arch. Mal., Fds Mercier; in-4^o r^ov^o, manus Rasneur).

(1) De ce texte bref et peu explicite, on peut conclure que les évêques acceptent de fait l'existence de la J.O.C., et seulement dans les grosses agglomérations; leur souci majeur était de sauvegarder l'unité des catholiques, de leurs œuvres et en particulier des patronages.

(2) Concile provincial de Malines en 1920; voir *Acta et Decreta Consilii provincialis Mechliniensis*, Malines, 1923, paru après l'approbation du Saint-Siège.

ANNEXE 1

**RELEVÉ DES SECTIONS LOCALES
DE LA J.O.C. EN AVRIL 1925**

AVANT-PROPOS

Nous avons établi ce relevé des sections locales de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne d'après les comptes rendus d'activités des sections locales et des fédérations régionales publiés dans *La Jeunesse Ouvrière* sous la rubrique *Action et propagande*, et dans *De Jonge Werkmán* sous la rubrique *Nieuws uit onze afdelingen*, au cours de l'année 1924 et des quatre premiers mois de l'année 1925. Nous avons limité cet inventaire à la période précédant le premier congrès général de la J.O.C., tenu le 19 avril 1925 à Bruxelles; ce congrès fut l'aboutissement d'une intense campagne de propagande de neuf mois dans les régions wallonnes; il consacra la force, la cohésion et l'autonomie de la J.O.C. francophone. Dès ce moment, le mouvement fut solidement structuré, puissamment organisé et publiquement reconnu.

Pour établir ce relevé, nous n'avons retenu que les comptes rendus d'activité attestant explicitement l'existence de sections locales de la J.O.C. Il s'agit de renseignements concrets relatifs à des groupements de localités bien définies: composition du comité, périodicité des réunions, rapports d'assemblées générales ou de diverses activités. Vu le caractère de ces comptes rendus, l'existence des sections locales mentionnées peut difficilement être contestée: il n'est pas imaginable en effet que les dirigeants nationaux aient laissé passer des informations fantaisistes dans leur journal officiel alors qu'ils portaient une attention exceptionnelle à l'organisation du mouvement et à l'accomplissement de multiples formalités par les dirigeants locaux; en outre, le contrôle des lecteurs avertis de la situation dans leur région aurait gravement déconsidéré l'organisation en cas d'inexactitude ou d'exagération flagrante. Nous pouvons donc déduire de ces comptes rendus d'activité l'existence effective de sections locales de la J.O.C.

Par ailleurs, si la fréquence des nouvelles accrédite l'existence de la plupart des sections locales, leur absence n'implique pas nécessairement l'absence ou la disparition d'une section de la J.O.C. dans une localité: certaines sections locales dont l'existence nous est connue par ailleurs — par le compte rendu du congrès général du 19 avril 1925, notamment — n'ont en effet été l'objet que de rares comptes rendus ou même d'aucun. Ceci explique que le nombre de sections locales fourni par les rapports de certaines fédérations régionales dépasse

le nombre de celles dont nous avons pu recenser les comptes rendus.

L'inventaire des sections locales que nous tirons de *La Jeunesse Ouvrière* et de *De Jonge Werkman* doit donc être considéré comme incomplet plutôt qu'exagéré. Nous obtenons ainsi un minimum de 28 sections locales dans l'arrondissement de Bruxelles, de 28 sections locales dans les deux fédérations régionales flamandes et 136 sections locales dans les douze fédérations régionales wallonnes. Ce minimum de 136 sections pour les douze fédérations régionales wallonnes correspond bien au total de 192 sections locales pour les treize fédérations régionales de la J.O.C. francophone, chiffre cité dans le rapport moral au premier congrès général du 19 avril 1925 à Bruxelles (1).

Naturellement, ce relevé ne nous renseigne pas sur l'importance et la vitalité des sections de la J.O.C. dans les différentes régions et localités; seules des monographies pourront préciser leur situation et combler les lacunes de ce recensement, incomplet de par la méthode élémentaire et rapide qui fut suivie. Cependant, nous pouvons mesurer dès à présent, l'extension prise par la J.O.C. en 1925 dans les différentes régions du pays; cet inventaire nous permet même de déterminer avec précision l'aire géographique, et par là, le milieu social et le contexte politique dans lesquels les premières sections de la J.O.C. se sont constituées et donnèrent au mouvement son premier élan. Nous pouvons dès à présent en tirer quelques conclusions.

* * *

Le relevé des sections locales de la J.O.C. en avril 1925 met tout d'abord en évidence l'importance des effectifs de la J.O.C. en pays wallon. Les dirigeants bruxellois de la J.O.C. étaient parvenus à constituer ces douze fédérations en neuf mois seulement; le 19 avril 1925, lors de son premier congrès général à Bruxelles, la J.O.C. (francophone) comptait 192 sections locales alors que les groupements d'Anvers et de Louvain ne s'étaient guère accrus depuis plusieurs années. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les cadres et les effectifs du mouvement ouvrier chrétien étaient très clairsemés dans les arrondissements wallons.

La localisation géographique (2) des sections de la J.O.C. en Wallonie ne manque pas d'intérêt: elles se situent tout le long du sillon

(1) *La Jeunesse Ouvrière*, 20 avril 1925, p. 104.

(2) Voir la carte hors-texte: *Les sections locales de la J.O.C. et de la K.A.J. en avril 1925.*

Haine-Sambre-Meuse, de Mouscron à Verviers, ainsi que dans les communes industrielles de la région frontalière de Virton. Ceci montre qu'incontestablement, les premiers groupes jocistes se sont constitués dans le milieu ouvrier de la grande industrie ; il ne s'agissait absolument pas d'œuvres de préservation des jeunes travailleurs de localités encore peu industrialisées. C'est dans les centres industriels très déchristianisés de Wallonie que la J.O.C. prit son essor en 1924 et 1925 et cela, malgré l'emprise puissante du socialisme sur la masse des ouvriers. Le relevé montre même que sur les 136 sections locales de la J.O.C. recensées dans les arrondissements wallons, 102 se trouvaient dans des cantons à majorité absolue socialiste aux élections d'avril 1925 (1), et 43 dans les quelque 200 communes à majorité absolue socialiste depuis les élections communales de 1921 (2). La formule jociste, mise au point à Bruxelles, s'appliqua donc avec le plus grand succès en Wallonie ; elle prouva sa valeur en emportant l'adhésion enthousiaste de milliers de jeunes travailleurs des régions jusque là les plus réfractaires aux organisations catholiques.

Le progrès considérable de la J.O.C. en Wallonie encouragea sans doute la J.O.C. bruxelloise à s'étendre dans son arrondissement ; au cours de l'hiver 1924 - 1925, elle passa d'une petite dizaine de sections locales à une trentaine, la plupart situées en dehors de l'agglomération. Les groupements d'Anvers et de Louvain n'ont manifestement pas suivi la même tendance : quoique la coordination des trois organisations fut assurée par un bureau provisoire depuis le 13 avril 1924, les activités de la Katholieke Arbeidersjeugd — ainsi dénommée le 18 janvier 1925 seulement — n'étaient nullement unifiées ; aussi le mouvement s'étendit-il plus lentement dans les régions flamandes. La branche flamande n'adopta que plus tard le programme, la méthode, le manuel et l'insigne de la J.O.C. ; elle tint son premier congrès général le 29 septembre 1926 à Gand et déclarait alors compter en Flandre et à Bruxelles 113 sections locales, soit les trois cinquièmes des effectifs atteints par la J.O.C. un an et demi auparavant (3).

Ce relevé des sections locales de la J.O.C. en avril 1925 illustre bien le succès remporté par les propagandistes de la J.O.C. bruxelloise dans les régions industrielles wallonnes. Le programme et la méthode de la J.O.C., précisés et éprouvés au cours des premières années de

(1) DESMET R. et EVALENKO R., *Atlas des élections belges*, Bruxelles, 1956.

(2) *Le Peuple*, 27 et 28 avril 1921, p. 1 et 2.

(3) *De Jonge Werkman*, septembre 1926, p. 158.

l'après-guerre à Bruxelles, se révélèrent parfaitement adaptés à la mentalité et aux besoins des jeunes travailleurs ; ils produisirent des résultats inespérés, et cela malgré le désaveu du mouvement syndical chrétien et les réticences d'une grande partie du clergé. Le succès de la J.O.C. en Wallonie favorisa le développement et l'unification de la branche flamande autour du groupement originel de Bruxelles, et des groupements similaires d'Anvers et de Louvain. La K.A.J. s'organisa alors et s'étendit aux autres provinces flamandes. Le relevé des sections locales en avril 1925 reflète l'état du mouvement jociste entre ces deux phases d'expansion.

RELEVÉ DES SECTIONS LOCALES (1)

I.— ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES (2)

28 sections locales recensées, dans 21 communes, comptant 650 membres (3).

ANDERLECHT-Veewijde : *DJW.* : mars 25.

ASSE : *DJW.* : mars 25.

BOITSFORT : *DJW.* : oct. 24, déc. 24, jan. 25, mars 25 ; *LJO.* : 5/5/25.

BRUXELLES-Finistère : *LJO.* : 20/3/25, 5/4/25, 20/4/25.

BRUXELLES-Minimes : *LJO.* : déc. 24, 15/1/25, 20/2/25, 20/3/25, 20/4/25.

DWORP : *DJW.* : déc. 24, jan. 25, mars 25.

ETTERBEEK : *LJO.* : déc. 24, 15/1/25, 20/3/25 ; *DJW.* : fév. 24, oct. 24.

GANSHOREN : *DJW.* : mars 24, avril 24, juin 24, août 24, oct. 24, jan. 25, mars 25 ; *LJO.* : 20/4/25.

JETTE : *DJW.* : jan. 25, mars 25.

LAEKEN (BRUXELLES) : *DJW.* : fév. 24, mars 24, avril 24, juin 24, août 24, jan. 25, mars 25 ; *LJO.* : août 24, oct. 24, 20/3/25, 5/4/25, 20/4/25.

MACHELEN : *DJW.* : déc. 24, jan. 25, mars 25.

(1) Les dates qui suivent les noms des différentes sections locales ou fédérations régionales renvoient aux comptes rendus d'activités de la section locale ou de la fédération régionale concernée, parus sous la rubrique *Action et propagande* ou *Nieuws uit onze afdelingen* des numéros correspondants de *La Jeunesse Ouvrière (L.J.O.)* et de *De Jonge Werkman (D.J.W.)*. A la date du numéro nous avons ajouté la page lorsqu'on se réfère à une mention parue en dehors de la rubrique habituelle. Les sections locales sont groupées par arrondissement et présentées alphabétiquement en grandes capitales italiques pour les lieux-dits, en grandes capitales romaines pour les communes et en minuscules pour les paroisses.

(2) La « Jeunesse Syndicaliste », fondée en novembre 1919, devint en 1924 la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne ». Nous n'avons relevé, pour les années 1922 et 1923, que 9 sections locales, réparties dans 6 communes de l'agglomération : Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Molenbeek et Schaerbeek. L'hiver 1924-1925 marqua le début d'une expansion dans l'arrondissement, qui compta dès lors une fédération régionale de la « Kristene Arbeidersjeugd ».

(3) *D.J.W.*, mars 25.

MOLENBEEK : *DJW.*: fév. 24, mars 24, avril 24, juin 24, août 24, oct. 24, déc. 24, jan. 25, mars 25; *LJO.*: 5/4/25.
 MOLHEM : *DJW.*: mars 25.
 NEDER-OVER-HEEMBEEK (BRUXELLES) : *DJW.*: jan. 25, mars 25.
 OPWIJK : *DJW.*: mars 25.
 RUISBROEK : *DJW.*: fév. 24, mars 24, avril 24, août 24, oct. 24, déc. 24, jan. 25, mars 25.
 SCHAERBEEK-Helmet : *DJW.*: oct. 24, déc. 24, jan. 25.
 SCHAERBEEK-St-Albert : *LJO.*: 20/2/25, 20/3/25.
 SCHAERBEEK-Ste-El. : *DJW.*: fév. 24; *LJO.*: 20/2/25.
 SCHAERBEEK-SS.J. & N.: *DJW.*: fév. 24.
 SCHAERBEEK-Ste-Marie : *DJW.*: fév. 24.
 SINTE-KATELIJNE-LOMBEEK : *DJW.*: mars 25.
 SINT-PIETERS-LEEUEW : *DJW.*: déc. 24, jan. 25, mars 25.
 SINT-STEVENS-WOLUWE : *DJW.*: mars 25.
 STEENOCKERZEEL : *DJW.*: jan. 25, mars 25.
 UCCLE-Saint-Pierre : *DJW.*: mars 25.
 VILVOORDE : déc. 24, jan. 25, mars 25.
 ZAVENTEM : *DJW.*: fév. 24, mars 24, avril 24, juin 24, août 24, oct. 24, déc. 25, jan. 24, mars 25.

II.- ARRONDISSEMENTS FLAMANDS (1)

28 sections locales recensées, dans 27 communes, pour les 2 fédérations régionales flamandes.

1. — FÉDÉRATION RÉGIONALE D'ANVERS

21 sections locales recensées dans 21 communes.

ANTWERPEN, fév. 24, avril 24, jan. 25.
 BERCHEM, jan. 24, fév. 24, mars 24, avril 24.
 BORGERHOUT, fév. 24, avril 24, jan. 25, mars 25.
 BRASSCHAAT, jan. 24, fév. 24, août 24, oct. 24, déc. 24, jan. 25.
 DEURNE, fév. 24, avril 24, jan. 25.
 EKEREN, jan. 24, fév. 24, mars 24, avril 24, juin 24, août 24, déc. 24, jan. 25.
 HEMIKSEM, jan. 24, mars 24, avril 24, jan. 25.

(1) La première section du « Jonge Werkman » — devenu la « K.A.J. » en 1925 — fut constituée à Anvers le 16 mai 1920. A Louvain, trois groupes de jeunes gens se fédérèrent le 8 septembre 1923 avec l'appellation « De Kristene Jeugdorganisatie — De Jonge Werkman ». En avril 1925, quatre autres fédérations régionales étaient en formation : ECKLO, déc. 24, GAND, jan. 25, MALINES, déc. 24, SAINT-NICOLAS, déc. 24.

HOBOKEN, jan. 24, fév. 24, mars 24, avril 24, juin 24, août 24, oct. 24,
déc. 24, jan. 25, mars 25, avril 25.
HOVE, fév. 24.
KAPELLEN, fév. 24.
KONTICH, fév. 24, avril 24, déc. 24.
MERKSEM, jan. 25.
MORTSEL, jan. 24, fév. 24, mars 24, avril 24, août 24, déc. 24, jan. 25,
mars 25.
NIEL, jan. 24, avril 24, déc. 24.
OORDEREN, jan. 24.
OOSTMALLE, fév. 25.
RANST, jan. 24, fév. 24, avril 24, jan. 25.
WILLEBROEK, fév. 24, avril 24.
WILRIJK, jan. 24, fév. 24, mars 24, avril 24, déc. 24, jan. 25, mars 25,
avril 25.
WIJNEGEM, fév. 24, mars 24.
ZWIJNDRECHT, fév. 24.

2. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LOUVAIN

7 sections locales recensées dans 6 communes.

HERENT : mars 25.
HEVERLEE : déc. 24, mars 25.
HOLSBEEK : mars 25.
LEUVEN-St-Josef : déc. 24, mars 25.
LEUVEN-St-Michiel : oct. 24, déc. 24, mars 25.
ROTSELAAR : mars 25.
WEZENMAAL : mars 25.

III.- ARRONDISSEMENTS WALLONS (1)

136 sections locales recensées, dans 110 communes, parmi les quelque
180 sections locales wallonnes.

1. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE CHARLEROI

8 sections locales recensées dans 8 communes.

CHARLEROI-NORD, oct. 24, 25/12/24, 20/2/25, 20/5/24 p. 102.
CHATELET, 5/3/25.

(1) La constitution de sections locales de la J.O.C. dans les arrondissements wallons ne fut systématiquement entreprise qu'en juillet 1924, après la réunion sacerdotale du 10 juillet 1924 à Bruxelles.

CHATELINEAU, nov. 24, 25/12/24, 20/2/25, 20/4/25 p. 96 et 102.
COUILLET, jan. 24, avril 24, mai 24, juin 24, août 24, sept. 24, oct. 24,
nov. 24, 5/2/25.
GILLY-FLEURUS, oct. 24, déc. 24, 20/2/25.
JUMET, 5/4/25.
LODELINSART, déc. 24, 20/2/25.
MARCINELLE, 20/3/25.

2. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE HUY

15 sections locales recensées dans 10 communes.

ANTHEIT-AHIN, (BEN-AHIN), 5/2/25, 5/3/25.
BELLE-MAISON, (MARCHIN), déc. 24, 25/12/24, 15/1/25, 20/3/25.
BEN-GIVES, (BEN-AHIN), 25/12/24, 5/2/25, 5/3/25.
HERMALLE-SOUS-HUY, 25/12/24, 5/3/25.
HUY, (plusieurs sections paroissiales dont la collégiale, Saint-Pierre,
Saint-Rémy, La Sarte), août 24, déc. 24, 25/12/24, 15/1/25, 5/3/35, 20/3/25
OCHAIN-CLAVIER, (CLAVIER), 25/12/24, 5/3/25.
PETIT-WARET, (WARET-L'ÉVÊQUE), 25/12/24, 5/2/25, 5/3/35.
STOCKAY, (SAINT-GEORGES), 5/3/25.
SUR-LES-BOIS, (SAINT-GEORGES), 5/3/25
TERWAGNE, 25/12/24, 5/3/25.
VILLERS-LE-BOUILLET, 25/12/24, 5/2/25.
VINALMONT, 25/12/24, 5/2/25, 5/3/25, 20/3/25.

3. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LA LOUVIÈRE

8 sections locales recensées dans 7 communes.

BINCHE, 5/3/25, 20/4/25 p. 100.
HAINE-SAINT-PAUL, *L'Espoir*, jan. 25.
JOLIMONT, (HAINE-SAINT-PIERRE), *L'Espoir*, jan. 25; 15/1/25.
LA LOUVIÈRE, *L'Espoir*, jan. 25; 15/1/25, 20/4/25, 20/4/25, p. 102.
MARBAIX, 20/2/25.
MERBES-LE-CHATEAU, 5/2/25.
MOMIGNIES, 5/3/25, 20/4/25.
SOIGNIES, *L'Espoir*, jan. 25; 5/3/25.

4. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LIÈGE

30 sections locales recensées dans 21 communes.

BEYNE-HEUSAY, 5/2/25, 20/4/25 p. 103.
BOIS-DE-BREUX, (GRIVEGNEE), oct. 24.

BRESSOUX, oct. 24, nov. 24.
 CHÊNÉE, oct. 24, 5/2/25, 20/4/25.
 FLÉMALLE-GRANDE, 5/2/25, 5/3/25.
 FLÉRON, oct. 24, déc. 24, 20/4/25 p. 96.
 FOND-DE-FOREST, (FOREST), déc. 24, 5/2/25.
 HERSTAL, 25/12/24, 20/4/25 p. 99.
 HORION-HOZÉMONT, déc. 24, 5/2/25.
 JUPILLE, oct. 24.
 LA PREALLE, (HERSTAL) 5/2/25.
 LIÈGE, (plusieurs sections paroissiales dont Saint-Alphonse, Saint-Barthélémy, Saint-François-de-Salles, Sainte-Walburge, Saint-Joseph, Sainte-Foy, Salésiens), avril 24, oct. 24, déc. 24, 5/2/25, 20/3/25, 5/4/25, 20/4/25 p. 102.
 MICHEROUX, déc. 24, 5/2/25.
 MONTEGNÉE, 5/2/25.
 OUGRÉE, nov. 24.
 PRAYON-TROOZ, (FOREST), 15/1/25, 20/3/25.
 QUEUE-DU-BOIS, oct. 24.
 ROCOURT, déc. 24.
 SCLESSIN, (OUGRÉE), 20/4/25 p. 99.
 SERAING, oct. 24, déc. 24, 5/2/25, 20/3/25, 20/4/25 p. 99.
 VISÉ, 15/1/25, 5/2/25, 20/4/25 p. 98.
 VOTTEM, déc. 24, 5/2/25.
 VOROUX-GOREUX, déc. 24.
 WANDRE, oct. 24, 5/2/25.

5. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE MONS

13 sections locales recensées dans 13 communes parmi les 20 sections de la fédération régionale (20/3/25).

BOUSSU, oct. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/3/25.
 CUESMES, sept. 24, oct. 24, 20/2/25, 5/4/25.
 DOUR, oct. 24, déc. 24, 5/2/25, 5/3/25, 20/3/25, 20/4/25 p. 99.
 FRAMERIES, oct. 24, nov. 24, 25/12/24, 5/2/25, 5/3/25, 20/3/25.
 HAUTRAGE, déc. 24, 20/2/25, 5/3/25.
 HAVRE, 5/3/25.
 HORNU, 5/3/25.
 JEMAPPES, 20/4/25 p. 95, 99.
 MONS-VILLE, mai 24, juin 24, oct. 24, 15/1/25, 20/2/25, 20/4/25 p. 96, 99.
 NIMY, 5/3/25.

PATURAGES, 5/3/25.
QUIÉVRAIN, 20/3/25.
WASMUEL, 25/12/24, 5/2/25, 5/3/25.

6. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE MOUSCRON

8 sections locales recensées dans 5 communes.

LES BALLONS, (HERSEAUX), nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 20/3/25, 20/4/25.
DOTTIGNIES, nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 5/3/25, 20/4/25.
HERSEAUX, nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 5/3/25, 20/4/25.
LUINGNE, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 20/3/25, 20/4/25.
MONTALEUX, (MOUSCRON), nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 5/3/25, 20/3/25.
MOUSCRON-CENTRE, sept. 24, nov. 24, déc. 24, 25/12/25, 15/1/25.
RISQUONS-TOUT, (REKHEM), nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 20/3/25, 20/4/25.
TOUQUET, (MOUSCRON), nov. 24, déc. 24, 15/1/25, 5/2/25, 20/3/25.

7. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE NAMUR

10 sections locales recensées dans 9 communes.

ANDENELLE, (ANDENNE), 25/12/24, 15/1/25, 20/4/24.
ANDENNE, 20/4/25, 20/4/25 p. 96 et 101.
ARSIMONT, 15/1/25, 5/4/25, 20/4/25.
LEUZE, 20/2/25, 20/4/25, 20/4/25 p. 102.
MOZET, 15/1/25, 5/2/25, 20/4/25.
NAMUR-VILLE, 15/1/25, 20/4/25.
SAINT-SERVAIS, avril 24, sept. 24, 25/12/24, 15/1/25, 5/2/25, 5/3/25, 20/4/25.
SCLAYN, déc. 24, 25/12/24, 15/1/25, 5/2/25, 5/3/25, 20/4/25.
VEDRIN, 25/12/24, 5/2/25, 5/4/25, 20/4/25.
VEZIN, 5/4/25, 20/4/25.

8. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE NIVELLES

10 sections locales recensées dans 10 communes.

BRAINE-L'ALLEUD, mai 23, juil. 24, nov. 24, déc. 24, 20/4/25 p. 102.
GENAPPE, 5/2/25.

ITTRE, 5/2/25.

LA HULPE, 5/2/25.

LASNES, 15/1/25, 5/2/25.

NIVELLES, déc. 22, jan. 23, mai 23, nov. 24, 5/3/25, 20/4/25 p. 103.

OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC, oct. 24, nov. 24, 5/2/25.

TUBIZE, déc. 24, 15/1/25, 20/2/25.

WAUTHIER-BRAINE, nov. 24, 5/2/25.

WATERLOO, nov. 24, déc. 24, 20/3/25.

9. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE TOURNAI

8 sections locales recensées, dans 4 communes, parmi les 15 sections locales de la fédération régionale (15/1/25).

ALLAIN, (TOURNAI), 20/2/25.

NÉCHIN, oct. 24, nov. 24.

PECQ, nov. 24, déc. 24, 20/3/25.

TEMPLEUVE, oct. 24, déc. 24, 20/2/25, 20/3/25, 20/4/25, p. 102.

TOURNAI, (4 sections paroissiales dont Sainte-Brice), sept. 24, nov. 24, déc. 24, 20/4/25 p. 95, 103.

10. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE VERVIERS

5 sections locales recensées, dans 4 communes, parmi les 9 sections locales de la fédération régionale (déc. 24).

ENSIVAL, 20/4/25 p. 95, 98.

HERVE, oct. 24, déc. 24.

LIMBOURG, oct. 24.

VERVIERS, (plusieurs sections paroissiales dont Saint-Roch et Sainte-Julienne), oct. 24, déc. 24, 20/4/25 p. 99, 110, 102.

11. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE VIRTON

7 sections locales recensées, dans 5 communes, parmi les 8 sections locales de la fédération régionale (20/3/25).

BLEID, 20/2/25, 5/4/25.

MUSSON, 20/2/25, 20/3/25.

SAINT-MARD, 15/1/25, 20/3/25.

SAINT-REMY, (BLEID), 20/3/25, 5/4/25.

TORGNY, 20/3/25, 5/4/25.

VIRTON, déc. 24, 15/1/25, 20/3/25, 5/4/25.

PIERRARD, (VIRTON), 15/1/25, 20/3/25, 5/4/25.

12. — FÉDÉRATION RÉGIONALE DE WAREMME

14 sections locales recensées dans 14 communes.

BERGILERS, 25/12/24, 20/2/25, 20/4/25.

BERLOZ, 20/2/25, 5/4/25.

BOVENISTIER, 5/3/25.

GEER, 5/4/25.

GRAND-AXHE, 5/4/25.

HODEIGE, 25/12/24, 15/1/25.

LIMONT, 25/12/24, 20/2/25, 20/3/25.

LAMINE, 25/12/24, 15/1/25.

MOMALLE, 5/4/25.

OLEYE, 20/2/25, 5/4/25.

REMICOURT, 25/12/24, 20/2/25, 5/3/25, 5/4/25.

JENEFFE, 25/12/24, 5/3/25, 5/4/25.

VIEMME, 20/3/25, 5/4/25.

WAREMME, déc. 24, 25/12/24, 20/2/25.

ANNEXE 2

**NOMENCLATURE DES DIRIGEANTS DES
ŒUVRES DE JEUNESSE ET DU MOUVEMENT
OUVRIER CHRÉTIEN EN 1925 (1).**

(1) La date de nomination suit le nom du titulaire.

I. LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE EN 1925 (1).

Archevêché de Malines :	le cardinal D.-J. MERCIER, 1906.
Évêché de Bruges :	Monseigneur G.-T. WAFFELAERT, 1895.
Évêché de Gand :	Monseigneur Em. SEGHERS, 1917.
Évêché de Liège :	Monseigneur M.-H. RUTTEN, 1902.
Évêché de Namur :	Monsieur Th.-L. HEYLEN, 1899.
Évêché de Tournai :	Monseigneur G.-A. RASNEUR, 1924 (2).

II. PRÊTRES DIRECTEURS D'ŒUVRES SOCIALES DES DIOCÈSES ET ARRONDISSEMENTS BELGES EN 1925 (3).

<i>Diocèse de Bruges</i> :	abbé LOGGHE.
— arrondissement de Courtrai :	abbé MAES.
— Mouscron (arr. de Courtrai) :	abbé DELAERE R.
— arrondissement d'Ostende :	abbé RUYSSSEN.
— arrondissement de Roulers :	abbé DE STROOPER.

<i>Diocèse de Gand</i> :	chanoine COPPENS S.
— arrondissement d'Alost :	abbé RECKEM.
— arrondissement d'Audenarde :	abbé VAN BRABANDT.
— arrondissement d'Eeklo :	abbé NEYT.
— arrondissement de Termonde :	abbé DUYCK.

<i>Diocèse de Liège</i> :	chanoine FAYASSE C. (province de Liège).
	chanoine BROECKX P. (province du Limbourg).

(1) *Annuaire général du clergé, des couvents et des congrégations religieuses de Belgique*, Bruxelles, 1920 et années suivantes.

(2) Succéda à Monseigneur Am.-M. CROOY, 1869-1923.

(3) D'après le compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales de Belgique du 22 juin 1925 à Bruxelles (*Arch. Mal. Fds. Mercier*; 15 in 4° r°, dact.); l'*Annuaire général du clergé... de Belgique*, Bruxelles, 1925; l'*Annuaire officiel du clergé du diocèse de Malines*, Malines, 1925; l'*Annuaire complet du clergé belge...* Bruxelles, 1922 et 1926.

- arrondissement de Huy : abbé HOUYET A., 1923.
- arrondissement de Liège : abbé CARDOLLE J.
- arrondissement de Verviers : abbé VAESSEN H., 1923.
- arrondissement de Waremme : abbé SACRÉ J.
- arrondissement de Hasselt : Père Anicetus COOL, o.f.m.,
abbé HABRAKEN,
abbé HANSEN.

- Diocèse de Malines :* abbé BELPAIRE J., 1919.
- arrondissement d'Anvers : abbé DANIS P., 1922,
abbé BLOQUAUX J., 1919 (adjoint
pour les œuvres de jeunesse).
 - arrondissement de Bruxelles : abbé CARDIJN L.-J., 1915,
abbé TUYAERTS P. (pour les œuvres
féminines.)
 - arrondissement de Louvain : abbé VAN DEN HEUVEL J., 1920.
 - arrondissement de Malines : abbé VAN NOTEN E., 1919.
 - arrondissement de Nivelles : abbé LANGLET A., 1919.
 - arrondissement de Turnhout : abbé BROUWERS J., 1924 (1).

- Diocèse de Namur :* abbé MISSON.
- arrondissement d'Arlon : abbé RENAULT.
 - Ciney (arr. de Dinant) : abbé KNOOD.
 - arrondissement de Namur : abbé MORTIER.
 - arrondissement de Virton : abbé FONTAINE.
 - Walcourt(arr. de Philippeville): abbé DECoux.

- Diocèse de Tournai :* chanoine DOUTERLUNGNE A., 1894.
- arrondissement de Charleroi : abbé VAN HAUDENARD R., 1913.
 - arrondissement de Mons : abbé LARSIMONT Y.
 - Morlanwez (arr. de Thuin) : abbé LEROY Y.
 - arrondissement de Soignies : abbé SCARMURE P.
 - arrondissement de Tournai : abbé BEYLS, 1924 (2).

(1) Succéda à l'abbé CORLUI V., devenu secrétaire des Unions Professionnelles des classes moyennes à Bruxelles.

(2) Succéda à l'abbé MORELLE en décembre 1924.

III. AUMÔNIERS GÉNÉRAUX, DIOCÉSAINS ET RÉGIONAUX DE L'A.C.J.B. (1).

Aumônier-fondateur : chanoine A. BROHÉE, directeur-fondateur du Secrétariat général des œuvres apologetiques à Louvain, 1909.

Aumônier général : abbé L. PICARD, 1919.

Diocèse de Liège : chanoine E. BENTEIN, directeur des œuvres de jeunesse de la province de Liège.

Diocèse de Malines : abbé J. DESMET, directeur des œuvres de jeunesse du Brabant wallon et de Bruxelles, 1921 (2).

Diocèse de Namur : abbé J. DELCOURT, directeur diocésain des œuvres de jeunesse, Namur, 1921.

Arrondissements de

Soignies et Thuin : abbé P. SCARMURE, directeur des œuvres de jeunesse, La Louvière.

Arrondissement de

Tournai : abbé BEYLS, directeur des œuvres de jeunesse, Tournai, 1924.

IV. COMITÉ GÉNÉRAL DE L'A.C.J.B. (3).

Giovanni HOYOIS, président général de l'A.C.J.B.

Léonce MAYENCE, président de la fédération régionale de Charleroi.

Léon HELBIG, vice-président de la fédération régionale de Liège.

Émile DE COSTER, président de la fédération régionale de Soignies.

Philippe GÉRARD, vice-président de la fédération régionale de Gembloux.

Guillaume DERRICKS, délégué de l'A.C.J.B. du Congo.

(1) *Annuaire général du clergé...*, Bruxelles, 1925 ; *Annuaire complet du clergé belge...*, Bruxelles, 1922 et 1926 et G. HOYOIS, *Aux origines de l'Action catholique*, Mgr Picard, Bruxelles 1960, p. 80.

(2) Signalons également l'abbé J. MAUQUOY, inspecteur diocésain des Patronages du Brabant, 1922.

(3) *L'Effort*, 21 septembre 1924, p. 429.

V. BUREAU EXÉCUTIF DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS ET LIBRES DE BELGIQUE EN 1925 (1).

Président	: René DEBRUYNE (2)
Secrétaire général	: Henri PAUWELS
Administrateur	: Jean KAYAERTS
Rédacteur	: René CARELS
Membres	: Jeanne ELSOCHT Alexandre LAMPE Joseph OVERMEIRE Jules ROSKAM Jaak VAN BUGGENHOUT Alphonse VERDELLEN Emile VERHEEKE Gustave WALLEYN
Conseillers moraux	: Père G.C. RUTTEN, O.P. Abbé J. BELPAIRE Abbé J. CARDOLLE

VI. BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE NATIONALE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS EN 1923 (3).

Président	: H. HEYMAN
Vice-présidents	: M ^{lle} BAERS MATHIEU
Secrétaire	: Abbé L. COLENS
Trésorier	: VERGELS

(1) PAUWELS H., *Rapport sur l'activité du mouvement syndical chrétien pendant les années 1923-1924*, Namur, 1925.

(2) Président de la C.S.C. depuis novembre 1919, avec l'interruption, de novembre 1921 à juin 1923, d'Evarist VAN QUAQUEBEKE.

(3) « Élu par le conseil central le 21 octobre 1923 en remplacement du bureau provisoire, conformément aux statuts adoptés le 18 juillet 1923 » (*III^e Congrès de la Ligue nationale des Travailleurs chrétiens. Programme et rapports. Bruxelles 18-19 octobre 1924*, s.l.n.d., p. 7).

ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE

A. - SOURCES INÉDITES (1)

I. - ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES-BRUXELLES : *Fonds Mercier*.

Le chanoine Joseph Dessain nous a très obligeamment permis de prendre connaissance en juillet 1967 des dossiers du *Fonds Mercier* susceptibles de comporter des pièces relatives à l'histoire de la J.O.C. Nous n'avons pu y accéder qu'à titre exceptionnel. Ces archives n'ont pas encore été classées ni inventoriées, aussi n'avons-nous pas pu mentionner de référence précise.

Parmi les documents relatifs à la *Réunion des évêques de 1925*, signalons tout d'abord :

- l'ordre du jour (p. 120, note 2 24 p. 124, note 2),
- le procès-verbal (N° 58),
- l'aide mémoire personnel du cardinal Mercier (N° 57),
- la Basilique de Koekelbergh,
- la Fédération des instituteurs chrétiens,
- l'Action catholique (lettres et notes diverses, dont N° 19),
- les relations entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. (lettres et notes du chanoine Brohée et de l'abbé Cardijn, dont N°s 29, 31, 53, et 54)
- les œuvres sociales (lettres ou notes des abbés Belpaire (p. 123, note 6) et Tuyaerts (p. 124, note 1), du chanoine Coppens, du Père Rutten et du professeur Defourny),
- une dernière farde contenant des brochures et des tirés à part, du professeur Defourny notamment, ainsi que différents numéros de la *Revue catholique des Idées et des Faits*, de la *Revue catholique, sociale et juridique*, des *Dossiers de l'Action catholique* et des *Cahiers de la Jeunesse catholique*.

(1) Suite aux démarches effectuées pour consulter les archives du Saint-Siège ou de la Nonciature à Bruxelles, relatives à l'abbé Cardijn ou à la J.O.C. de 1925, Son Eminence le cardinal Cicognani a bien voulu nous informer de ce que les dossiers de la Secrétairerie d'État et ceux du Conseil pour les affaires publiques de l'Église ne contiennent de documents relatifs à la J.O.C. qu'à partir de 1932. Les pièces publiées dans ces *Cahiers* et signalées dans ce bref aperçu des sources inédites consultées sont indiquées par leur numéro d'ordre mis entre parenthèses ; à l'exception des lettres du *Fonds F. Tonnet*, aucun de ces documents n'a été catalogué ou inventorié.

A la suite de ces fardes, nous avons trouvé un ensemble de pièces de la *Correspondance des évêques belges*. Ces lettres, disposées chronologiquement de 1907 à 1925, traitent des sujets les plus divers. Nous y avons relevé les documents N^{os} 14, 16 et 36 relatifs aux jeunesses syndicalistes.

Le Dossier des *Œuvres Sociales* constitue un ensemble assez disparate ; nous y avons trouvé des pièces de correspondance avec des personnalités belges et étrangères ainsi que des documents relatifs à :

- la Semaine sociale de Versailles en 1913,
- la Semaine sociale des Étudiants catholiques de Bruxelles en 1921 et de Louvain en 1924,
- le Boerenbond,
- les classes moyennes,
- le journal *Le Démocrate*,
- l'Association catholique internationale pour la protection de la Jeune Fille, etc.

Il est probable que les papiers relatifs aux organisations sociales belges et aux prêtres-directeurs d'œuvres sociales du diocèse sont conservés dans les archives du cardinal Van Roey, qui en était responsable comme vicaire-général du temps du cardinal Mercier.

Le dossier *Action catholique — Œuvres de Jeunesse masculines* comprend plusieurs fardes. La plus volumineuse, intitulée « Scouting », est consacrée aux différentes troupes de scouts ; dans les autres, nous avons trouvé :

- les lettres, enquêtes et rapports d'activité de l'abbé Joseph Desmet, directeur des œuvres de jeunesse du Brabant wallon depuis 1921 et de Bruxelles depuis 1922 (dont N^o 51),
- une série de lettres du chanoine Brohée relatives au congrès général de l'A.C.J.B. de Gembloux en 1922 (dont N^o 12), ainsi que différents numéros de *l'Effort*, de *Blé qui lève*, de *Nos œuvres*, les textes imprimés des Statuts de l'A.C.J.B. et du discours du cardinal Mercier au congrès de l'A.C.J.B. de Gembloux le 17 septembre 1922, *La mission du jeune homme catholique*, Louvain, 1922, in-16^o, 8 p.,
- des pièces de correspondance relatives au congrès général de l'A.C.J.B. à Charleroi en 1924 ainsi que le texte dactylographié du rapport présenté par Jacques Meert à la section de Jeunesse ouvrière de ce congrès,

- la lettre du chanoine Brohée du 24 février 1925 (N^o 22) et sa note sur la J.O.C. (N^o 50), le double de la lettre du cardinal Mercier à l'abbé Cardijn du 17 juin 1925 (N^o 27), le texte imprimé du discours du cardinal Mercier à la seconde Semaine sociale des Étudiants catholiques à Bruxelles le 15 octobre 1921 : *L'apostolat social de la Jeunesse catholique*, Louvain, 1921, in-16^o, 16 p.

II. - ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE TOURNAI : *Fonds Fernand Tonnet*.

Voir l'inventaire du *Fonds Fernand Tonnet* conservé aux Archives de l'Évêché de Tournai, établi par Monsieur l'abbé Jean Dumoulin, archiviste de la cathédrale de Tournai, et publié à la fin de ce volume. De la correspondance de Fernand Tonnet, nous avons retenu les lettres A21 et B1 à B7 (N^{os} 1 à 8).

III. - SECRÉTARIAT DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL CARDIJN.

Son Éminence le Cardinal Cardijn a bien voulu nous laisser consulter, en mars 1967, une grande partie de ses papiers personnels relatifs à la J.O.C. conservés à son secrétariat par Mademoiselle Marguerite Fiévez. Ces papiers sont classés par année dans une série de dossiers commençant par le millésime 1912.

Notons que parmi les pièces classées dans cette série chronologique de dossiers, nous trouvons des papiers de différentes personnalités ayant contribué au développement de la J.O.C., d'anciens directeurs d'œuvres sociales des arrondissements industriels wallons notamment, et principalement du chanoine Scarmure (1).

Parmi les papiers personnels du cardinal Cardijn conservés dans les dossiers 1919 à 1925, signalons :

- des coupures de presse, dont la série d'articles hebdomadaires publiés par l'abbé Cardijn dans le *Pays wallon* en 1924,
- quelques circulaires stencillées relatives aux congrès généraux de l'A.C.J.B. et la J.O.C. en 1924 et 1925 (dont N^{os} 55 et 56),
- un seul rapport, dactylographié, de réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse,

(1) Les papiers personnels du chanoine Scarmure répartis dans cette série de dossiers comprennent notamment :

- la collection de l'*Espoir* de 1921 à 1925,
- sa correspondance préparatoire à différents congrès régionaux de jeunesse catholique,
- un cahier manuscrit de conférences de la J.O.C. de La Louvière de 1924 et 1925.

- une note, dactylographiée, sur la J.O.C., de janvier 1925,
- l'avant-projet de programme national de la J.O.C., dactylographié en 57 pages, de 1925,
- des publications et des textes inédits récents sur l'histoire de la J.O.C.

Nous n'avons naturellement pas pu avoir accès à la totalité des papiers personnels du cardinal Cardijn, et notamment à sa correspondance. En 1968 et 1969, nous avons cependant pu prendre connaissance de :

- la copie récemment dactylographiée en 11 pages d'un texte manuscrit de l'abbé Cardijn, daté de la prison de Saint-Gilles le 4 février 1917 et intitulé « Nos œuvres sociales féminines »,
- les manuscrits d'une série de 12 études sur *Rerum Novarum* (de 1917),
- le manuscrit incomplet en 36 pages de l'« Avant-projet de programme national de la J.O.C. » (de 1925 (1),
- le brouillon manuscrit d'une note sur la J.O.C. (N° 52),
- 3 photographies datant de 1915, 1919 et 1925 représentant les membres d'un cercle d'études de Laeken, Fernand Tonnet en uniforme de l'armée belge et les participants à la première Semaine d'études de la J.O.C. en septembre 1925 à Fayt,
- un passeport de l'abbé Cardijn, du 11 août 1919,
- une lettre manuscrite de l'abbé Cardijn à Mademoiselle Madeleine De Roo, datée de Cannes le 30 janvier 1920 (p. 6, note 3 et 4 et p. 12, note 1),
- un texte manuscrit de l'allocution de bienvenue à Marc Sangnier à la Centrale chrétienne du Travail à Bruxelles en février 1921 par l'abbé Cardijn (p. 13, note 3),
- divers documents relatifs au quotidien *Le Démocrate*.

Parmi les sources conservées au secrétariat de Son Éminence le cardinal Cardijn, il convient aussi de mentionner la documentation rassemblée par Mademoiselle Marguerite Fiévez pour la biographie de Fernand Tonnet (2).

(1) C'est ce manuscrit que la tradition date fautivelement des mois d'emprisonnement de l'abbé Cardijn à Saint-Gilles pendant la première guerre.

(2) FIÉVEZ Marg., *Fernand Tonnet, premier jociste, 1894-1945*, Bruxelles, 1947.

Nous pouvons y trouver :

- de nombreux témoignages sur la vie de Fernand Tonnet,
- les copies dactylographiées de quelques lettres de Fernand Tonnet à l'abbé Cardijn en 1913 et 1915, à Jan Robberechts en 1915, à Mademoiselle Madeleine De Roo en 1921, à Louis Dereau en 1925,
- des copies d'articles et de discours relatifs à Fernand Tonnet et postérieurs à sa démission de la J.O.C. ou à son décès,
- quelques papiers personnels de Fernand Tonnet ;
- des syllabus des cours de l'École sociale d'Heverlee de 1923,
- les textes de quelques leçons aux Semaines d'études de la J.O.C.,
- des coupures de presse
- quelques notes personnelles.

IV.- PAPIERS PERSONNELS DE MONSIEUR BELPAIRE.

Monseigneur Belpaire a eu l'amabilité de mettre à notre disposition en juin 1967 ses papiers personnels relatifs aux œuvres sociales pour les années 1917 à 1927.

Ce dossier comprend principalement :

- des brouillons manuscrits ou des projets dactylographiés d'organisation générale et de financement des œuvres sociales,
- les rapports d'activités des directeurs d'œuvres sociales des différents arrondissements du diocèse pour l'année 1922 (N^{os} 38 et 39),
- un cahier de huit pages manuscrites donnant un aperçu très succinct des 32 réunions des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines, de 1912 à 1921 (p. 60, note 1),
- 33 rapports dactylographiés de réunions de directeurs d'œuvres sociales de 1917 à 1923 (N^{os} 32, 34, 35, 37, et 40),
- différentes pièces de correspondance relatives aux œuvres sociales, notamment quelques lettres manuscrites de Monseigneur Van Roey adressées au Père Rutten (N^o 15) ou à l'abbé Belpaire (p. 31, note 1) ainsi qu'une carte de visite manuscrite du cardinal Mercier (N^o 17).

Ces papiers sont presque tous dactylographiés à l'exception des notes personnelles ou de certaines lettres. La plupart de ces pièces sont rédigées en néerlandais, sauf les lettres, qui sont généralement en français.

V.- PAPIERS PERSONNELS DE MONSIEUR GIOVANNI HOYOIS.

Monsieur Giovanni Hoyois a eu l'amabilité de mettre à notre disposition en décembre 1967 ses papiers personnels, des années 1912 à 1925, relatifs à l'A.C.J.B. A sa demande, nous avons strictement respecté le classement original de ces documents, et n'avons donc pas établi de référence précise.

Ces papiers sont rassemblés dans sept dossiers. Ils se présentent en ordre chronologique; les documents relatifs à une même activité sont généralement groupés dans une feuille pliée ou une enveloppe.

Les papiers personnels de Monsieur Giovanni Hoyois sont exceptionnellement riches pour l'histoire de l'A.C.J.B.; nous y trouvons près de quatre cents pièces: une correspondance extrêmement abondante, des projets manuscrits de publications, d'articles, de discours, de programme ou de statuts, des comptes rendus de réunion, des circulaires de toute sorte, des tracts, des revues et enfin des coupures de presse.

- Parmi les activités faisant l'objet de nombreuses pièces, citons:
- les congrès généraux de l'A.C.J.B. de 1922 à Gembloux (dont N^{os} 9, 10, 11 et 13) et à Charleroi,
 - les réunions et congrès internationaux de Jeunesse catholique,
 - les Semaines sociales organisées par la « Jeunesse Sociale Catholique »,
 - la campagne contre le carnaval de janvier 1922,
 - le projet de pétition d'une fête de la Royauté du Christ en 1925,
 - la publication des premiers numéros des *Cahiers de la Jeunesse catholique*.

Nous pouvons constater que les relations entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. ne sont guère évoquées dans la correspondance de Monsieur Giovanni Hoyois (N^{os} 20, 23, 24 et 26); il semble bien que cette question, brûlante à la fin de l'année 1924 et au début de 1925, était surtout traitée entre ecclésiastiques.

Mentionnons enfin, parmi ces centaines de pièces, quelques documents d'un intérêt particulier:

- 29 numéros de l'*Effort* des années 1913 et 1914, parmi les 30 parus,
- les comptes rendus de 11 séances du comité général de l'A.C.J.B. des années 1922 et 1923,
- 6 projets d'accord entre la J.O.C. et l'A.C.J.B. (dont N^{os} 43 et 44),

- le projet manuscrit d'un historique de l'A.C.J.B. daté de 1924, des mains de l'abbé Picard et de Giovanni Hoyois, destiné à l'ouvrage de PICARD L. & HOYOIS G., *L'Association catholique de la jeunesse belge*, Louvain, 1924,
- le manuscrit de la brochure HOYOIS G., *L'A.C.J.B. et la politique*, Liège 1925.

VI.- ALGEMEEN SECRETARIAAT VAN DE KATHOLIEKE ARBEIDERSJEUGD.

Les comptes rendus des réunions du bureau de la K.A.J. de 1924 et 1925 sont conservés au Secrétariat général de la K.A.J., à la « Centrale Jociste », où ils avaient été perdus de vue. Parmi les archives conservées, on peut trouver de nombreux rapports de réunions du bureau national de la K.A.J. depuis sa constitution le 13 avril 1924 (N^{os} 45 à 49), ainsi que quelques pièces relatives à ces réunions (dont N^o 30). Ces documents avaient déjà été signalés par le Père Dendooven en 1967 (1).

Signalons aussi l'existence d'un cahier manuscrit de la section anversoise du « Jonge Werkman » ; ce cahier contient les comptes rendus de trente-quatre réunions, depuis la réunion de fondation du groupement le 16 mai 1920, jusqu'en juin 1923, ainsi que cinq rapports d'activité relatifs à la même période, trois comptes rendus de réunions de mai 1925 (p. 87, note 1) et six de juin et juillet 1926. Nous n'avons pu jeter qu'un rapide coup d'œil sur ce cahier très important pour l'histoire du « Jonge Werkman », Monsieur Jan Delbroek l'ayant mis à la disposition du regretté chanoine Scholl.

VII.- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS.

Les archives de la C.S.C. ont disparu au cours de la guerre 1940-1945. Les seuls documents d'archives des années vingt dont dispose actuellement la C.S.C. sont deux cahiers et une farde contenant les rapports manuscrits, dactylographiés ou stencilés des réunions du bureau de la C.S.C., du 2 janvier 1920 au 29 septembre 1925. La plupart de ces rapports sont rédigés en néerlandais, et un certain nombre dans les deux langues nationales. A trois exceptions près (N^o 41 et p. 72, note 1), il n'est jamais question de la J.O.C.

(1) DENDOOVEN, A., *Ontstaan, structuur en werking van de Vlaamse K.A.J.* — *Een sociografisch overzicht*, Anvers-Louvain-Bruxelles, 1967, p. 95.

VIII.- PAPIERS PERSONNELS DE MONSIEUR LOUIS DEREAU.

Monsieur Louis Dereau nous a très obligeamment communiqué quatre lettres de Fernand Tonnet datant de 1925 (N^{os} 25 et 28), 1926 et 1928. Malgré leur grand intérêt pour l'histoire de la J.O.C., nous n'avons pas reproduit les deux dernières qui sortent du cadre chronologique de cet ouvrage.

IX.- DOCUMENTS D'ARCHIVES AYANT SERVI D'OUVRAGE DE RÉFÉRENCE (I)

- *Ministère de l'Intérieur*, archives des élections communales de 1921.
- *Ministère de la Santé publique*, archives des prisonniers politiques de la première guerre, 1914-1918.
- *Ministère de la Défense nationale*, archives des Services de l'État-Major général.
- *Greffe du Sénat*.
- *Greffe de la Chambre des Représentants*.
- *Administration communales de Bruxelles et Schaerbeek* : registres du recensement de 1920.
- *École supérieure pour ouvriers chrétiens*, à Heverlee : registre matricule.
- *Évêché de Tournai* : registre d'ordination.
- *Université catholique de Louvain* : fichier des anciens étudiants.
- *Université de Liège* : archives du Service des étudiants.
- *Barreau de la Cour d'Appel de Bruxelles*.

B.- SOURCES IMPRIMÉES.

1.- Presse quotidienne (2)

Le Démocrate, Organe de la Démocratie chrétienne, de 1919 à 1922 (3).

(1) Nous tenons à remercier ici les personnes qui ont bien voulu nous prêter leur concours pour la consultation de ces documents.

(2) D'après l'*Annuaire officiel de la presse belge*, Bruxelles, 1920-1921, et Bruxelles 1926, ainsi que le catalogue des journaux belges de la Bibliothèque Royale.

(3) Porte-parole du Secrétariat général des Œuvres sociales chrétiennes de Belgique, ce quotidien fut repris en 1922 par la Confédération des Syndicats Chrétiens : « Dans le courant de 1922, la Confédération décida de publier deux organes populaires qui devaient être les journaux de la démocratie chrétienne dans notre pays. C'étaient *De Tijd* pour la Flandre et *Le Démocrate* pour la Wallonie. — Nous devons franchement déclarer que la Confédération allait jusqu'à la limite de ses possibilités financières en lançant les deux journaux. — Alors qu'en Flandre, toutes les forces vives de notre mouvement se lançaient avec fougue à la propagande de *Tijd*, en Wallonie, quelques régions exceptées, *Le Démocrate* ne gagna que peu de chose au patronage de la Confédération : de belles promesses furent faites, bien peu furent tenues, si bien qu'en fin de compte, et afin de ne pas compromettre les deux journaux, la Confédération fut contrainte de laisser tomber *Le Démocrate*. Elle

Le Journal de Bruxelles, Organe catholique quotidien.
La Libre Belgique, Organe catholique quotidien.
Le National, Organe catholique quotidien.
Le Vingtième Siècle, Organe catholique quotidien.
La Métropole, Organe catholique quotidien, Anvers.
La Patrie, Organe catholique quotidien, Bruges.
Le Bien Public, Organe catholique quotidien, Gand.
L'Avenir du Luxembourg, Organe catholique quotidien, Arlon.
Le Courrier de l'Escaut, Organe catholique quotidien, Tournai
Le Courrier du Soir, Organe catholique quotidien, Verviers.
La Gazette de Liège, Organe catholique quotidien, Liège.
Le Hainaut, Organe catholique quotidien, Mons.
Le Pays Wallon, Organe catholique quotidien, Charleroi.
Le Rappel, Organe catholique quotidien, Charleroi.
Vers l'Avenir, Organe catholique quotidien, Namur.
(Le Canton de Soignies, Organe catholique hebdomadaire, Soignies).
(Le Journal de Huy, Organe catholique paraissant tous les deux jours, Huy).
Antwerpse Tijdingen, Organe catholique quotidien, Anvers.
Gazet van Antwerpen, Organe catholique quotidien, Anvers.
Handelsblad, Organe de la démocratie chrétienne, Anvers.
De Tijd, Organe de la démocratie chrétienne, Anvers (1).
Gazet van Mechelen, Organe catholique quotidien, Malines.
Gentenaar-Landwacht, Organe catholique quotidien, Gand.
Nieuws van den Dag, Organe catholique quotidien, Bruxelles.
De Standaard, Organe catholique quotidien, Bruxelles.
Het Volk, Organe anti-socialiste quotidien, Gand.

se consacra ensuite uniquement au *Tijd*, dont le développement va grandissant. Un arrangement fut pris dans la suite par certains groupements de Wallonie avec les journaux régionaux *Le pays wallon* à Charleroi et *Le progrès* à Mons. La Confédération collabore dans la mesure de ses moyens à ces journaux de telle sorte que nos camarades wallons sont tenus au courant de toute la vie syndicale» (PAUWELS H., *Rapport sur le mouvement syndical chrétien en Belgique depuis le 1^{er} avril 1920 jusqu'au 31 décembre 1922* — VI^e Congrès de la C.S.C., 19-20-21 mai 1923, s.l., p. 26-27).

(1) Voir note précédente.

Il n'existe plus de collection complète du *Tijd*; seul le journal *Het Volk* de Gand en aurait conservé quelques numéros. Voir également la note relative au quotidien *Le Démocrate* supra.

Le Peuple, Organe quotidien de la démocratie socialiste, Bruxelles.
Le Soir, Organe quotidien d'union nationale, Bruxelles.

2.- Presse périodique

L'Action catholique, Revue du clergé et des hommes d'œuvres ; Bruxelles-Louvain ; mensuel, de février 1920 à décembre 1920 ; directeurs : abbés Brohée et Picard.

Le Blé qui lève, Organe officiel de l'Association catholique des Cercles d'Étudiants en vacances ; hebdomadaire (pendant les vacances uniquement) ensuite bimensuel ; Bruxelles ; 1^{re} année : 1910 ; directeur : abbé Desmet depuis 1921.

Bulletin technique de l'A.C.J.B., Organe officiel de l'A.C.J.B. destiné aux dirigeants ; mensuel ; Louvain ; 1^{er} numéro : avril 1925.

Les Cahiers de la jeunesse catholique, Organe officiel de l'A.C.J.B. ; Louvain ; bimensuel (?) ; 1^{er} numéro : 15 février 1925 ; directeur : abbé Picard.

Collationes dioecesis tornacensis, Publication de l'évêché de Tournai ; trimestriel.

Documentation catholique : hebdomadaire de la « Bonne Presse », fondé à Paris en 1919.

Les Dossiers de l'Action catholique, mensuel ; 1^{er} numéro : mars 1912 ; Charleroi ; directeur : abbé R. Van Haudenard, directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Charleroi.

L'Effort, Organe de l'Association catholique de la Jeunesse belge ; hebdomadaire ; 1^{er} numéro : 5 octobre 1913 ; 1^{er} numéro d'après-guerre : 1 avril 1919 ; directeur : abbé Picard depuis 1920.

L'Espoir, Organe de la Fédération des œuvres de jeunesse de l'arrondissement de Soignies, devenu en 1924 Organe mensuel de la Fédération régionale de jeunesse catholique des arrondissements de Thuin et de Soignies ; 1^{er} numéro : 15 novembre 1921 ; Soignies ; en 1924, La Louvière ; directeur : abbé Scarmure, directeur des œuvres sociales à La Louvière ; à partir d'août 1924, *L'Espoir* devint l'édition régionale de *La Jeunesse Ouvrière* (1).

(1) La seule collection que nous ayons trouvée est conservée au secrétariat du cardinal Cardijn ; elle est quasi complète et provient sans doute des papiers personnels du chanoine Scarmure.

La Femme belge, Organe de la Fédération des Cercles d'études féminins de Belgique; mensuel; Bruxelles; 1^{er} numéro : novembre 1913.

De Gids op maatschappelijk gebied, mensuel; 1^{re} année : 1902; Anvers.

La Jeunesse Syndicaliste (devenue en avril 1924 *La Jeunesse Ouvrière*); mensuel; 1^{er} numéro non daté, 2^e numéro : octobre 1920; Bruxelles; organe officiel de la Jeunesse Syndicaliste (1).

La Jeunesse Ouvrière (titre adopté en avril 1924 par *La Jeunesse Syndicaliste*); sans sous-titre jusqu'en septembre 1924; « Organe des jeunes travailleurs chrétiens de Belgique » d'octobre 1924 à janvier 1925; ensuite « Organe bimensuel de la fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens de Belgique »; mensuel jusqu'en décembre 1924, ensuite bimensuel; Bruxelles; organe officiel de la J.O.C. (2).

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne - Bulletin des dirigeants, mensuel; Bruxelles; les cinq premiers numéros, de juillet à décembre 1924, sont stencilés; les suivants sont imprimés; organe officiel de la J.O.C. (2).

Joie et travail, Organe de la fédération des cercles d'études féminins; mensuel; Bruxelles; 1^{re} année : 1922; devint l'organe officiel de la J.O.C.F.

De Jonge Werkman, maandelijksch orgaan van de Kristene Jonge Werklieden; nouveau sous-titre à partir de janvier 1925 : « Orgaan van de Kristene Arbeidersjeugd »; mensuel; 1^{er} numéro : 25 juillet 1920; 2^e numéro : octobre 1920; Anvers; organe officiel du Jonge Werkman (3).

Het Katholiek Patronaat, tijdschrift voor bestuurders en bestuursters van patronaten; bimestriel; 1^{re} année : 1908; Malines; directeur : abbé J. Delmot.

Nos œuvres, organe officiel de l'Union des patronages de Bruxelles et des faubourgs; nouveau sous-titre à partir de 1923; mensuel; Bruxelles 1^{re} année : 1921; directeur : abbé Mauquoy.

Revue catholique des Idées et des Faits, hebdomadaire; 1^{er} numéro : 20 mars 1921; Bruxelles; directeur : abbé van den Hout.

(1) Quelques-uns des premiers dirigeants de la Jeunesse Syndicaliste ont conservé les collections de *La Jeunesse Syndicaliste*, *La Jeunesse Ouvrière* et du *Bulletin des dirigeants*; les collections ayant appartenu à Fernand Tonnet sont accessibles à la Bibliothèque de l'Université catholique de Louvain (*Fonds Fernand Tonnet*).

(2) Voir note précédente.

(3) Les collections du *Jonge Werkman* sont très rares; nous avons consulté celle du cardinal Cardijn, conservée à son secrétariat.

Revue du travail, mensuel; Bruxelles; 1^{re} année : 1896; publication du Ministère de l'industrie et du travail.

La Vie nouvelle, organe de l'A.C.J.F.; 1^{re} année : 1907; Paris.

3.- Autres publications.

PUBLICATIONS DE LA J.O.C.

Manuel de la J.O.C., Bruxelles, (1925).

CARDIJN J., *La J.O.C. et la paroisse*, Éditions jocistes N° 1, Bruxelles, 1925.

ARENT J., *La formation sociale par la J.O.C.*, Éditions jocistes N° 2, Bruxelles, 1925.

L'action jociste dans une paroisse. Monographie de la section de Pecq-lez-Tournai, Éditions jocistes N° 3, Bruxelles, 1926.

La J.O.C. au Borinage, Monographie de la section de Frameries, Éditions jocistes N° 4, Bruxelles 1926.

CARDIJN J., *La vie des jeunes travailleurs au travail*, Éditions jocistes N° 5, Bruxelles, 1926.

Grondslagen en inrichting der Kristene Arbeidersjeugd, Éditions jocistes, Bruxelles, 1925.

Handboek der K.A.J., Bruxelles, (1928).

PUBLICATIONS DE L'A.C.J.B.

BROHÉE A., *Les cercles d'études, formation de l'élite*, 3^e édition, Bruxelles-Louvain, 1920.

HOYOIS G., *Où en est la Jeunesse catholique ?*, Bruxelles-Louvain, 1923.

PICARD L. et HOYOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge. Ses principes, son histoire*, Louvain, 1924.

HOYOIS G., *L'Association catholique de la Jeunesse belge. Aperçu sommaire*, Liège, 1925.

HOYOIS G., *La Jeunesse catholique et l'action politique*, Louvain, 1925.

Manuel de l'A.C.J.B., Louvain, 1929.

PUBLICATIONS DU CARDINAL MERCIER ET LE L'ÉPISCOPAT BELGE

Acta et decreta concilii provincialis Mechliniensis quarti, anno MCMXX Mechliniae habiti, Malines, 1923.

Statuta dioecesis Mechliniensis in Synodo diocesana anno MCMXXIV, MERCIER D. J., *Œuvres pastorales. Actes, allocutions, lettres*, t. VI, (1919-1921), Bruxelles-Louvain, 1926 et t. VII (1922-1926), Bruxelles-Louvain, 1929.

PUBLICATIONS DE LA C.S.C.

Rapport général sur le mouvement syndical chrétien en Belgique depuis l'armistice jusqu'au 31 mars 1920 présenté par le P. RUTTEN au congrès de la C.S.C. d'avril 1920.

Rapport général sur le mouvement syndical chrétien en Belgique du 1er avril 1920 jusqu'au 31 décembre 1922 présenté par H. PAUWELS au VI^e congrès de la C.S.C. de mai 1923 à Anvers, Anvers, s.d.

Rapport général sur le mouvement syndical chrétien en Belgique pendant les années 1923 et 1924 présenté par H. PAUWELS au VII^e congrès de la C.S.C. d'août 1925 à Namur, Namur, s.d.

Rapport sur l'organisation syndicale de la Jeunesse présenté par Fr. KAYAERTS au VI^e congrès de la C.S.C. de mai 1923 à Anvers, Anvers s.d.

Programme des syndicats ouvriers chrétiens, Charleroi, 1924.

Centrale der Christene Metaalbewerker. Algemeen verslag over de jaren 1923 en 1924, s.l.n.d.

PUBLICATIONS DU PARTI OUVRIER BELGE

VANDERVELDE É., *Le parti ouvrier belge et la religion*, Bruxelles, (1894).

VANDERVELDE É., *Faut-il changer de programme?*, Bruxelles, 1923.

VANDERVELDE É., *Le cinquantième anniversaire du Parti Ouvrier Belge*, Bruxelles 1925.

VANDERVELDE É., *Le Parti Ouvrier Belge 1885-1925*, Bruxelles 1925.

RAPPORTS PRÉSENTÉS AUX SEMAINES SOCIALES DE LOUVAIN.

CARDIJN J., *De opleiding der arbeidende jeugd*, dans *Negende Vlaamsche Sociale Week gehouden te Leuven van 27 tot 30 Augustus 1922. Algemeen Verslag*, Anvers, 1922.

CARDIJN J., *Vergadering voor de syndicale jeugdorganisatie*, dans *Tiende Vlaamsche Sociale Week gehouden te Leuven van 26 tot 29 Augustus 1923. Volledig verslag*, Anvers, 1923.

VAN DEN HEUVEL J., *De grondslagen der christene jeugdorganisatie*, dans *Elfde Vlaamsche Sociale Week*, te Leuven 31 Augustus tot 3 september 1924. Volledig verslag, Anvers 1924.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Almanach royal officiel de Belgique, Bruxelles, 1920 et années suivantes.

Annuaire de l'action catholique pour 1927, Louvain, 1926.

Annuaire administratif et judiciaire de Belgique et de la capitale du royaume, Bruxelles, 1920 et années suivantes.

Annuaire catholique de Belgique, Bruxelles, 1928.

Annuaire complet du clergé belge et répertoire des établissements religieux, Bruxelles, 1922 et Bruxelles, 1926.

Annuaire général du clergé, des couvents et des congrégations religieuses de Belgique, s.l., 1920 et années suivantes.

Annuaire officiel du clergé de l'archevêché de Malines, 1920 et années suivantes.

Annuaire officiel de la presse belge, Bruxelles, 1920-1921 et Bruxelles, 1926.

Annuaire statistique de la Belgique (année 1924-1925), Bruxelles, 1927.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, Louvain, 1921 et années suivantes.

Université catholique de Louvain-Bibliographie académique, t. VI, 1914-1934, Louvain, 1937.

C.- SOURCES ORALES.

Si la proximité des événements nous prive de certaines sources d'archives - et peut-être des plus révélatrices -, elle nous a par contre permis de recueillir de nombreux témoignages oraux.

Nous avons pu prendre connaissance de l'entretien, enregistré, accordé par l'abbé Bloquaux à Monsieur Jan Delbroek le 28 janvier 1966 (p. 67, note 2) ainsi que de la déclaration, dactylographiée, faite par Monseigneur Cardijn à Mademoiselle Marguerite FIÉVEZ en février 1958.

En outre, nous avons pu rencontrer et interroger :

Monsieur Jacques Meert, les 3 mai et 11 septembre 1967.

Monsieur Giovanni Hoyois, le 17 mai 1967.

Monseigneur Belpaire, le 17 mai 1967.
Son Excellence Monseigneur Van Waeyenbergh, le 20 mai 1967.
Son Éminence le cardinal Cardijn, le 26 mai 1967.
Madame Henri Tonnet et Monsieur René Tonnet, le 26 mai 1967.
Monsieur Fernand Degive, le 22 juin 1967.
Le professeur Jacques Lavalleye, le 26 juin 1967.
Monsieur Louis Dereau, le 28 juin 1967.
Monsieur l'abbé Joseph Desmet, le 2 juillet 1967.
Madame Léon Laurent, le 11 juillet 1967.
Monsieur Jacques Basyn, le 6 septembre 1967.
Mademoiselle Sidonie Van der Jeugd, le 11 septembre 1967.
Monsieur Marcel Laloire, le 11 septembre 1967.
Monseigneur Jacques Leclercq, le 17 janvier 1968.
Monsieur Jules Verstraelen, le 28 mars 1968.
Monsieur Arthur Bertinchamps, le 6 avril 1968.
Monsieur Léon Servais, le 16 juillet 1968.
Monsieur Jan Schellekens, le 16 juin 1968.
Monsieur Émile Kébers, le 23 juillet 1968.

La plupart de ces entretiens furent enregistrés et dactylographiés ; quelques-uns de ces textes furent revus par leur auteur. Ces déclarations verbales n'ont pas contribué à établir de nombreux faits ; en effet, après un demi siècle, les souvenirs perdent leur précision. Cependant, les allusions à des événements précis peuvent parfois être situées exactement parmi les faits établis à partir de sources d'archives ou de publications contemporaines ; dans certains cas, de telles indications sont précieuses. Mais la plus grande utilité de ces entretiens est de refléter la mentalité de l'époque étudiée et la personnalité des contemporains interrogés. Les courants d'idées et les problèmes d'actualité de l'époque, les préoccupations et les relations des personnalités interrogées complètent utilement les informations que nous offrent les sources écrites. Enfin, les rencontres de personnalités contemporaines des événements sont indispensables à la recherche des papiers privés qui recèlent le plus souvent une documentation très précieuse.

D.- TRAVAUX.

- Cardijn, *Père de la J.O.C. mondiale*, Montréal, 1947.
- CARDIJN J., *Laïcs en première ligne*, Paris-Bruxelles, 1963.
- CARON J., *Le Sillon et la Démocratie chrétienne 1894-1910*, Paris, 1967, *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*. Paris, 1948.
- CHLEPNER, B. S., *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1956.
- Colloque «Sources de l'histoire religieuse de la Belgique» (Bruxelles, 30 nov.-2 déc. 1967), *Époque contemporaine*, (Centre inter-universitaire d'Histoire contemporaine, Cahiers 54),
- CORDEMANS M., *Edmond Rubbens (1894-1938)*, Gand, 1965.
- DANIEL-ROPS, *L'Église des Révolutions. Un combat pour Dieu, 1870-1939*, Paris, (1963).
- DE BECKER R., *Le livre des vivants et des morts*, Bruxelles, 1942.
- DE LA BÉDOYÈRE M., *The Cardijn story*, Londres-New-York-Toronto, 1958.
- DE MAN H., *Après coup*, Bruxelles, 1941.
- DE MOREAU É., *Le Catholicisme en Belgique*, Bruxelles, 1927.
- DENDOOVEN A., *Ontstaan, structuur en werking van de Vlaamse K.A.J., Een sociografisch overzicht*, Anvers-Louvain-Bruxelles, 1967.
- DE RAEYMAEKER L., *Le cardinal Mercier et l'Institut Supérieur de Philosophie*, Louvain, 1952.
- DE RAEYMAEKER L., *Le Séminaire Léon XIII 1892-1942*, Louvain, 1942.
- DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, t. I et II, Bruxelles, 1924.
- DE SMET R. et EVALENKO R., *Les élections belges*, Bruxelles, 1956.
- DE SMET R., EVALENKO R. et FRAEYS W., *Atlas des élections belges*, Bruxelles, 1958.
- DE SWAEF D., *Monseigneur Cardijn, voortrekker van de nieuwe pastoraal*, dans *Collationes Brugenses et Gandavenses*, avril 1962, p.521-534.
- DUSSART, J., *Les fédérations jocistes de Namur et de Charleroi (1924-1935) Contribution à l'histoire de la J.O.C.*, Mémoire de licence en histoire des temps modernes, Louvain, 1969.

- D'YDEWALLE Ch., *Sur l'agora*, Bruxelles, 1931.
- EATON E.T., *The Belgian leagues of Christian working class women*, Washington, 1954.
- Encyclopédie belge*, Bruxelles, 1933.
- FIÉVEZ M., *La vie de Fernand Tonnet, premier jociste*, Bruxelles-Paris, 1947.
- FONTENELLE R., *Sa Sainteté Pie XI*, Paris, 1938.
- GILISSEN J., *Le régime représentatif en Belgique depuis 1790*, Bruxelles, s.d.
- HAAG, H., *Les archives personnelles des anciens ministres belges* (Centre inter-universitaire d'Histoire contemporaine, Cahiers 29), Louvain-Paris, 1963.
- HÖJER H., *Le régime parlementaire belge 1918-1944*, Upsala, 1946.
- HOYOIS G., *Aux origines de l'action catholique*, Monseigneur Picard, Bruxelles-Paris, 1960.
- HOYOIS G., *Gestes de jeunes. L'A.C.J.B. 1912-1937*, Louvain, 1937.
- JOYE P. et LEWIN R., *L'Église et le mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, 1967.
- MELOT A., *Cinquante années de gouvernement parlementaire (1884-1934)*, s.l.n.d.
- MELOT A., *Le parti catholique en Belgique*, Louvain, 1933.
- Un message libérateur. Homage à Cardijn*, Bruxelles, 1963.
- Nationaal biografisch woordenboek*, t.I. et II, Bruxelles, 1964 et 1966.
- NEUVILLE J., *Une génération syndicale*, Bruxelles-Paris, 1959.
- NEUVILLE J., *Les origines du syndicalisme chrétien dans le Hainaut*, Bruxelles-Paris, 1964.
- PAUWELS H., *XXV jaar werking van het A.C.V.*, Bruxelles, 1934.
- PICARD L., *Le chanoine Brohée, un pionnier*, Paris-Bruxelles, 1950.
- PIERSON M. A., *Histoire du socialisme en Belgique*, Bruxelles, 1953.
- RUTTEN G., *La Ligue des travailleurs chrétiens, son histoire, son programme et son action*, dans la *Revue belge*, juillet 1926 et janvier 1927.
- SCHOLL S. H., *De historiografie der arbeidersbeweging België* Bruxelles, 1959.

- Un siècle de l'Église catholique en Belgique*, 2 vol., Bruxelles, 1934.
- SIMON A., *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960.
- SIMON A., *Évêques de la Belgique indépendante 1830-1940, Sources d'archives* (Centre inter-universitaire d'Histoire contemporaine, Cahiers 21), Louvain-Paris, 1961.
- SIMON A., *Note sur les archives ecclésiastiques*, Louvain, 1957.
- SIMON A., *Le parti catholique 1830-1945*, Bruxelles, 1958.
- TONNET A., *Fernand Tonnet, mort à Dachau*, Genval, 1945.
- TONNET F., *Un Belge de vingt ans : Louis de Lalieux de la Rocq*, Bruxelles, 1920.
- TONNET F., *Un jociste : Raymond Delplanq*, Bruxelles, s.d.
- TONNET H., *Au berceau de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne*, stencilé, (1961).
- TONNET H., *Fernand Tonnet 1894-1945*, stencilé, (1957).
- TONNET H., *Fernand Tonnet, Président-fondateur de la J.O.C. 1894-1945*, stencilé (1957).
- TONNET H., *La genèse de la J.O.C. et de la vie immolée de son président fondateur*, stencilé, (1964).
- TONNET H., *Jeunesse Ouvrière Chrétienne et Jeune Garde Catholique à Notre-Dame de Laeken 1909-1914*, stencilé, (1958).
- TONNET H., *Les sources boraines de la J.O.C.. Fernand Tonnet à Quiévrain, 1911-1912*, stencilé, (1959).
- VAN KALKEN F., *L'entre deux guerres*, Bruxelles, 1944.
- VAN DEN BOSCH F., *Sur le forum et dans le bois sacré. Portraits politiques et littéraires*, Paris, 1934.
- VAN GESTEL C., *La doctrine sociale de l'Église*, Bruxelles-Paris, 1964.
- VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement - Le Parlement belge, 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969.
- Zij bouwden voor morgen. Figuren uit de christelijke arbeidersbeweging*, Bruxelles, (1966).
- 150 jaar katholieke Arbeidersbeweging in België, 1789-1939*, t. III, 1914-1939, Bruxelles, 1966, sous la direction de SCHOLL, S. H.

ANNEXE 4

INVENTAIRE DU FONDS
FERNAND TONNET
CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ
DE TOURNAI

abbé Jean DUMOULIN
archiviste
de la cathédrale
de Tournai

INTRODUCTION

Fernand Tonnet est né en 1894, à Molenbeek-Saint-Jean, dans une famille bourgeoise d'origine namuroise. En 1911, la nomination de son père au grade de sous-lieutenant des douanes à Quiévrain l'oblige à quitter l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, où il venait d'achever ses moyennes. Après quelques mois de séjour à Quiévrain, où il subit l'influence du vicaire Abrassart, il revient habiter Bruxelles. Dès avril 1912, il est en contact, à Laeken, avec le nouveau vicaire l'abbé Joseph Cardijn. Ensemble, ils se penchent sur le problème social. Ils étudient les organisations ouvrières anglaises, les réalisations allemandes et certains mouvements français.

Engagé volontaire en 1914, Fernand Tonnet devient le filleul de guerre d'Edward Montier, auteur des *Essaims nouveaux* et fondateur des Philippins à Rouen. Cet écrivain et homme d'œuvres le marque profondément. En 1919, il est secrétaire de l'abbé Cardijn, directeur des œuvres sociales de Bruxelles. Il fonde un journal *La jeunesse syndicaliste*. Le 3 mai 1925, Fernand Tonnet devient président général de la J.O.C. En 1934, des divergences de vue l'amènent à se séparer du chanoine Cardijn. Il part dans le pays de Charleroi, où il exerce les fonctions de propagandiste du M.O.C. En 1938, il passe à l'Action catholique des hommes sous la direction de Monseigneur Picard. Arrêté en 1943, il meurt d'épuisement à Dachau en 1945.

Ses papiers, conservés un moment par son frère l'abbé Adrien Tonnet, curé de Genval, passent à la mort de ce dernier en 1963, entre les mains de son troisième frère, Henri. Celui-ci entreprend, pour des raisons diverses, de défendre la mémoire de Fernand Tonnet. Il publie une série de plaquettes pour montrer que la J.O.C. est d'origine boraine, que ses sources sont françaises et pour déplorer l'oubli dont son frère est la victime. Henri Tonnet partage les papiers de Fernand entre la bibliothèque de l'Université de Louvain et l'Évêché de Tournai.

Le fonds Fernand Tonnet, conservé aux Archives de l'Évêché de Tournai est précieux pour saisir les aspirations d'un des futurs fondateurs de la J.O.C. pendant la première guerre mondiale. Il jette un jour singulier sur les idées du futur cardinal Cardijn en 1919-1920, au moment où celui-ci doit faire face à de nombreuses oppositions. Il éclaire l'évolution du mouvement jociste. Les lettres de Monseigneur Picard qu'il contient traduisent ses aspirations au moment de la fonda-

tion de l'Action catholique des hommes. Enfin, les témoignages des rescapés de Dachau permettent de suivre, jusqu'à son terme terrestre, l'existence de Fernand Tonnet.

L'inventaire a respecté la répartition des documents qui était l'œuvre de Fernand Tonnet. Celui-ci avait groupé ses papiers en plusieurs fardes auxquelles il avait donné le nom de ceux qui ont marqué sa vie. Henri Tonnet avait ajouté une farde renfermant les documents concernant la mort de son frère. Enfin, les papiers de Henri Tonnet, en particulier sa correspondance avec Monseigneur Himmer, évêque de Tournai, et Monseigneur Thomas, vicaire général, ont été rassemblés également dans une farde. Pour dresser l'inventaire, l'ordre chronologique a été respecté, dans la mesure du possible.

TABLE

- A Farde de LALIEUX.
 - B Farde Monseigneur CARDIJN.
 - C Farde Edward MONTIER.
 - D Farde Monseigneur GERLIER.
 - E Farde Monseigneur PICARD.
 - F Farde Captivité et Mort à Dachau.
 - G Farde Henri TONNET.
 - H Journal de guerre et Missel de Fernand TONNET.
 - K Imprimés rassemblés par Fernand TONNET.
 - M Imprimés rassemblés par Henri TONNET.
- Index des noms.

A FARDE de LALIEUX

En 1920, Fernand TONNET publie une brochure consacrée à la mémoire du lieutenant LOUIS DE LALIEUX, mort au front en 1917, sous le titre : *Un belge de vingt ans : Louis de Lalieux de la Rocq*, Bruxelles, 1920.

- A 1. Préface de la brochure consacrée à LOUIS DE LALIEUX, rédigée par le cardinal MERCIER, 18 avril 1920.
Original dactylographié, signature autographe.
Ce texte ne fut pas utilisé tel quel par Fernand TONNET.
- A 2 à 13. Onze lettres adressées par Madame DE LALIEUX, mère de Louis à Fernand TONNET en 1919 et 1920, concernant la brochure qu'il prépare. Une lettre sur le même sujet est adressée au cousin de Madame DE LALIEUX, le Père DE MOREAU. Une carte de Madame DE LALIEUX à Fernand TONNET est datée du 8 novembre 1939.
- A 14 à 28. Quinze accusés de réception envoyés à Fernand TONNET au moment de la parution de sa brochure, 1920.
On y trouve des cartes ou lettres du cardinal MERCIER, de Mgr LEGRAIVE, évêque auxiliaire de Malines, de l'abbé LAMBERTZ, du Père RUTTEN, de l'abbé BROHÉE, de l'avocat CUYLITS, du général DE LONGUEVILLE, de Jacques BASYN, de l'abbé Henri LACROIX, du chanoine SIMONS, de l'abbé DEQUIDT, de l'instituteur BRUYÈRE, du sergent-major MERTENS, qui fut le chef et l'ami de LOUIS DE LALIEUX, de Berthe DE LALIEUX.

B FARDE MONSEIGNEUR CARDIJN

- B 1. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET. Il est à Cannes et décrit son état d'esprit en ce moment où il vient de quitter pour des raisons de santé la « *Jeunesse syndicaliste* » de Bruxelles. Réflexions sur les difficultés rencontrées depuis quatre ans.
Autographe signé. Sans indication de date. Décembre 1919.
- B 2. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET. Il est depuis quinze jours à Cannes et pense qu'il ne pourra reprendre la direction des œuvres à Bruxelles à cause de certaines oppositions.
Autographe signé. Sans indication de date. Décembre 1919.
- B 3. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET, lui demandant l'envoi, à Cannes, de documents dont il a besoin pour préparer une conférence sur KURTH à la requête de l'avocat BRAUN. Considérations sur la possibilité de son maintien à la direction des œuvres de Bruxelles. Réflexions sur le mouvement ouvrier.
Autographe signé. Sans indications de date. Janvier 1920.
- B 4. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET envoyant des directives. Considérations sur la vie intérieure de celui qui consacre sa vie au service des autres. 3 janvier 1920.
Autographe signé. Sans indications de lieu. Probablement Cannes.
- B 5. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET parlant de propagande à Louvain dans les milieux de l'Université. Réflexions sur l'avenir du mouvement, la nécessité de s'organiser et de faire connaître ses objectifs. 12 janvier 1920.
Autographe signé. Sans indication de lieu. Probablement Cannes.
- B 6. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET sollicitant un avis : rentrera-t-il à Bruxelles ou restera-t-il encore plusieurs mois à Cannes comme certains le lui suggèrent? Considérations sur les apôtres-ouvriers qui lui sont nécessaires. 26 janvier 1920.

Autographe signé. Sans indications de lieu. Probablement Cannes.

- B 7. LETTRE de l'abbé CARDIJN à Fernand TONNET lui donnant des directives.

Autographe signé. Sans indication de lieu ni de date. Document postérieur au 25 mars 1921, date de la parution du premier numéro de la « *Revue catholique des Idées et des Faits* » revue dont il est question dans la lettre.

- B 8. LETTRE du chanoine CARDIJN à Fernand TONNET prenant acte du départ de TONNET provoqué par des divergences de vue. Il exprime ses regrets, prend des dispositions pour avertir les aumôniers et les propagandistes et demande à son correspondant de lui faire part de ses besoins financiers. Bitsingen, Kajottershuis, 30 mai 1934.

Autographe signé.

- B 9. LETTRE du chanoine CARDIJN annonçant aux aumôniers fédéraux le départ de Fernand TONNET.

Écriture du chanoine CARDIJN. Brouillon au crayon portant des corrections. Sans indication de lieu ni de date. Comme le texte dactylographié fut envoyé le 2 juin 1934, le brouillon est antérieur à cette date et vraisemblablement postérieur au 30 mai.

- B 10. LETTRE de l'abbé Marius LEVALLOIS à Fernand TONNET lui faisant part de sa tristesse à l'annonce de son départ. Il signale ses inquiétudes pour l'avenir du mouvement et le risque que l'on court « avec ces nouvelles méthodes actives ». 4 juin 1934. Copie dactylographiée. Sans indication de lieu (Probablement Mons.)

- B 11. ANNONCE du départ de Fernand TONNET par le chanoine CARDIJN à la réunion des propagandistes, à Bassenge, le mardi 5 juin 1934. Eloge du président-fondateur de la J.O.C. A la fin du texte, on lit : « sténo intégrale non retouchée ». Copie dactylographiée.

- B 12. ARTICLE destiné à un journal, consacré au départ de Fernand TONNET.

Copie dactylographiée, signée J. WALGRAFFE, non datée.

- B 13. LETTRE du chanoine Louis PICARD, aumônier général de l'A.C.J.B., à Fernand TONNET, lui exprimant ses regrets et le remerciant de la part prise au lancement de l'Action catholique et à son maintien « hors des responsabilités qui ne lui incombent pas ». Louvain, 6 juin 1934.
Autographe signé.
- B 14. LETTRE du chanoine CARDIJN à Fernand TONNET lui envoyant des nouvelles et lui proposant un rendez-vous à Paris, 9 juin 1934.
Autographe signé. Sans indication de lieu. Probablement Bruxelles.
- B 15. Lettre de l'abbé Adrien TONNET, curé de Genval, à son frère Fernand, lui demandant des nouvelles de son établissement à Gilly et lui conseillant de fonder un foyer. Genval, 4 juillet 1934.
Autographe signé.
- B 16. Lettre de Paul GARCET à Fernand TONNET lui signalant qu'il compte passer à la « Centrale jociste » et qu'il lui enverra ses impressions. Jette, 4 juillet 1934.
Autographe signé.
- B 17. Lettre du chanoine CARDIJN à Fernand TONNET lui déclarant qu'on ne l'oublie pas et lui suggérant d'écrire à Monseigneur RASNEUR. Bruxelles, 7 juillet 1934.
Autographe signé.
- B 18. LETTRE du chanoine Louis PICARD à Fernand TONNET lui signalant l'arrivée d'un télégramme du Cardinal PACELLI qui lui est destiné. Louvain, 31 juillet 1934.
Autographe signé.
- B 19. EXEMPLAIRE du journal « *La Jeunesse ouvrière féminine* » organe de la J.O.C.F. française, portant en première page un article du chanoine CARDIJN intitulé : « *Les adieux du chef* », consacré au départ de Fernand TONNET et précédé d'une introduction, œuvre de la rédaction du journal donnant comme raison à ce départ le fait que TONNET avait atteint la limite d'âge. Août 1934.
Imprimé.

- B 20. LETTRE du chanoine CARDIJN à Fernand TONNET le remerciant pour un envoi d'argent donné par un bienfaiteur.
Autographe signé. Sans indications de lieu ni de date.
- B 21. CARTE de voeux pour 1935 envoyée par Fernand TONNET à un correspondant non identifié, lui signalant qu'il est heureux dans le Pays Noir. Décembre 1934.
Autographe signé.
- B 22. NOTE, destinée au chanoine CARDIJN à la suite d'un entretien, groupant tous les reproches de Fernand TONNET. Le mouvement se transforme. La J.O.C.F. devient « une école de résignation » et la J.O.C. vit en marge des mouvements ouvriers. Il reconnaît le droit à CARDIJN de faire de la J.O.C. un mouvement modèle d'Action catholique, mais lui demande alors de déclarer que la défense et la protection des jeunes ne sont plus de son domaine. « Vous faites prier et chanter et danser vos groupes face à la forteresse du régime capitaliste, alors qu'il avait été entendu qu'on les mobiliserait pour une croisade ». Il signale le danger des grandes réalisations matérielles comme Tourneppe et la Centrale. 27 mai 1936. Copie dactylographiée, date ajoutée au crayon. 4 feuillets.
- B 23. CARTE de Fernand TONNET à Mademoiselle VAN TUYN de Schaerbeek. 1941
Autographe signé.
- B 24. NOTE de J. VERHOEVEN, ancien président de la J.O.C., concernant les départs de TONNET et de GARCET en 1934. Il explique ces départs par une opposition entre l'hebdomadaire « JOC » qui prônait « une action purement morale et sociale en profondeur » et le Bulletin des dirigeants inspiré par Jacques MEERT qui « voulait faire surtout de l'action par propagande... et avec la technicité moderne ». L'abbé KOTHEN, qui était l'adjoint de CARDIJN, reçut de lui mandat de prendre les mesures qui s'imposaient. Pendant l'absence de CARDIJN, l'abbé KOTHEN provoqua les deux départs. A son retour, le chanoine CARDIJN aurait estimé que son collaborateur avait dépassé les limites de son mandat. 30 août 1945.
Autographe non signé.

- B 25. SERMON à l'occasion d'un anniversaire de « Rerum Novarum »
Écriture du chanoine CARDIJN. Document inachevé. 14 feuillets.
- B 26. SERMON sur « *la perfection dans la vie d'apostolat* ».
Écriture du chanoine CARDIJN. Sans indication de date. Document inachevé. 2 feuillets.
- B 27. SERMON pour un anniversaire du syndicalisme chrétien.
Copie dactylographiée. Sans indication de date. 3 feuillets.
- B 28. EXEMPLAIRE de la « *Jeunesse ouvrière féminine* » organe de la J.O.C.F. française, relatant un Congrès tenu à Clermont-Ferrand le 25 septembre 1932, en présence de Fernand TONNET. Novembre 1932. Imprimé.
- B 29. Photographie du mariage de Paul GARCET. 1934.
- B 30. Documents concernant la visite faite par la Reine ELISABETH à la Centrale jociste, en 1933.
Photographie, extrait de presse, texte du discours de Fernand TONNET, lettre de la comtesse CARTON de WIART, dame d'honneur de la Reine.

C FARDE EDWARD MONTIER

A partir de 1914, Fernand TONNET fut en rapports étroits avec Edward MONTIER et sa femme. MONTIER avait fondé à Rouen, l'œuvre des Philippins. Placée sous le patronage de Saint Philippe Neri, cette association était une « Société d'éducation populaire ».

Edward MONTIER est né à BOLBEC en 1870. Il est mort au HAVRE en 1954. Ami de Marc SANGNIER, il adopte comme devise : « *Omnia in caritate* ». Sa pensée la plus chère est contenue dans cette phrase : « La sécurité des nations ne repose pas sur une forêt de baïonnettes mais sur la confiance et l'amitié mutuelle ». On lui doit une production littéraire importante : *Les essais nouveaux, Idéale jeunesse, Education du sentiment, Au seuil des Noces, De l'Amitié, L'âge enclos, Le livre des mères, Les méditations du soldat, De l'éducation sociale des filles, L'idéal fiancé, L'idéale fiancée, L'idéal foyer, Jeunesse travailleuse élève-toi, A un jeune homme riche, Le taudis et les habitations à bon marché.*

La maison des Philippins, sise 8, rue Saint-Romain à Rouen abritait une société de gymnastique, sports et préparation militaire, des Cercles d'études, un Cercle artistique, une Société de Saint Vincent de Paul, des scouts. Elle organisait des colonies de vacances. Monseigneur CARDIEN et Fernand TONNET affirment à plusieurs reprises que le mouvement jociste devait beaucoup à l'auteur des *Essais nouveaux*. L'étude de ce livre et la connaissance du mouvement philippin semblent un préliminaire indispensable à l'étude du mouvement jociste.

- C 1. LETTRE de Madame MONTIER à Fernand TONNET le remerciant de la part prise à la mort de son frère, prêtre et curé. Rouen, 14 février
Autographe signé. Postérieur à 1922.
- C 2. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET lui racontant ses activités. Rouen, 12 décembre 1925.
Autographe signé.
- C 3. CARTE de Madame MONTIER à Fernand TONNET. Rouen, Noël, 1925.
Autographe signé.

- C 4. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET le « cher ouvrier de la démocratie belge ». Allusion à la mort du Cardinal Mercier. Attaque contre les partisans du général de Castelnau qui ont « une petite allure militariste très peu populaire ». L'auteur de la lettre ajoute : « Pour ma part, et plus je vais, plus je crois que Marc SANGNIER est dans la vérité; il vient faire ici une conférence demain sur la paix totale intérieure et internationale. L'Action française a acheté des sifflets à roulettes pour l'empêcher de parler ». Rouen, 26 février 1926.
Autographe signé.
- C 5. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET déclarant : « Il faut se rendre compte qu'il n'y a que par la Société des Nations que l'on pourra contenir l'Allemagne ». Allusion à une conférence de Marc SANGNIER. Demande de nouvelles de l'abbé Louis PICARD. Rouen, 4 avril 1926.
Autographe signé.
- C 6. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET. Allusion aux mouvements d'Action catholique qui, à Rouen, sont encore des œuvres. Fernand a demandé la Légion d'Honneur pour son frère. Difficultés pour l'obtenir. Rouen, 23 janvier 1927
Autographe.
- C 7. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET. Une violente campagne de diffamation l'oblige à quitter les Philippines, à cause de ses idées « pacifistes ». Il cherche des revues pour écrire et ajoute : « Il souffle en France, et en particulier à Rouen, un vent de folie et de violence réactionnaire » (...) « Les fascistes et l'Action française continuent leurs violences inouïes ». Rouen, 24 mai 1927.
Autographe signé.
- C 8. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET. Il a rencontré à Paris le chanoine CARDIEN. Reprenant une réflexion émise par TONNET dans une lettre précédente, il dit : « Je ne suis pas étonné de ce que tu me dis de la prétention d'une certaine jeunesse bourgeoise à garder la main-mise sur l'organisation de la jeunesse ouvrière ». Saint-Jovin-sur-mer, 17 juin 1927.
Autographe signé.

- C 9. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET annonçant ses publications présentes et futures. Il est professeur et a abandonné les Philippins. Nice, 3 décembre 1933.
Autographe signé
- C 10. Lettre d'Edward MONTIER à Fernand TONNET. Allusion « au cher abbé CARDIJN ». Nice, 14 janvier 1934.
Autographe signé.
- C 11. CARTE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET lui confiant la publicité de ses livres parmi les camarades de Belgique, « bourgeois ou jocistes ». Nice, non daté.
Autographe signé. Le cachet de la poste est du 16 février 1934.
- C 12. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET lui proposant des articles. Il salue le « cher abbé CARDIJN » et Monseigneur Picard. Nice, 16 avril 1934.
Autographe signé.
Texte dactylographié d'un article d'Edward MONTIER, destiné par lui à un journal jociste belge, intitulé : « *Sois un humaniste* ».
- C 13. LETTRE de Fernand TONNET à Edward MONTIER pour lui dire toute l'influence que ses livres ont eu sur Raymond DELPLANCQ. Une note décline l'offre d'articles à publier « nous n'avons pas accepté jusqu'ici de collaborations extra-jocistes ». Bruxelles, 25 mai 1934.
Copie dactylographiée.
- C 14. CARTE illustrée d'Edward MONTIER à Fernand TONNET. Hommage à Monsieur CARDIJN. Saint-Jovin-sur-Mer, septembre 1934.
Autographe signé, adressé à TONNET dont l'adresse est : 4, rue Parade des chevaux, Gilly.
- C 15. CARTE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET lui annonçant l'envoi de sa brochure : « *Rebâtir ma maison* ». Rouen, 14 décembre 1934.
Autographe signé.
- C 16. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET se plaignant de ne plus recevoir de ses nouvelles. Hommage au chanoine

CARDIJN. Critiques de la J.O.C. qui se spécialise trop et dédaigne les écrivains non jocistes. Saint Jovin-sur-mer, 29 janvier 1939.
Autographe signé.

C 17. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET renouvelant une invitation à venir en France. Hommage au chanoine CARDIJN. Saint-Jovin-sur-mer, 10 février 1939.
Autographe signé.

C 18. LETTRE d'Edward MONTIER à Fernand TONNET recherchant des revues belges pour écrire. Nice, 13 juin 1939.
Autographe signé.

C 19. Témoignage d'Edward MONTIER concernant Fernand TONNET. Il y raconte le début de ses relations avec Fernand TONNET et le voyage qu'il fit à son invitation en Belgique en 1922. Il rencontra à cette occasion le chanoine CARDIJN qui lui dit que son livre : « *Les essais nouveaux* » était à l'origine de la création de la J.O.C.
Original dactylographié, sans indication de date, certainement après juin 1945, 4 feuillets.

D FARDE MONSEIGNEUR GERLIER

Fernand TONNET fut en contact, à plusieurs reprises, avec Monseigneur GERLIER, alors évêque de Tarbes et de Lourdes. Monseigneur GERLIER vint parler, en Belgique, en 1932 et en 1936.

- D 1. PROGRAMME de la grande réunion jociste du 24 février 1942.
Imprimé.
- D 2. Extraits de presse (Journal de Roubaix, Libre Belgique, XXe siècle, Journal de la Grotte de Lourdes) concernant cette réunion .1932.
- D 3. Texte de la conférence donnée par Monseigneur GERLIER le 24 février 1932.
Copie dactylographiée. 11 feuillets.
- D 4. DOCUMENTS de propagande en faveur de l'œuvre : « Pour sauver nos enfants » fondée à Charleroi par Fernand TONNET.
- D 5 à D 18. Correspondance échangée en 1935 et 1936 entre Fernand TONNET, Monseigneur RASNEUR, évêque de Tournai et le secrétariat de Monseigneur GERLIER à l'occasion d'une conférence donnée par ce dernier à Charleroi, en profit de l'œuvre : « Pour sauver nos enfants ».
- D 19. Extrait de presse donnant un compte rendu de la conférence.
Journal *Le Rappel* du 8 mars 1936.
- D 20. Photo montrant Monseigneur RASNEUR présentant l'orateur.

E FARDE MONSEIGNEUR PICARD

- E 1. NOTE destinée aux dirigeants du M.O.C., rédigée probablement par Monseigneur PICARD, donnant les raisons qui expliquent le passage de Fernand TONNET du M.O.C. à l'Action catholique des hommes.
Copie dactylographiée, non datée. 2 feuillets.
- E 2. LETTRE de Monseigneur PICARD à Fernand TONNET dans laquelle le prélat lui exprime sa joie de savoir que TONNET accepte de venir se joindre à lui. Louvain, 25 novembre 1937.
Autographe signé.
- E 3. LETTRE de Monseigneur PICARD à Fernand TONNET dans laquelle le prélat parle de l'esprit de l'Action catholique qui pénètre lentement « ces vieux bonzes du Conseil central ». Il fait allusion à un dirigeant du M.O.C. de Charleroi, dont les aventures ont jeté le mouvement dans une véritable crise.
Autographe signé, non daté, probablement fin 1937.
- E 4. NOTE de Fernand TONNET signalant que les dirigeants du M.O.C. de Charleroi insistent pour qu'il prenne la succession du dirigeant défaillant. 3 mars 1938.
Autographe.
- E 5. LETTRE de Fernand TONNET à Monseigneur PICARD lui proposant de retarder son arrivée à Bruxelles de plusieurs mois. 28 mars 1938. Copie dactylographiée.
- E 6. LETTRE de Monseigneur PICARD à Fernand TONNET lui exprimant ses regrets et lui proposant de retarder son arrivée de 6 mois, pas davantage. Louvain, 28 mars 1938.
Autographe signé.
- E 7. LETTRE de Fernand TONNET au chanoine DERMINE lui faisant part de sa démission du mouvement syndical et de son départ pour l'A.C.H. 9 août 1938.
Copie dactylographiée.

- E 8. LETTRE du chanoine DERMINE à Fernand TONNET lui exprimant la reconnaissance du diocèse de Tournai, 14 août 1938. Original dactylographié, signé.
- E 9. LETTRE du cardinal VAN ROEY, archevêque de Malines, désignant Fernand TONNET pour occuper le poste de propagandiste général de l'Action catholique des hommes. Malines, 3 octobre 1938. Original dactylographié, signature autographe.

F FARDE CAPTIVITÉ ET MORT A DACHAU

- F 1. LETTRE du vicomte BERRYER apprenant à l'abbé TONNET la présence du dossier de son frère Fernand au Tribunal militaire de Bruxelles. Bruxelles, 25 août 1943.
Original dactylographié, signé.
- F 2. LETTRE du vicomte BERRYER apprenant à l'abbé TONNET le départ de son frère pour l'Allemagne. Bruxelles, 15 septembre 1943.
Original dactylographié, signé.
- F 3. NOTE rédigée par l'abbé TONNET relatant les circonstances de l'arrestation de son frère. 9 novembre 1943.
Original ou copie dactylographiée.
- F 4. LETTRE du secrétaire de la Reine ELISABETH signalant à l'abbé TONNET les démarches tentées par la reine pour obtenir la libération de Fernand TONNET. Bruxelles, 1 avril 1944.
Original dactylographié, signé.
- F 5. LETTRE-témoignage du docteur MAISTRIAUX, de Beauraing, 18 mai 1945.
Autographe signé.
- F 6. NOTE-témoignage du docteur MAISTRIAUX, de Beauraing.
Document manuscrit, non daté.
- F 7. LETTRE de Aline BACHY, de Verviers, concernant le responsable présumé de l'arrestation de Fernand TONNET, 31 mai 1945.
Autographe, signé.
- F 8. CARTE du Père DE CONINCK S.J. signalant qu'il avait reçu Fernand TONNET à son arrivée à Dachau. 31-5-1945.
Autographe signé.
- F 9. NOTE de l'abbé TONNET concernant l'arrestation de son frère. 15 juin 1945.
Brouillon inachevé.

- F 10. LETTRE-témoignage de l'avocat Albert COPPIN, de Bruxelles
13 juillet 1945.
Original dactylographié, signé.
- F 11. LETTRE-témoignage de R. VAN DE WIELE, de Melle. 15 juillet
1945.
Original dactylographié, signé.
- F 12. LETTRE-témoignage de A. DEAN, de Lille. 29 juillet 1945.
Original dactylographié, signé.
- F 13. LETTRE relatant la mort de Fernand TONNET à Dachau,
rédigée par un témoin Maurice JEANNEE, de Grand-Leez.
31 août 1945.
Autographe signé.
- F 14. LETTRE-témoignage de René ROMBOUTS, docteur en médecine,
de Neerijse. 7 octobre 1945.
Original dactylographié, signé.
- F 15. NOTE contenant le témoignage d'Albert ROBERFROID, de
Ciney, qui a connu Fernand TONNET à Beyreuth et à Dachau.
Copie dactylographiée, non datée.
- F 16. LETTRE-témoignage du Père Riquet.
Autographe signé, non daté.
- F 17. 7 documents imprimés concernant le camp de Dachau.

G FARDE HENRI TONNET

Cette farde renferme les écrits imprimés et stencilés de Henri TONNET ainsi que la correspondance qui y est relative.

H JOURNAL DE GUERRE ET MISSEL

H 1. Journal de campagne tenu par Fernand Tonnet pendant la première guerre mondiale. Il couvre la période qui va du 7 août 1914 au 29 avril 1919.

Certains passages de ce journal ont été publiés par Adrien TONNET dans le livre qu'il a consacré à son frère (Adrien TONNET, *Fernand Tonnet mort à Dachau*, Genval, 1945).

Manuscrit.

H 2. Missel de Fernand TONNET portant de nombreuses notes manuscrites, parfois difficilement lisibles. Fernand TONNET emporta ce missel en Allemagne et parvint à le garder jusqu'à sa mort. Ce livre fut retrouvé à Dachau par le Père Michel RIQUET S.J. qui le fit remettre par Dom Cyrille NEYBERGH O.S.B., moine de Maredsous, à l'abbé Adrien TONNET. A la mort de ce dernier (3 janvier 1963), il passa aux mains de Henri TONNET qui le déposa aux Archives de l'Évêché de Tournai le 11 février 1963.

K IMPRIMÉS RASSEMBLÉS PAR
FERNAND TONNET

- K 1. Joseph CARDIJN, *L'industrie à domicile en Allemagne*, dans : *Revue sociale catholique*, Louvain, août-septembre 1907.
- K 2. Joseph CARDIJN, *L'organisation ouvrière anglaise*, dans *Revue sociale catholique*, Louvain, octobre-novembre 1911.
- K 3. Joseph CARDIJN, *L'ouvrière isolée*, dans *Revue sociale catholique*, Louvain, février 1913.
- K 4. Joseph CARDIJN, *Employées*, dans *La Femme belge*, Bruxelles, novembre, 1919.
- K 5. Joseph CARDIJN, *La protection légale du travail des femmes*, Louvain, 1921.
- K 6. Joseph CARDIJN, *L'éducation morale, religieuse, sociale, professionnelle (...) des adolescentes ouvrières*, Louvain, 1921.
- K 7. Joseph CARDIJN, *La jeunesse ouvrière chrétienne*. Programme général. Bruxelles, septembre 1924.
- K 8. Jacques LEURENT, *La jeunesse ouvrière*, dans *Intentions générales*, août 1926.
- K 9. Jos. ARENDT, *La jeunesse ouvrière chrétienne*, dans *Bulletin d'Études et d'informations de l'École Supérieure de Commerce Saint-Ignace*, Anvers, décembre 1926.
- K 10. R. DEBAUCHE et F. PARTOUS, *Chant Jociste*. Porte la mention : « offert par René DEBAUCHE à la J.O.C. A l'occasion de son 2^e Congrès général ». (Namur, 11 avril, 1926).
- K 11. Joseph CARDIJN, *Le syndicat des petites apprenties*, dans *La Femme belge*, 1927.
- K 12. Jos. ARENDT, *Un bilan réjouissant*, dans *La Cité chrétienne*, Bruxelles, mai 1927.
- K 13. V. THIRAN, *La jeunesse ouvrière chrétienne*, dans *Dossiers de l'action catholique*, mai 1927.

- K 14. L. DE BAILLIENCOURT, *Le problème de l'adolescence salariée*, dans *Revue apologétique*, Paris, novembre 1927.
- K 15. P. RANSON, *Une formule de moralisation des jeunes ouvriers dans les usines*, Lille, 1928.,
- K 16. Victor MARMOITON, *Le premier congrès national de la J.O.C.* dans *Intérêts du Coeur de Jésus*, Montmartre, novembre 1928.
- K 17. G. GUERIN, *Préservation de la jeunesse contre le communisme et les autres erreurs*, dans *Messenger du Coeur de Jésus*, Toulouse, octobre 1928.
- K 18. M. RIGAUX, *En réalistes. Chronique sociale des jeunes*. Décembre 1928.
- K 19. P. RANSON, *Le problème de la jeunesse ouvrière*, Lille, 1929.
- K 20. Jean DE VINCENNES, *JOC jeunesse ouvrière chrétienne*, dans *Pages de gloire*, 1929.
- K 21. Alphonse DE PARVILLEZ, *Le beau départ de la JOC*, dans *Études*, Paris, novembre 1929.
- K 22. LOUIS BERNE, *Un aspect du problème de l'apostolat spécialisé : l'esprit ouvrier de la JOC*, 1930.
- K 23. Arnaud DE SOLAGES, *Une apologétique vivante. Le secret de la JOC*, dans *Revue apologétique*, Paris, mai 1930.
- K 24. Anonyme, *La vie des jeunes ouvriers hors du travail*, décembre 1930.
- K 25. Anonyme, *Le cercle d'études jociste*, juillet et août 1931.
- K 26. Joseph CARDIJN, *Misereor super turbam*. Texte d'une causerie. Il est possible qu'il s'agisse d'une conférence donnée au Séminaire de Lille, lors de la Semaine Sociale de Lille de 1932.
- K 27. Exemplaire de « *La vie catholique* », numéro consacré à la JOC, novembre 1932.
- K 28. Anonyme, *A la mémoire de M. Théodore Mullens, président de la Fédération liégeoise de la JOC.*, Bruxelles, 1933.

- K 29. JOC. Journal illustré hebdomadaire, 18 février 1933.
- K 30. *L'Écho illustré*. Journal hebdomadaire, Genève, 25 février 1933.
- K 31. BRUNO DE SOLAGES, *A la rencontre du Christ par divers chemins*. 1933.
- K 32. Fernand TONNET, *Quelques réflexions jocistes*, dans les *Cahiers de l'Autorité*, Bruxelles, mai, 1933.
- K 33. Joseph CARDIJN, *Ite missa est*. Texte d'une conférence donnée à Reims, le 26 juillet 1933, à l'occasion de la Semaine Sociale.
- K 34. JOC. Journal illustré hebdomadaire, 1 novembre 1933.
- K 35. JOC. Journal illustré hebdomadaire, 7/14 juillet 1934.
- K 36. *Joie et travail*. Journal illustré hebdomadaire, 8 août 1934.
- K 37. JOC. Journal illustré hebdomadaire du 4/11 août 1934.
- K 38. Joseph CARDIJN, *Le laïcat ouvrier*. Bruxelles, 1935.
- K 39. *Album-souvenir du Congrès de la J.O.C.* du 25 août 1935.
- K 40. JOC. Journal mensuel illustré. Septembre 1935.
- K 41. *Réaliser*. Journal officiel de la J.O.C. Octobre 1935.
- K 42. *Viens*. Numéro spécial annuel de l'A.C.J.B. Octobre 1936.
- K 43. *La jeunesse ouvrière chrétienne, JOC et JOCF*. 15 mai 1937.
- K 44. *La Vie catholique*, numéro consacré à la JOC. Juin 1937.

**M IMPRIMÉS RASSEMBLÉS PAR
HENRI TONNET**

Cette farde renferme des imprimés dans lesquels il est fait mention
de Fernand TONNET.

INDEX DES NOMS

- ARENDT (Jos.), K 9, K 12.
 BACHY (Aline), F 7.
 BASYN (Jacques), A 21.
 BERNE (Louis), K 22.
 BERRYER (vicomte), F 1, F 2.
 BRAUN (Thomas), B 3.
 BROHEE (abbé Abel), A 18.
 BRUYÈRE (instituteur), A 26.
 CARTON DE WIART (comtesse),
 B 30.
 COPPIN (Albert), F 10.
 CUYLITS (avocat), A 19.
 DEAN (A.), F 12.
 DEBAUCHE (René), K 10.
 DE BAILLENCOURT (L.), K 14.
 de CASTELNAU (général), C 4.
 DE CONINCK S.J., F 8.
 DE LALIEUX (Louis), A.
 DE LALIEUX (Berthe), A 28.
 DE LALIEUX (Mme), A 2 à 13.
 DE LONGUEVILLE (général), A 20.
 DELPLANCQ (Raymond), C 13.
 DE MOREAU (Edgard) S.J., A 11.
 DE PARVILLEZ (Alphonse), K 21.
 DEQUIDT (abbé J.), A 25.
 DERMINE (chanoine Jean), E 7,
 E 8.
 DE SOLAGES (Arnaud), K 23.
 DE SOLAGES (Bruno), K 31.
 DE VINCENNES (Jean), K 20.
 ÉLISABETH (reine des Belges), F 4,
 B 30.
 GARCET (Paul), B 16, B29.
 GERLIER (Mgr), D.
 GUERIN (G.), K 17.
 JEANNEE (Maurice), F 13.
 KOTHEN (abbé Robert), B 24.
 KURTH (Godefroid), B 3.
 LACROIX (abbé Henri), A 23.
 LAMBERTZ (abbé Albert), A 16.
 LEGRAIVE (Mgr.), A 15.
 LEURENT (Jacques), K 8.
 LEVALLOIS (abbé Marius), B 10.
 MAISTRIAUX (Dr), F 5, F 6.
 MARMOITON (Victor), K 16.
 MEERT (Jacques), B 24.
 MERCIER (cardinal), A 1, A 14.
 MERTENS (sergent-major), A 27.
 MONTIER (Edward), C.
 MULLENS (Théodore), K 28.
 NEYBERGH (Cyrille) O.S.B., H 2.
 PACELLI (cardinal), B 18.
 PARTOUS (F.), K 10.
 PICARD (Mgr), B 13, B 18, C 5,
 C 12, E.
 RASNEUR (Mgr), B 17, D.
 ROBERFROID (Albert), F 15.
 ROMBOUS (Dr René), F 14.
 RIGAUD (M.), K 18.
 RIQUET (Michel) S.J., F 16, H 2.
 RUTTEN (G.C.) O.P., A 17.
 SANGNIER (Marc), C 4, C 5.
 SIMONS (chanoine G.), A 24.
 THIRAN (V.), K 13.
 VAN DE WIELE (R.), F 11.
 VAN ROEY (cardinal), E 9.
 VERHOEVEN (Joseph), B 24.
 WALGRAFFE (J.), B 12.

ANNEXE 5

INVENTAIRE DU FONDS
FERNAND TONNET
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Voir note page 199

LA JEUNESSE SYNDICALISTE : 1-1920, N^{os} 1-3; 2-1920 : manquants : N^{os} 1.3.7.; 3-1922; 4-1923 : manquant : N^o 12; 5-1924, N^{os} 1-3 (Suite : JEUNESSE OUVRIÈRE).

LA JEUNESSE OUVRIÈRE : 5-1924, N^o 4-12; 6-1925 : manquant : N^o 1; 7-1926; 8-1927; 9-1928. (Suite : J.O.C.).

J.O.C.: 10-1929; 11-1930; 12-1931; 13-1932; 14-1933; 15-1934.

BULLETIN DES DIRIGEANTS DE LA JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE :

1-1924; 2-1925; 3-1926; 4-1927; 5-1928 (pas de T. 6);

7-1929/1930; 9-1931/1932

1937/1938 : n^{os} 1-9

(1) Il s'agit de la bibliothèque personnelle de Fernand Tonnet; son frère, Monsieur Henri Tonnet (1889-1966), en fit don en 1963 à la Bibliothèque de l'Université catholique de Louvain et y joignit divers documents relatifs à Fernand Tonnet. Cet inventaire, établi par les services de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, fut imprimé par les soins de Monsieur Henri Tonnet.

Monsieur Henri Tonnet a signalé à plusieurs reprises dans ses écrits conservés au *Fonds Fernand Tonnet* à Louvain le don des papiers personnels de Fernand Tonnet, de son missel et de son journal de guerre qu'il fit à Mgr Himmer, évêque de Tournai, en 1963. A la lecture de ces indications, nous nous sommes adressé à M. l'abbé Dumoulin, archiviste de la cathédrale de Tournai, qui retrouva le don à l'Évêché. Après en avoir dressé l'inventaire, il le mit à la disposition des chercheurs au dépôt d'archives de la cathédrale de Tournai où il constitue le *Fonds Fernand Tonnet*. (Il s'avère par ailleurs qu'un autre don, fait à l'abbaye de Maredsous, ne contient que quelques publications, relatives à la vie de Fernand Tonnet, et aucun document inédit).

Les documents joints à la bibliothèque de Fernand Tonnet consistent surtout en brochures imprimées et textes stencilés de Monsieur Henri Tonnet; ils nous donnent de précieux renseignements sur les œuvres paroissiales de Laeken avant 1914 et sur la personnalité de Fernand Tonnet. Dans certains cas, cependant, Monsieur Henri Tonnet tente de faire reconnaître le rôle prépondérant de son frère dans la fondation de la J.O.C.; il dissocie pour ce faire la personnalité de Fernand Tonnet de celle de l'abbé Cardijn, mettant l'accent sur l'influence privilégiée qu'aurait eue l'abbé G. Abrassart (1883-) sur le futur président-fondateur de la J.O.C. au cours d'un séjour de quelques mois à Quiévrain (localité frontalière belge du Hainaut) en 1911 et 1912. Cette présentation de la personnalité de Fernand Tonnet ne correspond pas du tout à celle que nous donne son journal de guerre (TONNET Fernand, *Journal de guerre 1914-1918*, dans TONNET Adrien, *Fernand Tonnet, mort à Dachau*, Genval, 1945, p. 25 à 90) : nous n'y trouvons qu'une seule mention de l'abbé Abrassart, à l'occasion de l'annonce du décès d'Émile Verhaeren (11 décembre 1916); par contre, les noms de l'abbé Cardijn et d'Edward Montier reviennent très fréquemment et sont entourés de la sympathie et de la confiance les plus grandes, spécialement dans les passages omis dans le texte édité. Par ailleurs, Monsieur Henri Tonnet souligne parfois un peu fort le rôle des laïques et des Wallons dans la fondation de la J.O.C.; ces écrits revêtent un caractère déplaisant lorsqu'on sait que la famille Tonnet a toujours considéré avec défaveur l'action de Fernand Tonnet au service de la J.O.C. (Déclarations, concordantes sur ce point, de M^{me} Henri Tonnet, M. René Tonnet, M^{lle} Fiévez et M. J. Meert en 1967). Certes, Fernand Tonnet garda quelque amertume des circonstances de son départ de la J.O.C. en 1934. Mais ceci ne peut minimiser la confiance qu'il porta à l'abbé Cardijn pendant plus de vingt ans; cette confiance et cette sympathie de Fernand Tonnet pour l'abbé Cardijn, depuis leur rencontre en 1912, sont manifestes et apparaissent clairement dans sa biographie (FIÉVEZ M., *La vie de Fernand Tonnet, premier jociste*, Bruxelles-Paris, 1947), et spécialement dans la lettre de Fernand Tonnet, du mois d'août 1915 (*Op. cit.*, p. 72).

1938/1939 : n° 4

1948/1949 : 3 numéros

1949/1950 : 3 numéros

LA VIE NOUVELLE — organe de l'A.C.J.F. Paris :

VII^e année, 1913, quelques numéros;

VIII^e année, 1914, quelques numéros.

FEUILLES DOCUMENTAIRES DE L'A.C.H... 1941 - une farde.

LE JEUNE GARDE, Organe de la S/féd. des J.G.C. de l'arrondissement de
Bruxelles : Année 6 : 1910, N^{os} 14-16

7 : 1911, manquants : N^{os} 3.9.16

8 : 1912, manquants : N^{os} 4.7.18

9 : 1913, manquant : N^o 18

10 : 1914, N^{os} 1-14.

BASTIAT, F.: Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ou l'économie politique
en une leçon. L'état. (Bruxelles 1914)

BEAUPIN, E. (abbé) : Pour être apôtre (Paris Lethielleux 1907)

COUBE, St.: L'épopée de Jeanne d'Arc (Paris 1911)

COUBE, St.: L'âme de Jeanne d'Arc. (Paris 1910)

DEHERME, G.: Les forces à régler. L'argent, la richesse (Paris 1913)

ALBERT de MUN : Ma vocation sociale. (Paris Lethielleux. 1908)

DRUMONT, Eduard : La France Juive, 2 vol. (Paris Marpon)

FERRY, Gabriel : La famille de Jeanne d'Arc. (Tours, Mame)

GOLSTEIN, René : Emile Verhaeren, la vie, l'œuvre. (Paris 24)

JABOULEY, M. A.: A l'école de Louis Veuillot. (Paris 1942)

LEMONNYER, Antoine : Saint-Paul, traduit et annoté. (Marseille)

LHANDÉ, Pierre : Le Christ dans la banlieue I. (Paris)

MONTIER, Edward : Les Essaims Nouveaux. (Paris. Plon. 1910)

MONTIER, Edward : Les bons guides sociaux des jeunes. (Paris. Spes)

MONTIER, Edward : Jeune travailleur, élève-toi. (Paris 1933)

MONTIER, Edward : Les Empires sans fin. (Paris 1912) Poèmes.

PROCES, EDMOND : Modèles d'éloquence française (Bruxelles, 1926)

SCHEICHER, Jos.: Le clergé et la question sociale. Étude de morale sociale.
Préf. de Decurtins. (Bruxelles, 1897)

TONNET, Adrien : Fernand Tonnet, mort à Dachau, Biographie. (Genval)

TONNET, Fernand : Un Belge de 20 ans : Louis de Lalieux de la Rocq
(Bruxelles, Vromant, 1920.)

TONNET, Fernand : Un Belge de 20 ans : Louis de Lalieux de la Rocq
(Nivelles, Herman, 1940)

TONNET, Fernand : Un Jociste : Raymond Delplancq. (Bruxelles)

TONNET, Henri : Jeunesse Ouvrière Chrétienne et Jeune Garde Catholique
à Notre-Dame de Laeken - 1909-1914. (Bruxelles 1958)

TONNET, Henri : Fernand Tonnet, 1894-1945. Causerie. (Bruxelles)

- TONNET, Henri : Fernand Tonnet. Une émouvante aventure spirituelle. Un exemple. Un sacrifice. (Bruxelles, 1957)
- TONNET, Henri : Les sources boraines de la J.O.C. Fernand Tonnet à Quiévrain 1911/1912. (Louvain, 1959),
- VERHAEREN, Emile : Les ailes rouges de la guerre. (Paris, 1919)
- VERHAEREN, Emile : Les rythmes souverains. (Paris)
- VERHAEREN, Emile : Les forces tumultueuses. (Paris, 1920)
- VERHAEREN, Emile : Les villes tentaculaires et les campagnes hallucinées. (Paris 1922)
- VERHAEREN, Emile : Toute la Flandre. III. Les plaines. (Paris)
- VERHAEREN, Emile : La multiple splendeur. (Paris, 1922)
- VERHAEREN, Emile : Impressions, série I. (Paris, 1926)
- VERHAEREN, Emile : Impressions, série 1/2. (Paris, 1927)
- VEUILLOT et de ROBERSART : Le roman de Louis Veillot, présenté par H. Davignon. (Bruxelles, 1936)

INDEX (1)

I. — INDEX DES NOMS DE PERSONNES (2)

- Arendt J., S. J.*, 103.
 Aubert R.*, VII.
 Baers M. (Mlle), 99.
 Basyn J., XXIII, XXIV, XXXII, 13, 16, 17, 22, 23.
 Becker A.*, XXXVII, 84.
 Belpaire J. (Mgr)*, IV, VI, VII, XVI, XVIII, XXX, 4, 6, 30, 31, 40, 41, 53, 54, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 71, 73, 88, 93, 123, 124.
 Bissing (M. von), XV.
 Bloquaux J.*, XX, XXI, XXIII, XXVII, XXVIII, XXXVII, XXXVIII, 29, 41, 60, 61, 63, 66, 67, 68, 79, 80, 81, 83, 84, 88.
 Bodart J., 21, 22, 27.
 Boulier J., S. J.*, 27, 28.
 Bourdinon A., 81.
 Brants V., XII.
 Braun T., 8, 11, 15.
 Broekx P. (Mgr)*, 86, 121, 123, 124, 127.
 Brohée A.*, XXV, XXXII, XXXIII, XXXVI, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 29, 34, 35, 38, 41, 42, 43, 50, 51, 53, 89, 93, 99, 103, 104, 106, 121, 125.
 Bruynseels A.*, 61, 67.
 Cappe V. (Mlle), 36.
 Cardijn L. J. (Mgr)*, III, IV, VII, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVIII, XIX, XXIII, XXIV, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXVIII, XXXIX, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 71, 79, 80, 83, 85, 86, 91, 93, 95, 97, 99, 100, 103, 111, 114, 119, 120, 121, 124, 125.
 Cardolle J.*, 64.
 Carels R., 73, 74.
 Carton J. (Mme), 18.
 Carton de Wiart H., XXI.
 Claes V., O. F. M.*, 59.
 Cocheteux F.*, 93, 125.
 Colens L.*, 124.
 Colin E., 84, 87, 89.
 Coppens S.*, 123.
 Corluy V.*, 61, 66, 71.
 Cornelis J.*, 60.
 Crokaert P., 9.
 Crooy A. (Mgr)*, 30.
 Dabin P., S. J.*, 103.
 Danis P.*, 61, 63, 66, 71.
 Daumont F., 21, 23.
 De Bock A. (Mgr)*, 126.
 Debruyne R., XVII, XVIII.
 Decoster E., 22.
 Delacquette J. H., 47.
 Delacroix L., XVI, XXI.
 de Lalieux de la Rocq L., 11, 16, 17.
 Delbroek J., VII, 67.
 Delcourt J.*, 21.
 Delmot P.*, XXVI, XXVII, 29, 31, 60.
 De Petter A., 81.
 Deploige S. (Mgr)*, XII.
 Dereau L., VII, 45, 46, 50.
 De Roo M. (Mlle), 6, 12.
 Desmet J.*, 27, 41, 60, 61, 62, 63, 76, 98, 103.
 Dessain J.*, VII.
 Dewez, VII.
 Dôme M., 48.
 Donnay S., 47.
 Douterlungne A.*, XXIX, XXXI, 22, 32, 33, 34, 35, 36, 41, 42, 89, 94, 97, 99, 103, 104, 125.
 Dubois D., 60.
 Dumoulin J.*, VI, VII.
 Ectors F. (Mlle), 18.
 Eeckhout A.*, 124.
 Elsocht J. (Mlle) 73.

(1) Les index ne comprennent pas les annexes.

(2) Les chiffres renvoient aux pages; les chiffres gras signalent une brève notice biographique. Les noms d'ecclésiastiques sont suivis d'une astérisque.

- Fetwys C. (R.P.)*, 8, 12.
 Fiévez M., VII.
 Francotte J., 81.
 Francqui E., XV, XVII.
 Garcet P., XIII, XIV, XIX, XXVIII, XXX,
 45, 50.
 Gollier T., 20.
 Gribomont*, 103.
 Haguinet G., 8, 15.
 Helbig de Balzac L., 27, 43, 44, 74, 98.
 Heylen T. (Mgr)*, 30, 126.
 Heyman H., XVII, XVIII.
 Hoyois G., IV, VI, VII, XXV, 19, 20, 21, 22,
 24, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 49, 75, 76,
 98, 100, 125.
 Janssens J.*, 60.
 Jurdant R., 46, 49.
 Kayaerts F., 73.
 Kébers E., XV, XVI, 8.
 Kurth G., XV, 8, 11, 12, 15.
 Lacroix H.*, 8, 9.
 Ladeuze P. (Mgr)*, XIII, 35.
 Lambrechts*, 59, 61, 63, 66, 71.
 Laminne J. (Mgr)*, XXXI, XXXIII, 34, 35,
 37.
 Lampe A., 73.
 Langlet A.*, 59, 61, 63, 66, 71.
 Larsimont J.*, 122.
 Lavalleye J., 18.
 Léon XIII*, 47.
 Marx, 45.
 Mathijs L., 81.
 Meert J., XIII, XIV, XXVIII, XXX, XXXIV,
 14, 18, 21, 62, 103.
 Mercier D. J. (Mgr)*, XII, XIV, XVII,
 XXIII, XXV, XXVII, XXXIII, XXXVI, 7,
 9, 12, 18, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 34,
 35, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52,
 53, 54, 55, 60, 64, 66, 89, 99, 100, 110, 111,
 112, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127.
 Micara C. (Mgr)*, 126.
 Montier E., XIII, XIV, XVIII.
 Morel J.*, 39.
 Mosterts (Mgr)*, 45.
 Overmeire J., 73.
 Partous F., 12.
 Paul VI*, III, XII.
 Pauwels H., XVIII, XXIII, XXVI, 22, 27, 28,
 73.
 Perquy L., O.P.*, 124.
 Petit G. (Mlle), XV.
 Picard L. (Mgr)*, XIII, XXV, XXX, XXXII,
 XXXIII, XXXVI, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 34,
 35, 39, 41, 42, 44, 45, 50, 51, 52, 54, 63, 91
 97, 103, 106, 111, 125.
 Pie X*, XXXIV, 13.
 Pie XI*, XI, XXXIII, XXXIV, 42, 52, 90, 106,
 107, 110.
 Poels (Mgr)*, XX.
 Pouillet P., XXXVI, 121.
 Rasneur G. A. (Mgr)*, XXXI, 126, 127, 128.
 Renkin J., 9.
 Robberechts J., 14.
 Rubbens E., XXII, 21, 61, 62.
 Rutten G., O.P.*, XVII, XVIII, XXIII, 3, 4,
 6, 12, 30, 31, 32, 53, 54, 59, 66, 67, 97, 121,
 123, 124, 125, 126, 127.
 Rutten M. H. (Mgr)*, 3, 30, 31, 32, 47, 64,
 106, 126.
 Sangnier M., XIV, XXXIV, 13, 14.
 Scarmure P.*, 22, 24, 27, 28, 34, 103.
 Schellekens J., XXXVIII, 41, 53, 81, 82, 83,
 84, 85, 87, 88, 89.
 Scholl S. H.*, 67.
 Seghers E., (Mgr)*, 30, 126.
 Sianne J.*, 48.
 Slagmuylder J., XIII, XIX, 7, 14.
 Tonnet F., III, XII, XIII, XIV, XVIII, XIX,
 XXVI, XXVIII, XXX, XXXV, 3, 5, 6, 7,
 8, 10, 13, 15, 16, 17, 38, 39, 45, 46, 50, 51,
 60, 61, 95, 103.
 Tschoffen P., 47.
 Tuyaerts P.*, 59, 61, 63, 66, 71, 124, 125.
 van de Vyvere A., 122.
 Van Den Heuvel J. F.*, XXXVII, 6, 59, 61,
 62, 63, 66, 71, 79, 80, 81, 100.
 van den Hout R.*, 52.
 Van Der Jeugd S., (Mlle), XVIII, 18.
 Vandervelde E., XXXVI, 121, 123.
 Van Dievoet J. E., XVII.
 Van Dun A.*, 8.
 Van Haudenard R.*, 19, 34, 36, 103.
 Van Noten E.*, 59, 61, 63, 66, 71.
 Van Quaquenbeke E., 73.

Van Roey J.* , 30, 31, 124, 125.
 Van Waeyenbergh H.* , XIII, XIV, 9.
 Verbist A., 60.
 Verdellen A., 73.
 Verdoodt A.* , 9.
 Vergels H., XVII.
 Verheeke E., 73.
 Verhaegen A., 123.

Vermeersch A., S.J.* , 103.
 Verpoorten P.* , 72.
 Waffelaert G. T. (Mgr)* , 30, 126.
 Walleyne G., 73.
 Wauters P. (Mme), 18.
 Werbrouck F., 38, 40.
 Willems A. (Mlle), 18.

II. — INDEX DES NOMS DE LIEUX (1)

Alost, XVII.
 Amiens*, XII, 13.
 Anderlecht, XIV, XXVIII, 12.
 Antibes*, 3.
 Anvers, IV, XX, XXI, XXII, XXIII, XXV, XXVII, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, 25, 29, 31, 41, 53, 61, 64, 67, 68, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 100.
 Basse-Wavre, XII.
 Bastogne, XXV.
 Bois-de-Breux, 46, 47.
 Bois-le-Duc*, XX.
 Borgerhout, 61.
 Braschaat, 67.
 Bruges, XVII, XXXVIII, 30, 85, 88, 120, 126.
 Bruxelles, III, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXVI, XXVII, XXIX, XXXI, XXXIV, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 29, 31, 32, 33, 34, 40, 45, 46, 48, 50, 52, 53, 54, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 92, 98, 100, 101, 111, 114, 116, 118, 119, 122, 123, 124, 127, 128.
 Cannes*, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 15.
 Charleroi, XIII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXIII, 19, 22, 35, 100, 101.
 Dachau*, XIII, XIV.
 Eeklo, XXXVIII, 82, 83, 85, 88.
 Enghien, 22, 27.
 Etterbeek, 8, 43.
 Fayt-lez-Manage, XXIX, XXXI, XXXIII, XXXV, 8, 22, 34, 35, 54, 55, 97, 100.
 Forest, 14.
 Gand, XVII, XXXVII, XXXIX, 30, 123, 126.
 Gander*, XVIII.
 Gembloux, XXV, XXVI, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 74, 75, 100.
 Gilly, XXV.
 Hal, XII, 69.
 Hemiksem, 67.
 Herenthals, 126.
 Heverlee, XIII, XXVIII, XXXVII, 38, 40.
 Hoboken, 84.
 Huy, 118.
 Jette, XIV, XXXVIII, 81.
 Jolimont, 45, 46.
 Koekelberg, XIV.
 Kontich, 67.
 Laeken, XI, XII, XIII, XIV, XXIV, XXXVIII, 7, 9, 14, 18, 100.
 La Haye*, 6.
 La Louvière, 34, 45.
 Le Havre*, XII, XVI.
 Lérins*, 3, 8, 12.
 Liège, XXVIII, XXIX, XXXI, 3, 8, 20, 26, 27, 30, 31, 32, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 64, 86, 118, 120, 126.
 Lierre, XIII, 68, 71.
 Lille, 13.
 Lophem, XVI.
 Louvain, IV, XII, XIII, XIV, XVII, XXIII, XXV, XXXI, XXXII, XXXVII, XXXVIII, 9, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 28, 29, 34, 35, 40, 41, 44, 45, 50, 51, 59, 62, 66, 74,

(1) Les chiffres renvoient aux pages. Les lieux-dits sont indiqués en italiques, et les noms de lieux situés hors de Belgique sont suivis d'une astérisque.

76, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 103, 126.
 Lyon*, 15.
 Malines, III, IV, V, XII, XIII, XVIII, XX, XXI, XXVII, XXIX, XXXIII, XXXIV, XXXVI, XXXVIII, 4, 9, 15, 26, 29, 30, 32, 33, 44, 49, 50, 52, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 71, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 99, 101, 120, 121, 122, 125, 126, 128.
 Marchienne-au-Pont, 22.
 Molenbeek-Saint-Jean, XIII, XXXVIII, 81.
 Mons, 118, 122.
 Montréal*, XII.
 Mortsel, 67.
 Mouscron, 38, 39, 118.
 Namur, XXV, XXVIII, XXIX, 21, 26, 30, 118, 120, 126.
 Nivelles, XVIII, 63, 118.
 Ougrée, 47.
 Paris*, XXXIV, 6, 13.
 Quiévrain, XIII.
 Roermond*, XX.
 Rome*, XXV, XXXII, XXXIII, XXXIV, 41, 42, 99, 125.
 Roubaix*, 13.
 Rouen*, XIII, XIV.
 Saint-Gilles, XII, XV, 20.
 Saint-Nicolas, XXXVIII.
 Schaerbeek, XI, XIII, XXVIII, 14.
 Soignies, 22, 24, 27, 28, 34.
 Termonde, 62.
 Thuin, 22.
 Tournai, IV, VI, XXV, XXIX, XXXI, 8, 22, 26, 30, 33, 89, 118, 120, 126.
 Turnhout, XXXVIII, 60, 64, 79, 81, 82, 85, 86, 88.
 Uccle, 14.
 Utrecht*, XX.
 Verviers, 8, 118.
 Virton, 118.
 Waremmes, 118.
 Willebroeck, 86.

III. — INDEX DES INSTITUTIONS (1)

Action catholique, XXIV, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXVI, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 50, 76, 77, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 101, 107, 114, 125, 126.
 A.C.J.B., III, XIII, XXV, XXVI, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXVI, XXXVII, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 38, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 63, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 88, 93, 98, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 108, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 121, 125, 126, 128.
 A.C.J.B.F., 128.
 A.C.J.F., 27.
 Action française, 24.
 Action catholique des hommes, XXV.
 Boerenbond, XVI, XVII, XXII, 124
 Bourse libre du travail, 59, 69.
 Centrale chrétienne du travail, XIX, XXII, 27, 28, 33, 40, 54, 70, 118.
 Centrale jociste, XXVIII.
 Centrale des métallurgistes XXVIII, 82, 84.
 Centrales syndicales, XXIII, XXVII, XXVIII, 59, 63, 64, 66, 72, 117.
 Chambre (des députés), XXII, XXXV, 121.
 Christen Onderwijzersverbond, 62, 71.
 Classes moyennes (Fédération des), XXII, 122, 124.
 Collège belge (à Rome), XXV.
 Comité national, XV, XVI, XVII.
 C.S.C., XV, XVII, XVIII, XXII, XXIII, XXVII, 4, 6, 22, 46, 49, 59, 62, 64, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 84, 100, 124.
 Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, 24, 107, 108.
 Coopératives, XXII, 69, 93, 123, 124.
 Démocratie chrétienne, XI, XVII, XXI, XXXV, 5, 120, 121, 122.
 Dramatiques, 24, 107, 111,
 Ecoles professionnelles, 55, 70, 71, 72, 101, 125.

(1) A l'exception de la Jeunesse syndicaliste et de la J.O.C. qui sont l'objet de cette publication.

- Ecole sociale (pour ouvriers chrétiens), XIII, XXVIII, 61, 103, 124.
- Estudiantines, 24, 25, 107, 108.
- Etat-Major général (de l'armée belge), XVII.
- Fédération bruxelloise des Syndicats chrétiens, XVIII, XIX, 12, 59, 69.
- Fédération des Cercles catholiques, XXII, 122.
- Fédération des Femmes catholiques belges, XXXII, 93.
- Fédération nationale des jeunes travailleurs chrétiens, XXII, XXIII, XXVI, XXIX, XXXI, XXXVII, 21, 29.
- Gouvernement (belge), XI, XVI, XXI, XXXVI, 121.
- Institut Supérieur de Philosophie, XIV, XXV.
- Jeune Garde catholique, XIII.
- Jeunes Gardes socialistes, 25.
- Jeunesse agricole, XXIX, 107.
- J.O.C.F., IV, XXXII, 93, 99.
- Jeunesse sociale catholique, XXIII, 13, 17, 18, 19, 21.
- Jeunesse socialiste, XXV, 25, 65, 68.
- De Jonge Werkman, IV, V, XIX, XX, XXIII, XXVI, XXVII, XXVIII, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, 29, 60, 61, 67, 84, 87.
- K.A.J., IV, V, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, 33, 41, 53, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88.
- Ligue démocratique belge, XV, XVIII, XXII.
- Ligues ouvrières, 36, 37, 64, 69, 93, 95, 97, 98, 105.
- Ligues ouvrières (chrétiennes) féminines, XVIII, XXII, 64, 124.
- Ligue des travailleurs chrétiens, III, XII, XVII, XVIII, XXI, XXII, XXIII, XXVI, XXX, XXXI, XXXII, XXXVI, 21, 22, 24, 29, 31, 36, 61, 62, 63, 75, 76, 83, 100, 105, 124.
- Ministère de l'Industrie et du Travail, 72.
- Ministère de l'Intérieur, XXI.
- Ministère de la Santé publique, XV.
- Mouvement ouvrier chrétien, XII, XIII, XV, XXI, XXII, XXIII, XXVI, XXX, XXXI, XXXVII, 3, 4, 6, 20, 22, 27, 43, 70, 74, 105.
- Mutualités chrétiennes (Alliance nationale des), XXII, 59, 66, 70, 93, 117, 124.
- Œuvres apologétiques (Secrétariat des), XXV, 3, 4, 103.
- Œuvres sociales chrétiennes, XI, XII, XIII, XIV, XVII, XVIII, XIX, XX, XXIX, XXX, XXXI, XXXVI, XXXVII, XXXIX, 3, 4, 5, 6, 11, 15, 19, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 41, 42, 53, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 81, 83, 89, 91, 92, 93, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127.
- Parlement (belge), XI, XVI, XXI.
- Parti ouvrier belge, XVII, XXI, XXXV, XXXVI.
- Parti populaire chrétien, XVI, XXII, 4, 9, 20.
- Patronages, XII, XX, XXVI, XXVII, 9, 24, 25, 29, 31, 61, 63, 64, 65, 66, 70, 107, 126, 128.
- Scouts, 24, 29, 31, 70.
- Semaines sociales (de France), XII, 13.
- Semaines sociales (de Louvain), XVII, 64, 100.
- Semaines sociales des Etudiants catholiques, XXIII, XXIV, 13, 17, 18, 23, 100.
- Semaine syndicale (de Fayt-lez-Manage), 8, 22.
- Séminaire Léon XIII, XXV, 19, 35, 51, 74.
- Le Sillon, XII, XXXIV, 13.
- Socialistes, XI, XV, XVI, XVII, XXI, XXV, 6, 7, 25, 47, 55, 61, 65, 92, 121, 127.
- Sociétés de gymnastiques, 24, 70, 107, 111.
- Syndicat des apprentis, XII, XIII, XIV, XVIII, XIX, 7, 100.
- Syndicats (chrétiens), XII, XV, XIX, 20, 28, 31, 65.
- Syndicats des petites apprenties XII, 18.
- Syndicats socialistes, XVII, 64, 65.
- Union catholique, XI, XVII, XXI, XXII, XXII, XXV, XXXV, XXXVI, 9, 94, 95, 98, 120, 121, 122, 123, 126.
- Unions professionnelles chrétiennes (Secrétariat des), XVII.
- Université grégorienne, XXV, 103.
- V.K.A.J., IV.

IV. — INDEX DES PERIODIQUES CITES

- L'Action catholique*, 19.
Annales parlementaires, Chambre, 47.
Le Blé qui lève, XXV, 23, 76.
Bulletin des dirigeants, XXX, XXXIII, XXXIV, XXXV, 101, 102, 103, 114, 116, 117.
Collations dioecesis tornacensis, XXIX.
Le Démocrate, XXII, 5, 18, 21, 62, 123.
La Documentation catholique, 6.
Les Dossiers de l'Action catholique, XXIV, 8, 19, 23.
Dux, XX.
L'Effort, XXIV, XXV, XXVI, XXXI, XXXII, 19, 20, 23, 26, 27, 44, 48, 74, 76, 78, 103, 111, 112, 113.
La Femme belge, 100.
De Gids op maatschappelijk gebied, XXII, XXVI, 21, 62, 100.
La Jeunesse Ouvrière, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIV, XXXVIII, 33, 36, 44, 48, 76, 102, 103, 117.
La Jeunesse Syndicaliste, XIII, XIV, XIX, XX, XXVI, XXVIII, XXIX, 4, 17, 18, 27, 33, 100.
De Jonge Werkman, XX, XXVII, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, 79.
Het Katholiek Patronaat, XXVII, 29, 31.
Het Katholiek sociaal weekblad 6.
Het Laatste Nieuws, 17.
La Libre Belgique, XXXI, 5, 52.
La Nation belge, 17.
Le Pays wallon, XXX, XXXI.
Le Peuple, XXI, XXV, 8.
Revue belge, XVI.
Revue catholique des Idées et des Faits, 17, 18, 19, 20, 21, 52.
Revue générale, 6.
Revue sociale catholique, 100.
Le Soir, XXV.
De Standaard, 5.
Le Vingtième Siècle, 22.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IX
INTRODUCTION	XI

PREMIÈRE PARTIE

CORRESPONDANCES

1. - Cardijn à Tonnet, (22 ? décembre 1919); <i>Fds F. Tonnet</i> . . .	3
2. - Cardijn à Tonnet, (± 27 décembre 1919); <i>Fds F. Tonnet</i> . . .	5
3. - Cardijn à Tonnet, 3 janvier 1920; <i>Fds F. Tonnet</i>	7
4. - Cardijn à Tonnet, (3-12 janvier 1920); <i>Fds F. Tonnet</i>	11
5. - Cardijn à Tonnet, 12 janvier 1920; <i>Fds F. Tonnet</i>	13
6. - Cardijn à Tonnet, 26 janvier 1920; <i>Fds F. Tonnet</i>	15
7. - Basyn à Tonnet, 2 juillet 1920; <i>Fds F. Tonnet</i>	16
8. - Cardijn à Tonnet, (14 mai ? 1921); <i>Fds F. Tonnet</i>	17
9. - Picard à Hoyois, 10 novembre 1921; <i>Papiers Hoyois</i>	19
10. - Brohée à Hoyois, 10 juillet 1922; <i>Papiers Hoyois</i>	21
11. - Bodart à (Picard), 3 août 1922; <i>Papiers Hoyois</i>	22
12. - Brohée à Mercier, 4 septembre 1922; <i>Fds Mercier</i>	23
13. - Boulier à (Picard), 18 septembre 1922; <i>Papiers Hoyois</i> . . .	27
14. - Mercier aux évêques belges, 6 octobre 1922; <i>Fds Mercier</i> . .	29
15. - Van Roey au (P. Rutten), 7 octobre 1922; <i>Papiers Belpaire</i> .	30
16. - Mgr Rutten à Mercier, 30 octobre 1922; <i>Fds Mercier</i>	31
17. - Mercier au (P. Rutten), 31 octobre 1922; <i>Papiers Belpaire</i> .	32
18. - Cardijn à Douterlungne, 26 avril 1924; <i>Papiers Cardijn</i> . . .	32
19. - Brohée à Mercier, 27 septembre 1924; <i>Fds Mercier</i>	34
20. - Werbrouck à Hoyois, 18 novembre 1924; <i>Papiers Hoyois</i> . . .	38
21. - Cardijn à Belpaire, 3 janvier 1925; <i>Papiers Belpaire</i>	40
22. - Brohée à Mercier, 24 février 1925; <i>Fds Mercier</i>	41
23. - Helbig à Hoyois, 15 mars 1925; <i>Papiers Hoyois</i>	43
24. - Picard à Hoyois, (± 15 avril 1925); <i>Papiers Hoyois</i>	44
25. - Tonnet à Dereau, 26 mai 1925; <i>Papiers Dereau</i>	45
26. - Jurdant à Hoyois, 2 juin 1925; <i>Papiers Hoyois</i>	46
27. - Mercier à Cardijn, 7 juin 1925; <i>Fds Mercier</i>	49
28. - Tonnet à Dereau, 14 juin 1925; <i>Papiers Dereau</i>	50

29. - Brohée à Mercier, 26 juin 1925; <i>Fds Mercier</i>	51
30. - Belpaire à (Schellekens), 27 juin 1925; <i>Alg. Secr. K.A.J.</i> . . .	53
31. - Cardijn à Mercier, 17 juillet 1925; <i>Fds Mercier</i>	54

DEUXIÈME PARTIE

COMPTES RENDUS, NOTES ET RAPPORTS

DOCUMENTS RELATIFS A LA DIRECTION DES ŒUVRES SOCIALES, *Papiers Belpaire*

32. - Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 1 ^{er} octobre 1920	59
33. - Rapport de l'abbé Belpaire à la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Malines le 13 janvier 1922	60
34. - Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 7 juillet 1922	61
35. - Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 11 août 1922	63
36. - Note des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Liège, d'octobre 1922, (<i>Fds Mercier</i>)	64
37. - Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 13 janvier 1923	65
38. - Rapport d'activité de l'abbé Bloquaux pour l'année 1922-1923	67
39. - Rapport d'activité de l'abbé Cardijn pour l'année 1922-1923	68
40. - Compte rendu de la réunion des directeurs d'œuvres sociales du diocèse de Malines tenue à Bruxelles le 14 septembre 1923	71

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS, *C.S.C.*

41. - Compte rendu de la séance du bureau de la C.S.C. du 3 avril 1923	72
--	----

DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE BELGE, *Papiers Hoyois*

42. - Convocation de la réunion du comité général de l'A.C.J.B. du 8 octobre 1922	74
43. - Projet d'accord entre l'A.C.J.B. et la Jeunesse Ouvrière, (mai 1924)	75
44. - Projet d'acte d'affiliation des fédérations spéciales de jeunesse catholique de Bruxelles à la fédération bruxelloise de l'A.C.J.B.	76

DOCUMENTS RELATIFS A LA KATHOLIEKE ARBEIDERSJEUGD, *Alg. Secr. K.A.J.*

45. - Compte rendu de la réunion du bureau national provisoire de la K.A.J. du 13 avril 1924	79
46. - Compte rendu de la réunion du bureau national provisoire de la K.A.J. du 3 août 1924	81
47. - Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. du 18 janvier 1925	82
48. - Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. du 17 mai 1925	85
49. - Compte rendu de la réunion du bureau national de la K.A.J. du 28 juin 1925	87

DOCUMENTS RELATIFS A L'ACTION CATHOLIQUE, *Fds Mercier*

50. - Note de Brohée à Douterlungne du 18 février 1925	89
51. - Rapport de l'abbé Desmet, de mars 1925	98
52. - Projet de note de Cardijn, (mars-avril 1925), (<i>Papiers Cardijn</i>)	99
53. - Note de Picard, (juin 1925)	106
54. - Réponse de Cardijn, 17 juillet 1925	111

DOCUMENTS RELATIFS AU CONGRÈS GÉNÉRAL DE LA J.O.C. DU 19 AVRIL 1925, *Papiers Cardijn*

55. - Circulaire préparatoire au premier congrès général de la J.O.C. des 18 et 19 avril 1925, (février 1925)	114
56. - Lettre-circulaire de Cardijn à ses confrères, 6 avril 1925	119

DOCUMENTS RELATIFS A LA RÉUNION DES ÉVÊQUES DU 27 JUILLET 1925, *Fds Mercier*.

57. - Aide-mémoire personnel du cardinal Mercier	120
58. - Procès-verbal de la réunion des évêques des 27 et 28 juillet 1925	126

ANNEXE 1

RELEVÉ DES SECTIONS LOCALES DE LA J.O.C. EN 1925

Avant-propos	131
Relevé	134

ANNEXE 2

NOMENCLATURE DES DIRIGEANTS DES ŒUVRES DE JEUNESSE ET DU MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN EN 1925

Évêques de Belgique	145
Prêtres directeurs d'œuvres sociales	145
Aumôniers généraux, diocésains et régionaux de l'A.C.J.B.	147
Comité général de l'A.C.J.B.	147
Bureau exécutif de la Confédération des Syndicats chrétiens	148
Bureau exécutif de la Ligue nationale des Travailleurs chrétiens	148

ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INÉDITES

Archives de l'Archevêché de Malines-Bruxelles : <i>Fonds Mercier</i>	151
Archives de l'Évêché de Tournai : <i>Fonds Fernand Tonnet</i>	153
Secrétariat de Son Éminence le cardinal Cardijn	153
Papiers personnels de Monseigneur Belpaire	155
Papiers personnels de Monsieur Giovanni Hoyois	156
Algemeen Secretariaat van de K.A.J.	157
Confédération des Syndicats chrétiens	157
Papiers personnels de Monsieur Louis Dereau	158
Documents d'archives ayant servi d'ouvrage de référence	158

SOURCES IMPRIMÉES

Presse quotidienne	158
Presse périodique	160
Autres publications	162

SOURCES ORALES	164
--------------------------	-----

TRAVAUX	166
-------------------	-----

ANNEXE 4

INVENTAIRE DU FONDS FERNAND TONNET CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE TOURNAI, PAR MONSIEUR L'ABBÉ JEAN DUMOULIN, ARCHIVISTE DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

Introduction	171
Table	173

Farde de Lalieux	174
Farde Monseigneur Cardijn	175
Farde Edward Montier	180
Farde Monseigneur Gerlier	184
Farde Monseigneur Picard	185
Farde Captivité et Mort à Dachau	187
Farde Henri Tonnet	189
Journal de guerre et Missel de Fernand Tonnet	190
Imprimés rassemblés par Fernand Tonnet	191
Imprimés rassemblés par Henri Tonnet	194
Index des noms	195

ANNEXE 5

INVENTAIRE DU FONDS FERNAND TONNET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN	199
---	-----

INDEX	203
-----------------	-----

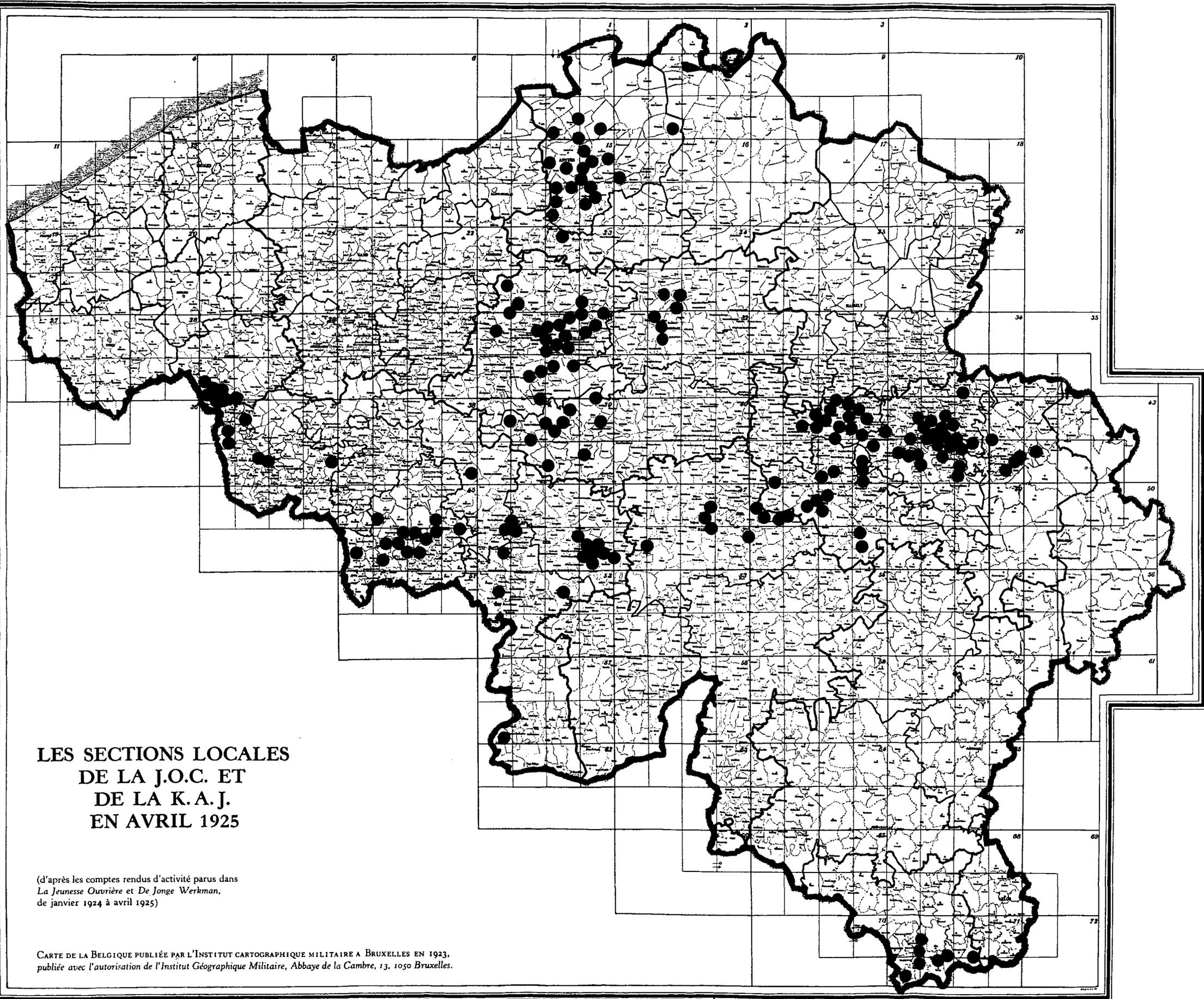
TABLE DES MATIÈRES	209
------------------------------	-----

CARTE HORS-TEXTE

Les sections locales de la J.O.C. et de la K.A.J. en avril 1925.

D. 1970/0081/49

S.A. IMPRIMERIE ERASMUS LEDEBERG/GAND



**LES SECTIONS LOCALES
DE LA J.O.C. ET
DE LA K.A.J.
EN AVRIL 1925**

(d'après les comptes rendus d'activité parus dans
La Jeunesse Ouvrière et *De Jonge Werkman*,
de janvier 1924 à avril 1925)

CARTE DE LA BELGIQUE PUBLIÉE PAR L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE A BRUXELLES EN 1923,
publiée avec l'autorisation de l'Institut Géographique Militaire, Abbaye de la Cambre, 13, 1050 Bruxelles.

- M. L. Warnotte**, Etude sur la presse à Namur, 1794-1914. 1967. (Cahiers-Bijdragen 44.) fr. 565 (abonnement fr. 485)
- Hugo Degraer, Willy Maervoet, Frida Martens, Frank Simon, Anne-Marie Simon-Van der Meersch**, Repertorium van de Westvlaamse pers, 1807-1914. 1968. (Bijdragen-Cahiers 48.) fr. 670 (abonnement fr. 570)
- H. De Borger**, Bijdrage tot de geschiedenis van de Antwerpse pers. Repertorium, 1794-1914. 1968. (Bijdragen-Cahiers 49.) fr. 1.150 (abonnement fr. 980).
- M. Blanpain**, Le „Journal de Bruxelles”. Histoire interne de 1863 à 1871. 1965. (Cahiers-Bijdragen 39.) fr. 90 (abonnement fr. 80)
- J. Vander Vorst-Zeegers**, Le „Journal de Bruxelles” de 1871 à 1884. 1965. (Cahiers-Bijdragen 36.) fr. 480 (abonnement fr. 410)
- M.L. Warnotte**, „L'Ami de l'Ordre”, Quotidien catholique namurois de 1839 à 1914. 1968. (Cahiers-Bijdragen 51.) fr. 210 (abonnement fr. 180)
- N. Piepers**, „La Revue Générale” de 1865 à 1940. Essai d'analyse du contenu 1968. (Cahiers-Bijdragen 52.) fr. 170 (abonnement fr. 145)
- Denise Lambrette**, Le journal „La Meuse”, 1855-1955. 1969. (Cahiers-Bijdragen 55.) fr. 220 (abonnement fr. 190)
- A. Thys**, met medewerking van **G. Bulthé** en **A.M. Simon-Van der Meersch**, Repertorium van de pers in de provincie Antwerpen (behoudens de stad Antwerpen en de kantons Mechelen en Puurs). 1969. (Bijdragen-Cahiers 58.) fr. 600 (abonnement fr. 510)
- R. Messens**, Repertorium van de Oostvlaamse pers (met uitzondering van Gent en het arrondissement Aalst) 1784-1914. 1969. (Bijdragen-Cahiers 59.) fr. 780 (abon. fr. 665)
- M. Leroy**, La presse belge en Belgique libre et à l'étranger, en 1918. (sous presse) (Cahiers-Bijdragen 63.)
- J.-L. De Paepe**, La Réforme, organe de la démocratie libérale (1884-1907). (sous presse) (Cahiers-Bijdragen 64.)
- Paul Gérin & M. L. Warnotte**, La presse liégeoise de 1850 à 1914. Répertoire général. (Cahiers - Bijdragen 65.) (sous presse.)
- Martine Rycx-d' Huisnacht**, Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e Siècle. (Cahiers - Bijdragen 66.) (sous presse.)

BIBLIOGRAPHIE — BIBLIOGRAFIE

- M. De Vroede**, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging, 1830-1860. 1959. (Bijdragen-Cahiers 8.) Uitverkocht
- J. Dhondt & S. Vervaeck**, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960. 2e éd. (Cahiers-Bijdragen 13.) fr. 140 (abonnement fr. 120)
- D. De Weerd**, Publications officielles de la Belgique contemporaine. 1963. (Bijdragen-Cahiers 30.) fr. 650 (abonnement fr. 555)
- Paul Gérin**, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1789-1831. 1960. (Cahiers-Bijdragen 15.) Epuisé
- S. Vervaeck**, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1831-1865. 1965. (Cahiers-Bijdragen 37.) fr. 460 (abonnement fr. 390)
- J. De Belder & J. Hannes**, Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914. 1965. (Cahiers-Bijdragen 38.) fr. 460 (abonnement fr. 390)

ARCHIVES ECONOMIQUES — EKONOMISCHE ARCHIEVEN

- M. Colle-Michel**, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959 (Cahiers-Bijdragen 9.) fr. 60 (abonnement fr. 50)
- M. Colle-Michel**, Les Archives de la s.a. Métallurgique d'Espérance-Longdoz de origines à nos jours. 1962. (Cahiers-Bijdragen 24.) fr. 110 (abonnement fr. 95)
- M. Colle-Michel**, Les archives de la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. 1967. (Cahiers-Bijdragen 46.) fr. 150 (abonnement fr. 130)
- Bertrand Gille**, Crise politique et crise financière en Belgique. Lettres adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à Bruxelles (1838-1840). 1961. (Cahiers-Bijdragen 19.) fr. 670 (abonnement fr. 570)
- Bertrand Gille**, Lettres adressées à la maison Rothschild de Paris par son représentant à Bruxelles (1843-1853). 1963. (Cahiers-Bijdragen 33.) fr. 630 (abonnement fr. 535)

SOURCES SUR LES CLASSES SOCIALES — BRONNEN BETREFFENDE DE SOCIALE GROEPEN

- S. Vervaeck**, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960. (Bijdragen-Cahiers 11.) Uitverkocht

- Solange Vervaeck, Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang voor de sociale geschiedenis. 1962. (Bijdragen-Cahiers 22.) fr. 170 (abonnement fr. 145)
- K. Vanden Abeele, De gedwongen lening van het jaar IV te Leuven. Bronnenmateriaal voor sociale geschiedenis onder Frans Bewind. 1963. (Bijdragen-Cahiers 31.) fr. 140 (abonnement fr. 120)
- H. Balthazar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst. Bronnen voor de sociale geschiedenis van de XIXe eeuw (1794-1914), 2e uitg. 1965. (Bijdragen-Cahiers 18.) fr. 265 (abonnement fr. 225)

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER — GESCHIEDENIS DER ARBEIDERSBEWEGING

- H. Wouters, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging : 1831-1853. 1964. (Bijdragen-Cahiers 27.) 3 delen. fr. 1970 (abonnement fr. 1675)
- H. Wouters, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1853-1865. 1966. (Bijdragen-Cahiers 40.) fr. 540 (abonnement fr. 460)
- L. Linotte, Les manifestations et les grèves dans la province de Liège de 1831 à 1914. 1964. (Cahiers-Bijdragen 34.) fr. 280 (abonnement fr. 240)
- J. Bayer-Lothe, Documents relatifs au mouvement ouvrier dans la province de Namur au XIXe siècle. Ière partie, 1794-1848. 1967. (Cahiers-Bijdragen 45.) fr. 320 (abonnement fr. 270)
- C. Oukhow, Documents relatifs à la I^{re} Internationale en Wallonie. 1967. (Cahiers-Bijdragen 47.) fr. 690 (abonnement fr. 590)
- L. Linotte, Les manifestations et les grèves à Liège de l'an IV à 1914. 1969. (Cahiers-Bijdragen 53.) fr. 260 (abonnement fr. 215)
- J. Bayer-Lothe, Documents relatifs au mouvement ouvrier dans la province de Namur au XIXe siècle. Deuxième partie. 1849-1886. 1969. (Cahiers-Bijdragen 57.) fr. 320 (abonnement fr. 270)
- H. Wouters, Documenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1865-1881. (ter perse) (Bijdragen-Cahiers 60.)

STATISTIQUES — STATISTIEKEN

- Nicole Caulier-Mathy, Statistiques de la province de Liège sous le régime hollandais. 1962. (Cahiers-Bijdragen 25.) fr. 240 (abonnement fr. 205)

ARCHIVES POLITIQUES — POLITIEKE ARCHIEVEN

- H. Haag, Les archives personnelles des anciens ministres belges. 1963. (Cahiers-Bijdragen 29.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

DIVERS — VARIA

- Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique. Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische Hedendaagse geschiedenis. 1957. (Cahiers-Bijdragen 1.) fr. 85 (abonnement fr. 75)
- W. Theuns, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959. (Bijdragen-Cahiers 7.) fr. 80 (abonnement fr. 70)
- F. Balace, La guerre de sécession et la Belgique. Documents d'archives américaines, 1861-1865. 1969. (Cahiers-Bijdragen 56.) fr. 560 (abonnement fr. 480)

MÉMOIRES I.

VERHANDELINGEN I.

- R. Devleeshouwer, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914). 1958. fr. 370 (abonnement fr. 315)

VERHANDELINGEN II.

MÉMOIRES II.

- D. De Weerd, De Gentse textielbewerkers en arbeidersbeweging tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent. 1959. fr. 310 (abonnement fr. 265)

MÉMOIRES III.

VERHANDELINGEN III.

- Colette Lebas, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847. Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960. fr. 420 (abonnement fr. 360)

VERHANDELINGEN IV.

MÉMOIRES IV.

- Romain Van Eenoo, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914). 1959. fr. 440 (abonnement fr. 375)